CAMPUS, la bourse aux stages, premières questions page 10

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION
BOURSE

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE — Nº 13629 — 4,50 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — MARDI 22 NOVEMBRE 1988

Les relations économiques Europe - Etats-Unis et la stratégie des entreprises françaises

Les hormones de la discorde

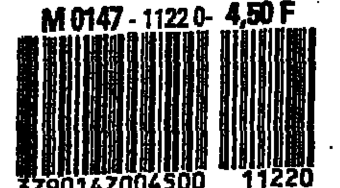
Atténuées le temps de la campagne présidentielle américaine, les tensions renaissent de plus belle entre les deux géants de l'agriculture mondiale, les Etats-Unis et la Communauté européenne. Le choix d'un nouveau terrain d'affrontement paraît pour le moins contestable à la CEE. Lors de leur visite à Bruxelles, les 18 et 19 novembre, le ministre de l'agriculture américain, Richard Lyng, et le représentant spécial de la Maison Blanche pour le commerce, Clayton Yeutter, ont menacé leurs interlocuteurs de représailles s'ils ne revenaient pas sur leur décision d'interdire, à compter du 1er janvier 1989, les importations de viandes traitées aux hormones.

Cette décision, qui remonte à décembre 1985, se veut exempte de toute discrimination : elle s'appliquera à l'intérieur de la Communauté aussi bien qu'aux pays tiers. Au nom des intérêts puissants et intimement liés des éleveurs et de l'industrie pharmaceutique, les Américains réfutent cet argument.

C'est sans compter avec le fort courant écologiste qui anime nombre de pays européens, tout particulièrement contre les viandes traitées aux hormones. Abandonner une législation communautaire dont l'avantage est de limiter les tricheries en ce domaine aurait en outre l'inconvénient de créer un précédent. A quand la reconnaissance des traitements aux hormones pour l'amélioration de la production de lait ? Au moment où les Etats-Unis se posent en champions de la lutte contre les excédents agricoles, leur plaidoyer pour un accroissement des rendements paraît paradoxal.

Il n'est pas sûr que Washington en tienne compte dans le verdict annoncé pour mardi 22 novembre. Si les concessions européennes sont jugées insuffisantes, l'escalade des rétorsions et des contre-représailles, symboliques à plus d'un égard, pourrait être enclenchée. A quinze jours de la session ministérielle chargée de dresser, à Montréal, le bilan « à mi-parcours » des négociations multilatérales de l'« Uruguay round », les Américains semblent prêts à utiliser tous les prétextes pour dénoncer l'attitude protectionniste de la CEE.

Depuis un an, les Etats-Unis menacent de répliquer aux recommandations européennes sur les viandes traitées par un relèvement à 100 % des droits de douane perçus sur certains produits comme les conserves de tomates ou les boissons fermentées : produits soigneusement choisis pour gêner en premier lieu des pays réputés sensibles aux pressions américaines, comme l'Italie ou la RFA. En s'appuyant sur des dispositions vétérinaires du Trade Bill, les représailles pourraient aller jusqu'à l'interdiction de toute importation de viande européenne. De quoi impressionner les Danois ou les Irlandais. Diviser l'Europe pour mieux imposer ses vues, la démarche n'est pas nouvelle. Jugée inéluctable à Bruxelles, l'épreuve de force se révélera une fois de plus significative de la cohésion des Douze.



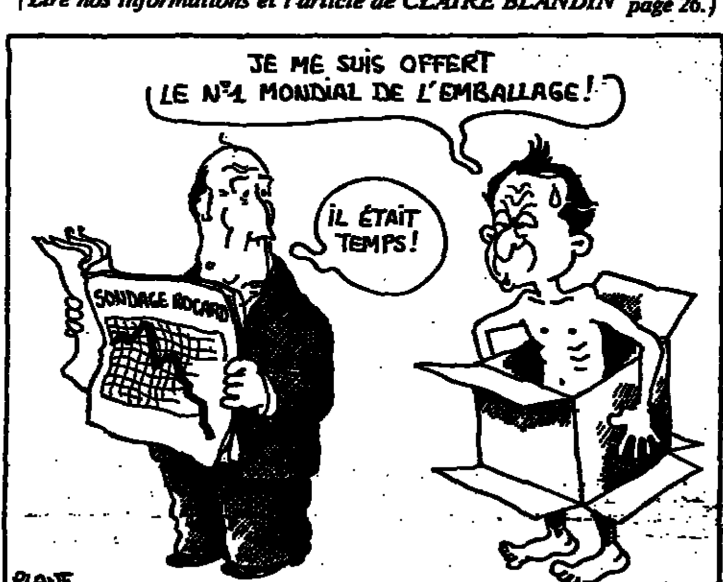
M 0147 - 1122 0 - 4,50 F
3790147004500 11220

Pechiney : numéro un mondial de l'emballage

Le groupe achète American Can pour 1 milliard de dollars

Pechiney a annoncé le 21 novembre une double opération : la construction d'une usine d'aluminium de 200 000 tonnes à Dunkerque et l'acquisition pour 1 milliard de dollars (6 milliards de francs) d'American Can, filiale de Triangle Industries, qui fait du groupe nationalisé français le numéro un mondial de l'emballage.

(Lire nos informations et l'article de CLAIRE BLANDIN page 26.)



Société générale : entretien avec M. Georges Pébereau

« Notre participation est le premier acte d'une véritable privatisation »

Alors que les négociations se sont engagées entre M. Georges Pébereau et la Société générale, le président de Marceau investissements confirme, dans l'entretien qu'il a accordé au « Monde », la présence à ses côtés de la Compagnie du Midi, de M. Bernard Pagezy. M. Pébereau estime que sa prise de participation dans le capital de la banque est « le premier acte d'une véritable privatisation ».

« Des négociations se sont engagées, vendredi 18 novembre, entre votre émissaire et ceux de la Société générale. Cela signifie-t-il que vous avez mis fin à votre « raid » sur la banque ?

— Je voudrais être clair. Il n'a jamais été question, ni pour moi, ni pour Marceau Investissements, ni pour aucun de ses actionnaires, d'un raid. J'ai avec moi l'un des tours de table mondiaux les plus prestigieux. Aucun de mes actionnaires ne me suivrait dans une opération hostile de ce type. Cette idée de raid ne correspond pas à la nature de Marceau Investissements. D'ailleurs, lors de l'entrée de mon ami Rand Araskorg *[NDLR : le président d'ITT]* dans le capital de Marceau Investissements, j'ai fait, en mai dernier, une déclaration à mon conseil d'administration dans laquelle je confirmais qu'il n'était pas dans la vocation de Marceau de mener des raids. A l'époque où ITT avait été attaquée, il y a quelques années, j'avais apporté mon complet soutien à Rand Araskorg. Nous avons, dans ce domaine, des idées communes.

— Vous avez néanmoins tenté de prendre le contrôle de cette banque « à l'insu » de sa direction ?

— Je suis le président de Marceau Investissements, une société dont les fonds propres approchent les 2 milliards de francs. Je n'ai jamais eu et je n'ai pas l'intention de prendre, à son insu ou non, le contrôle de la Société générale dont la capitalisation dépasse les 30 milliards de francs.

Propos recueillis par
ERIC IZRAELEWICZ.

(Lire la suite page 28.)

Absence de majorité absolue et émergence des centristes

L'Assemblée nationale ressuscitée

Cahin-caha, l'ouverture a fait son chemin à l'Assemblée nationale pendant un mois de discussion budgétaire. Non pas une ouverture spectaculaire mais une ouverture en profondeur qui s'est manifestée dans les comportements aussi bien des députés que des ministres.

L'absence de majorité absolue est venue apporter aux bonnes résolutions du premier ministre — il faut que le Parlement fasse son travail — un renfort efficace. Rarement ces dernières années autant de ministres auront déployé des trésors d'écoute, de courtoisie et de pédagogie vis-à-vis de la représentation nationale. La plupart, notamment ceux dont les budgets étaient en difficulté, n'ont pas ménagé leur peine pour répondre aux questions des parlementaires. Ils l'ont fait généralement sans cette superbe ou cette désinvolture qu'autorisent les majorités « godillots ». Sur pratiquement chaque budget, la question de savoir s'il serait ou non adopté n'avait rien d'une figure d'école, et cinq budgets ont dû être mis en réserve pour une révision sérieuse.

Retrouvant le pouvoir de juger l'exécutif sur pièces et de le sanctionner éventuellement, les députés de la majorité comme des oppositions ont semblé se réveiller d'une longue torpeur. D'une certaine façon, ils ont voulu délivrer des prix d'excellence aux ministres qui étaient parvenus à les convaincre de voter leurs crédits. Certains ont su tirer leur épingle du jeu (par exemple MM. Maurice Faure, équipement et logement, et Henri Nallet, agriculture), alors que leurs budgets n'étaient pas fameux. D'autres ayant besoin de la session de rattrapage pour le faire voter. M. Paul Quilès, dont le budget des PTT et de l'espace a dû être réservé, a sans doute payé le prix des tensions sociales dans ce secteur mais également un défaut de rondeur et de diplomatie.

PIERRE SERVENT.

(Lire la suite page 8.)

Les mille jours de la présidente des Philippines

Cory Aquino au-dessus de la mêlée

En dressant le bilan, lundi 21 novembre, des mille premiers jours de sa présidence, Mme Aquino s'est engagée à lutter contre la fraude fiscale et le chômage.

MANILLE
de notre envoyé spécial

73 % des Philippins sont satisfaits de la présidence de Mme Aquino et 74 % approuvent la présence des bases américaines de Subic Bay et de Clark dans leur pays. Si l'on en croit le même sondage récent de l'université jésuite de Manille, 16 % des personnes interrogées sont au contraire hostiles à la présidente et 18 % veulent la fin de la présence militaire américaine dans l'archipel. Les sondages ont leurs limites, même aux Philippines. Mais ils ont quand même l'avantage de remettre les pendules à l'heure : loin des flashes de l'actualité, toujours aux prises avec une guérilla et des structures sociales d'un autre temps, les Philippines ne sont plus à la dérive. Avec l'aide d'amis intéressés — Japonais et Américains en tête, — un équilibre encore fragile émerge, et le temps ne joue plus en faveur de ceux qui ont pris les armes contre le système.

Dans ce pays au triple héritage — latin, américain et malais, — la chute des Marcos en février 1986 n'a pas seulement signifié le triomphe du « *pouvoir du peuple* » incarné par une madone, Cory Aquino. Ce fut également la revanche des grandes familles et de quelques bonnes vieilles habitudes. L'élite, ici, est tout à la fois brouillonne, indisciplinée, proche de ses intérêts, américanisée et nationaliste. Elle pratique le patronage, vote une réforme agraire, fréquente les cocktails et débat de tout et de rien, à longueur de colonnes, dans ses journaux.

Il n'y a, dès lors, rien d'étonnant que Mme Cory Aquino, depuis la fin de l'état de grâce — celui de 1986 — ait choisi de jouer les reines, se plaçant au-dessus de la mêlée et refusant d'intervenir dans la joute sans fin sur la question qui demeure derrière toutes les autres, celle de l'identité nationale. Mme Aquino se comporte comme si elle faisait, seule, son bout de chemin, sans prêter l'oreille à la rumeur, n'intervenant qu'en dernier ressort, pour défendre une décision — celle, par exemple, de reconduire jusqu'en 1991, le bail des bases américaines — ou exprimer son sentiment — son vif mécontentement, en l'occurrence — lorsque deux dirigeants du PC insurgé se sont échappés, l'autre semaine, de prison.

Entre-temps, les institutions se sont remises à fonctionner. Une Constitution a été adoptée par référendum. Les deux Chambres élues font leur travail législatif. Des élections municipales ont eu lieu dans les quelque 1 500 agglomérations du pays. Seules les élections dans les 41 000 villages, prévues le 14 novembre, ont été reportées au 28 mars 1989, la présidence craignant que l'insurrection communiste n'en profite pour consolider son influence dans les campagnes où elle est présente.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(Lire la suite page 5.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dr. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 2 $.

Etranger

CANADA : la fin de la campagne électorale

Toronto, la capitale financière anglophone au cœur du débat sur le libre-échange

Quelque dix-sept millions de Canadiens devaient se rendre aux urnes lundi 21 novembre pour choisir parmi les candidats de douze formations politiques leurs deux cent quatre-vingt-quinze députés à la Chambre des communes. Une campagne plus passionnée que prévu qui a débuté le 1er octobre dernier lors de la dissolution de la Chambre et est vite devenue un véritable référendum sur l'accord de libre-échange signé par le gouvernement conservateur de M. Mulroney et les Etats-Unis. Polémique dans laquelle Toronto, la place financière anglophone, s'est trouvé particulièrement déchiré.

TORONTO
de notre envoyé spécial

« Y en a marre », « Il est temps que nous ayons la parole ». Lors de leurs ultimes tournées durant le week-end, les candidats ont pu mesurer le degré de saturation de l'électorat. Lassitude d'autant plus grande que la bataille aura été particulièrement rude dans la province de l'Ontario et surtout à Toronto. Le long des autoroutes et des boulevards périphériques de l'énorme zone urbaine, les plus grands panneaux publicitaires lumineux ont été loués, samedi et dimanche, par différents *lobbies* patronaux pour vanter une dernière fois les mérites de l'accord de libre-échange conclu avec les Etats-Unis. Dans l'ensemble du pays, mais plus encore à Toronto, les milieux d'affaires étaient manifestement venus au secours du pouvoir conservateur pour défendre, avec de très gros moyens, le traité nord-américain qui a été ratifié par le Congrès des Etats-Unis mais ne l'a pas encore été par le Parlement canadien.

Illuminée comme un arbre de Noël, l'immense flèche de béton qui culmine à 553 mètres au bord du lac Ontario, au-dessus de la ville, est un symbole ; elle domine à la fois le Canada et le monde (record inégalé pour le moment), témoignant du dynamisme et de la suprématie de la cité dans le pays. Avec plus de 3 millions d'habitants, Toronto a récemment dépassé Montréal en population et n'en est pas peu fière. Mais voilà que Toronto est devenu aussi le principal foyer d'opposition au Parti progressiste conservateur qui, en 1984, avait fait main basse sur le Parlement fédéral et joue un rôle de contestation auquel la ville est peu habituée.

Si dans le pays, ces derniers jours, le parti au pouvoir, jusque-là très sévèrement malmené, semblait s'être ressaisi, au point d'être maintenant en tête dans les sondages (avec de 5 à 11 points d'avance, selon trois enquêtes publiées dimanche), le parti libéral de M. John Turner possédait toujours à la veille du scrutin un léger avantage dans la tentaculaire zone urbaine de Toronto.

Une vieille rivalité

Capitale de l'Ontario, la province la plus importante, Toronto s'est d'autant mieux installé dans un jeu « antigouvernemental » que le Québec paraissait avoir faitr (à l'exception du secteur de Montréal) résolument le choix du libre échange et du parti conservateur en étant – une fois n'est pas coutume – du côté du pouvoir fédéral. Ainsi a été ravivée une vieille rivalité entre les deux grandes provinces anglophone et francophone. A Toronto réside et s'exprime l'élite intellectuelle qui milite actuellement pour *« préserver »* une *« identité culturelle et politique »* qu'elle prétend menacée par l'*« accord Mulroney-Reagan »*. Contre les dangers d'une « américanisation », c'est à Toronto que sonne d'abord le réveil d'un nationalisme qui paraissait réservé jusqu'à présent au Québec pour des motifs tout différents.

Mais Toronto est déchiré, car il est aussi le foyer du *big business* canadien aujourd'hui totalement dévoué à la cause du marché commun nord-américain. C'est dans Bay Street, l'artère des hautes finances, qu'a été lancée au début du mois de novembre la contre-attaque des présidents des conseils d'administration après qu'à un débat télévisé, M. Turner fut parvenu, fin octobre, à faire du libre échange le véritable enjeu de ces élections.

La riposte des chefs d'entreprise a été telle, dans les médias, que la commission chargée de veiller au bon déroulement des élections s'en est émue. Elle a déploré que cette très coûteuse campagne dépasse largement le quota de dépenses dévolu par la loi aux partis politiques. Mais le reproche s'adresse aussi aux syndicats qui ont procédé de façon similaire, avec moins de moyens, pour dénoncer l'accord. Même si on devinait que M. Mulroney et les conservateurs pouvaient l'emporter, on savait à Toronto, dans les deux camps, que le conflit serait durable et que la « résistance » de l'Ontario ne s'achèverait pas avec le scrutin.

Guerre des pancartes

Dans ces conditions, Mme Barbara McDougall n'avait pas la tâche facile. Certes, « Barbara » est membre du gouvernement et s'est fait une certaine réputation en tant que ministre chargé des privatisations. Mais elle n'en a pas moins jugé nécessaire, samedi et dimanche, de continuer à *« aller au contact direct »* de l'électeur.

Humblement, Mme le ministre tire les sonnettes. La cinquantaine allègre, elle bondit de porte en porte. *« Bonjour, je suis votre député, puis-je compter sur votre voix ? »* Rude école héritée du système britannique. Epreuve de modestie. Des portes se ferment aussitôt. Ou bien cette remarque : *« A cause du libre-échange, pas question que je vote pour vous, et pourtant vous avez fait du bon boulot et vous m'êtes sympathique ; je vous souhaite bonne chance... »* Pour autant de rebuffades, beaucoup d'encouragements et de votes tout acquis. Mais il y a aussi de nombreux indécis *(« je suis resté sans cesse devant la télévision, et pourtant je ne suis toujours pas fixé »)* auprès desquels Barbara s'attarde et fait du charme en fournissant une petite documentation avec son autographe. *« Ce quadrillage est le meilleur des baromètres, nous avons refait notre retard. Mais ce sera serré. »* Un dernier sondage la donne de peu gagnante.

Dans son Q.G., un petit pavillon de banlieue, règne le même esprit de méthode servi par une armée de bénévoles, de très jeunes gens et des retraités. La circonscription a été passée et repassée au peigne fin par de multiples visites et des entretiens téléphoniques. Pas un électeur n'a échappé à l'organisation, qui se charge, le jour du scrutin, de le rappeler à son devoir. Aux murs, des cartes dignes de celles d'un état-major militaire. Il y a même un micro-ordinateur que l'on utilise aussi pour contrôler l'emploi des pancartes plantées sur le gazon devant la plupart des maisons dont les habitants acceptent de proclamer leur choix. Dans ce quartier de Saint-Paul comme dans les autres, la *« guerre des pancartes »* a sévi, un camp arrachant le panneau de l'autre. *« Cela ne se fait pas,* dit un électeur offusqué, *c'est la première fois que cela se passe ainsi. »*

Indignation toute britannique d'un pays qui même en Amérique a conservé en politique l'exemple de l'ancienne puissance coloniale. Au Canada, on a crié au scandale national parce que, lors d'une brève échauffourée, au cours d'un meeting auquel participait le chef de l'opposition libérale, un militant a été légèrement blessé à la face. Du sang ! Jamais vu en pareilles circonstances.

Un tour « agressif »

On n'a pas du tout apprécié non plus le ton *« agressif »* de la campagne publicitaire à la télévision ; on l'a dit, hélas, comparable à celle qui vient d'avoir lieu aux Etats-Unis. Les partis ont fini, dit-on, par viser *« au-dessous de la ceinture »*. Par exemple, le Parti libéral a montré M. Brian Mulroney saluant le drapeau américain, une image prise sans doute lors d'une visite officielle aux Etats-Unis, mais utilisée comme le signe évident de l'*« allégeance »* du leader conservateur à Washington. En revanche, les conservateurs ont qualifié de « » M. Turner. Inacceptable.

Ancienne déléguée générale de l'Ontario à Paris, journaliste, membre de cette élite politique et culturelle qui milite ardemment contre l'accord de libre-échange, Mme Adrienne Clarkson déplore également les excès des débats. Et elle ne comprend pas que l'on ait dressé une fois de plus dans cette affaire le Québec contre l'Ontario. Elle reproche au premier ministre d'avoir indûment *« embrigadé »* le Québec, et aux Québécois d'être *« tombés dans le piège »*. Car elle ne comprend pas l'intérêt que les Canadiens français (dont la population diminue) peuvent avoir à soutenir *« aveuglément »* l'accord Mulroney-Reagan.

Et de conclure : *« Les Québécois n'ont jamais compris que nous puissions avoir une façon de voir et une culture différentes de celles des Américains, dit-elle. A terme, le Québec est en réalité autant menacé que l'Ontario. Et je ne vois pas comment six millions de Canadiens francophones pourraient surnager et rester eux-mêmes au milieu d'un assaut de trois cents millions de Nord-Américains totalement « américanisés »... »*

FRANCIS CORNU.

ITALIE : élections régionales dans le Haut-Adige

Les plus allemands des Italiens

Sept cent mille Italiens étaient appelés à élire, dimanche 20 novembre, les conseillers régionaux du Trentin-Haut-Adige, région frontalière avec l'Autriche, à forte communauté germanophone. Ces élections, dont les résultats étaient attendus dans la journée de lundi, interviennent au moment où Rome attend le satisfecit de Vienne sur le statut d'autonomie du Haut-Adige, comme l'exigent les dispositions de l'ONU.

BOLZANO
de notre envoyé spécial

« Ach ! Bien sûr que je me sens allemand. » Bon pied, bon œil et toujours vigoureux quand il s'agit du *Südtiroler Volk*, la communauté germanophone de la région, Herr Doktor (en droit) Alfons Benedikter est né il y a un peu plus de soixante-dix ans à Bozen, en Autriche. Un an plus tard, vers la fin de 1919, le petit Alfons, qui commençait tout juste à marcher, était devenu citoyen italien, résidant à Bolzano, dans l'Alto-Adige. Bozen, Bolzano ? Au-delà des mots qui désignent la même petite ville assoupie dans une vallée verdoyante des Dolomites, c'est tout le problème d'une irréductible communauté de trois cent mille Germains italiens qui, aujourd'hui encore, reste posé.

« Hé ! Hé ! C'est Astérix and Co. ici, plaisante un jeune journaliste local. *Tout le monde pense que vraiment ils sont fous ces Romains de croire qu'ils pourront nous réduire. »* Dans le rôle d'Agecanonix, le vénérable Doktor Benedikter, qui a fait le front russe dans la Wehrmacht en 1943 et qui s'est retrouvé prisonnier de l'armée rouge deux ans plus tard à Berlin, est bien d'accord. *« Si on faisait un référendum, 90 % du* Südtiroler Volk *voterait pour l'indépendance, cela est sûr. »* Radotages d'anciens combattants dépassés par les événements ? Eva Klotz, jeune et belle égérie des indépendantistes sud-tyroliens, et fondatrice du Heimatbund – la Ligue patriotique, – est encore plus directe : *« Nous proposons un Freistaat, un Etat libre sur le modèle du Liechtenstein. »*

Longues tresses brunes roulées à l'allemande autour de la tête, chemise paysanne à carreaux ouverte sur la dentelle du corsage traditionnel, Eva Klotz est la fille d'un célèbre indépendantiste local, poseur de bombes dans les années 60. Elle affirme qu'elle n'a rien à voir avec les terroristes du groupe Ein Volk, ein Tyrol qui ont dynamité, sans faire de victimes, quarante-huit objectifs dans la vallée ces deux dernières années. Eux ont des liens avec les néo-nazis autrichiens et allemands, alors que *« Heimatbund, non »*. Avec un seul siège au parlement local sur un total de trente-cinq, la Ligue patriotique de la belle Eva défend en quelque sorte le droit au rêve des Tyroliens du Sud. *« Nous, nous sommes le réalisme »*, sourit le Dr Bruno Hopp, secrétaire général du SVP, le Südtiroler Volks Partei.

Vingt-deux sièges à l'assemblée locale, bénéficiaire, depuis toujours, de 90 % du « vote allemand » dans la région, le SVP administre sans partage, mais non sans compétence, l'extraordinaire autonomie consentie depuis quarante ans par Rome au Haut-Adige. Car s'il est vrai que pendant les vingt années du fascisme les *« Goths du Tyrol du Sud »* ont été maltraités – interdiction de parler l'allemand notamment, et colonisation à outrance de leur vallée par des Italiens du Sud, – ils figurent sans doute aujourd'huiparmi les minorités les plus choyées de la Terre. *« Oui, il faut reconnaître qu'on est assez gâtés »*, admet un puissant homme d'affaires libéral et éclairé du SVP, M. Alexander Amonn. *« Nous sommes les seconds bénéficiaires de l'aide publique italienne derrière le Val d'Aoste, et notre économie est plutôt prospère. »* M. Amonn, pourtant, n'est pas prêt à lâcher le SVP : *« Comprenez que, après les excès autonomistes régionaux de ces dernières années, Rome a tendance à vouloir centraliser de plus en plus ; et cela, nous qui avons un statut spécial, nous ne le voulons pas. »*

Apartheid

L'intégration progressive, le métissage culturel défendu par le seul parti régional authentiquement mixte, celui des Alternatifs et des Verts, le SVP n'y croit pas. Le gouvernement provincial continuera de se battre pour l'attribution « ethnique » des postes dans la fonction publique provinciale (65 % pour les « Allemands », le reste aux italophones) et pour l'enseignement séparé dans les écoles maternelles.

Jusqu'à l'âge de sept ans, les enfants « italiens » sont en effet séparés des têtes blondes allemandes – y compris dans les cours de récréation – *« de manière que l'identité culturelle de chacun soit enracinée avant que l'enfant ne soit confronté à une autre »*. Ce n'est pas l'apartheid, mais cela y ressemble un peu. Du coup, un parti nationaliste et centralisateur italien comme le MSI néo-fasciste, qui dépasse rarement 5 % des voix à l'échelon national, a fait 23 % en 1985 lors d'une consultation locale à Bolzano ! Le message était clair : les 140000 italophones de la région en ont assez de se sentir traités en minorité sur leur propre sol national. *« Ils ont envoyé, c'est certain, ce genre de message à Rome,* reconnaît M. Amonn, *et il faut que nous en tenions compte. »*

L'occasion pour les germanophones de démontrer un peu de réalisme ne devrait guère tarder. En décembre, au cours de son congrès, le SVP dira s'il ratifie ou non le statut d'autonomie du Haut-Adige tel qu'il a été négocié entre l'Italie et l'Autriche. Certains, comme le Dr Benedikter et le vieux président du SVP, M. Sylvius Magnago – un ancien de la Wehrmacht, lui aussi, qui a laissé une jambe en Russie, – prédendent que, sur les 137 mesures qui devaient être prises par Rome avant que l'Autriche ne lui accorde la *« quittance libératoire »* exigée par l'ONU pour entériner la tutelle italienne sur le Tyrol du Sud, le compte n'y est pas. Ils veulent, disent-ils *« poursuivre la lutte »*, empêcher l'Autriche – qui en a assez de tout cela et qui a bien besoin de l'aide italienne pour entrer dans la CEE – de les *« trahir »* encore une fois. *« Ils rêvent, ils sont vieux ou immatures »*, conclut en souriant un modéré du même parti. Peut-être un jour se réveilleront-ils, les nostalgiques des deux camps, quand ils verront que leurs enfants, délaissant les *Würstels* et les pizzas des établissements traditionnels, parlent l'anglais et s'empiffrent de hamburgers chez McDonald.

PATRICE CLAUDE.

CHILI

Le général Pinochet ne serait pas candidat à l'élection présidentielle

Santiago-du-Chili. – Le général Augusto Pinochet ne sera pas candidat à l'élection présidentielle prévue en décembre 1989, a déclaré, le samedi 19 novembre, le ministre chilien de l'intérieur, M. Carlos Carceres, au quotidien *El Mercurio*, en précisant que le gouvernement militaire n'avait pas désigné de candidat à sa succession. *« La Constitution n'envisage pas la réélection du président Pinochet après le plébiscite »*, a déclaré le ministre. Le 5 octobre dernier, 55 % des Chiliens avaient rejeté une prolongation de huit ans du général Pinochet.

Le chef de l'Etat chilien a, pour sa part, estimé que ce scrutin serait considéré comme nul et non avenu si ses adversaires ne respectaient pas la Constitution élaborée par les militaires. *« J'ai demandé à l'opposition si elle acceptait la Constitution. (...) Si elle dit « non », le plébiscite est sans valeur. L'opposition devra en assumer les conséquences »*, a déclaré le général, samedi, lors d'un meeting dans la ville de Coihaique, à 2 000 kilomètres au sud de la capitale. Il a aussi accusé les Etats-Unis d'avoir versé d'importantes quantités d'argent à l'opposition lors de la campagne du plébiscite, et estimé que les Soviétiques, les Américains et certains secteurs de l'Eglise catholique se sont opposés au « oui » lors du plébiscite.

En vertu de la Constitution, le général Pinochet reste au pouvoir jusqu'en mars 1990, mais doit organiser des élections générales au plus tard en décembre 1989. – *(AFP, Reuter.)*

● **PÉROU : le président Garcia souhaite se retirer en 1990.** – Le chef de l'Etat péruvien, M. Alan Garcia, dont le mandat présidentiel arrive à échéance en juillet 1990, a indiqué qu'il ne souhaitait pas en briguer un nouveau et qu'il se retirerait de la vie politique à cette date. La grave crise économique que connaît le pays a déjà provoqué de nombreuses vagues de manifestations et a entraîné une forte baisse de la popularité du jeune chef de l'Etat arrivé au pouvoir en 1985 à l'âge de trente-cinq ans. – *(Reuter.)*

EN BREF

● **ITALIE : Jean-Paul II a reçu M. Alexandre Dubcek.** – Le dirigeant du « printemps de Prague », M. Alexandre Dubcek, a été reçu, samedi 19 novembre, par le pape Jean-Paul II pendant une vingtaine de minutes en tête à tête, sans interprète. M. Dubcek était arrivé le 11 novembre en Italie pour recevoir le titre de docteur *honoris causa* de l'université de Bologne *(le Monde* du 15 novembre). – *(AFP.)*

● **HONGRIE : les réactions après l'expulsion de Roumanie d'un diplomate.** – Le numéro un hongrois, M. Karoly Grosz, a qualifié, dimanche 20 novembre, sur Radio-Budapest, de *« totalement infondée et incompréhensible »* l'expulsion du conseiller commercial hongrois en Roumanie, M. Karoly Gyoerfy. Accusé par les autorités roumaines d'avoir distribué des tracts *« anti-roumains et anti-socialistes »*, d'avoir volé une voiture et provoqué un accident de la route *(le Monde* daté 20-21 novembre), M. Gyoerfy a été déclaré *persona non grata*, samedi, par le ministère roumain des affaires étrangères. – *(AFP.)*

● **ESPAGNE : une manifestation à la mémoire de Franco dégénère.** – Un rassemblement de l'extrême droite, le jour du treizième anniversaire de la mort du général Franco, a dégénéré dimanche 20 novembre à Madrid. Plusieurs voitures ont été brûlées, et la police a chargé les manifestants dans l'une des principales artères de la capitale, bloquée par quelques milliers de personnes. – *(AFP.)*

● **IRLANDE DU NORD : huit soldats blessés.** – Huit soldats de l'armée britannique ont été légèrement blessés dimanche soir 20 novembre à Belfast-ouest par l'explosion d'une voiture piégée stationnée près de leur camp militaire. L'attentat n'a pas été revendiqué. – *(AFP.)*

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde

SCIENCES ET MÉDECINE

Europe

URSS : la montée des nationalismes

Le pouvoir central « doit être fort »

estime M. Gorbatchev

Moscou
de notre correspondant

De New-Delhi où il achevait sa visite officielle en Inde, M. Gorbatchev a pris le temps, samedi 19 novembre, de calmer le jeu dans l'affaire estonienne. Sans hausser un seul instant le ton, il s'est contenté de déclarer qu'il n'acceptait pas « le point de vue » exprimé par le Soviet suprême d'Estonie ; que cette décision de ne plus automatiquement reconnaître la validité des lois soviétiques sur le territoire des Républiques baltes n'était *« pas constructive »* et qu'on s'éloigne là *« des réalités »*.

C'était aussi clair qu'attendu, mais cela n'était qu'une seule phrase d'une longue déclaration très balancée dans laquelle M. Gorbatchev a d'abord longuement expliqué qu'*« en Estonie, comme partout ailleurs dans le pays, le processus de « perestroïka » était en cours »*, et que *« beaucoup de débats étaient ouverts sur l'avenir de l'Union soviétique* (et) *le problème central de l'harmonisation des relations entre le Centre et les républiques »*.

Autrement dit, pour irréalistes qu'elles soient, les décisions estoniennes ne font que s'inscrire dans une discussion générale totalement légitime et qui va connaître, a expliqué le secrétaire général, *« au moins trois étapes »*. La première, qui a débuté le mois dernier avec la publication des projets d'amendement à la Constitution soviétique, concerne le pouvoir central, qui *« doit être fort mais ne peut s'occuper des questions secondaires »* ; la deuxième sera consacrée au *« statut des Républiques constituantes »*, et la troisième aboutira à des décisions législatives sur *« l'autogestion »* et *« l'autonomie comptable »* des Républiques et régions.

« Il y a longtemps, a alors dit M. Gorbatchev, *que les camarades d'Estonie sont impliqués dans le travail avant-gardiste de développement des initiatives. Dans cette République, il y a beaucoup de choses qui préoccupent nos camarades* (et) *je pense qu'on doit être d'accord sur le fait que des erreurs ont été commises dans le déploiement des forces productives en Estonie. » « Cela a conduit à des niveaux de migration qui ont suscité l'inquiétude de la population locale et aggravé aussi la situation écologique »*, a-t-il enfin ajouté en donnant ainsi sur le fond raison aux Estoniens, dont les principaux thèmes de mobilisation sont l'environnement et la défense de l'identité nationale. On n'aurait su mieux dire que, surenchère ou pas, les débats devaient se poursuivre.

Les commissions des lois du Soviet suprême ont parallèlement examiné, samedi, les décisions du Parlement estonien. A l'unanimité moins une voix, elles les ont estimées contraires à la Constitution soviétique, en déclarant que leur généralisation à l'ensemble des Républiques soviétiques transformerait l'URSS *« d'Etat fédéral en une alliance d'Etats ayant des liens intérieurs faibles »*.

C'est vraisemblablement à la fin du mois que le présidium du Soviet suprême entérinera l'avis des commissions, mais il y a peu de chance que la discussion en soit pour autant close.

B. G.

Trotski en débat

MOSCOU
de notre correspondant

Il y avait ceux qui tentaient de racheter des billets au noir, ceux qui forçaient la porte et ceux qui n'essayaient plus d'entrer, mais s'agglutinaient devant le grand panneau de photos légendées qui annonçait d'un seul mot : « Trotski », le sujet du débat.

C'était la première fois depuis soixante ans que se tenait en URSS une réunion publique consacrée au créateur de l'armée rouge, la première fois qu'on pouvait voir ou revoir des documents le montrant au côté de Lénine en tout premier rôle de la révolution, et l'intensité des regards disait combien l'histoire de ce pays n'est pas son passé mais son présent.

Ceux qui étaient nés sous Staline ou Brejnev voulaient savoir qui avait été le seul des bolcheviks de légende qu'il ne soit toujours pas question de réhabiliter. Ceux qui avaient vécu la révolution et connu « Lev Davidovitch » voulaient — comme on veut une victoire sur la mort prochaine — transmettre leur témoignage. Beaucoup d'autres, jeunes ou vieux, voulaient faire savoir que ce Trotski n'avait été qu'un de ces juifs qui auraient inventé la révolution pour tuer la mère Russie, et tous avaient quelque chose d'également poignant.

Sinistres imbéciles, vieux ou jeunes, tous faisaient penser à un groupe de naufragés qui soudain sauvés par un récif inespéré tentent de comprendre où et pourquoi le navire a coulé, où le courant les a poussés et d'où espérer le salut. Sans réponse à ces questions, les chances de s'en sortir ne sont pas minces, mais nulles, et cette salle de la Maison de la culture de l'Institut d'aéronautique de Moscou était ainsi, mardi 15 novembre, comme une allégorie de l'URSS — perdue, hébétée par son destin et accrochée pourtant à l'espoir de reprendre un jour pied.

A la tribune parle maintenant une très vieille dame aux yeux magnifiques. C'est la fille de Joffé, l'un des grands ambassadeurs des débuts de la révolution qui s'était suicidé en 1927 pour protester contre l'exclusion de Trotski, son ami de toujours. Elle a, bien sûr, payé du Goulag le crime d'être la fille d'une tel père et elle raconte Trotski et les années 20. Comme si vous y étiez : l'étau qui se resserre, la déportation de Trotski à Alma-Ata, la gêne de l'officier venu arrêter un homme si important, la lettre clandestinement envoyée par Lev Davidovitch à sa première femme — prisonnière du même camp que la petite Joffé. La première phrase disait : *« Je ne comprends pas pourquoi cette époque nous punit tant. »* Et quand la vieille dame conclut rapidement sur l'assassinat de Trotski au Mexique par un agent de Staline fait héros de l'Union soviétique et *« ensuite accueilli chez nous »*, la salle frémit, proteste : *« Comment ! Non ! Mais ce n'est pas possible ! »*

« Seulement la vérité »

Un jeune homme se prend la tête entre les mains comme écrasé de honte collective, une femme regarde son mari en hochant la tête comme pour échapper au cauchemar. Bizarrement, c'est cette médaille à l'assassin qui révolte le plus, mais un autre orateur est déjà au micro, Galina Antonov-Ovseenko, fille de l'ancien responsable politique de l'armée rouge liquidé en 1938. Elle a été en camp de 1937 à 1953 et elle a cette phrase : *« Qu'est-ce que le trotskisme ? C'est ma vie »* — tout ce qui a fait, veut-elle dire, son destin. Toute frémissante de pouvoir enfin parler, parler comme on crève un abcès, elle hurle : *« Donnez-nous notre histoire, notre histoire telle qu'elle a été, la vérité, seulement la vérité. »*

La vérité de l'histoire ? Elle a été tellement piétinée qu'on voudrait aujourd'hui en URSS la rétablir comme on le fait d'un plan de ville. Mais qu'est-ce que la vérité sur 1917 et le stalinisme ? Il n'y en a pas une mais mille, et plusieurs personnes essaieront de faire voir qu'il faudrait enfin sortir du manichéisme, arrêter de faire des démons d'hier les anges d'aujourd'hui et finir par admettre que la sanglante complexité des révolutions ne se réduit pas à une image d'Epinal.

Dur à faire passer, mais, dans cette salle où il n'y a pas un seul « trotskiste », des historiens de l'Académie des sciences, de jeunes étudiants et des enfants de révolutionnaires disent que Trotski a été une *« personnalité gigantesque »* : qu'on ne peut rien comprendre à Octobre sans connaître son rôle, qu'il reste insupportable au régime car il est le seul des anciens dirigeants du parti à avoir proposé une analyse du stalinisme et qu'il est urgent de le publier en URSS.

On défend un homme déjà calomnié sans pour autant l'encenser, et Egor Piatnitski, fils d'un des grands organisateurs de la clandestinité bolchevique d'avant la révolution disparu dans les camps à la fin des années 30 déchaîne les rires en expliquant : *« Trotski est une figure clé de la « perestroïka » puisqu'il est le théoricien de la lutte antibureaucratique. »*

Questions de la salle : est-il vrai qu'il soit parti d'URSS avec un wagon d'or ? Combien de millions de morts a-t-il sur la conscience ? Pourquoi n'était-il pas à l'enterrement de Lénine ? Est-il vrai qu'il était hitlérien ?

La parole est maintenant aux gens de *Pamiat*, l'association nationaliste russe qui ne s'embarrasse pas d'afficher son antisémitisme. L'un de ses membres dénonce les discriminations anti-russes et lit une liste de directeurs de camp et autres officiers du Guépéou du genre *« Cohen, Rosenthal, Rosenblum... »* Trois suffisent.

Des visages se tordent de dégoût, mais personne ne les empêche de parler. L'URSS est une grande malade, et dans la salle d'à côté des jeunes filles en justaucorps sautent à n'en plus finir sur un air de rock : cours d'aérobic.

BERNARD GUETTA.

YOUGOSLAVIE : après les manifestations

Un « calme apparent » est revenu dans la capitale du Kosovo

BELGRADE
de notre correspondant

Après les manifestations de la semaine dernière, un *« calme apparent »*, selon l'agence Tanjug, est revenu dimanche 20 novembre à Pristina. Néanmoins, de petits groupes de jeunes continuent à traverser la ville en brandissant le drapeau albanais, mais également le drapeau yougoslave et des portraits de Tito, et en acclamant Mme Jasari et M. Vlasi, les deux dirigeants albanais destitués par le comité central du Kosovo. On signale cependant une forte agitation dans plusieurs autres localités et on n'exclut pas de voir des manifestants arriver de ces localités à Pristina comme ils l'ont fait déjà les jours précédents. Les autorités de Belgrade et les dirigeants albanais de la Ligue du Kosovo s'efforcent de convaincre les manifestants de rentrer chez eux. Le mouvement semble bien structuré et n'a rien de *« spontané »*, a déclaré à la presse M. Lolic, secrétaire du comité central fédéral, qui se trouve depuis deux jours dans la capitale du Kosovo. Pour cette raison, les autorités craignent de voir des *« provocateurs »* dépasser les *« limites du tolérable »*, ce qui pourrait entraîner l'action des unités spéciales de la milice fédérale stationnées au Kosovo depuis plusieurs mois.

Quoi qu'il en soit, le pouvoir central est bien décidé à ne pas satisfaire aux revendications des manifestants portant sur la création d'une « République du Kosovo ». Ils y voient une tentative de déstabilisation de la Yougoslavie tout entière et une première étape vers l'union du Kosovo à l'Albanie. Et il est certain que l'armée, qui s'est bornée jusqu'à présent à observer les événements, s'opposerait résolument à tout ce qui pourrait mettre en cause l'intégrité du territoire national.

Le meeting de Belgrade

Dans la confusion où se trouve le Kosovo, il y a tout de même un élément encourageant : on n'a pas signalé, du moins jusqu'à présent, d'affrontement entre les Albanais et les Monténégrins. Ces derniers se sont déplacés nombreux samedi à Belgrade pour prendre part au meeting de *« solidarité, fraternité et unité »*, la plus grande manifestation du genre jamais vue en Yougoslavie. Elle a rassemblé plus d'un million de personnes (certains disent un million et demi) sur le plateau situé entre le Danube et la Sava, et plusieurs orateurs, parmi lesquels M. Slobodan Milosevic, président du Parti serbe, ont pris la parole. Dans cette marée humaine se trouvaient des gens de toutes les régions de Yougoslavie, arrivées en trains spéciaux, autobus et voitures particulières. On remarquait un grand nombre de Monténégrins et des habitants de la Vojvodine, mais aussi de Bosnie, de Croatie et de Macédoine, porteurs d'innombrables pancartes proclamant l'unité des peuples et des nationalités de Yougoslavie et exigeant l'unité de la République fédérée de Serbie.

Dans son discours, M. Milosevic a souligné que le retour de la paix au Kosovo était la principale tâche de la Serbie, que telle était la volonté de son peuple et que ses dirigeants devaient y parvenir s'ils ne veulent pas être *« emportés par le vent »*. Après avoir rappelé aux Albanais que jamais personne n'a été victime de discrimination en Serbie parce qu'il n'était pas de nationalité serbe, il a adressé un vibrant appel aux Serbes, Monténégrins et Albanais du Kosovo pour qu'ils s'unissent contre *« le mal et les chauvinistes »*. *« La Yougoslavie*, a conclu M. Milosevic, *n'expirera pas à une table de conférence comme ses ennemis le pensent. Elle a été créée à l'issue de grands combats et elle sera défendue par des combats tout aussi grands »*.

Le meeting s'est déroulé sans incident et les observateurs sont unanimes à reconnaître que son organisation, qui n'est pas précisément le fort des Yougoslaves, a été parfaite. Il est aussi intéressant de constater que cette manifestation éminemment politique et serbe a été diffusée par les huit centres de la télévision yougoslave (six des Républiques et deux des régions autonomes) et que M. Milosevic a été de ce fait la première personnalité yougoslave après Tito à avoir eu une telle publicité, y compris dans des parties de la fédération très réservées à son égard.

PAUL YANKOVITCH.

CORRESPONDANCE

Les victimes de la première guerre mondiale

L'ambassade de Yougoslavie en France nous a adressé la lettre suivante :

Dans *le Monde* daté 13-14 novembre figure le nombre de 45 000 victimes serbes-yougoslaves dans la première guerre mondiale. Or les chiffres officiels confirmés par les documents font état de 376 000 morts au combat, les pertes totales étant de 1 200 000 morts, civils inclus. Vu le rôle qu'a joué la Serbie dans cette guerre, les chiffres publiés dans votre journal ont provoqué une vive émotion parmi les Yougoslaves vivant en France.

RFA : en Bavière

M. Theo Waigel succède à Franz Josef Strauss à la tête de la CSU

BONN
de notre correspondant

Il n'y a pas eu de « guerre de succession » en Bavière après la mort de Franz Josef Strauss. Les barons du parti chrétien social bavarois se sont, dès le lendemain de la mort de leur chef charismatique, entendus sur un partage de l'héritage sans drame. M. Max Streibl, cinquante-six ans, occupe le fauteuil de ministre-président du Land, fort de sa longue expérience gouvernementale aux cotés de Franz Josef Strauss. MM. Gerold Tandler et Edmund Stoiber détiennent des postes-clés dans le gouvernement régional, respectivement celui des finances et de celui de l'intérieur.

Le congrès extraordinaire de la CSU réuni samedi 19 novembre à Munich constituait le couronnement de cette harmonie dans le deuil : il a élu sans surprise ni débat M. Theo Waigel, quarante-neuf ans, à la tête du parti. Avec 98 % des voix des 1 020 délégués, le chef du groupe parlementaire CSU au Bundestag peut entamer son mandat fort de la confiance des militants du parti dominant en Bavière. Ce Souabe issu d'un milieu très modeste — son père était maçon et paysan — doit son ascension à des qualités intellectuelles indéniables et à une habileté politique qui s'est manifestée depuis six ans : représentant à Bonn de Franz Josef Strauss, il a su maintenir la coalition au pouvoir en état de fonctionner, malgré les nombreux éclats de son patron contre le gouvernement et le chancelier Kohl. Ces qualités de négociateur lui ont valu une réputation d'homme de compromis, certains lui reprochant même de sacrifier les intérêts de la CSU à l'harmonie de le coalition.

Dans son discours d'intronisation, M. Theo Waigel a tenu à rassurer ceux de ses amis politiques qui auraient pu craindre que, sous sa direction, la CSU ne perde de son indépendance d'expression et d'action par rapport à la CDU du chancelier Kohl : *« Je sais manier aussi bien le sabre lourd que le fleuret dans le débat politique »*, a-t-il affirmé devant un chancelier qui semblait néanmoins très heureux du succès de M. Waigel. M. Kohl apprécia moins, en revanche, les propos de Mme Mathilde Berghofer- Weichner, vice-présidente du gouvernement régional, et connue pour ses positions très conservatrices. Faisant allusion au franc parler de Franz Josef Strauss, elle s'écria : *« L'association bavaroise pour le parler clair n'avait pas qu'un membre. Nous espérons que la CDU pourra trouver une solution à ses problèmes de personnel, qui nous concernent aussi. »* Cette allusion, un peu lourde, aux difficultés de la CDU après la démission de M. Jenninger, et la conduite de Grenoble subie par un autre ami du chancelier, M. Bernhard Vogel en Rhénanie-Palatinat, n'a pas, en fin de compte, entamé l'inaltérable bonne humeur apparente du chancelier. Ce dernier est parti cependant de Munich avec une dette envers M. Waigel : dix-huit bouteilles de vin pour n'avoir pronostiqué qu'un succès à 92 % du nouveau président de la CSU. Chaque point supplémentaire valait trois bouteilles...

LUC ROSENZWEIG.

Diplomatie

La visite du président du Bangladesh

La protection contre les inondations au cœur des entretiens de M. Ershad à Paris

Arrivé dimanche 20 novembre à Paris, le président Ershad doit s'entretenir avec M. Mitterrand des moyens susceptibles d'aider son pays à se protéger des inondations catastrophiques qui le frappent régulièrement. M. Mitterrand a, en effet, pris la tête d'une véritable croisade destinée à mobiliser les pays riches, en particulier les partenaires européennes de la France, en faveur d'un tel projet.

« Il s'agit d'un projet gigantesque qu'on peut comparer à un véritable travail d'Hercule », a souligné le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire Bernard Kouchner, qui a accueilli le président Ershad, et qui vient de présider à New-York une réunion organisée par l'ONU sur l'assistance au Bangladesh. M. Mitterrand, a précisé M. Kouchner, espère pre- [illegible] prochain sommet européen prévu à Rhodes, les 2 et 3 décembre, les premiers résultats d'une étude que doit effectuer d'ici là, à Dacca, une mission d'experts français dirigée par son conseiller, M. Jacques Attali.

M. Mitterrand avait lancé cette idée à la tribune des Nations unies : il avait affirmé que le développement passait aussi par le lancement de grands projets d'intérêt mondial *« capables de mobiliser les énergies au service de telle ou telle région blessée par la nature ou par la folie des hommes »*, citant l'exemple de la stabilisation des fleuves qui inondent le Bangladesh. A New-York, la réunion de l'ONU a permis aux donateurs d'annoncer des engagements pour plus de 0,5 milliard de dollars, sur les quelque 1,1 milliard de dollars nécessaires à la reconstruction du pays.

RDA

Une revue soviétique interdite

BONN
de notre correspondant

Le mensuel soviétique *Spoutnik*, édité par l'agence Novosti, vient d'être supprimé de la liste des périodiques dont la diffusion est autorisée en République démocratique allemande. le numéro d'octobre de *Spoutnik* n'a pas été livré aux abonnés, et il est introuvable dans les kiosques.

Neues Deutschland, organe central du parti communiste est-allemand, le SED, justifie ces mesures de censure en écrivant : *« Cette publication n'apporte aucune contribution au renforcement de l'amitié germano-soviétique. Au lieu de cela, elle donne une image déformée de l'Histoire. »*

Spoutnik, qui se veut un équivalent soviétique du *Reader's Digest* américain, publié en plusieurs langues, était diffusé dans sa version allemande à 180 000 exemplaires au prix de 2 deutschemarks en RDA.

Les articles historiques très critiques sur la période stalinienne semblaient donc être fort appréciés du public est-allemand, qui ne trouve pas d'équivalent dans la presse nationale. Ce n'est pas la première fois qu'un journal soviétique suscite l'ire des censeurs de Berlin-Est.

L'an passé déjà, un numéro du mensuel *Temps nouveaux*, une publication en pointe dans la défense de la politique gorbatchévienne, avait été interdit à la vente. Depuis, ce mensuel prend des précautions : ainsi, un article nuancé sur le Parti chrétien-démocrate de RFA n'a pas été publié dans l'édition allemande de *Temps nouveaux*.

L. R.

Proche-Orient

Mettant fin à ses hésitations

L'Egypte reconnaît l'Etat palestinien

Tandis qu'à Bruxelles, les ministres des affaires étrangères de la CEE devaient, lundi 21 novembre, chercher à élaborer une position commune face à la proclamation par l'OLP d'un *« Etat palestinien »*, de nouveaux pays ont reconnu cet Etat dimanche, parmi lesquels l'Egypte, la Chine et le Vietnam.

LE CAIRE
de notre correspondant

C'est pour « *lever tous les doutes formulés par certains milieux quant à la reconnaissance de l'Etat palestinien qui vient de voir le jour* » que le gouvernement égyptien a, selon un porte-parole officiel, donné une large publicité, dimanche 20 novembre, à son geste : tous les médias égyptiens ont diffusé, ce jour-là, le communiqué annonçant que le Caire « *reconnaissait l'Etat palestinien indépendant proclamé par le Conseil national palestinien* », le 15 novembre à Alger. Reconnaissance, précise le communiqué, effective depuis la date même de l'autoproclamation de l'Etat palestinien.

Les responsables égyptiens avaient multiplié les communiqués et les déclarations de soutien depuis la proclamation de l'Etat. Toutefois, nulle part il n'était question de reconnaissance formelle. Cette attitude ambiguë reflétait l'embarras de l'Egypte. Reconnaître l'Etat palestinien, c'était envenimer les relations déjà tendues avec Israël. Avec deux conséquences négatives. Tout d'abord, cela pouvait faire échouer les tractations en cours pour le règlement définitif de l'affaire de Taba. Les Israéliens n'ont toujours pas rendu à l'Egypte ce kilomètre carré de plage donnant sur le Golfe d'Aqaba malgré le verdict en leur défaveur de la commission internationale d'arbitrage. En second lieu, cela ne pouvait que favoriser la tendance au durcissement en Israël à un moment inopportun. A défaut de la victoire électorale des travaillistes qu'il souhaitait, Le Caire espère maintenant la formation d'un gouvernement Likoud-travaillistes qui constituerait à ses yeux « *un moindre mal* ».



Les relations privilégiées qu'entretient l'Egypte avec les Etats-Unis expliquent aussi les hésitations du Caire. Washington avait, en effet, fait savoir qu'il était défavorable à une reconnaissance de l'Etat palestinien. Le Caire souhaitait attendre que la nouvelle administration de M. Bush prenne la relève avant de se prononcer *de jure*.

Pressions américaines

Mais face aux pressions israélo-américaines, il y avait cependant les pressions arabes, palestiniennes et intérieures. L'Egypte se retrouvait quasiment seule de la famille arabe, Syrie exceptée, à ne pas avoir reconnu l'Etat palestinien. Une position d'autant plus inconfortable que M. Arafat, lui-même, faisait connaître « *sa déception* » via une délégation dépêchée au Caire. Devant les hésitations des Egyptiens, qui affirmaient que « *le soutien était plus fort que la reconnaissance* », le chef de l'OLP reportait une visite en Egypte que la presse avait annoncée pour le 19 novembre.

A l'intérieur, la pression était double. L'opposition attaquait la « *faiblesse du gouvernement face aux sionistes et aux Américains* », de plus, les responsables eux-mêmes étaient divisés. M. Oussama El Baz, le conseiller de M. Moubarak, contrairement au ministère des affaires étrangères, penchait pour la reconnaissance de l'État palestinien.

Maintenant que Le Caire a tranché, il lui faudra faire face aux critiques israéliennes et à l'insatisfaction américaine. L'inconfort de sa position pourrait être réduit si les ministres de la CEE adoptaient, lundi, une position propalestinienne à leur réunion de Bruxelles.

ALEXANDRE BUCCIANTI.

Jérusalem : « Une violation des accords de Camp David »

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Dès dimanche 20 novembre, le ministre des affaires étrangères sortant, M. Shimon Pérès, a fait part de son « *regret* » de la décision égyptienne sans qu'une réponse officielle formelle ait été encore formulée à Jérusalem. En dehors de celle des Etats-Unis, la réaction du Caire à la déclaration d'indépendance palestinienne était sans doute celle qu'Israël considérait comme la plus importante. On s'était félicité ici que l'Egypte n'ait pas expressément reconnu l'« Etat palestinien ». Les milieux officiels ne cachent donc pas qu'ils considèrent la décision égyptienne comme une violation des accords de Camp David.

Ceux-ci, conclus en 1978 et qui constituent le seul traité de paix entre Israël et un pays arabe, stipulent que le statut final des territoires occupés devra être déterminé par la négociation. Reconnaître l'Etat palestinien indépendant, c'est donc décider, *a priori*, du sort des territoires, dit-on à Jérusalem.

La décision du Caire, ajoute-t-on dans les milieux officiels, augure mal des négociations qui doivent, dès la fin du mois, organiser le retrait israélien de l'enclave de Taba. Déjà, le parti d'extrême droite Tehiya, allié du premier ministre Itzhak Shamir, exige que toute discussion à ce sujet soit suspendue.

Parmi les quelque quarante autres pays qui ont reconnu l'« Etat palestinien », seul le cas de la Turquie a jusqu'à présent étonné ici — parce qu'Ankara entretient aussi des relations diplomatiques avec Israël. Le gouvernement s'attend que la Grèce annonce une mesure similaire prochainement.

AL. Fr.

EN BREF

● **M. Souss : la charte de l'OLP annulée par la déclaration d'Alger.** — « *La déclaration politique du Conseil national palestinien* (du 15 novembre à Alger) *annule la charte* » de l'OLP, a souligné, dimanche 20 novembre, M. Ibrahim Souss, représentant à Paris de la centrale palestinienne, lors d'un débat à la Télévision Suisse romande, auquel participait notamment un journaliste israélien. Considérant que la charte était déjà « *dans les oubliettes de l'histoire* », M. Souss a affirmé que la déclaration politique d'Alger était « *la charte constitutive de l'État palestinien* ». — *(Corresp.)*

● **Décès du chef du Front de libération de la Palestine.** — Le secrétaire général du Front de libération de la Palestine (FLP), Talaat Yacoub, a succombé, le jeudi 17 novembre, à une crise cardiaque dans la capitale algérienne, où il avait participé à la session extraordinaire du Conseil national palestinien. Agé de quarante-trois ans, Talaat Yacoub était membre du CNP et du Conseil central de l'OLP, instance intermédiaire entre le CNP et le CEOLP (comité exécutif de l'OLP). Le FLP,issu d'une dissidence au sein du FPLP. — Commandement général de M. Ahmed Jibril, avait réintégré l'OLP au début de 1987.

● **LIBAN : des « casques bleus » français pris pour cible par des soldats israéliens.** — Un convoi transportant dix-huit « casques bleus » français de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL) a essuyé, vendredi 18 novembre, au Liban sud des tirs de soldats israéliens, qui n'ont pas fait de blessé, a indiqué un officier de la FINUL. Selon celui-ci, le convoi, formé d'un blindé et de deux jeeps, a été pris pour cible sans raison apparente par des soldats qui ont tiré à la mitraillette à partir d'un blindé israélien stationné sur le pont d'Al-Hamra, à 24 kilomètres au sud de Tyr, point de passage vers la « zone de sécurité » établie par Israël au Liban. — *(AFP.)*

● **SOUDAN : « les rebelles ne veulent pas la paix », déclare M. Sadek El Mahdi.** — Le premier ministre soudanais, M. Sadek El Mahdi, a estimé dimanche 20 novembre que les « *rebelles* » de l'Armée de libération du peuple du Soudan (APLS), dirigés par le colonel Garang, avaient perdu toute crédibilité après leur tentative d'abattre un appareil militaire soudanais, à bord duquel se trouvaient le ministre de la défense, le général Abdel Magid Hamed Khalil, et le commandant en chef des forces armées, le général Fathi Ahmed Ali.

Selon un communiqué militaire, l'avion, un C-130 Hercules, a été touché jeudi après son décollage de l'aéroport de Wau, dans la province de Bahr-el-Ghazal, par un Sam-7, mais a pu se poser en toute sécurité. « *Cet incident*, a déclaré M. Sadek El Mahdi, *démontre que les rebelles ne veulent pas sérieusement le rétablissement de la paix* », se référant au récent accord conclu entre l'APLS et le PUD, l'une des principales formations de la coalition au pouvoir. — *(AFP.)*

Asie

INDE : la fin de la visite du numéro un soviétique

M. Gorbatchev a insisté sur la solidité des relations entre Moscou et New-Delhi

NEW-DELHI
de notre correspondant

Menaces à peine voilées adressées aux Etats-Unis et au Pakistan à propos du conflit afghan, déclarations rassurantes pour l'Inde s'agissant de la solidité des relations soviéto-indiennes et annonce de la tenue — « *probablement pas très éloignée* » — d'un sommet sino-soviétique : ce sont là les trois points forts de la visite du numéro un soviétique à New-Delhi, qui s'est achevée dimanche 20 novembre.

Evoquant la signature des accords de Genève sur l'Afghanistan, dont, a-t-il souligné, l'aspect positif a été reconnu par le monde entier, M. Mikhaïl Gorbatchev a insisté sur la non-observance des clauses de cet accord, déclarant : « *Il semble apparaître que le Pakistan et les Etats-Unis trouvent trop difficile d'accepter de nouvelles approches des affaires internationales. Leurs actions paraissent indiquer qu'ils aimeraient nous voir abroger ces accords, même si les graves conséquences en sont évidentes.* » Les accords de Genève, c'est un secret de Polichinelle, n'ont jamais été respectés par aucune des parties signataires. Moscou estime cependant que Washington « exagère » et, pour marquer son irritation, a introduit de nouvelles armes sur le terrain afghan depuis plusieurs semaines, ce que les États-Unis considèrent comme une provocation grave.

Mais la visite de M. Gorbatchev à New-Delhi avait surtout pour objet de rassurer les Indiens sur la signification de la « perestroïka » (pour la vieille garde stalinienne du Parti du Congrès, tout comme pour les partis communistes indiens, cette notion de « transparence » a d'abord pour conséquence de remettre en question le *statu quo*, et elle est donc déstabilisatrice) et surtout sur le rapprochement sino-soviétique. A deux reprises, M. Gorbatchev a dénoncé les « *spéculations inamicales* » sur un refroidissement des relations entre Moscou et New-Delhi. « *Des comparaisons ont été faites entre notre première visite* (novembre 1986) *et celle-ci, entre les relations soviéto-indiennes et d'autres impératifs de politique étrangère de la direction soviétique. Je ne veux pas accorder de l'importance, par une réponse, à de telles assertions, sans fondement et manifestement spéculatives* », a-t-il dit.

Le rapprochement sino-indien

S'agissant du rapprochement sino-soviétique, M. Gorbatchev a déclaré : « *Nous sommes satisfaits de voir des signes d'amélioration des relations sino-indiennes. Nos propres relations avec la Chine évoluent également d'une manière encourageante. Un sommet sino-soviétique n'est probablement pas très éloigné.* » M. Gorbatchev faisait allusion à la prochaine visite du premier ministre indien à Pékin, prévue pour la troisième semaine de décembre et dont New-Delhi s'efforce de minimiser la portée. Il s'agira, néanmoins, d'une normalisation officielle des relations entre les deux pays. M. Rajiv Gandhi a rencontré M. Zhao-ziyang à New-York en octobre 1985, mais un sommet à un tel niveau entre les deux pays ne s'est pas produit depuis le voyage de Chou En-lai à Delhi en 1960, et le dernier premier ministre indien à s'être rendu en Chine est Nehru, en 1954. Depuis, il y a eu la guerre sino-indienne de 1962, qui a laissé, en Inde, un cuisant souvenir.

Des divergences subsistent, comme en témoigne le fait que le communiqué final de la visite de M. Gorbatchev en Inde ne fait aucune référence à la Chine, alors même que ce sujet a fait l'objet de très longs entretiens entre les deux hommes. En revanche, les deux pays ont appelé la tenue d'une conférence internationale sur l'Afghanistan, sous l'égide des Nations unies, et dont l'objet serait, si l'on comprend bien, de résoudre l'impasse actuelle.

Estimant d'autre part que le problème du sous-développement « *deviendra bientôt comparable à la menace d'un holocauste nucléaire* », M. Gorbatchev a également insisté sur un autre point fort de la nouvelle diplomatie soviétique, la sécurité en Asie-Pacifique, un thème déjà évoqué à Vladivostok (juillet 1986) et à Krasnoyarsk (septembre 1988). M. Gorbatchev a eu un mot particulier pour l'Inde, sans « *la compréhension et la coopération* » de laquelle les problèmes de la région Asie-Pacifique ne pourront pas être résolus. New-Delhi, en effet, est extrêmement réticent devant ce concept de « paix et sécurité » dans cette région, notamment parce qu'il sous-entend une zone dénucléarisée et que l'Inde n'a aucune intention de renoncer à son programme nucléaire.

Sur le plan économique, un « plan commun d'actions » a été élaboré, qui prévoit une extension des relations bilatérales. L'Union soviétique aidera notamment l'Inde à accroître son potentiel énergétique : d'ici à l'an 2000, cinq centrales électriques d'une capacité totale de 6 000 mégawatts seront construites, ainsi que deux centrales soviétiques de 1 000 mégawatts chacune. Globalement, l'URSS va accorder à l'Inde un crédit de 3,2 milliards de roubles (1), l'accord financier le plus important jamais signé entre les deux pays.

LAURENT ZECCHINI.

(1) 1 rouble = 10 F.

Afrique

ALGÉRIE : l'adoption par le Parlement du programme de M. Merbah

Le gouvernement envisage un « impôt sur les fortunes » pour faire face aux augmentations salariales

ALGER
de notre correspondant

Le résultat est sans appel. Le programme du chef de gouvernement, M. Kasdi Merbah, a été adopté samedi 19 novembre par l'Assemblée populaire nationale (APN). Sur les 291 députés présents, 268 se sont prononcés favorablement tandis que 21 votaient contre et 2 s'abstenaient, les 4 autres n'étant pas là.

La Constitution amendée le 3 novembre par référendum fait obligation au gouvernement, responsable devant l'APN, d'obtenir l'aval des députés à son plan d'action. En cas de refus, un nouveau gouvernement est nommé, qui présente à son tour un programme. Si celui-ci ne passe pas la barre de l'APN, c'est elle qui est dissoute, et de nouvelles élections législatives sont organisées. Dans la période de troubles sociaux et de crise économique que traverse l'Algérie, une telle perspective n'était pas envisageable. Il était impératif de franchir ce premier obstacle pour l'équipe de M. Merbah qui doit s'attaquer sans plus tarder aux réformes économiques projetées ces dernières années et qui n'ont pas toutes démarré.

Dans son édition du 20 novembre, le quotidien officieux *El Moudjahid* lève le voile sur quelques points du programme « *enrichi* » de M. Merbah, qui prévoit d'augmenter le SMIG de deux cent cinquante dinars, ce qui le portera de « *1 200 à 1 450 dinars* » (autant de francs). Pour faire face à ces augmentations salariales, le gouvernement envisage d'instituer « *un impôt sur les fortunes* ». Il va également « *s'attacher à lutter contre l'inflation, qui atteint des proportions insupportables* ».

M. Merbah annonce « *le gel des prix des produits de large consommation* », écrit le quotidien, qui note que « *l'emploi est inscrit au rang des priorités du gouvernement* ». Le nombre des chômeurs « *est estimé à un million deux cent mille* » et le taux de chômage représente « *22 %* » de la population active.

M. Merbah a annoncé qu'il discutera « *avec les autorités militaires de la possibilité de réduire la durée du service national de deux ans à dix-huit mois et plus tard à un an* ». Cette mesure devrait contribuer à l'amélioration du marché de l'emploi. Actuellement, les jeunes qui sont définitivement exclus du système scolaire ne peuvent entrer dans la vie active qu'une fois dégagés de leurs obligations militaires. Seulement, l'armée ne peut absorber tous les jeunes incorporables. Elle se contente donc de prendre les plus diplômés, ce qui maintient les autres dans une situation précaire.

Manifestation contre la torture

« *Le gouvernement s'engage*, souligne *El Moudjahid*, *à respecter l'indépendance de l'appareil judiciaire. Les juges intègres seront protégés contre toute ingérence, les citoyens seront égaux devant la loi.* (...) *Le gouvernement s'engage aussi à respecter les droits de l'homme et des citoyens, et proclame son attachement à la liberté d'expression et à la liberté de création.* » Autant de valeurs revendiquées par les Algériens. Dimanche 20 novembre, les étudiants se sont réunis en assemblée générale à l'université de Bab-Ezzouar. Le « comité provisoire interuniversitaire » invite à un « *grand rassemblement pour renforcer la lutte pour la démocratie* ». Mardi, le « comité universitaire pour une mobilisation contre la torture » appelle à une manifestation nationale jeudi, pour « *l'abolition définitive de la torture et l'inculpation des tortionnaires* ». Des *moudjahidates* (1) présideront symboliquement la manifestation qui se terminera par une marche silencieuse de plusieurs kilomètres jusqu'au cimetière d'El-Alia où une gerbe sera déposée sur la sépulture d'un jeune tué au cours des émeutes du mois d'octobre.

Les habitants de plusieurs localités demandent la démission ou la révocation des élus municipaux. A Hydra, un quartier résidentiel d'Alger, une manifestation dirigée contre le président de l'assemblée populaire communale (mairie) a bloqué la circulation, dimanche en fin d'après-midi. A Staouéli, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest d'Alger, la population a manifesté, le jeudi 17 novembre, pour obtenir la dissolution de l'APC dont elle conteste « *la représentativité* ». Elle a été entendue : le wali (préfet) de Tipaza a suspendu l'assemblée contestée. La gestion des affaires de la municipalité a été confiée à une commission spéciale.

FRÉDÉRIC FRITSCHER.

(1) Anciennes combattantes de la guerre d'indépendance.

ANGOLA

Les forces cubaines et l'UNITA auraient conclu une trêve

Les forces cubaines stationnées en Angola et le Mouvement de l'union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA, en lutte armée contre le régime de Luanda) ont conclu un accord « *informel* » de cessez-le-feu, a rapporté, dimanche 20 novembre, un journal sud-africain, qui cite les déclarations du dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi. Selon le *Johannesburg Sunday Star*, M. Savimbi a indiqué que le gouvernement angolais ignorait toujours l'existence de cet accord, qui a pu être conclu à la suite d'une rencontre secrète entre des délégations de Cuba et de l'UNITA survenue en août dernier en Côte-d'Ivoire.

« *Ces affirmations sont fausses* », a répliqué le porte-parole du ministère cubain des relations extérieures cité par l'agence cubaine de presse Prensa Latina. C'est « *seulement dans un contexte de manipulation propagandiste que l'on peut parler de l'existence d'un quelconque accord entre les troupes cubaines et l'UNITA* », a-t-il affirmé.

M. Savimbi, qui doit rencontrer cette semaine M. Pieter Botha, le chef de l'État sud-africain, a indiqué qu'il ne ferait pas obstacle à l'accord de principe récemment conclu à Genève sur le retrait des forces cubaines d'Angola, « *pourvu que toutes les parties reconnaissent en nous une force avec laquelle il faut compter* » — *(AFP, Reuter.)*

TCHAD : sous les auspices de l'Irak

M. Hissène Habré se réconcilie avec l'un de ses principaux adversaires

Le gouvernement tchadien a signé, le samedi 19 novembre à Bagdad, avec le chef du Front national tchadien (FNT), Acheikh Ibn Oumar, un « *accord de réconciliation* » sous les auspices du gouvernement irakien. Selon les termes de l'accord, les deux parties s'engagent à « *instaurer le cessez-le-feu immédiat entre le FNT et le gouvernement tchadien et à libérer les prisonniers de guerre et les détenus politiques, membres du Front* ».

Le FNT est largement dominé par le Conseil démocratique révolutionnaire (CDR) et rassemble également quelques partisans de deux tendances : l'Union nationale démocratique (UND) et des éléments des Forces armées occidentales (FAO). Acheikh Ibn Oumar, qui a regagné N'Djamena dimanche 20 novembre, était jusqu'alors, avec le président du gouvernement d'Union nationale de transition du Tchad (GUNT), M. Goukouni Oueddeï, qui séjourne soit à Alger, soit à Tripoli, le principal opposant à M. Habré.

D'autre part, le président tchadien a pris acte de la détente survenue récemment entre son pays et la Libye tout en renouvelant ses accusations contre Tripoli, au cours du Club de la presse de Radio-France internationale (RFI) diffusé ce lundi. « *La détente n'est pas la paix* », a déclaré à N'Djamena M. Habré. A son avis, la Libye ne donne « *aucun signe de désengagement, bien au contraire* », dans la bande d'Aouzou, « *véritable marmite en ébullition* ». Il a affirmé que l'aviation de Tripoli continuait de survoler régulièrement les positions tchadiennes, ce qui, a-t-il dit, « fragilise » le cessez-le-feu instauré entre les deux pays le 11 septembre 1987.

Quant aux relations avec la France, elles sont « *bonnes et sans nuage* », a ajouté M. Habré. « *S'il y a détente, les facteurs qui ont justifié la présence française n'ont pas disparu.* » Le Tchad et la France « *entretiennent un dialogue permanent* » et, sans exclure un « *aménagement du dispositif* », le chef de l'État tchadien estime que, « *pour l'heure, la présence d'Epervier* (dispositif militaire français au Tchad) *se justifie pleinement* ». — *(AFP.)*

Asie

PHILIPPINES : les mille jours de la présidente

Cory Aquino au-dessus de la mêlée

(Suite de la première page.)

La vie politique a retrouvé ses droits, le clientélisme et la corruption demeurant les plaies d'une société aux inégalités toujours criantes.

Avec sa bénédiction, mais sans sa participation – elle affirme ne pas être candidate à un second mandat présidentiel en 1992, – les partisans de Cory Aquino se sont regroupés, en juin, dans une nouvelle formation, le LDP. Ce rassemblement ne craint guère la droite, même quand les fidèles de Marcos continuent de manifester, de temps à autre, à Manille. Rassurée, l'armée s'est calmée. Leader de la minorité au Sénat, l'ancien ministre de la défense, Juan Ponce Enrile, a une influence limitée. Quant au vice-président Laurel, qui s'est désolidarisé de la présidente, il n'a pas été invité à se démettre. Mme Aquino préfère le laisser mariner dans ses fonctions sans lui confier la moindre responsabilité.

Bon signe de la normalisation, le tourisme reprend, en dépit des difficultés de transport entre les îles. Les hôtels de Manille sont de nouveau pleins, et un million d'étrangers auront visité les Philippines en 1988, y dépensant, en devises, l'équivalent de 1,6 milliard de dollars. A l'image des ventes de bière San Miguel – l'un des bons indicateurs de la consommation locale, – l'économie a renoué avec l'expansion : un taux de croissance de 5,7 % l'an dernier et proche de 8 % cette année. Après des années de régression et deux autres (1984 et 1985) de mesures draconiennes exigées par le FMI, la confiance refait surface. Les investissements étrangers auront sans doute triplé en 1988 par rapport à l'année précédente.

Japonais et Américains donnent un fort coup de main : l'aide de Tokyo approchera, l'an prochain, le milliard de dollars et celle de Washington représentera la moitié de ce montant. Mais l'archipel se révèle incapable de digérer cette manne : entre 1 et 2 milliards de dollars, déjà acquis, n'ont pu être, à ce jour, affectés à des projets. Surtout, le poids de la dette extérieure (plus de 28 milliards de dollars) demeure le problème financier majeur, le ratio du service de cette dette s'élevant encore, après rééchelonnement, à 35 % du montant des exportations, ce qui fait l'objet de nouvelles négociations avec le FMI. D'où l'idée d'un mini-plan Marshall, lancée par les Etats-Unis, qui devrait permettre, si elle se réalise, de rassembler entre 5 et 10 milliards de dollars de financements (*le Monde* du 17 novembre).

Le redressement du pays se heurte à d'autres obstacles. D'abord, même si elle n'a plus le vent en poupe, l'insurrection communiste continue de se manifester sur le tiers du territoire. Cette guerre fait encore chaque jour, en moyenne, une dizaine de victimes, dont quatre civils. Les militaires philippins estiment à quelque 25 000 hommes les effectifs de la NAP (nouvelle armée du peuple). Ces chiffres sont gonflés : la plupart des experts citent plus volontiers celui de 12 000 partisans armés. Il s'agit parfois de saisonniers : la jeunesse des campagnes les plus pauvres qui, pour désespérée qu'elle soit, n'en est pas pour autant très motivée sur le plan idéologique. Ces jeunes regagnent souvent leurs villages au bout de quelques années.

En outre, le PC, qui coiffe un ensemble d'organisations, est mal structuré et sans appui extérieur, à l'exception, apparemment, de celui de la Corée du Nord. Enfin, si l'armée – 160 000 hommes – n'a guère progressé, elle dispose de deux nouveaux atouts. Les services de renseignements fonctionnent bien, ce qui a notamment permis la capture de plusieurs dirigeants communistes. Les exactions sont moins fréquentes, car la presse, de nouveau libre, ne manque pas une occasion de les étaler à longueur de colonnes. Pour l'avenir, et afin de remplacer des armées privées incontrôlables, le gouvernement a annoncé, en août dernier, un projet de mobilisation de 150 000 réservistes, constitués en milices supplétives soumises aux code et règlements militaires. Ces milices, recrutées à l'échelon local, s'installeront dans les villages « *nettoyés* » au préalable par les militaires, afin d'y « *prévenir le retour des rebelles* ».

50 % de « pauvreté absolue »

La guérilla, censée contrôler encore 20 % des villages, a cessé, depuis l'été dernier, ses opérations de commandos dans les centres urbains, parce qu'elles étaient impopulaires. Les villes et les centres industriels échappent désormais à la guerre. Mais les causes sociales du conflit sont toujours présentes. Selon un récent rapport de la Banque mondiale, plus de la moitié des 56 millions de Philippins vivent dans la « pauvreté absolue ». En raison d'un fort taux de croissance démographique – contre lequel l'Eglise catholique, si influente, ne fait rien, – une croissance économique annuelle de 6 % jusqu'à la fin du siècle s'accompagnerait d'une baisse réelle de 3 % des salaires. Pour 30 millions de Philippins, il s'agit d'une lutte quotidienne pour la survie, sans médicaments, sans électricité, sans services sociaux. Le taux de chômage est estimé à 30 ou 40 %.

Le gouvernement tente de s'attaquer à ces problèmes. En juin, le Congrès a fini par voter, non sans réticences, une réforme agraire qui, pour être limitée, n'en a pas moins l'allure d'un plan de développement rural. Mais il faudrait également une profonde réforme du système des taxes, qui pénalise avant tout les pauvres et épargne davantage les hauts revenus. Un programme de développement industriel – ne s'appuyant plus, comme par le passé, sur des unités de travail de haute qualification – doit être mis en œuvre. Enfin, il faudrait ramener, selon la Banque mondiale, dans les douze ans à venir, le taux de croissance démographique de 2,8 % à 2 %.

Pendant les premiers mille jours qu'elle a passés au pouvoir, Mme Cory Aquino a fait face au plus pressé, même quand certains lui reprochaient parfois une certaine indécision. Il s'agissait de créer les conditions d'un redressement. Ce qui est fait. Il reste maintenant à exploiter la marge de manœuvre ainsi créée par une expérience qu'Occidentaux et Japonais ont tout intérêt à soutenir. Dans une société où la solidarité n'est pas la qualité première, l'entreprise s'annonce de longue haleine.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

PAKISTAN

Les résultats des élections provinciales ajoutent à la confusion

NEW-DELHI
de notre correspondant en Asie du Sud

Les élections provinciales du samedi 19 novembre n'ont fait que renforcer la confusion de la situation politique. Le Parti du peuple pakistanais (PPP) de Mme Benazir Bhutto remporte la majorité absolue dans son fief de la province du Sind (67 sièges sur 100), mais il est distancé par son principal rival, l'Alliance démocratique islamique (IDA) des partisans de feu le général Zia, dans la province du Pendjab (108 sièges pour l'IDA, 94 pour le PPP). Dans le Balouchistan, l'IDA arrive en tête et devrait être en mesure de former une coalition avec de petites formations, alors que, dans la province du Nord-Ouest, la coalition pro-gouvernementale obtient 28 sièges contre 20 pour le PPP.

Déjà assurée de diriger le gouvernement local du Pendjab, province la plus peuplée (plus de 60 % de la population), l'IDA va essayer de rassembler une majorité dans le Balouchistan et la province du Nord-Ouest en débauchant des candidats indépendants. En cas de succès, les partisans de l'ancien président Zia seront en mesure de présenter leur propre candidat à l'élection présidentielle, en dépit de la nette avance du PPP aux élections législatives du 16 novembre. Le président étant élu par trois collèges électoraux (députés, sénateurs et membres des assemblées provinciales) et l'IDA disposant d'une très large majorité au Sénat, une crise institutionnelle paraît fort probable.

D'autre part, alors que le chef de l'Etat par intérim, M. Ghulam Ishaq Khan, a déclaré qu'il ne se représenterait pas, son gouvernement est devenu totalement inopérant. Après le ministre des affaires étrangères religieuses, le ministre de l'information, M. Soomro, battu lors des élections locales, vient de démissionner de son poste. En outre, le chef-ministre du Pendjab, le général Fazle Haq, l'un des hommes les plus puissants du temps du général Zia, a été battu dans les quatre circonscriptions où il était candidat et a également renoncé à ses fonctions. Le chef de l'Etat a annoncé qu'il recevrait séparément, le 22 novembre, Mme Bhutto et M. Nawaz Sharif, chef de file de l'IDA.

L. Z.

● **Un avion afghan abattu : trente-quatre morts.** – Une source officielle pakistanaise a reconnu, dimanche 20 novembre, qu'un avion de transport afghan avait été abattu « *par erreur* » la veille, alors qu'il faisait demi-tour en direction de l'Afghanistan. Les trente-quatre personnes ont été tuées. L'appareil, qui avait sans doute lui-même violé par erreur l'espace aérien pakistanais, a été pris pour un avion de combat, a ajouté la même source. – *(UPI.)*

CORÉE DU SUD

Nouvelles manifestations contre l'ex-président Chun

TOKYO
de notre correspondant

Le mouvement populaire exigeant que l'ex-président Chun Doo-hwan soit puni pour les exactions et les brutalités commises au cours des sept années qu'il passa au pouvoir continue de se développer. Dimanche 19 novembre, au cours d'une manifestation pacifique devant le Parlement, dix mille professeurs et étudiants ont demandé son arrestation. Samedi, en revanche, des affrontements violents avaient eu lieu entre plusieurs milliers d'étudiants et de contestataires qui réclamaient l'« *exécution* » de M. Chun, et les forces de l'ordre dans le centre de Séoul.

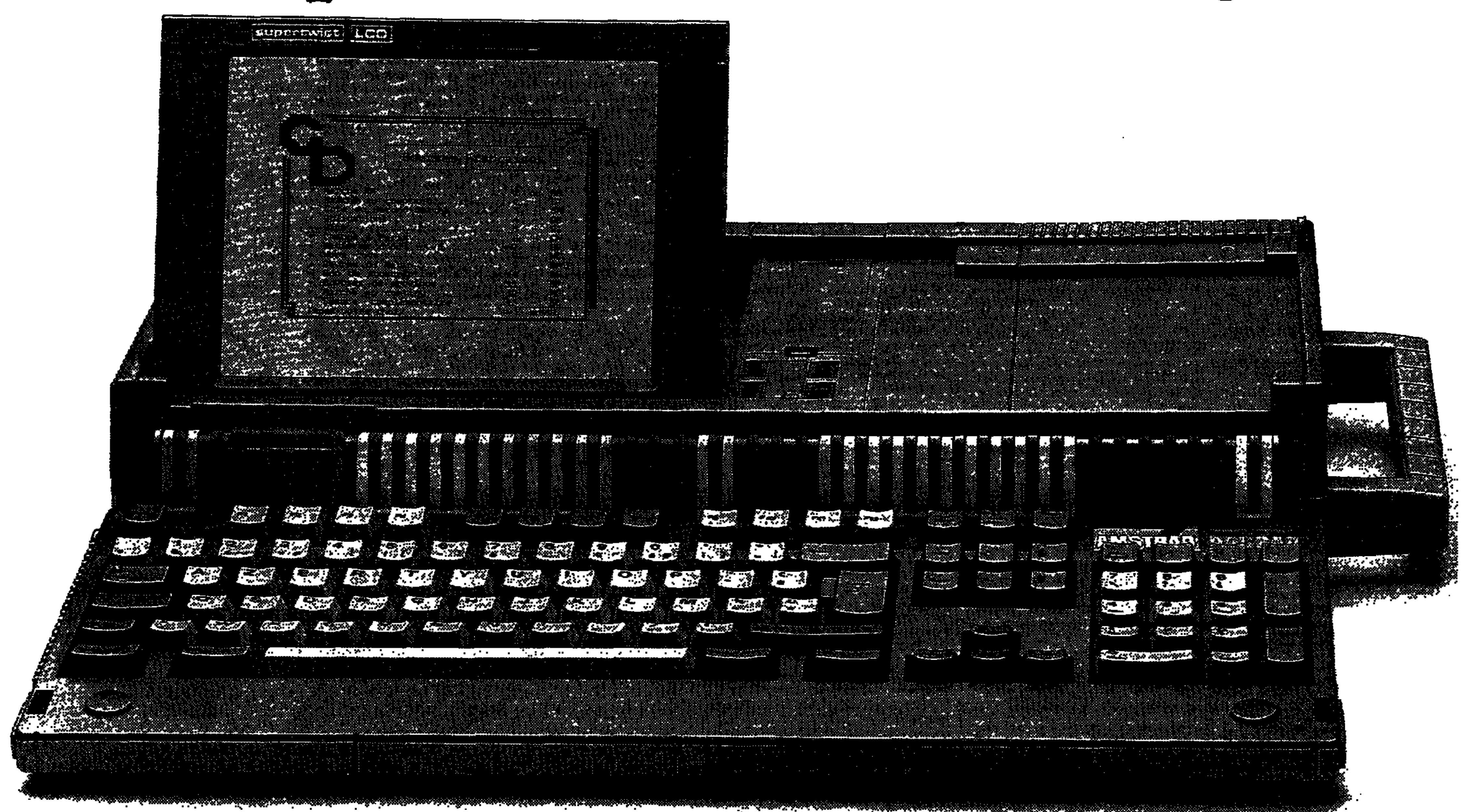
Les excuses publiques que M. Chun devait adresser à la nation au cours d'une déclaration télévisée pendant le week-end ont été reportées : le texte ne sera pas prêt avant le 22 novembre, a-t-on fait savoir de source officielle. L'ex-président cherchera non seulement à répondre aux accusations de trafic d'influence qui sont portées contre lui et sa famille (neuf de ses membres ont déjà été arrêtés, dont ses deux frères) mais aussi à se justifier dans l'affaire des émeutes de Kwangju de mai 1980. M. Chun aurait, d'autre part, l'intention de révéler l'étendue de sa fortune et de déclarer qu'il est prêt à restituer tous ses biens à l'Etat. Après cette déclaration, il quittera immédiatement Séoul avec sa femme pour une destination qui n'a pas été révélée.

Ce scénario de compromis suffira-t-il à calmer l'opinion publique ? Depuis son retour, le 14 novembre, d'un voyage en Asie du Sud-Est, le président Roh Tae-woo a cherché à temporiser dans l'affaire Chun, déclarant que la « *raison* » devait l'emporter sur l'« *émotion* ». De son côté, son prédécesseur semble avoir renoncé à faire ces « *déclarations fracassantes* » annoncées la semaine dernière par son entourage. Les deux hommes semblent être parvenus à un compromis, M. Chun sauvant ce qu'il peut encore sauver (sa liberté) et le président sa réputation.

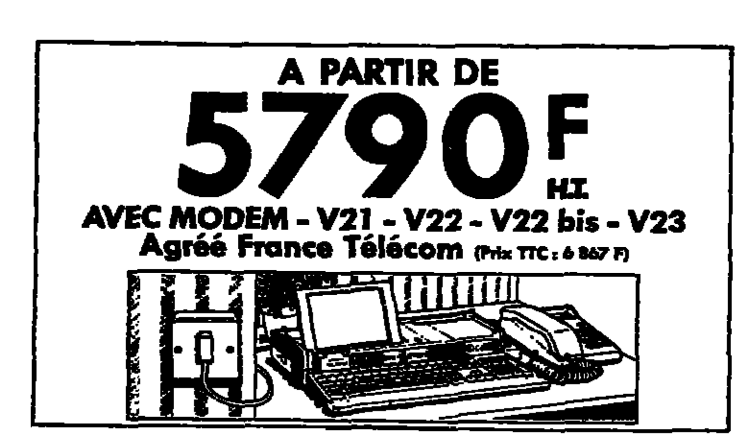
Dans ce pays de tradition confucéenne, l'opinion publique sera sans doute sensible au geste de repentir de M. Chun. Toute la question est de savoir si l'opposition et les étudiants contestataires ne chercheront pas à exploiter politiquement la confession de celui qui passe pour le « *bourreau de Kwangju* ».

Ph. P.

Le dernier-né d'Amstrad se porte bien: 45 cm - 5,4 kg.



PPC 640 Amstrad : le seul portable avec modem au prix d'un modem.



Vous faites partie des utilisateurs de PC qui passent une grande partie de leur temps en déplacement ? Vous avez donc besoin d'un portable qui soit d'abord un PC à part entière. Mais vous avez aussi besoin d'un ordinateur qui sache communiquer.

Vous avez besoin du PPC 640 Amstrad. C'est un portable qui, seul, offre davantage de possibilités que la plupart des ordinateurs de bureau. Mais, avec son puissant modem intégré, c'est aussi un ordinateur capable de communiquer avec tous les ordinateurs du marché et tous les serveurs du monde! Son prix ? N'hésitez pas : à peine celui d'un modem ordinaire!

LA COMPATIBILITE.

L'Amstrad PPC 640 s'utilise avec tous les best-sellers du marché : Lotus 1.2.3., Wordstar, Word, Multiplan, Quattro, dBase, par exemple...

D'autant qu'il est doté d'un processeur 16 bit rapide (8086 à 8 MHz), de 640 Ko de mémoire et d'un ou deux lecteurs de disquettes 3" ½ comme les nouveaux IBM PS2.

LE MODEM ET SON LOGICIEL.

Agréé par FRANCE TELECOM*, le modem du PPC 640 est intégré à l'appareil. Il est compatible Hayes au niveau commandes et offre en standard les 3 modes de fonctionnement les plus répandus : V21, V22, V22 Bis (300, 1200 et 2400 bauds full duplex) ainsi que le mode minitel V23 (75 - 1200 bauds réversible). Il est livré avec son logiciel de communication 3 X - Télémail, puissant et simple d'emploi.

LE LOGICIEL PPC ORGANIZER.

Ce logiciel résident, fourni avec la machine, peut être appelé à tout moment, sans quitter l'application en cours. Il vous offre un mini-traitement de texte, une calculette, un bloc-notes, un agenda et un répertoire téléphonique.

LE GRAND CLAVIER ET L'ECRAN SUPERTWIST.

En déplacement ou au bureau, vos mains et vos doigts ont toujours la même taille. C'est pourquoi le PPC 640 possède un véritable clavier 102 touches, type PC-AT. Il reçoit également un écran LCD Supertwist de qualité. Vous travaillerez confortablement et pourrez utiliser pleinement tous vos logiciels. De plus, sa prise vidéo externe vous permet de vous brancher au bureau sur un moniteur et un poste fixe.

ALIMENTATIONS MULTIPLES.

Avec le PPC 640, vous ne risquez pas de tomber en panne sèche. Cinq sources d'énergie ont été prévues : l'alimentation sur secteur, sur allume-cigare de voiture, à partir d'un moniteur Amstrad, d'un Amstrad PC 1640 ou sur piles. Dans ce dernier cas, vous disposerez jusqu'à huit heures d'autonomie.

*Agrément n° 88145 D du 8 septembre 1988 - IBM, PC-AT et PS2 sont des marques déposées d'International Business Machines Corp - dBase est une marque déposée d'Ashton-Tate Company - Lotus 1.2.3. est une marque déposée de Lotus Software Corp - Word et Multiplan sont des marques déposées de Microsoft Corp - Wordstar est une marque déposée de Micropro Corp - Quattro est une marque déposée de Borland Int.

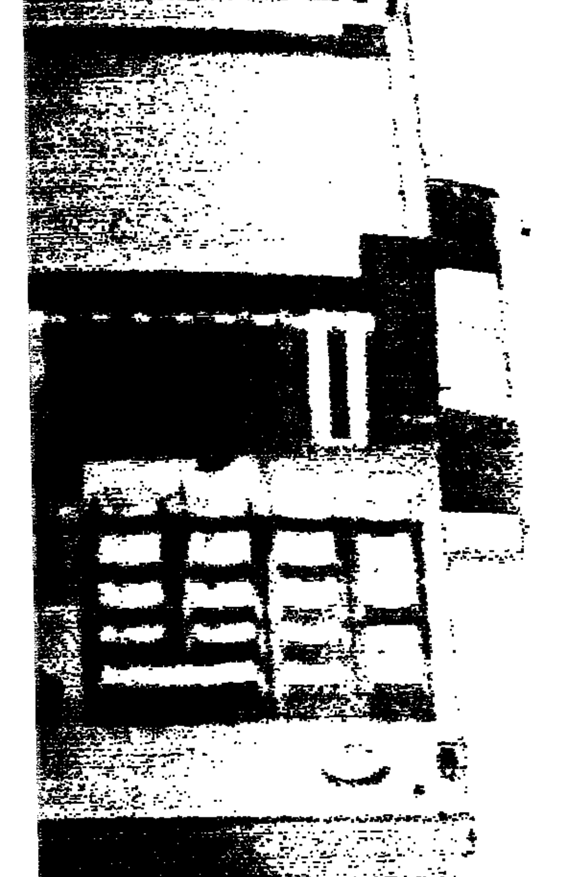


La Qualité. L'innovation en plus

MENDÈS-FRANCE M.C.

Pour recevoir une documentation PPC 640.
Renvoyez ce coupon à : Amstrad France B.P. 73 - 92312 Sèvres Cedex.
Ligne consommateurs : 46.26.08.83. Tapez 36 15 code AMSTRAD.

Nom ______ Prénom ______
Société ______
Fonction ______ Tél. ______
Adresse ______
Code postal ______ Ville ______



Le congrès du MRG

Présidence tournante pour MM. Yvon Collin et Emile Zuccarelli

Le congrès du MRG, réuni le samedi 19 et le dimanche 20 novembre au Palais des congrès de Versailles, n'a pas élu un... mais deux présidents qui exerceront à tour de rôle, pendant un an chacun, cette fonction. Arrivé en tête avec 438 suffrages (il en fallait 439 pour être élu au premier tour), M. Yvon Collin, sénateur du Tarn-et-Garonne, succède dans l'immédiat à M. François Doubin, qui, ministre délégué chargé du commerce et de l'artisanat, ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat, acquis au congrès de Marseille en janvier 1985. Dans un an, et pour un an (le choix du président intervient statutairement tous les deux ans), ce sera au tour de M. Emile Zuccarelli, député de Haute-Corse, de diriger le MRG.

Quel contraste ! Les deux précédents congrès du MRG (Avignon en novembre 1986 et Montpellier en janvier 1987) n'avaient été que criailleries et claquements de portes. A Versailles, les radicaux de gauche ont décidé de ne pas compromettre la cicatrisation des blessures. Il y a bien eu quelques rappels de « *magouilles* » et de « *tripatouillage* ». Il y a eu même une claire allusion de M. Jacques Maroselli (Haute-Saône) sur les difficultés financières du Mouvement et le brusque départ de son trésorier. Il y eu aussi l'évocation du départ dans le camp chiraquien, à la vielle du premier tour de l'élection présidentielle, du délégué général M. Christian Duroc et de quelques-uns de ses amis parisiens. Dans un bel effort d'exorcisme collectif, toutes ses balles lancées ont éclaté au plafond de la salle des congrès, comme des bulles de savon. Ni masochistes ni sadiques, les délégués n'ont pas rouvert les plaies : « *Plus jamais ça !* », a lancé M. Thierry Braillard, responsable du Mouvement des jeunes radicaux de gauche. La salle a entendu le conseil... même si elle ne l'a pas forcément suivi quand il s'est agi d'écouter M. Doubin.

A l'évidence, le président sortant – proclamé comme ses prédécesseurs président d'honneur – n'a pas fait l'unanimité. Pis même, sa volonté de faire adopter par le congrès une motion engageant son successeur à « *prendre toutes les mesures indispensables* » pour engager « *le processus de la réunification* » de la « *grande famille* [radicale] *éclatée* » et à y « *consacrer le temps nécessaire à la concertation et au dialogue* » a été plus combattue que soutenue. M. Doubin n'a pas convaincu en mettant en garde ses amis sur le « *ratage* » dont ils seraient responsables en ne rassemblant pas les radicaux et sur le risque qu'ils courent à n'être, à terme, que « *le vermicelle de la soupe centriste* ». Pour lui, ou bien les radicaux resteront... radicaux avec les radicaux valoisiens, ou bien, qu'ils le veuillent ou non, ils seront « *centristes* ». L'alliance PS-MRG ne suffit pas, même si elle est nécessaire : il faut donc l'élargir aux valoisiens. Quant aux accusations ou aux soupçons de « *dérive droitière* », M. Doubin s'en est étonné en rappelant la présence des ministres d'ouverture au gouvernement. Reste que, pour la base du MRG et nombre de ses dirigeants, il est pour le moins curieux d'envisager un rapprochement avec le Parti radical valoisien, qui justement a exclu de ses rangs l'un des siens devenu ministre de M. Rocard, en l'occurrence M. Michel Durafour, venu d'ailleurs à Versailles. D'aucuns ont noté que M. André Rossinot a, avec ses amis de l'opposition, voté contre le budget à la veille du congrès de Versailles. Autrement dit, aucun signe n'encourageait le MRG à suivre son président pour aller « *barboter dans la gamelle de M. Chirac ni dans celle de M. Rossinot, surtout quand ce sont celles de M. Le Pen* », selon la formule du président de la fédération de Charente-Maritime, celle de M. Michel Crépeau.

La motion finalement adoptée à la quasi-unanimité (deux voix contre et six abtentions, dont celle du maire de La Rochelle) se fixe comme dessein de rassembler les Français, conformément aux orientations du président de la République, appuie l'action du gouvernement, et affirme : « *Les radicaux doivent unir leurs forces, rassembler leur grande famille éparse et, au-delà, s'ouvrir à tous les démocrates de progrès qui se reconnaissent dans les orientations du président de la République.* » Même si M. Doubin considérait, après le congrès, qu'il avait obtenu gain de cause, M. André Rossinot ne cachait pas sa déception. Pour le président du Parti radical, le congrès du MRG « *donne l'impression d'être inachevé et nous laisse sur notre faim. Il s'achève sans avancée et sans recul sur la perspective de la réunification* [...]. *La nouveauté fait toujours un peu peur et on peut regretter la frilosité et l'égoïsme politiciens du court terme* », dont le MRG fait preuve. M. Yves Galland, candidat à la succession de M. Rossinot, qui doit se régler le 10 décembre prochain, observe que cette réunification « *n'est qu'un vœu pieux ou une initiative informelle et ambiguë* » et lui préfère un « *dialogue informel entre toutes les composantes dispersées du radicalisme* ».

Une fois cette question des retrouvailles radicales évacuée, il fallait que le congrès tranche entre ses deux principaux candidats (le troisième homme en lice, M. Philippe Walker, président de la fédération de la Marne, n'avait guère d'autres ambitions que de « *témoigner* »). Au fur et à mesure de leur campagne interne, les différences dans le discours entre MM. Collin et Zuccarelli se sont gommées. Tous les deux ont appelé de leurs vœux un renouveau du MRG et une relance du militantisme. Tous les deux ont promis de ne pas accepter de charges ministérielles qui décapiteraient le mouvement, comme cela s'est produit à quatre reprises depuis 1981 (avec MM. Crépeau, Roger-Gérard Schwartzenberg, Jean-Michel Baylet et François Doubin). Tous les deux ont dit « oui » à l'ouverture, comprise comme un élargissement de la majorité présidentielle. « *Donner son identité au centre gauche* », a recommandé le député de Haute-Corse, « *travailler à l'ouverture par le dialogue, et la volonté de rassembler* », lui a répondu le sénateur du Tarn-et-Garonne. Fort du soutien explicite de MM. Baylet et Schwartzenberg et implicite de M. Crépeau, M. Collin a donc devancé, certes de peu, M. Zuccarelli, parainé par M. Doubin.

Devant cette quasi-égalité, et en raison du départ de nombreux délégués qui n'avaient pas attendu la proclamation des résultats, un second tour n'a pas été organisé.

Au sortir d'un conclave de près d'une heure de la direction du mouvement, la décision était prise : plutôt que d'organiser un nouveau congrès... était instaurée « *la présidence tournante* ». Cette innovation, inspirée de l'expérience israélienne et du tourniquet que le RPR avait tenté de faire fonctionner au Parlement de Strasbourg, peut prêter à sourire. Il n'empêche que les deux hommes vont devoir travailler ensemble pendant deux ans et les instances dirigeantes seront composées à parts égales de représentants des deux camps. Cette présidence bicéphale est peut-être l'ultime moyen de refaire l'unité au MRG, de faire revenir certains qui s'en étaient éloignés ou en avaient été exclus comme MM. Thierry Jeantet et Pierre Bracque, dont la présence comme invités a été saluée par les congressistes.

ANNE CHAUSSEBOURG.

M. Collin : le cœur radical

Ce n'est ni la lutte gréco-romaine ni son intérêt pour l'art qui auront pris le dessus sur la « passion du radicalisme » qu'affiche Yvon Collin. Né à Montauban en 1944, où ses parents bretons s'étaient réfugiés, Yvon Collin a fait ses classes dans le terroir du radicalisme-cassoulet. Il en a gardé l'éloquence grandiloquente – « *le cœur du radicalisme bat fort, il bat bien* », « *je suis radicalement libre* », « *la priorité, c'est vous !* », – de quoi faire vibrer une salle de militants toujours sensibles aux envolées oratoires.

Radical de gauche « *depuis toujours* », Yvon Collin a fait l'essentiel de son parcours politique dans le sillage tarn-et-garonnais de Jean-Michel Baylet. Inspecteur départemental de la DDASS, il est conseiller municipal de Montauban à partir de 1977, puis adjoint de 1983 à 1985. Il doit renoncer à ce mandat pour incompatibilité avec ses nouvelles fonctions de directeur du cabinet de M. Baylet, président du conseil général. Membre du secrétariat national du MRG depuis 1980, soit un an après son accession à la présidence de la toute-puissante fédération départementale du mouvement, Yvon Collin est entré cet été au Sénat à l'occasion d'une partielle. En effet, Jean-Michel Baylet, devenu secrétaire d'Etat chargé des collectivités territoriales, avait été élu député en juin, laissant ainsi vacant son siège de sénateur.

M. Zuccarelli : « Incurablement sérieux »

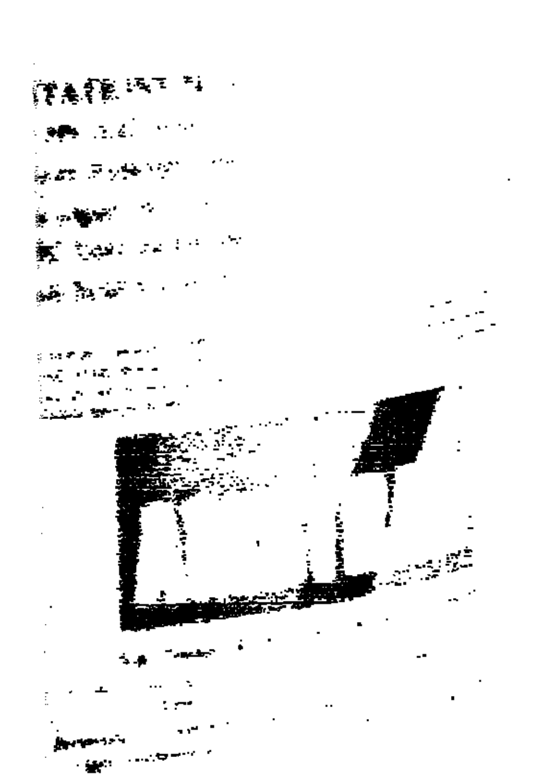
« *Incurablement sérieux* », voilà la principale qualité et le principal défaut que, à quarante-huit ans, s'attribue Emile Zuccarelli. Terriblement méthodique aussi, le fils du maire de Bastia, auquel il devrait probablement succéder en mars prochain, porte haut le radicalisme corse : républicain et adversaire de la droite. Son engagement politique, après Polytechnique, commence à la Convention des institutions républicaines de François Mitterrand. Il ne persévérera pas dans une famille socialiste à ses yeux trop dogmatique, qui parle « *d'appropriation collective des moyens de production* ». Emile Zuccarelli n'est pas un rêveur : il aurait voulu être préfet, faire l'ENA, mais, au sortir de l'X, il choisit les assurances. Homme de fidélité, il restera dans le groupe Présence (aujourd'hui une des composantes d'Axa), dont il a été directeur général adjoint. « *Le monde des assurances est passionnant* », dit-il.

Il s'y est montré discret mais entreprenant, notamment dans le domaine de l'innovation sociale, ce qui lui avait valu d'être reçu par Jacques Chirac, lors du premier séjour de ce dernier à Matignon.

Jouer les conciliateurs

Membre du comité directeur et du bureau national (depuis 1980), vice-président (depuis 1983) du MRG, il a réussi à jouer les conciliateurs. Aux reproches que beaucoup lui font de n'avoir pas pris ses distances avec M. Doubin, il répond intérêt supérieur du parti, qui commandait de ne pas ajouter aux divisions et aux scissions.

Emile Zuccarelli est aussi corse, intransigeant sur tout ce qui touche à la question de l'île de Beauté. Il n'apprécie guère le soupçon jeté sur les opérations électorales qui s'y déroulent, et qui visent le MRG, et estime que les scrutins y sont aussi honnêtes que sur le continent. Député depuis 1986 (l'élection de mars avait été invalidée par le Conseil constitutionnel, il avait été réélu à la tête d'une liste MRG en août), réélu en juin dernier, Emile Zuccarelli, qui est entré dans la vie politique locale à l'occasion de l'élection de la première assemblée régionale de Corse en 1982, est rapporteur du budget de la recherche à l'Assemblée nationale.



Politique

Le gouvernement, la majorité relative et l'opinion

Bonne manière, mauvaise méthode

Vive la « méthode Rocard » ! Le concert de louanges est reparti après le succès qu'a obtenu le premier ministre à l'Assemblée nationale en faisant voter le budget de 1989, en première lecture, sans avoir à utiliser la procédure contraignante de l'article 49-3 de la Constitution. Le succès, pourtant, est tout aussi relatif que la majorité parlementaire socialiste. Sauf à reprendre à leur compte les méthodes institutionnelles qu'ils dénoncent et qui permettent de dégager des majorités au canon et de maintenir le Parlement dans sa condition de croupion, les socialistes n'avaient d'autre choix que de s'essayer aux majorités à géométrie variable, par le dialogue et le compromis.

Ils avaient aussi tout intérêt à aider les centristes à se dégager de l'emprise du RPR et de l'UDF afin de mieux souligner une désorganisation de la droite qui constitue, pour l'instant, leur meilleure garantie de survie. Il reste que ce premier vote du budget a été obtenu selon un schéma presque classique : la droite contre le gouvernement, y compris les centristes, et la gauche dans l'autre camp, y compris par l'abstention des communistes. L'exploit, si l'on considère la configuration finale de chaque camp, est mince, même s'il est réel.

Il contraste, en tout cas, avec les bizarreries du système de communication employé par le premier ministre. Le premier ministre avait cru monter un « coup » médiatique en recevant les infirmières à 3 heures du matin pour sceller un accord que l'on dut remettre à plus tard ; s'il n'en avait été à ses débuts, bénéficiant ainsi de l'indulgence accordée aux petits nouveaux, il aurait pris le risque, cette nuit-là, de franchir les limites du grotesque. Affronté à une échéance politique décisive pour la Nouvelle-Calédonie et importante pour sa réputation, il lâche la bride aux fonctionnaires trois jours après un référendum dont les abstentionnistes sont sortis vainqueurs. Pourquoi pas avant ? Plutôt que de déminer le terrain des conflits sociaux, il laisse les mèches flamber jusqu'au bord de l'explosion. C'est ce qu'au temps où la gauche faisait « le sale boulot » en pratiquant des coupes sinistres dans les effectifs de la sidérurgie et ailleurs les beaux esprits de l'Elysée appelaient « *la gestion paroxystique de la crise* ».

M. Rocard la pratique plus modestement, à petites doses, mais il paraît oublier ce qu'il en avait coûté, dans les années 1983-1984, à M. Mauroy et à M. Mitterrand.

Il commence, pour ce qui le concerne, à en payer le prix. Sa cote, à l'indice de satisfaction du baromètre IFOP-*Journal du Dimanche*, chute de trois points, qui s'ajoutent aux trois perdus le mois précédent, tandis que le pourcentage des mécontents augmente, en novembre, de huit points d'un seul coup.

La bonne manière utilisée à l'Assemblée nationale n'est sans doute pas de nature à compenser les mauvaises méthodes employées face à l'opinion. Les Français s'intéressent certainement moins à la valse-hésitation des centristes qu'aux conflits sociaux.

L'Assemblée nationale ressuscitée

(Suite de la première page.)

L'exécutif a fait, pendant un mois, une découverte étrange : l'Assemblée n'est plus une chambre d'enregistrement et elle entend mettre son grain de sel dans la prévision présentée par l'exécutif. C'est pourquoi sur chaque budget ont eu lieu des discussions, voire des négociations avec les centristes ou les communistes et... avec les socialistes. Le rapporteur général du budget, M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise), a cru bon de rappeler à plusieurs reprises qu'il n'y avait pas eu de marchandages. Sans doute, mais il y a eu discussions, arrangements, compromis. Les hommes se sont rencontrés, ont essayé de parler pour éviter un blocage définitif. Certes, les grandes masses du budget sont restées inchangées, le déficit en fin de première lecture de la loi de finances n'a été que très faiblement modifié. Mais, à l'intérieur, les députés ont pu proposer des modifications.

C'est ainsi que l'article d'équilibre voté en fin de première partie (examen des recettes) a été sensiblement retouché, chose que l'on n'avait pas vue depuis longtemps à l'Assemblée. Tout au long de la discussion, le ministre du budget, M. Michel Charasse, a fait preuve d'un indéniable talent, mêlant une rondeur savoureuse à une compétence reconnue de tous. C'est également ce mélange qui a permis à plusieurs ministres de sauver leur budget, sans bénéficier pour autant (comme le ministre de la justice) d'une rallonge budgétaire.

Récompenses

A leur façon, le président de la commission des finances, M. Dominique Strauss Kahn (PS, Val-d'Oise), et le rapporteur général, M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise), ont voulu récompenser les ministres qui avaient fait preuve de doigté. En fin de discussion budgétaire, l'Assemblée nationale a, en effet, la possibilité de faire des suggestions au gouvernement quant à l'affectation de certains crédits (c'est ce que l'on appelle communément mais improprement la « réserve parlementaire »). Estimant que les ministres dont les budgets avaient dû être réservés s'étaient mal débrouillés et qu'il ne fallait pas donner une prime à l'inefficacité, M. Strauss-Kahn et M. Richard ont donc proposé systématiquement de faire bénéficier les ministres les plus débrouillards des rallonges budgétaires de fin de discussion.

La plupart des débats au cours de ces semaines ont eu lieu dans un climat serein avec une volonté marquée à plusieurs reprises de s'écouter mieux et d'éviter les manichéismes. Il n'y a pratiquement pas eu d'affrontements violents ou de procédures de retardement. Dans ce jeu parlementaire, les groupes communiste et centriste se sont trouvés en position de force et leur abstention ou leur vote « pour » étant la clé de l'adoption des budgets des ministères, un député centriste résumait ainsi avec ironie la position dans laquelle se trouvait son groupe et celui du PC : « *A la limite, Pierre Méhaignerie aurait pu aller voir André Lajoinie pour coordonner l'action de leur groupe respectif. Un jour, le groupe communiste aurait fait passer des amendements, le lendemain, ç'aurait été notre tour* ».

Savoir-faire centriste

Les socialistes ont pu mesurer qu'il était difficile de tenir la promesse qu'il s'était faite en septembre dernier lors de ces journées parlementaires, à Vienne, de demander aux autres de se déterminer par rapport à leur position. Le gouvernement n'a rien fait qui aille à l'encontre de ses orientations majeures mais il lui a fallu en permanence négocier pour réaliser un véritable travail de marqueterie budgétaire. Un ministre comme Lionel Jospin a pris le soin de rencontrer le jour de la discussion de son budget les présidents des groupes UDF et UDC pour tenter de trouver un compromis susceptible d'entraîner leur neutralité. Il n'y est pas parvenu, l'opposition de droite ayant décidé d'émettre sur son budget de l'éducation nationale un vote politique. Mais ce ne fut pas faute d'avoir cherché le dialogue ; MM. Gaudin et Méhaignerie eux-mêmes l'ont reconnu. M. Jospin a donc dû trouver finalement l'appui nécessaire du côté communiste. Cet exemple, parmi d'autres explique l'éclatement des votes sur chaque budget, le gouvernement s'appuyant sur des majorités à géométrie variable. Il n'a pas été rare d'ailleurs de voir des députés de droite s'affranchir des consignes de vote de leur groupe pour saluer l'action de tel ou tel ministre qui leur avait donné satisfaction sur un point précis (ce fut le cas notamment pour les transports).

Les députés de l'Union du centre (UDC) étaient observés de près : comment parviendraient-ils à concilier leur volonté d'opposition constructive avec la pression qu'exerceraient sur eux leurs amis de l'UDF et du RPR ? M. Pierre Méhaignerie et ses amis s'en sont plutôt bien tirés. Ils sont parvenus à faire accepter à leurs troupes l'idée d'une appréciation au cas par cas des budgets proposés. Pour clarifier son attitude, le président du groupe UDC, en bon stratège a pris le soin de présenter systématiquement à l'avance à la presse les amendements dont il faisait un test en matière d'ouverture. La balle se retrouvait alors dans le camp de la majorité. Les centristes ont ainsi pu obtenir un certain nombre de concessions en échange desquelles ils se sont abstenus sur la première partie du budget. Cette attitude devait valoir à M. Méhaignerie les remontrances feutrées mais fermes du président de l'UDF, M. Valéry Giscard d'Estaing, inquiet du manque d'esprit d'équipe de l'UDC.

Le groupe centriste a rencontré sur son chemin des obstacles qui n'étaient pas seulement dus à l'amicale pression méconnue du Parlement depuis trente ans : celle d'une opposition non systématique. Or, il est infiniment plus complexe de tenter de faire de l'opposition « intelligente » que de verser dans le rejet tous azimuts. Ce type d'opposition exige du savoir-faire et de solides dossiers pour pouvoir avancer des propositions qui aient une chance d'être reprises par le gouvernement. Bref, il s'agissait notamment d'éviter dans la discussion budgétaire la contradiction classique de toutes les oppositions qui consiste à dénoncer en première partie (recettes) la dérive des dépenses de l'Etat pour demander vigoureusement en seconde partie (dépenses) plus d'argent pour chaque département ministériel... Le ministre du budget M. Charasse devait accuser le RPR, au cours de la discussion, de ne pas avoir résisté à cette tentation.

L'UDC s'est montrée parfois incapable de faire des propositions faute d'être au point sur tel ou tel sujet. D'autre part, certains ministres comme M. Pierre Bérégovoy sont également parvenus à présenter comme une concession une mesure qu'ils souhaitaient prendre de toute façon. Ainsi, le gouvernement a-t-il accepté de baisser le taux maximum de TVA de 33,3 % à 28 % en expliquant qu'il faisait un pas vers les centristes alors que ces derniers souhaitaient une baisse annuelle de 0,4 % pendant cinq ans sur le taux de 18,6 % de façon à le rapprocher du taux européen. Le ministre de l'économie et des finances a adroitement manœuvré pour expliquer à M. Michel Rocard, rétif sur la question de la baisse du taux de TVA, que cette mesure était une condition *sine qua non* de l'abstention centriste sur la première partie. Dans le même temps, il parvenait à convaincre l'UDC d'accepter cette mesure en la faisant passer pour une concession répondant à leurs vœux. « *Nous nous sommes fait avoir !* », reconnaît aujourd'hui un proche de M. Méhaignerie.

Les limites de l'exercice

Le vote « contre » de l'UDC sur l'ensemble du budget (*le Monde* daté 20 et 21 novembre) a toutefois montré les limites du genre dès lors que se profile à l'horizon une confrontation électorale qui se joue sur un clivage droite-gauche. Le RPR et l'UDF se sont félicités bruyamment de cette union retrouvée de l'opposition pour repousser le projet du budget pour 1989. Mais en privé, MM. Pons, Gaudin et leurs amis ne cachent pas leur inquiétude devant « *la dérive centriste* ».

Du côté du groupe socialiste, les réserves vis-à-vis de l'ouverture ne sont pas moins grandes. Plus d'une fois, les députés socialistes ont été agacés par l'attention soutenue apportée par tel ou tel ministre aux centristes. Et nous alors ? avaient-ils l'air de dire. Le groupe socialiste est partagé : certains estiment qu'il est impossible de faire autrement que de chercher alternativement à droite et à gauche un supplément de voix tant qu'il n'y aura pas eu de recomposition politique dégageant une majorité absolue, d'autres dénoncent les œillades de M. Rocard à l'UDC.

Ces derniers, calculette à la main, n'ont pas manqué ces derniers jours de faire valoir que l'abstention centriste en première partie et leur vote contre en deuxième avaient « coûté » 5 milliards de francs de concessions, alors que la double abstention communiste n'en avait « coûté » que le tiers. Un bon rapport qualité-prix commanderait donc, selon eux, de se tourner résolument à gauche. « *C'est un calcul absurde*, estiment les rocardiens qui font valoir que nombre de mesures prises dans ce budget sur suggestion de l'UDC étaient également soutenues par d'autres groupes, y compris le groupe socialiste, et qu'en toute hypothèse, si des masses ont pu bouger à l'intérieur du budget, son économie générale n'a pas été modifiée, le gouvernement maintenant son cap.

Reste que si le gouvernement a su tirer son épingle du jeu, ce n'est qu'au terme d'une partie budgétaire extrêmement serrée. « *On ne tiendra pas cinq ans comme cela* », faisait remarquer un proche de M. Rocard.

PIERRE SERVENT.

Avant la visite de M. Joxe en Corse

L'ex-FLNC juge le gouvernement trop « timide »

Alors que M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, qui a en charge le dossier corse, devait arriver sur l'île lundi soir 21 novembre, suivi mardi par Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes, pour une visite d'une journée, l'ex-FLNC a lancé samedi un appel et un avertissement au gouvernement, à qui il demande de « prendre ses responsabilités ».

BASTIA
de notre correspondant

Samedi, en fin d'après-midi, dans le cimetière d'Ile-Rousse, alors qu'un millier de personnes assistaient aux cérémonies anniversaires de la mort de Jean-Baptiste Acquaviva, le militant de l'ex-FLNC tué le 15 novembre 1987 au cours de l'attaque de la ferme Roussel, à Querciolo (*le Monde* du 18 novembre 1987), six hommes armés, le visage dissimulé par des cagoules et habillés de treillis militaires, ont fait irruption pendant quelques minutes dans la foule. L'un des hommes du commando s'est adressé à la foule en lisant une déclaration, d'abord en langue corse, puis en français.

Rappelant que la « *suspension des actions militaires* » de l'ex-FLNC, décidée le 31 mai 1988, était sa contribution « *au règlement progressif du problème corse* », le porte-parole des nationalistes a précisé : « *Nous constatons aujourd'hui que nous sommes les seuls à avoir fait notre part du chemin. Les représentants de l'Etat français, malgré de beaux discours, ont évité de passer aux actes.* » Faisant allusion à la visite de M. Joxe, le porte-parole du commando précisait ses attentes : « *Nous appelons le gouvernement à être animé d'une authentique volonté politique et à prendre ses responsabilités.* »

L'ex-FLNC confirme ainsi, implicitement, la prolongation de la suspension de ses actions militaires, mais avertit les pouvoirs publics : « *Nous pensons*, dit-il, *que tout ce qui a été entrepris par le pouvoir ne visait pas à régler le problème corse, mais plutôt à se débarrasser de nous par une nouvelle tactique.* »

L'ex-FLNC dénonce ainsi les « *timides mesures* » de moralisation de la vie publique arrêtées par le ministre de l'intérieur et juge que, lors de sa récente visite dans l'île (*le Monde* daté 30-31 octobre), M. Lionel Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, n'a montré que « *mépris (...) pour notre culture et pour notre langue* ».

M. C.

● **Budget des rapatriés : protestation du RECOURS.** – Les dirigeants du mouvement du RECOURS (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés), MM. Guy Forzy et Jacques Roseau ont estimé, vendredi 18 novembre, que le ministre du budget, M. Michel Charasse, n'avait « *pas répondu, au cours de la discussion du budget des charges communes, aux inquiétudes des rapatriés* ».

« *L'enveloppe budgétaire dévolue à l'indemnisation des pieds-noirs, à l'effort de solidarité entrepris en faveur des harkis, à la bonne application des lois concernant la réinstallation et les retraites ne permettra pas de répondre aux besoins réels des rapatriés* », ont-ils souligné. Selon leurs calculs, il manquera environ 1 milliard de francs pour un « *bonne application* » de la loi d'indemnisation de juillet 1987. Les dirigeants du RECOURS demandent donc au gouvernement « *un effort sérieux dans le cadre du prochain collectif budgétaire* ». « *Si tel n'était pas le cas*, menacent-ils, *le RECOURS en tirerait toutes les conséquences aux élections municipales.* »

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Lang : le gouvernement a pour ambition l'« épanouissement des intelligences et des cœurs »

M. Jack Lang, ministre de la culture et de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », le dimanche 20 novembre, a déclaré : « *Nous sommes, aujourd'hui, en train d'expérimenter ce que l'on a appelé la « méthode Rocard », c'est-à-dire une conception nouvelle de l'Etat, d'un Etat* [...] *à visage humain, d'un Etat qui entend tourner le dos à la pratique, rejetée par les Français, d'un Etat-parti ou d'un parti-Etat.* [...] *Le premier grand changement, qui répond à un premier dessein, c'est que les membres de ce gouvernement sont habités* [...] *par le goût de construire, et non par celui de diviser, qui a trop souvent habité telle ou telle famille de pensée.* [...] *Il y a également une grande ambition qui peut se résumer en quelques mots simples : l'épanouissement des intelligences et des cœurs.* »

Pour M. Lang, cet « *épanouissement* » passe par « *une nouvelle croissance* » et par « *une nouvelle démocratie* », celle-ci signifiant qu'« *un parti au pouvoir n'*[abuse] *pas de son pouvoir* ». On est donc en présence, selon M. Lang, d'une « *majorité de progrès, qui gouverne durablement ce pays* » et qui « *respecte l'autre partie du pays* ». Le ministre de la culture estime que « *le vote du budget, acte essentiel de la vie démocratique, est un témoignage, parmi d'autres, du fait que ce gouvernement est un gouvernement d'action, sous l'impulsion de Michel Rocard, dans le cadre des orientations définies par le président de la République* ». Il a souligné que le premier ministre n'avait pas eu recours à l'article 49, alinéa 3 de la Constitution.

Face aux revendications sociales, M. Lang a résumé la position du gouvernement. « *D'un côté*, a-t-il dit, *nous avons le souci d'une bonne gestion des finances publiques, condition sans laquelle la croissance et l'expansion dont nous avons besoin ne seraient pas au rendez-vous et, de l'autre, il nous faut patiemment réparer les injustices et tenter de répondre, métier par métier, aux problèmes qui se posent, et ils sont nombreux.* »

Le ministre de la culture a indiqué que sa décision d'être ou non candidat aux élections municipales à Blois – dans le Loir-et-Cher, où il avait été réélu député en juin dernier – ou à Paris, dont il est conseiller sortant, sera arrêtée d'ici au 15 janvier prochain, date de la convention nationale qui lancera la campagne du PS pour ces élections.

Politique

Au Parlement

La commission des lois veut aggraver les sanctions pour fraude électorale

La commission des lois de l'Assemblée nationale a examiné, jeudi 17 novembre, le projet de loi relatif aux procédures de vote et au fonctionnement des conseils municipaux. Ce projet, rapporté par M. Michel Sapin (PS, Hauts-de-Seine), a pour objet de lutter contre la fraude électorale – le « bourrage » des urnes – et de limiter le vote par procuration. A ce propos, M. Sapin a souligné que si le vote par procuration était une phénomène *relativement marginal* sur l'ensemble du territoire, il avait représenté, en revanche, lors des dernières consultations électorales dans certaines communes du département de la Corse plus de 50 % des votants. Le projet de loi propose donc d'interdire le vote par procuration aux électeurs ayant leur résidence et exerçant une activité professionnelle hors du département où se trouve leur commune d'inscription. Le nombre des procurations sera, en outre, limité à un seul pour les mandants établis en France (il est de deux actuellement). Pour limiter la fraude électorale, le projet dispose que la liste d'émargement sera désormais signée par chaque électeur et non plus par un assesseur.

M. Francis Delattre (UDF, Val-d'Oise) comme M. Jean-Paul Virapoullé (UDC, Réunion) ont jugé le projet insuffisant car il ne traite que de deux modalités de fraude. Tout en exprimant l'accord de son groupe sur ces nouvelles mesures, M. Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine) a expliqué qu'il avait lui-même été *« victime de ces procédés »* et qu'il avait recensé formellement quatorze modalités de fraude électorale.

Examinant ensuite le projet de loi article par article, la commission lui a apporté plusieurs modifications. Elle a adopté un amendement, déposé par MM. Ernest Moutoussamy (app. PC, Guadeloupe) et Guy Lordinot (app. PS, Martinique), ayant pour objet de permettre à l'électeur d'apposer son empreite digitale sur la liste d'émargement au lieu de sa signature.

Ont également été adoptés un amendement de M. Virapoullé, précisant que dans les communes de plus de cinq mille habitants les électeurs devront présenter outre leur carte d'électeur un titre d'identité muni d'une photographie, et un amendement de M. Jean-Pierre Michel (PS, Haute-Saône) prévoyant qu'à compter du 1er janvier 1991 les urnes électorales seront transparentes.

La commission s'est aussi déclarée favorable à deux amendements déposés par M. Devedjian instituant une commission de contrôle dans toutes les communes de plus de trente mille habitants et sanctionnant le fait d'imiter ou de substituer volontairement une signature sur la liste d'émargement.

Au sujet des sanctions pénales, la commission a suivi le rapporteur du projet qui proposait plusieurs amendements pour renforcer et harmoniser les peines d'amende applicables à différents cas de fraude électorale ou de délit commis à l'occasion de scrutins. Elle a adopté un amendement prévoyant que le tribunal en cas de condamnation prononce une peine de privation des droits civiques de deux ans au moins et dix ans au plus et puisse ordonner la publication ou l'affichage de la condamnation. Un amendement de M. Delattre, lui aussi adopté par la commission, prévoit que la peine serait doublée lorsque la fraude est commise par le président du bureau centralisateur.

Ce projet sera discuté, jeudi 24 novembre, en séance publique à l'Assemblée nationale.

P. R.-D.

Les réactions après l'élargissement des indépendantistes canaques d'Ouvéa

« Le peuple français a jugé dans sa sagesse que le sang avait beaucoup trop coulé »

affirme le ministre de la défense

Les vingt-six Mélanésiens inculpés et détenus à Paris dans l'affaire d'Ouvéa et remis en liberté jeudi soir 17 novembre, en application de la loi référendaire sur la Nouvelle-Calédonie, ont quitté, dimanche en milieu de journée, Paris pour Nouméa. Peu après leur sortie de prison, les vingt-six Mélanésiens sont restés en fait en métropole. En compagnie de deux dirigeantsdu FLNKS venus à Paris de Nouméa, MM. Yeiwéné Yeiwéné et Franck Wahuzue, ils ont passé les journées de vendredi, samedi et la matinée de dimanche dans le château de Neuvy-en-Mauges (Maine-et-Loir), appartenant à la municipalité de Chatenay-Malabry (Hauts-de-Seine), dirigée par le PS. Ils ont quitté Roissy à bord d'un avion spécial.

Le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, qui était, dimanche 20 novembre, l'invité du Forum de RMC, a notamment déclaré, à propos des réactions suscitées par leur élargissement : *« D'abord je comprends l'émotion des familles, je partage leur douleur ; les quatres gendarmes qui ont été assassinés à Fayaoué sont morts pour la France comme les deux soldats qui sont morts dans l'assaut d'Ouvéa. Ils sont morts pour la France, pour que la France continue à jouer un rôle dans cette partie du monde et pour que nos lois continuent à s'appliquer.*

« Cela dit, je trouve inacceptable l'exploitation démagogique qui est faite par Le Pen, qui évidemment avait voté contre au référendum – mais 80 % des Français ont répondu « oui », – et par Chirac, qui lui a préconisé l'abstention. Ils n'ont pas eu gain de cause. la loi est la loi. Et on oublie toujours de rappeler dans cette affaire que, en réalité, les inculpés pour assassinat restent inculpés ». (...) *Le peuple français a jugé dans sa sagesse que le sang avait beaucoup coulé, trop coulé, qu'il fallait tourner la page et ouvrir un avenir de paix à la Nouvelle-Calédonie.* (...)

L'intérêt de la France, c'est que nos soldats ne soient pas tombés en vain, de faire en sorte que ce sacrifice n'ait pas été inutile. Chacun peut le comprendre et ne pas laisser parler en lui la voix de la vengeance ou simplement de l'exploitation politicienne de sentiments qui par ailleurs peuvent être compris », a ajouté M. Chevènement, avant d'estimer que le tribut payé par les gendarmes en Nouvelle-Calédonie était *« largement lié à la politique précédente, celle qui a été menée par M. Pons, qui a choisi délibérémentde laisser une de ces communautés de la Nouvelle-Calédonie sur le bord de la route »*.

Décès d'Emmanuel Temple ministre sous la IVe République...

Emmanuel Temple, ancien député radical-socialiste de l'Aveyron, ancien ministre, est mort, samedi 19 novembre à Montpellier, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

[Né le 21 septembre 1895 à Montpellier, Emmanuel Temple, aviateur pendant la guerre 14-18, puis avocat, est élu en 1936 député radical-socialiste de l'Aveyron. Nommé par le maréchal Pétain membre du conseil national de Vichy en 1941 et l'année suivante préfet d'Alger, il y exerce en octobre 1942 les fonctions de gouverneur général par intérim avant de s'engager, en 1943, dans le corps expéditionnaire français et de participer à la campagne d'Italie et au débarquement de Provence. Relevé de l'inégibilité, il est réélu député de l'Aveyron en 1946 et en 1951. Il préside le groupe des Républicains indépendants à l'Assemblée nationale avant de devenir, en 1951, ministre des anciens combattants dans les gouvernements Pleven, Edgar Faure, Pinay et Mendès France. En septembre 1954, il devient ministre de la défense nationale et des forces armées dans le cabinet Mendès France remanié. Enfin, le 20 janvier 1955, il devient garde des sceaux, ministre de la justice, mais ne le reste que jusqu'au 5 février, date de la chute du gouvernement.

Réélu le 2 janvier 1956 dans l'Aveyron à la tête de la liste des Républicains indépendants paysans, en compagnie de Roland Boscary-Monsservin, décédé la semaine dernière, Emmanuel Temple avait été battu en 1958 et en 1962 par des candidats MRP. En 1967, il tente, en vain, sa chance dans l'Hérault comme candidat du Centre démocrate, puis se retire de la vie politique pour se consacrer à son métier d'avocat au barreau de Montpellier.]

...et de Jacques Ménard ancien sénateur

Jacques Ménard, ancien sénateur (Union des républicains et indépendants) des Deux-Sèvres, est décédé dans la nuit du 18 au 19 novembre à Thouars (Deux-Sèvres).

[Né le 31 décembre 1914 à Parthenay (Deux-Sèvres), docteur vétérinaire, Jacques Ménard après avoir occupé les fonctions de conseiller municipal de Thouars, de conseiller général de ce canton, fut de 1953 à 1965 maire de cette commune. Deveu sénateur des Deux-Sèvres en 1957, il le demeura jusqu'en 1986, date à laquelle il avait renoncé à son mandat. Jacques Ménard avait occupé au Sénat le poste de vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.]

La préparation des élections municipales

● **M. Jean-Claude Gayssot (PCF) et les municipales : reconduction des accords de 1983.** – *« Nous voulons qu'il y ait partout des listes d'union, nous sommes prêts à dire, au sommet, que nous voulons reconduire les accords de 83 partout dans les villes dirigées par les communistes, les socialistes, par les radicaux de gauche et dans les villes de droite pour aller à leur conquête »*, a réaffirmé M. Jean-Claude Gayssot. Répondant au ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, qui avait estimé que le PCF ne devait pas *« se comporter de manière irresponsable »*, en poussant les grèves tout en réclamant des listes d'union avec les socialistes, M. Gayssot a déclaré : *« C'est M. Chevènement qui tient des propos irresponsables. Ce n'est pas étonnant de la part d'un ancien gauchiste du PS et qui est maintenant le chantre du surarmement. »*

● **M. Jean-Marie Le Pen et les municipales : Paris, Marseille ou nulle part.** – *Le président du Front national a indiqué, dimanche 20 novembre, avoir le choix de se présenter à Paris, Marseille ou ne pas se présenter aux prochaines élections municipales. M. Le Pen a précisé que la décision sera prise lors de la convention du mouvement d'extrême droite, en janvier à Versailles. Le nouveau secrétaire général du mouvement, M. Carl Lang, qui ne conduira pas de liste aux municipales, a estimé que le Front *« devrait faire passer son message sous une forme moins dure, moins directe, moins abrupte. Si l'image du Front national est dure, a-t-il assuré, c'est parce qu'elle est mal perçue. Cela ne veut pas dire que le FN soit un parti dur, mais que, du fait de la déformation de nos idées, il est mal perçu dans l'opinion »*.

● **M. Pierre Sergent conduira une liste FN à Perpignan.** – Ancien député des Pyrénées-Orientales de 1986 à 1988, M. Pierre Sergent sera tête de liste du Front national aux élections municipales à Perpignan en mars 1989. Le dirigeant d'extrême droite a annoncé, samedi 19 novembre, qu'il avait déjà constitué une liste de quarante noms sur les quarante-sept requis.

Devant les aumônieries de l'enseignement public

Un dialogue inédit entre l'épiscopat et la Ligue de l'enseignement

Plus de 1 500 responsables et animateurs des aumôneries catholiques de lycées publics se sont réunis à la Mutualité, à Paris, les 19 et 20 novembre, pour leur rencontre nationale qui a lieu tous les trois ans. Le ministère de l'éducation nationale et la Ligue de l'enseignement étaient reprsentés, aux côtés d'évêques français. Les 3 000 aumôneries de l'enseignement public, dont les deux tiers sont reconnues par les rectorats locaux, touchent environ 300 000 jeunes, soit 6 % de la population des élèves des lycées et collèges.

La rencontre a donné lieu à un événement inattendu et sans précédent. Une sorte de dialogue, franc et direct, s'est engagé à la tribune de la Mutualité entre deux représentants de l'épiscopat et de la Ligue de l'enseignement, sur le thème de la laïcité. Les deux intervenants étaient Mgr Bernard Panafieu, archevêque d'Aix-en-Provence, président de la commission épiscopale du monde scolaire et universitaire, et M. Michel Morineau secrétaire national de la Ligue de l'enseignement, invité *in extremis* à s'exprimer devant ce rassemblement catholique.

M. Morineau devait ouvrir, courtoisement mais fermement, les hostilités en évoquant des « *événements récents* » ayant conduit à un « *climat de défiance* » et à une « *glaciation* » des rapports entre des partenaires (l'Eglise et la Ligue de l'enseignement) qui, malgré leurs divergences, avaient esquissé un rapprochement. « *L'Eglise nous semblait avoir accepté de n'être qu'une composante, certes importante mais nullement hégémonique, de la société républicaine*, dit-il. (...) *Il nous apparaît aujourd'hui, à tort ou à raison, qu'elle en vient à légitimer une pression qui conduirait le législateur à obliger les incroyants à suivre des principes avec lesquels ils sont en désaccord.*

« *Il n'appartient à aucune autorité religieuse de décider quel film on peut voir et quel médicament on peut prendre : un adulte peut voir tous les films qu'il souhaite. Quant au médicament – et ceci est vrai de l'aspirine comme du RU 486, – il appartient aux autorités médicales et scientifiques de se prononcer sur leur nocivité et sur rien d'autre. C'est le Parlement, et lui seulement, qui décide de l'intérêt général, après avoir pris tous les avis.* »

Concorde plutôt que concordat

Soulignant son accord avec le principe d'un enseignement, à l'école, des religions – « *faits durables et positifs de culture* », – M. Morineau a souligné que celui-ci ne pouvait être que laïque, c'est-à-dire « *pluraliste et scientifique* ». Nous sommes prêts, a-t-il ajouté en substance, à en discuter le contenu et les modalités.

« *Oui*, a-t-il conclu, *les religions – mais elles ne sont pas seules – ont à faire entendre leur voix dans les débats de société, et l'éthique comme la culture ne sauraient se passer de leur message. Non, les autorités religieuses ne peuvent prétendre imposer leur point de vue à l'encontre de la décision de la représentation du peuple.* »

Malgré quelques sifflets isolés, le public, plutôt ouvert, des responsables d'aumôneries catholiques de l'enseignement public a plusieurs fois interrompu par des applaudissements le représentant de la Ligue. Mgr Panafieu devait habilement relever le défi. Après avoir évoqué « *les fantasmes et les mythes souvent désuets* » nés de l'histoire de France, et souhaité « *la concorde plutôt que le concordat* », il a affirmé que, pour l'Eglise, « *la laïcité ne peut plus en rester au niveau d'un consentement résigné* ».

« *Même si elle n'est pas exempte d'erreurs de parcours*, a-t-il ajouté, *l'Eglise ne veut revendiquer pour elle-même aucun privilège, aucun pouvoir, encore moins un monopole (...). Elle se présente non pas comme un groupe de pression, un pouvoir occulte, un lobby, mais comme une force morale qui veut mettre, au service de tous, son sens de l'homme, sa passion de l'unité, son respect de la vie, de la famille, son attention aux plus démunis.* »

L'Eglise n'a pas peur d'aller « *à contre-courant des idées reçues et des sondages d'opinion* », a poursuivi Mgr Panafieu. Il a marqué la volonté de l'épiscopat d'être « *prioritairement attentif à l'école, à sa nature, à ses finalités pour qu'elle reste toujours plus ouverte à tous, sans exclusion et sans sélection* ».

Ce dialogue public ne fait que commencer. Dans six villes de France (Toulouse, Montpellier, Avignon, Annecy, La Rochelle, Caen) se dérouleront, dans quelques semaines, des débats à l'initiative de la Ligue de l'enseignement sur les « rythmes de vie » des enfants, avec tous les partenaires intéressés, les responsables locaux de l'éducation, les collectivités, les associations de parents, les diverses confessions, les médecins... La question des rythmes scolaires (liée à celle de l'enseignement religieux) est l'une des plus débattues entre l'épiscopat et le Ligue de l'enseignement.

H. T.

Mgr Gaillot favorable à la publicité pour les préservatifs

Mgr Jacques Gaillot, évêque d'Evreux, a déclaré, le samedi 19 novembre sur *Canal Plus* que, à propos de la campagne contre le SIDA, il aurait préféré que « *l'Eglise ne parle pas. On ne peut pas condamner les préservatifs, qui sont actuellement le seul moyen de lutter contre l'épidémie. Il ne faut pas culpabiliser les gens. Je ne voudrais pas personnellement que quelqu'un attrape le SIDA à cause de condamnations que différentes Eglises pourraient faire.* »

« *Le SIDA est un fléau moderne*, a ajouté l'évêque d'Evreux « *Si on n'utilise pas de préservatifs, c'est vraiment de la non-assistance à personne en danger.* » Mgr Gaillot se distingue à nouveau sur cette question des autres membres de l'épiscopat. Le 11 novembre, déjà, il avait pris position publiquement en faveur de l'ordination d'hommes mariés. « *Position qui n'engage que lui-même* », avait réagi Mgr Joseph Duval, vice-président de la conférence des évêques de France.

Un nouveau divorce entre l'Eglise et la société

L'Eglise catholique traverse une zone de turbulences qu'elle n'avait pas connue depuis la crise scolaire de 1984. Devant l'abondance et l'acidité des commentaires qui, depuis deux mois, accompagnent la plupart de leurs prises de position, les évêques se sentent comme cernés par l'une de ces fièvres anticléricales *qui*, à intervalles réguliers, mais d'inégale gravité, embrasent le pays. Comble de malchance ou de maladresse : c'est ce moment que choisit l'un des leurs, Mgr Jacques Gaillot, évêque d'Evreux, pour violer le secret des délibérations épiscopales, s'affirmer partisan de l'ordination d'hommes mariés – un débat hors actualité – et se désolidariser de ses pairs en prenant publiquement parti, dans la lutte contre le SIDA, pour la publicité des préservatifs.

Cette fièvre avait débuté avec la protestation des deux archevêques de Paris et de Lyon contre le film de Scorsese. Depuis, la température n'a fait que monter, avec des interventions mal comprises en faveur de la religion à l'école, contre la pilule abortive (RU 486) et, aujourd'hui, contre les préservatifs. « *Les évêques en font trop* », titrait sur toute la largeur de sa « une » le dernier numéro du *Canard enchaîné*, qui ne s'en plaint pas.

C'est un retour plutôt brutal aux réalités pour l'épiscopat catholique. Puisant dans un capital de sympathie qu'il croyait moins friable, il réclamait depuis plus d'un an une sorte de réaménagement de ses rapports avec l'Etat, connu sous le nom de « *nouvelle laïcité* », moins soupçonneuse, plus active et ouverte. En 1975, à cause d'une indiscrétion, un déjeuner d'évêques à l'hôtel Matignon avait été annulé *in extremis* par ces derniers. Situation inimaginable aujourd'hui : moins de séparation, plus de collaboration est devenu le souhait de l'Eglise officielle.

La résurgence de sentiments anticléricaux pugnaces vient opportunément rappeler à l'épiscopat catholique que sa marge de manœuvre reste étroite. La paix entre l'Eglise et la société française reste une paix armée. Le contentieux historique est tel qu'en 1988 encore, dans certaines couches de l'opinion, des prises de position épiscopales réveillent le spectre d'un concordat ou, comme dit le philosophe Marcel Gauchet, d'« *une Eglise hégémonique voulant régenter la société* ».

Cette attitude relève du fantasme, pour une bonne part. Elle dénote une large méconnaissance des limites à l'intérieur desquelles évolue l'Eglise catholique aujourd'hui. L'écart est impressionnant entre le pouvoir d'influence qui lui est prêté et la faiblesse – en hommes, en finances, en instruments d'étude, de recherche, de communication – des moyens dont elle dispose.

Le malentendu

Elle est aussi dangereuse, car à faire l'amalgame entre quelques évêques qui ont le verbe haut et les nostalgiques de la chrétienté, on fait le jeu des intégristes. Il y a quelque paradoxe, enfin, à déplorer le silence des intellectuels, de la morale laïque, des partis sur les questions éthiques posées par le SIDA, l'avortement, l'euthanasie ou le statut de l'embryon et à critiquer le trop-plein des déclarations épiscopales sur ces sujets. Longtemps tabou, l'enseignement de l'histoire des religions à l'école relève-t-il de la défense d'un privilège confessionnel ou d'un fait culturel essentiel, lié à la recherche d'identité ?

Cela étant, bien des illusions tombent aujourd'hui. Toute intervention de l'Eglise qui s'apparente soit à une demande de censure (même quand elle n'en est pas une, comme pour le film de Scorsese), soit à une pression sur le législateur ou l'autorité publique ne passe plus. Le moral et le légal sont, pour elle, indissociables, mais chaque fois que l'Eglise donnera, même involontairement, l'impression de vouloir occuper à elle seule le vide éthique, le malentendu ressurgira. Surtout dans les domaines où l'individu exprime le plus une requête d'autonomie, comme c'est le cas pour tout ce qui a trait à la morale conjugale, sexuelle et à la libre expression personnelle.

On assiste ainsi à un spectaculaire renversement de rapport entre l'Eglise et l'opinion. Autrefois, toute prise de position de la première sur la propriété privée ou l'accumulation des armements, la justice sociale ou la morale internationale était suspecte. On priait l'Eglise de s'en tenir aux valeurs familiales, aux droits de Dieu et non de l'homme, à la charité et non à la solidarité.

Aujourd'hui, c'est l'inverse qui se produit. On tolère que l'Eglise catholique parle de paix, de dissuasion nucléaire, de droits de l'homme, de racisme, de chômage – le dernier document « Créer et partager » de l'épiscopat n'a pas soulevé l'ombre d'une protestation, – mais on supporte de moins en moins qu'elle s'immisce dans la vie privée des individus et s'érige en magistère éthique.

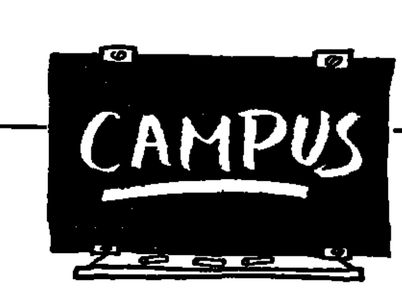
Doctrine musclée

Comment exprimer des exigences, rappeler des enjeux dans un langage qui ne soit pas automatiquement traduit en termes de permis ou de défendu ? Le risque, entrevu aujourd'hui, d'un nouveau divorce entre l'Eglise et la société est sans doute aussi lié, comme on le voit à propos de la contraception, à une sorte de repli sur un corps de doctrine pur et dur qui est, sous Jean-Paul II, la marque d'un catholicisme en train de changer et de se muscler. Les forces « intégralistes » – au sens d'une annonce intégrale de la foi et de la morale chrétiennes – et émotionnelles – notamment autour des nouveaux courants spirituels et charismatique – ont le vent en poupe à Rome et, de plus en plus, en France.

Elles risquent d'emporter celles qui au concile Vatican II (1962-1965) voulaient ouvrir largement l'Eglise au monde moderne et aux aspirations nouvelles de la société. Sur la centaine d'évêques français actuellement en exercice, il n'en reste que quatre ayant fait ce concile, qui disait qu' « *il y a un ordre ou une hiérarchie des vérités de la doctrine catholique* » (décret sur l'oecuménisme) et qu'il fallait « *adapter l'Evangile à la compréhension des diverses cultures* » (l'Eglise dans le monde de ce temps).

Il y a vingt ans, l'Eglise penchait plutôt à gauche pour éviter que son public ne file vers le marxisme. Aujourd'hui, le vent souffle en sens contraire. Le souhait est de rattraper les brebis égarées par Mgr Lefebvre et de retenir un public attiré par le retour à une foi, une piété et des valeurs très traditionnelles. Une doctrine musclée ou un Evangile ouvert aux questions nouvelles ? L'Eglise devra bien faire son choix...

HENRI TINCQ.



Paribas investit dans la formation

La société Educinvest, qui contrôle notamment Pigier et l'Ecole des cadres et qui, avec un chiffre d'affaires de 500 millions de francs, deux cents établissements et 50 000 étudiants, est le groupe d'enseignement supérieur privé le plus important en France, s'aggrandit encore. Il vient, en effet, de procéder à une augmentation de capital de 30 millions de francs en s'ouvrant à des investisseurs institutionnels : Paribas (10 %), Caisse des dépôts et consignations participations, OBC développement, Charterhouse Capital France et Eurofin (5 % chacun) qui détiendront ensemble 30 % du capital, aux côtés de Bertrand Cluzel, fondateur du groupe.

Cet accroissement doit lui permettre de développer ses investissements. Il compte notamment diversifier ses supports pédagogiques : vidéo, enseignement par minitel (par une convention avec le Centre national d'enseignement à distance) ; étendre ses activités par des rachats ou des prises de participation dans les domaines de la communication, du tourisme, des loisirs, de l'hôtellerie et de l'informatique ; et constituer un réseau international, en Espagne, en Italie et en Angleterre, en développant le système de franchise qu'il a déjà mis en œuvre en France avec certains centres Pigier. Il envisage également de développer, avec l'aide de la Caisse des dépôts, des centres locaux et départementaux de formation. Une initiative de cette nature pourrait être tentée prochainement à Vichy, en liaison avec la ville, la chambre de commerce et d'autres établissements privés.

F. G.

● Dédicacer

Le bureau des élèves de l'Institut d'études politiques de Paris organise, samedi 26 novembre, de 14 heures à 18 heures, une « *journée dédicaces* » autour d'ouvrages politiques, économiques, historiques et sociologiques, des romans de l'automne et de deux thèmes principaux : la Révolution française, Mai 68 et l'école aujourd'hui.

(IEP, 27, rue Saint-Guillaume, Paris 7e. Tél. : 45-49-51-96 et 45-49-51-97.)

● Archive

Le Centre de recherche et de documentation bibliographique de l'université de Lille-III organise le 28 novembre une journée d'étude : « Archive et temps réel ».

(Domaine universitaire littéraire et juridique, BP 149, 59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex. Tél. : 20-91-64-99.)

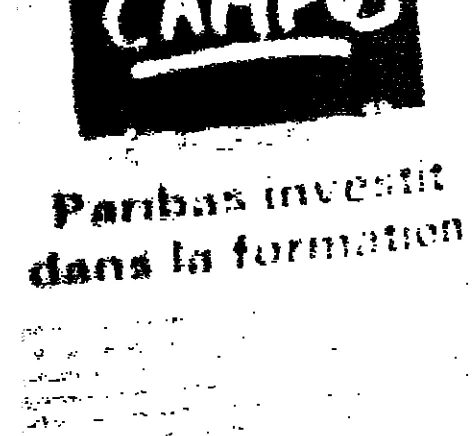
● L'Europe des entreprises

Juris-Essec, association d'étudiants de l'Essec et du Centre de formation professionnelle des avocats du barreau de Paris, organise, le 10 décembre, un colloque sur le thème : « Implantation et croissance des entreprises en Europe ».

(IFC, 12, place Dauphine, 75001 Paris. Tél. : 43-26-22-42.)

l'enseignement

...e et la société



Paribas investit dans la formation

Société

L'affaire Boulouque : du judiciaire au politique

Le garde des sceaux répond à M. Pasqua

Après l'inculpation pour violation du secret de l'instruction du juge Gilles Boulouque (*le Monde* daté 20-21 novembre), entraînée par le dépôt d'une plainte avec constitution de partie civile de Fouad Ali Salah, considéré comme l'un des responsables des attentats commis à Paris à l'automne 1986, la polémique déborde les milieux judiciaires pour conduire à une mise en cause directe du ministre de la justice, M. Pierre Arpaillange. Celui-ci, dans un entretien accordé à *Libération*, assure qu'il n'est pour rien dans cette inculpation. « *Je ne savais pas*, a-t-il déclaré, *qu'il était question d'inculper le juge Boulouque, et je n'ai donné aucune instruction au parquet. L'idée ne me serait même pas venue de pouvoir en donner à la chambre d'accusation dont les magistrats sont indépendants.* »

Réaffirmant sa détermination à lutter contre le terrorisme, le garde des sceaux souligne : « *Je n'ai jamais cherché, et une pareille imputation serait lamentable, à amoindrir l'action du parquet et de tous les magistrats concernant la lutte contre le terrorisme (...). Au contraire, j'ai toujours demandé que ces instructions soient menées avec la plus grande vigilance et célérité.* »

Ancien ministre de l'intérieur et président du groupe RPR du Sénat, M. Charles Pasqua avait affirmé dans la soirée du samedi 19 novembre : « *On ne peut qu'être frappé de voir, d'une part, les Mélanésiens inculpés dans l'assassinat des gendarmes d'Ouvéa libérés, des séparatistes corses libérés et un juge qui conduisait l'action contre les terroristes inculpé.* » M. Pasqua, qui souhaitait que le ministre de la justice soit entendu « *sans délai* » au Sénat, estime en outre, dans un communiqué, que « *les Français s'indignent qu'on ait pu céder à la demande d'inculpation d'un juge d'instruction, donnant ainsi l'image du crime poursuivant la justice* ».

Le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, au cours du « Forum » RMC-FR3 du dimanche 20 novembre, a déclaré : « *Un juge d'instruction doit faire son instruction, pas celle de la presse. Cela dit, un inculpé est présumé innocent. Comme un homme politique, un juge d'instruction doit faire attention à ce qu'il dit.* »

De son côté, Me Dominique Inchauspé, le défenseur de Fouad Ali Salah, a déposé, le 21 novembre, une requête en suspicion légitime conte M. Gilles Boulouque. « *L'inculpation d'un magistrat instructeur, mesure d'une exceptionnelle gravité,* a fortiori, *dans une affaire mettant en cause aussi directement l'ordre public, fait peser une très lourde suspicion sur l'impartialité, la sérénité et l'indépendance de M. Gilles Boulouque. Elle commande que cette requête ait un effet suspensif immédiat.* »

Le mauvais procès

TOUS les automnes se ressembleraient-ils ? En 1987, on vivait à l'heure de la réforme de l'instruction dans sa version Chalandon. Dans le même temps éclatait l'affaire Droit-Grellier. Mis en cause par « Radio Courtoisie », qui s'estimait lésée par la CNCL, l'académicien était inculpé de forfaiture et aussitôt s'en prenait au juge d'instruction qu'il parvenait à faire dessaisir par la Cour de cassation. M. Pierre Arpaillange, alors procureur général près cette Cour, s'était solennellement élevé contre une pratique visant à mettre personnellement en cause un juge d'instruction.

En 1988, on vit l'envers d'une histoire tout juste décalquée de la première. Un détenu soupçonné d'être responsable des attentats terroristes de septembre 1986, se considérant mis en cause publiquement par « son » juge, multiplie les procédures et parvient à faire inculper le magistrat de « *violation du secret de l'instruction* ». Il se trouve que dans quelques jours l'Assemblée nationale doit examiner le projet de loi réformant la détention provisoire, présenté par le garde des sceaux d'aujourd'hui, le même M. Pierre Arpaillange. Si les motifs d'inculpation ne sont pas les mêmes, et les personnalités des inculpés aux antipodes, le parallèle est trop flagrant pour ne pas être relevé. Dans les deux cas on n'a pas manqué d'affirmer, avec l'indignation de rigueur, que la politique arme le bras de la justice. C'est faire là un bien mauvais procès au garde des sceaux.

Sur le fonds on n'a plus à rappeler, — il est magistrat et ne l'a pas oublié quel attachement le garde des Sceaux porte à l'indépendance de la magistrature. Sur la forme, les explication techniques données par le procureur général près la cour d'appel de Paris, M. Pierre Truche *(voir d'autre part)*, sont bien difficiles à réfuter. Dès lors qu'une plainte avec constitution de partie civile a été déposée (article 85 et suivants du code de procédure pénale), et que la procédure a été scrupuleusement respectée, comment M. Gilles Boulouque aurait-il pu éviter l'inculpation, qui n'est, faut-il encore le rappeler, pas synonyme de culpabilité, pas plus pour un juge que pour un détenu ? Les arguments qui valaient pour M. Michel Droit valent d'égale manière pour M. Boulouque, tout magistrat et juge « antiterroriste » qu'il soit. Pas plus qu'un académicien, un magistrat n'est au-dessus des lois qui s'appliquent au commun des mortels. Que celui qui l'attaque soit un détenu, présumé terroriste, ne change rien à l'affaire, car il a — comme tout un chacun — le droit de faire valoir ce qu'il considère comme ses intérêts. Les principes sont ainsi, dans un Etat de droit.

Mais si l'affaire prend aujourd'hui une telle ampleur, c'est qu'elle intervient au bon moment. Il ne faut pas être surpris que — soutenue par le corporatisme des magistrats qui supportent mal, quoi qu'ils pensent de lui, qu'on s'en prenne à un « collègue », — l'opposition par la voix de M. Pasqua, nouveau donneur de leçons de morale, s'attaque au ministre de la justice. N'était-il pas naguère le relais privilégié de cette « cellule antiterroriste » qui dépendait bien plus de la place Beauvau que de la chancellerie, et ne l'utilisait-il pas comme une illustration de sa politique « musclée » ? M. Gilles Boulouque n'était pas alors le dernier à se plier aux *desiderata* du ministre de l'intérieur, tout magistrat du siège qu'il fût.

Coup fourré

La surprise manifestée tant à l'Elysée, à Matignon, qu'au ministère de la justice, à l'annonce de l'inculpation de M. Boulouque, n'était pas feinte. On s'y serait bien passé d'un tel coup fourré aux imprévisibles conséquences. L'exploitation — attendue — d'une décision inévitable, dès lors que la plainte avec constitution de partie civile avait été enregistrée, ne pouvait tomber plus mal.

Depuis plusieurs semaines, au RPR, on ne cachait pas que le ministre de la justice ferait une bonne cible. On ne résisterait alors à aucun amalgame — Ouvéa, les terroristes corses, le juge Boulouque, — pour tenter de le déstabiliser en faisant resurgir les vieux démons sécuritaires. L'Association professionnelle des magistrats (APM, classée à droite), dont on sait quels liens privilégiés elle entretenait avec le cabinet de M. Chalandon, ne s'est pas privée de dénoncer l'« *incroyable cynisme* » d'un pouvoir politique qui « *non content de faire subir aux magistrats qui le gênent (...) les pressions de la hiérarchie cherche maintenant à utiliser l'arme judiciaire pour mieux bâillonner ceux qu'il n'a pas encore réussi à écarter* ».

Vêtu de probité candide et de lin blanc, M. Pierre Arpaillange devra sortir les griffes et, peut-être, se départir de son éternelle courtoisie pour répliquer à des détracteurs décidés à utiliser toute occasion pour le faire « tomber ».

AGATHE LOGEART.

L'auteur d'un détournement de 71 millions de francs au préjudice de Carcassonne est écroué

Inculpé d'abus de confiance, faux en écritures, usage de faux et escroquerie, M. André Orta, président de l'association Aquitaine loisirs international, mis en cause dans le détournement de 71 millions de francs destinés à la réalisation d'un centre international de séjour à Carcassonne (*le Monde* daté 6-7 novembre), a été placé en détention provisoire, jeudi 17 novembre, à la maison d'arrêt de cette ville.

CARCASSONNE
de notre correspondant

La maire, RPR, M. Raymond Chesa, qui avait apporté à M. Orta la garantie de la ville pour les prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations et la Caisse d'épargne, avait déposé une plainte contre X... lundi 7 novembre (*le Monde* du 9 novembre). A la suite de celle-ci, M. Orta, convoqué mardi 15 novembre par la brigade financière du SRPJ de Montpellier, a été placé en garde à vue et conduit, jeudi matin, menottes aux poignets, devant le procureur de Carcassonne, M. Jean-Jacques Silvestre. M. Orta a, ensuite, été inculpé par M. Henri Cabrol, juge d'instruction.

L'affaire devrait avoir d'importants développements en Guadeloupe, où M. Orta, avec la garantie des élus politiques comme à Carcassonne, avait été chargé de rénover l'ancien Club Méditerranée de Fort-Royal à Deshaies. Le problème est toutefois loin d'être résolu pour le maire de Carcassonne, puisque la Caisse des dépôts, s'appuyant sur la caution apportée par la municipalité à M. Orta, lui demande des comptes. « *La mairie devra payer* », dit-on à la direction régionale de cet organisme. M. Chesa, qui a décidé de se porter partie civile pour avoir accès au dossier, ne l'entend pas de cette oreille : « *Si j'étais aujourd'hui directeur de la Caisse d'épargne ou de la Caisse des dépôts et consignations je serais loin d'être glorieux* », a-t-il dit, jeudi.

Dans une lettre ouverte, qui doit être distribuée aux électeurs, le maire donne à l'affaire une tournure politique, en se posant notamment les questions suivantes : « *Pourquoi une association, sans consistance aucune, a-t-elle pu réunir aussi rapidement et aussi facilement une telle somme et en disposer pour des motifs étrangers à son but, sans aucune entrave ? Comment se fait-il que plusieurs collectivités — conseil régional de la Guadeloupe, communes de Soustons, de Bagnères-de-Luchon, de Pessac, conseil général des Landes — se trouvent dans la même situation que nous et n'ont pas cru bon de porter plainte ? Comment se fait-il que, dans tous les cas, on retrouve les mêmes acteurs, à savoir M. Orta, Aquitaine loisirs, et ses amis politiques : le foyer Léo-Lagrange, le Club Méditerranée et la Caisse des dépôts et consignations ?* » Dans cette lettre, le maire réaffirme que « *la responsabilité de la ville ne peut en aucun cas être engagée et qu'il n'en coûtera pas un sou aux Carcassonnais* ».

BERNARD REVEL.

● **Un ancien président de la chambre de commerce de Dijon inculpé et écroué.** — La découverte d'un passif de plus de 8 millions de francs dans la comptabilité d'une société d'informatique de Dijon, la société Lasobikor, vient d'entraîner l'inculpation et la mise sous mandat de dépôt de M. Jacques Bikard, cinquante-quatre ans, gérant majoritaire dans cette SARL créée en 1981. Ancien président de la chambre de commerce et d'industrie de Dijon, M. Bikard avait démissionné de ce poste le 26 octobre. Le tribunal de commerce avait prononcé la liquidation de biens de la société Lasobikor le 15 novembre, après avoir constaté que l'état de la trésorerie ne permettait aucune reprise d'activité.

● **Inculpation à Besançon après l'attentat contre un cinéma où était projeté *la Dernière Tentation du Christ*.** — Un homme de vingt-huit ans vient d'être inculpé et écroué à Besançon par M. Rémy Bruel, juge d'instruction chargé de l'information ouverte après la destruction partielle par un engin incendiaire le 2 octobre d'un cinéma de la ville, Le Building, où était projeté le film de Martin Scorsese *la Dernière Tentation du Christ*. Le nom de cette personne, qui n'a pas été révélé, figurait dans un carnet d'Emile Douasseau, impliqué pour sa part dans l'attentat contre le cinéma Saint-Michel à Paris commis le 22 octobre.

Le communiqué du procureur général

Voici le texte du communiqué de M. Pierre Truche, procureur général près la cour d'appel de Paris :

« A la suite de la publication dans différents journaux de propos relatifs à l'information suivie contre M. Foued Salah, ce dernier a déposé, le 24 décembre 1987, une première plainte avec constitution de partie civile pour violation du secret de l'instruction visant M. Gilles Boulouque, magistrat chargé de son dossier.

» Une seconde plainte avec constitution de partie civile a été déposée pour des faits de même nature, le 23 juin 1988. Dans l'un et l'autre cas, le parquet de Paris s'est alors trouvé contraint, conformément aux prescriptions du code de procédure pénale, de saisir la Cour de cassation. Celle-ci, par arrêts du 10 février 1988 et du 4 août 1988, a désigné la chambre d'accusation de Paris pour connaître de ces plaintes.

» Le procureur général de Paris a fait savoir au plaignant qu'il n'avait pas l'intention de prendre l'initiative des poursuites. M. Foued Salah a alors renouvelé ses plaintes avec constitution de partie civile devant la chambre d'accusation qui se trouvait dès lors obligatoirement saisie sans que le plaignant ait à faire l'avance des frais du procès, son absence de ressources ayant été constatée par le bureau d'aide judiciaire de Paris.

» Le dossier a été ensuite communiqué par la chambre d'accusation au procureur général le 10 octobre 1988. Ce magistrat, le 21 octobre 1988, a pris des réquisitions ne visant pas M. Boulouque, mais demandant que l'on informe contre X...

» Par arrêt du 7 novembre 1988, la chambre d'accusation a réuni ces deux plaintes et désigné son président pour les instruire.

» Dans le cadre de ses pouvoirs juridictionnels, exercés en toute indépendance, le président de la chambre d'accusation a inculpé M. Boulouque le 18 novembre 1988.

» Dans cette affaire, le parquet, qui n'était pas en mesure de s'opposer à l'exercice de poursuites, n'a fait que se conformer aux dispositions légales et n'a pris aucune initiative à l'encontre de M. Boulouque.

» Il est important de rappeler que toute personne s'estimant, à tort ou à raison, victime d'une infraction peut provoquer l'exercice de poursuites même contre un magistrat.

» Cette affaire, conduite dans un cadre strictement judiciaire, traduit, après bien d'autres, la contestation dont l'action des juges est l'objet. Le procureur général de Paris s'élève avec force contre les campagnes qui tendent à faire douter de la totale détermination des magistrats du ministère public dans la lutte contre le terrorisme. Il affirme que leur résolution n'a jamais été entamée et que leurs moyens importants ont été consolidés. »

ENVIRONNEMENT

● **Manifestation en Suisse contre Superphénix.** — Quelque quinze cents manifestants suisses, rejoints par une trentaine de Français, ont tenté, samedi 19 novembre, de pénétrer en France pour protester contre l'éventuel redémarrage du surgénérateur de Creys-Malville, qui se trouve à 70 kilomètres de Genève à vol d'oiseau. Les manifestants se sont regroupés au poste-frontière de Moillesulaz, entre Genève et Annemasse, mais ils ont été arrêtés côté français par d'importantes forces de police. Après avoir déployé des banderoles *(« 1789, la Bastille tombe, 1989 Malville tombera »)* et lancé des pétards, les antinucléaires sont rentrés en Suisse sans incident. Le matin même, un quotidien de Lausanne écrivait : « *Si les plombs sautent à Superphénix, qui est un prototype industriel, ce sont cinq millions de personnes vivant dans un rayon de 100 kilomètres qui essuient les plâtres, Suisses romands compris.* » A deux reprises, déjà, le Conseil d'Etat de Genève a demandé une expertise internationale avant toute remise en marche du surgénérateur, arrêté depuis mars 1987 après la découverte d'une fuite de sodium dans le système de refroidissement.

L'enquête sur l'affaire des fausses factures de Nancy soulève à nouveau le problème du financement des partis

Lundi 21 novembre, dans la capitale lorraine comme dans les autres métropoles régionales, on vote à la chambre de commerce et d'industrie (CCI). Mais l'élection se fait, ici, dans un climat trouble, marqué par le scandale persistant des fausses factures qui a éclaté voici un an. L'actuel président de la CCI, M. Michel Bouriez, directeur du développement dans le groupe Cora-Revillon, est inculpé dans cette affaire. Son secrétaire général depuis quatre ans, M. Gérard Bouthier, quarante-quatre ans, vient à son tour d'être inculpé le 16 novembre et écroué *(le Monde* du 18 novembre). Ce rebondissement est, semble-t-il, lié aux élections consulaires qui donnent lieu à une très vive concurrence entre listes rivales. C'est ainsi que certains éléments nouveaux concernant M. Bouthier, un ami de M. Bouriez, auraient été portés à la connaissance du juge d'instruction, M. Gilbert Thiel, chargé de ce dossier depuis septembre 1987.

NANCY
de notre envoyée spéciale

L'épisode, ignoré jusqu'à présent, se situe le 14 juin dernier. Ce jour-là, M. Thiel, accompagné d'enquêteurs, se rend au siège de la CCI de Nancy pour y saisir des documents utiles à l'instruction. On le fait attendre : aucun des dirigeants de la CCI n'est présent. Le juge repart avec quelques papiers. En fait, ce 14 juin, le secrétaire général de la CCI, M. Bouthier, était présent dans les locaux de la chambre de commerce. Dès le départ des enquêteurs, qui emportent des documents de peu d'importance, il donne ordre à son subordonné et à son secrétaire de « faire le ménage ». C'est du moins pour cette attitude que le juge vient de l'inculper, ainsi que son subordonné, de « *destruction, dissimulation, soustraction de documents de nature à favoriser la recherche de preuves et de documents* ».

L'inculpé, sans nier son acte, se défend d'avoir voulu faire disparaître des pièces à conviction. Son conseil, Me Gérard Michel, l'explique : c'est pour défendre l'image de la CCI attaquée de toutes parts que son client, en fidèle responsable, a soustrait quelques commentaires personnels et manuscrits qui n'ont rien de documents officiels de la CCI.

Mais alors, pourquoi les détruire ?

Trafic d'influence ?

Pour le juge, l'acte est inacceptable et contraire à l'ordre public. A ses yeux, il motive la détention provisoire de l'inculpé et ce malgré l'avis du parquet, qui s'était prononcé pour une simple mise sous contrôle judiciaire. Une partie des documents qui avaient échappé aux enquêteurs le 14 juin a été retrouvée ces jours-ci, après une dénonciation, dans un coffre bancaire, à la Société nancéienne Varin-Bernier (SNVB). Il s'agit de dossiers instruits depuis quatre ans sur les demandes d'implantation de grandes surfaces en Meurthe-et-Moselle — dossiers qui font l'objet des délibérations secrètes de la commission départementale d'urbanisme et de commerce (CDUC), seule habilitée à trancher. Y siègent 9 élus locaux (dont 6 de l'opposition), 9 représentants du commerce, de l'artisanat et 2 des associations de consommateurs. C'est précisément la CCI et son président, M. Michel Bouriez, qui proposent les représentants du commerce, le préfet désignant, pour sa part, les élus dans le respect d'un certain équilibre politique.

Les documents de la CCI préparatoires aux travaux de la CDUC mis à l'abri dans le coffre de la SNVB font, semble-t-il, apparaître le mécanisme d'un trafic supposé d'influence. En effet, y figurent des annotations manuscrites, consignes de vote ou ordres, de la main de M. Michel Bouriez, et d'autres commentant l'attitude supposée de chacun des membres de la CDUC : « *douteux* » ou alors « *bon* », etc. Sur quels critères se base-t-il ? Quel intérêt sert-il ? M. Bouthier a peut-être eu à répondre à ces questions, d'autant que le sort réservé à certains dossiers mérite des explications.

Ainsi, une demande refusée dans un premier vote est-elle réexaminée sans modification quelques mois plus tard et, cette fois, bel et bien acceptée. Ce fut le cas, par exemple, pour des implantations commerciales à Vandœuvre et à Frouard. Des magasins dont Cora, Castorama, Leclerc et Géant du meuble ont été mis en cause depuis le début de cette affaire. M. Michel Leclerc lui-même, entendu comme témoin, car le directeur d'un centre Leclerc est impliqué, a dénoncé le « *racket* » auquel les CDUC soumettent, selon lui, les grandes surfaces. Des « cadeaux » qui, jadis, se limitaient à 2 % du coût de l'implantation dépasseraient aujourd'hui les 10 %.

Les premières inculpations de faux et usage de faux ont été notifiées dans cette affaire voici un an. D'autres inculpations d'abus de biens sociaux ont suivi. Un an plus tard, dix-huit personnes sont inculpées, mais les investigations sur le détournement d'une somme estimée à 20 millions de francs par le moyen de fausses factures sont loin d'être terminées.

Après des semaines d'attente, le juge Thiel a, enfin, obtenu du parquet le réquisitoire supplétif qu'il réclamait pour continuer l'instruction. Le motif : trafic d'influence, passible d'une peine maximale de cinq ans de prison, et donc susceptible d'une détention provisoire de six mois maximum. Le motif de corruption aggravée (passible d'une peine de dix ans et d'une détention provisoire au-delà de six mois) avait été pourrait, cependant, permettre de conclure le dossier. Mais, si l'amnistie est possible, elle implique une condition : celui qui a versé une commission doit dire à qui, quand, où et comment. Il doit aussi fournir des précisions sur le procédé comptable qui a permis d'enregistrer le versement.

En attendant, certains inculpés se font plus précis. Tout récemment, M. Michel Bouriez aurait reconnu avoir accepté des « surfacturations » pour aider le RPR. Il n'est pas le seul. Le RPR semble avoir été le principal bénéficiaire de ce circuit de Nancy, même si tout l'échiquier politique en a profité dans une moindre mesure. En substance, ceux qui désiraient s'implanter ou s'agrandir savaient — laissent-ils comprendre aujourd'hui — qu'il fallait en passer par un intermédiaire obligé. Comme par exemple M. André Gusaï, entrepreneur de travaux publics à Toul, connu comme agent électoral du RPR. Le nom du maire de Toul lui-même, M. Jacques Gossot, RPR et ami de Robert Galley, trésorier de cette organisation, a été cité à plusieurs reprises depuis le début de l'affaire de Nancy. L'office d'HLM de Toul, dont il est président, a été perquisitionné fin mai 1988 par le juge Thiel. Réélu vice-président du conseil général, M. Jacques Gossot vient de se retirer de la CDUC où il jouait jusque-là un rôle important.

L'enquête aborde désormais une phase d'autant plus délicate qu'elle tend à se développer sur un terrain politique.

DANIELLE ROUARD.

LA SANTÉ DENTAIRE

La rigueur des certificats de qualification est au service des consommateurs

La mention** Certifié Association dentaire française **qui apparaît sur certains emballages de dentifrices correspond à une reconnaissance de qualité, confirmée par une série de tests et de contrôles, par un organisme totalement indépendant du fabricant et autorisé par les pouvoirs publics.

Il ne s'agit donc pas, d'aucune façon, d'un argument publicitaire ou d'une « gentillesse » effectuée contre une cotisation plus ou moins large.

Un certificat de qualification est une affaire sérieuse qui concerne les produits ne relevant pas de la législation des médicaments, c'est-à-dire, dans le cas de la santé dentaire, les produits cosmétiques et d'hygiène bucco-dentaire proposés au public à l'exception de ceux régis par les AMM (Autorisation de mise sur le marché) vendus exclusivement en pharmacie.

L'attribution d'un certificat de qualification s'effectue dans le cadre strict de la loi par un organisme certificateur agréé par le ministère de l'industrie. Ainsi, l'ADF (Association dentaire française) est agréée pour l'attribution des certificats de qualification aux dentifrices et autres produits d'hygiène bucco-dentaire.

Néanmoins, à l'instar de son homologue américain ADA, l'objectif de l'ADF est de délivrer des certificats à tous les produits, instruments et matériels intéressant la profession dentaire, les dentifrices étant les premiers concernés.

Il faut souligner l'importance de la responsabilité prise par le « certificateur » vis-à-vis des fabricants, des consommateurs et des milieux professionnels. Certifier un produit signifie lui reconnaître des qualités technologiques et biologiques correspondant bien aux besoins cliniques.

C'est attester que ce produit présente des qualités définies et exigées par un cahier des charges et fait l'objet d'un contrôle par des organismes indépendants du fabricant. Aussi ne faut-il pas s'étonner de la rigueur du processus imposé aux fabricants pour obtenir un « certificat de qualification » sur la base :

– de critères définis par des normes, des essais technologiques et éventuellement par des essais cliniques et/ou biologiques contenus dans un cahier des charges ;

– d'essais et de contrôles de ces critères par un laboratoire reconnu sur le plan européen ;

– de contrôles annuels, par des prélèvements, de la continuité de la valeur des produits mis sur le marché.

Pour effectuer ces contrôles, l'ADF a choisi le LNE (Laboratoire national d'essais), reconnu pour son sérieux et ses compétences tant sur le plan national que sur le plan international. Le LNE intervient de fait aux quatre niveaux de la certification :

– la mise au point de méthode d'essais ;

– l'attribution du « certificat » suivant les critères définis ;

– les essais ;

– les contrôles.

Les tests cliniques sont réalisés suivant un protocole entériné par les pouvoirs publics et conforme aux recommandations des instances internationales.

Ces tests doivent clairement faire apparaître des résultats significatifs, sur les principales caractéristiques du produit.

Les produits certifiés sont classés comme :

★ « acceptés » ;

★ « provisoirement acceptés » ;

★ ou « non acceptés ».

La certification ADF représente une garantie de qualité, mais aussi de sécurité tant pour les praticiens que pour les consommateurs.

De leur côté, les fabricants peuvent faire état d'une référence française et européenne, face aux concurrents présentant des certifications dans d'autres pays.

LES DENTIFRICES CERTIFIÉS A.D.F.
MAITRISE DE LA QUALITÉ, SURETÉ DU CONSEIL

Actuellement, sept marques de dentifrice bénéficient de la certification de l'A.D.F.

☆ AQUAFRESH 3 ☆ COLGATE BI-FLUOR ☆ COLGATE FORMULE ANTI-TARTRE ☆ FLUORYL ☆ SIGNAL PLUS AU FLUOR ☆ SIGNAL PLUS ANTI-TARTRE AU FLUOR ☆ TONIGENCYL ☆

L'économie de la profession dentaire

Le Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes recensait 36 982 praticiens en activité au 22 janvier 1988.

Profession jeune – 66 % des praticiens sont nés après 1944, relativement féminine (27 % de femmes), c'est également une profession libérale (90 % des praticiens, dont 69 % individuellement et 31 % en groupe). Ces quelques chiffres illustrent le dynamisme d'une profession médicale aux contours socio-économiques encore quelque peu flous.

La démographie de la profession correspond aux besoins du pays. La densité nationale actuelle est de 1 chirurgien pour 1 500 habitants, mais le Pas-de-Calais compte 1 praticien pour 2 711 habitants et Paris 1 pour 615 !

Malgré une disparité régionale due, notamment, à un certain héliotropisme (1 praticien pour 746 habitants dans les Alpes-Maritimes), cette densité est, pour la profession unanime, une donnée limite qui répond aux besoins bucco-dentaires de la population mais qu'il ne faut absolument pas franchir sous peine de dégradation de la santé publique au détriment des patients. En un mot, il faut éviter la pléthore que d'autres professions médicales connaissent faute de l'avoir prévue – et empêchée – à temps.

C'est pourquoi, depuis la rentrée universitaire de 1977, le nombre d'étudiants admis à poursuivre leurs études dentaires, à l'issue de la première année du premier cycle des études médicales, est limité par arrêté ministériel après concertation avec les instances représentatives de la profession. En dix ans (de 1 760 pour 1977/1978 à 900 pour 1987/1988), il a été diminué de près de la moitié, de façon à tendre vers le remplacement, *stricto sensu*, des praticiens partant à la retraite par les nouveaux diplômés. En 1989, 850 étudiants seront admis en deuxième année dans l'ensemble des seize facultés dentaires.

Une limitation à l'entrée des études a été retenue par la profession comme la seule mesure permettant de réguler sa démographie, de préférence à d'autres méthodes (numerus clausus à l'installation, comme pour les pharmacies ; agréments des praticiens par la Sécurité sociale, etc.) qui ne respecteraient pas le caractère fondamentalement libéral de cette profession dont les membres sont de véritables entrepreneurs.

En effet, compte tenu de leur liberté d'installation reconnue, les chirurgiens-dentistes libéraux rencontrent, à leur échelle, les mêmes contraintes de gestion que celles des entreprises : à ceci près qu'il leur faut respecter leur éthique médicale (code de déontologie) à tel point d'ailleurs que, pour en tenir compte, la profession s'est prise elle-même en main : elle a créé son propre organisme de financement, Créfident (depuis 1980), et son propre réseau de distribution de matériels et produits dentaires, *Diffusion dentaire française* (depuis 1982, avec treize dépôts en France).

Charges et revenus

Le cabinet dentaire, qu'il soit individuel ou de groupe, représente d'importants investissements. Une installation complète peut varier, selon sa sophistication, de 200 000 F à 400 000 F TTC. Le local, quand il n'est pas la propriété du praticien, doit être pris à bail, sans droit au renouvellement, car cette activité libérale ne bénéficie pas de la propriété commerciale. Enfin, une petite instrumentation abondante et de notables achats de produits consommables viennent compléter ce qui est strictement nécessaire pour pratiquer cette profession.

Grâce à l'adhésion massive des praticiens, dans un souci de clarté fiscale, aux Associations agréées, dont la création en 1977 a été suscitée par eux et qu'ils gèrent, pour la plupart, eux-mêmes, il est possible de retracer l'évolution chronologique de leurs recettes annuelles moyennes ainsi que de leur bénéfice annuel moyen.

En 1987, ce bénéfice annuel moyen (343 000 F) correspondrait à un revenu mensuel de 28 500 F sur douze mois, mais en fait à un salaire mensuel de 19 000 F. En effet, il ne bénéficie pas du salaire différé d'un salarié (coefficient correcteur appliqué : 1,5).

La croissance de son bénéfice n'est pas proportionnelle à celle de ses recettes. Ce phénomène est dû à une augmentation importante des dépenses induites par l'activité professionnelle. Approximativement, on peut estimer que, sur 100 F de recettes, 55 F les financent, le solde (45 F) constituant le bénéfice imposable.

En effet, le praticien libéral est aussi un employeur, et l'Association générale de retraites par répartition (AGRR) a recensé à elle seule, en 1987, 18 644 cabinets qui ont employé 24 580 salariés (de la réceptionniste au technicien de laboratoire, sans omettre l'assistance dentaire) ayant donné lieu au versement de près de 2 milliards de francs de masse salariale globale (en augmentation de 5 % par rapport à 1986). Il faut noter, aussi, l'existence d'une convention nationale collective des personnels de cabinets dentaires.

Enfin, rapportée au coût de la vie (indice INSEE), la progression de ce bénéfice moyen est on ne peut plus sage.

Répartition moyenne de 100 F de recettes perçues par un chirurgien-dentiste

	Francs
Achats (fournitures et laboratoires de prothèse)	27
Charges de personnel	10
Cotisations sociales personnelles ..	5
Cotisations professionnelles, honoraires, frais divers	3
Loyer et entretien des locaux	5
Dotation aux amortissements	5
Bénéfice imposable	45

Le poids économique des chirurgiens-dentistes

Les cabinets dentaires ne vivent pas en autarcie. C'est près de 3 milliards de francs qu'ils consacrent annuellement à l'achat de leurs matériels (de 1 000 à 1 500 équipements par an sont ainsi renouvelés) et produits distribués par des PME privées.

Le secteur du négoce dentaire (importation, distribution et service après-vente) représente plus de 10 000 salariés, malgré la faible couverture des besoins en matériel lourd par les trois fabricants français due à une concurrence importante des pays nordiques, du Japon, de l'Italie, de la RFA et des Etats-Unis essentiellement. De plus, près de 4 000 entreprises artisanales de fabrication de prothèses dentaires, employant environ 12 000 salariés, vivent des travaux demandés par les praticiens et qu'elles exécutent sous leur contrôle, la responsabilité totale du traitement prothétique, pris dans sa globalité, relevant exclusivement du seul chirurgien-dentiste (capacité d'exercice édictée par l'article L 365 du code de la santé publique).

Ainsi, la « sphère dentaire » représente un poids non négligeable dans l'économie française, et l'on peut évaluer à 80 000 actifs, soit plus de 200 000 personnes, ceux qui vivent, directement et indirectement, de l'activité des chirurgiens-dentistes libéraux.

D.-J. DAUVERGNE.

Evolution en moyenne des recettes et des bénéfices des chirurgiens-dentistes (en milliers de F)

Année	Recettes	Bénéfices
1978	369	193
1981	501	240
1984	658	303
1986	725	322
1987	757	343

Source : AGA.

Comment devient-on chirurgien-dentiste ?

Muni du baccalauréat (scientifique de préférence), il faut réussir en rang utile le concours qui sanctionne la première année du premier cycle des études médicales (PCEM1). Le nombre de places, tant en dentaire qu'en médecine, est fixé chaque année par les ministres de tutelle.

L'arrêté du 12 octobre 1988 fixe le nombre de places offertes dans chacune des seize facultés de chirurgie dentaire à l'issue du PCEM1 1988-1989. Total 850.

Bordeaux	63	Nantes	53
Brest	13	Nice	28
Clermont	44	Paris V	96
Lille	61	Paris VII	71
Lyon	69	Reims	48
Marseille	57	Rennes	45
Montpellier	48	Strasbourg	49
Nancy	49	Toulouse	56

Une fois franchi cet obstacle, viennent quatre années d'études qui s'achèvent par la soutenance d'une thèse de doctorat.

A ce cursus de cinq années peut s'ajouter un cycle de quatre années à temps partiel, qui conduit à la spécialisation en orthopédie dento-faciale (ou orthodontie).

L'organisation de la profession de chirurgien-dentiste

L'Ordre des chirurgiens-dentistes :

Créé en 1945 et doté de la personnalité juridique, il groupe obligatoirement les membres de la profession.

Il la représente vis-à-vis de l'Etat, tout en exerçant à l'égard de ses membres trois prérogatives essentielles :

– l'une *réglementaire* (code de déontologie) ;

– une autre *administrative* (tableau de l'Ordre) ;

– une dernière, *juridictionnelle* (actions disciplinaires).

Il est structuré en :

– conseils départementaux, dont les membres sont élus par les chirurgiens-dentistes inscrits au tableau de l'Ordre ;

– conseils régionaux par régions administratives ;

– un conseil national, instance suprême.

L'Association dentaire française :

Véritable « parlement » de la profession dentaire, elle regroupe vingt-huit organismes représentant environ trente mille chirurgiens-dentistes (syndicats, sociétés scientifiques, collèges d'enseignants, associations spécifiques diverses).

Parmi ces organismes, relevons :

● la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD) qui, forte de ses dix-huit mille adhérents, est le syndicat représentatif ; son président est par ailleurs président du Centre national des professions de santé (CNPS). Son organe, le *Chirurgien-dentiste de France*, hebdomadaire, est diffusé à plus de vingt-cinq mille exemplaires. Elle est signataire, notamment, de la convention avec les caisses d'assurance-maladie ;

● l'Union des jeunes chirurgiens-dentistes (UJCD), association de réflexion et de prospective qui regroupe environ quatre mille chirurgiens-dentistes âgés de moins de quarante-cinq ans ;

● l'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD) qui, depuis plus de vingt ans, organise bénévolement l'éducation et le dépistage dentaires scolaires, ainsi que des campagnes nationales pour développer la santé bucco-dentaire (incorporation du fluor au sel marin).

L'ADF organise, notamment, tous les ans, fin novembre, au Palais des Congrès de la porte Maillot, un congrès, le plus important de France par le nombre de ses inscrits (trois mille cinq cents) et des visiteurs de son exposition professionnelle (seize mille). National tous les ans, il est international tous les trois ans, comme celui qui se déroule actuellement sur le thème *Pleins feux sur le progrès*.

Elle est aussi organisme certificateur agréé près le ministère de l'industrie et travaille en collaboration avec l'AFNOR (marque NF) et le Laboratoire national d'essais (LNE).

Deux secrétaires généraux dirigent l'ADF, laquelle, par ailleurs, au sein de ses onze commissions spécialisées, se veut le lieu de réflexion et d'action de la profession.

On ne peut citer tous les organismes de la profession, tant ils sont nombreux et divers. Une Académie nationale de chirurgie-dentaire existe, à l'instar de celle de médecine. Il faut aussi relever le souci d'échanges internationaux de la profession. La FDI (l'OMS des dentistes), créée au début du siècle en France, a été présidée récemment par un Français.

D.J.D.

POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS

Un accord qui permet d'améliorer la qualité des produits et du matériel utilisés dans le secteur dentaire

L'Association française de normalisation (AFNOR), le Laboratoire national d'essais (LNE) et l'Association dentaire française (ADF) ont signé, le 26 juillet 1988, un accord de partenariat pour promouvoir la certification auprès des professionnels du secteur dentaire en associant leurs compétences respectives.

Par cette convention, une nouvelle marque NF–ADF est créée.

L'AFNOR et l'ADF mandatent le LNE pour en assurer la gestion.

Les trois partenaires collaborent désormais afin :

– d'établir le plan de leurs actions communes susceptibles de déboucher sur la mise au point de nouvelles spécifications, de nouvelles méthodes d'essai ou de nouvelles normes touchant au domaine dentaire ;

– d'examiner l'opportunité d'adjoindre aux normes servant de base à l'attribution de la marque, des essais cliniques ou biologiques des produits admis : ces essais seront mis en place par l'ADF, après avis du Groupe permanent des essais cliniques et biologiques (GPECB).

– d'ouvrir la certification à de nouveaux produits du secteur dentaire.

La marque NF-ADF a pour objectif :

– d'assurer la qualité et l'aptitude à l'emploi de l'instrumentation dentaire ;

– de garantir des produits de qualité et d'offrir de meilleures conditions de travail aux professionnels du secteur dentaire ;

– de veiller à la sécurité des patients grâce à la réalisation d'essais cliniques et biologiques (sécurité du contact, innocuité du produit).

– enfin, d'aider l'industrie française à se développer sur le marché international.

POINT DE VUE SYNDICAL

Quelle ambition pour la santé bucco-dentaire des Français ?

L'alternance gouvernementale française a confirmé ce que nous savions déjà : l'économie commande. Ainsi, même si les disputes persistent, le consensus est très large sur la nécessité de ne pas pénaliser la compétitivité des entreprises françaises par un accroissement des prélèvements sociaux.

Dans ce contexte, il est souhaitable de dégager les objectifs poursuivis en matière de santé des Français en général et de santé bucco-dentaire pour le sujet qui nous intéresse ici, de manière à utiliser dans ce sens les possibilités financières de la protection sociale obligatoire.

Plusieurs conditions doivent être remplies :

La première d'entre elles concerne l'aspect scientifique et technique. L'importance de la bouche et des dents n'étant plus à démontrer, notamment aux plans digestif, respiratoire, phonétique, esthétique, il s'agit de distinguer s'il faut préférer la conservation de la dent naturelle à son remplacement, et si cela est techniquement accessible.

La réponse est positive dans les deux cas.

Quelle que soit la qualité des prothèses réalisées par les chirurgiens-dentistes, elles n'atteignent jamais la perfection de l'organe naturel sain.

Quant aux possibilités de prévenir les caries ou de réparer leurs dégâts, de « redresser » les dentures aux implantations désordonnées et de s'opposer à la chute des dents, elles sont aujourd'hui considérables. Elles exigent que le niveau culturel de la population comme son niveau de vie permettent diététique et hygiène convenables, ce qui est le cas pour la France. Elles demandent la proximité d'un cabinet dentaire bien équipé et d'un praticien, ce qui existe actuellement dans l'ensemble de l'Hexagone, y compris les zones rurales les plus reculées. Enfin, elles sont économiquement accessibles, car les mesures de prévention notamment sont peu coûteuses et rapidement bénéfiques.

Cette politique raisonnée implique cependant un choix délibéré.

En effet, la consommation totale de soins dentaires était en 1987 d'environ 28 milliards de francs dont 11 étaient « remboursés » par la Sécurité sociale et 4 par les mutuelles ou les assurances privées, le reste étant à la charge directe des ménages. Pour conduire la politique préconisée, il faut que cet effort limité de la Sécurité sociale, à défaut d'être sensiblement augmenté, soit consacré en priorité à la prévention et aux soins conservateurs des dents qui devront être revalorisés pour continuer d'être réellement pris en charge.

Cela s'adresse aux jeunes générations.

Les aînés, qui n'ont pu bénéficier des mêmes progrès en temps utile, devront continuer de supporter, individuellement ou par le biais de leur assurance facultative complémentaire, une part importante du financement, notamment de leurs soins prothétiques quand ils devront y avoir recours.

Cette situation impose que ce choix délibéré s'accompagne simultanément de mesures en faveur des plus démunis.

Si une telle orientation peut être préconisée aujourd'hui, c'est grâce à la profession dentaire et aux partenaires sociaux qui ont su depuis près de trente ans conduire une politique contractuelle avec obstination, réalisme et discernement.

Cet objectif a l'avantage, tout en tenant compte des réalités économiques, de hisser la France au niveau de la modernité de la science dentaire, à l'instar des nations les plus évoluées, en proposant aux jeunes générations de Français de conserver leurs dents pour toute la vie.

C.N.S.D.

Ces deux pages ont été réalisées par l'ADF (Association dentaire française) – 92, avenue de Wagram, 75017 Paris – avec le concours de CMC.

EN FRANCE

UN SONDAGE IPSOS/ADF

La santé dentaire préoccupe les Français, mais...

L'ADF (Association dentaire française) a demandé à IPSOS de réaliser un sondage sur « Les Français, leurs dents et leur dentiste », sondage qui n'avait jamais été mené, pour évaluer le comportement des Français par rapport à la santé dentaire et pour avoir leur opinion sur la profession des chirurgiens-dentistes.

Les résultats de ce sondage montrent sans conteste que les Français se préoccupent de leur santé dentaire : 55 % déclarent avoir consulté un dentiste au cours des douze derniers mois. Ce n'est pas une surprise lorsqu'on a en mémoire que neuf Français sur dix ont au moins une carie à l'âge de vingt ans. 17 % avouent « avoir mal aux dents » souvent et 55 % rarement. La surprise viendrait plus du côté de l'hygiène : 90 % des Français disent se laver les dents chaque jour (plusieurs fois : 54 %, une fois : 36 %) et 35 % changer de brosse tous les trois mois, alors que les études des fabricants de brosses à dents montrent une consommation moyenne d'une brosse à dents par Français et par an...

Les multiples campagnes menées en faveur de la prévention, notamment par l'UFSBD (Union française pour la santé bucco-dentaire), membre de l'ADF, trouvent là la confirmation de leur impact et de leur utilité pour influencer le comportement des Français. Cette donnée se vérifie par le fait qu'aujourd'hui 34 % des Français consultent leur dentiste préventivement sans attendre de souffrir. Les Français apparaissent donc très conscients de l'importance d'une bonne santé dentaire, mais, comme très souvent dans notre pays, « on en cause » plus qu'« on agit ». Néanmoins, il faut souligner l'attitude responsable des Français, illustrée par le sondage IPSOS, en matière d'entretien quotidien et de soins.

L'autre volet du sondage IPSOS concerne la relation des Français avec leur dentiste. Cette relation est très individuelle pour 77 % des Français qui ont un dentiste attitré, choisi par connaissance familiale (30 %), sur les conseils de quelqu'un (30 %) ou par proximité du domicile (34 %). La première demande des Français est que leur dentiste soit disponible (40 %), puis que l'hygiène soit irréprochable (18 %) et qu'il y ait un dialogue (14 %). Il faut relever que pour les Français le dentiste exerce une profession respectable (89 %), qu'il est compétent (88 %), que l'on peut lui faire confiance (84 %), qu'il gagne de l'argent (81 %), qu'il travaille beaucoup (65 %), et 67 % estiment qu'il comprend bien ses patients. Mais là ne réside pas la grande critique des Français... 50 % d'entre eux considèrent les soins dentaires courants (caries, abcès...) mal remboursés par la Sécurité sociale et ils se trouvent 90 % à avoir la même opinion pour les prothèses dentaires. Il y a là un facteur d'irritation, mais aussi de réticence à la visite chez le praticien, préjudiciable à la bonne santé des Français. Cependant, cette opinion négative révèle également un manque d'information ou de discernement, car la majorité des soins dentaires courants sont remboursés au taux de 75 % par la Sécurité sociale. Cela peut s'expliquer par le fait que, dans la grande majorité des cas, traitements conservateurs ou prothétiques font l'objet d'un seul règlement.

Force est de constater que les Français, à une majorité écrasante, estiment être mal remboursés pour leurs traitements dentaires. Ce qui expliquerait la réticence à consulter et à entreprendre les soins nécessaires, avec les risques que cette attitude entraîne pour leur santé. Et pourtant l'obstacle financier ne joue que pour 13 % et la peur de la douleur pour 51 %.

Autre constatation qui peut prêter à sourire : si 51 % des femmes appréhendent la visite chez le dentiste, il n'y a que 34 % des hommes qui font un aveu identique...

Le sondage IPSOS-ADF, comme tout sondage, permet de disposer d'une photographie de l'opinion à un moment donné. Nous pouvons retenir globalement que les Français ont conscience de l'importance de leur santé dentaire, ont une bonne opinion des praticiens, mais souhaitent très vivement que la Sécurité sociale et, par suite, les pouvoirs publics prennent mieux en compte la santé dentaire.

PIERRE-MARIE LAGNIER.

● Le sondage IPSOS a été mené auprès de neuf cents personnes, constituant un échantillon national de la population française, âgées de quinze ans et plus, interrogées en face-à-face, à domicile, selon la méthode des quotas, du 12 au 21 octobre 1988.

Chacun des qualificatifs suivants s'applique-t-il bien ou mal à l'image que vous avez des dentistes, de manière générale ?

	%
● **Qui exerce une profession respectable :**	
– Oui	89
– Non	5
– Ne se prononce pas	6
	100
● **Compétent :**	
– Oui	88
– Non	6
– Ne se prononce pas	6
	100
● **A qui l'on peut faire confiance :**	
– Oui	84
– Non	7
– Ne se prononce pas	9
	100
● **Qui gagne beaucoup d'argent :**	
– Oui	81
– Non	6
– Ne se prononce pas	13
	100
● **Qui exerce un métier d'avenir :**	
– Oui	78
– Non	14
– Ne se prononce pas	8
	100
● **Qui exerce un métier de haute technologie :**	
– Oui	70
– Non	21
– Ne se prononce pas	9
	100
● **Qui comprend bien ses patients :**	
– Oui	67
– Non	16
– Ne se prononce pas	17
	100
● **Qui travaille un grand nombre d'heures par semaine :**	
– Oui	65
– Non	19
– Ne se prononce pas	16
	100

Santé dentaire, technologies de pointe

La chirurgie dentaire n'est plus le parent pauvre de la médecine. Un potentiel humain, plus jeune et plus important qu'auparavant, permet d'accélérer par son niveau de formation et son secteur de recherche le développement d'outils technologiques performants.

1988, la profession dentaire est passée à une approche globale, où la recherche alimente considérablement le progrès, notamment au niveau de la prévention et du maintien de la santé bucco-dentaire. Actuellement, 37 000 chirurgiens-dentistes dispensent une qualité de soins largement reconnue par les observateurs extérieurs.

Au niveau international, la recherche odontologique française bénéficie d'une dimension et d'un prestige propres, puisque notre pays se situe parmi les dix leaders de ce secteur. Cette notoriété a permis d'aboutir dans plusieurs domaines d'application particulièrement exemplaires :

Laser et odontologie

Le laser à CO2 est utilisé en médecine hospitalière depuis quelques années. Aujourd'hui, expérimenté dans quelques cabinets dentaires, il apportera une amélioration thérapeutique notable, essentiellement au niveau des soins quotidiens de la carie et de la chirurgie, avec des résultats très satisfaisants en ce qui concerne l'absence de récidives, grâce à une action sélective sur les tissus minéralisés et organiques. Ces appareils seront également utilisés pour traiter les lésions des muqueuses. Leur champ d'action s'élargira avec la photopolymérisation des matériaux composites d'obturation.

Les nouvelles céramiques

Les dernières innovations technologiques remettent en question l'avenir des armatures métalliques. Il devient maintenant possible de réaliser des bridges (systèmes de remplacement des dents) entièrement en céramique. Une nouvelle technique de céramiques coulées permet une simplification du travail du laboratoire en conservant des performances esthétiques remarquables.

La microtorche à plasma

C'est un nouveau moyen technique qui permettra d'obtenir ponctuellement une très haute température. Les effets cimiques l'apparentent au laser.

La radiologie numérisée

L'imagerie nouvelle, qui fait appel à l'électronique, s'installe à côté de la radiologie traditionnelle. Le traitement de l'image utilise les ressources de l'informatique pour donner des documents encore plus lisibles avec des doses de rayons X réduites.

L'articulateur électronique

Enregistrement opto-électronique de la cinématique mandibulaire (enregistrement des mouvements des maxillaires nécessaire à la confection des prothèses). Un nouvel appareil de conception française sera confronté à un articulateur japonais sur les futurs marchés.

Transplantations dentaires

Il s'agit de transplanter un germe ou une dent à la place d'une dent absente. Les progrès ont été importants et, avec une bonne indication, les chances de succès sont désormais très réelles et estimées à dix ans. La technique de cryoconcentration en azote liquide utilisée pour la moelle osseuse et les os, applicable pour les transplants dentaires, facilite maintenant ces interventions.

Les implants

Les implants ont marqué des progrès importants ces dernières années. Cette technique présente actuellement moins de risques et offre des solutions confortables pour des cas jusqu'alors presque insolubles.

Aristee

ARISTEE est le fruit d'une collaboration multidisciplinaire sous l'égide du laboratoire SPAD (laboratoire pharmaceutique faisant partie du groupe *Monot* et spécialisé depuis vingt-cinq ans dans l'art dentaire) entre des chirurgiens-dentistes, des pharmaciens, des spécialistes des polymères et des ingénieurs en matériaux composites, des analystes, des toxicologues, des spécialistes de l'usinage...

La principale originalité, mais non la seule, de ce composite est la présence d'une architecture fibreuse à la fois tridimensionnelle et multidirectionnelle, qui seule pouvait offrir les résistances mécaniques adaptées aux contraintes des éléments prophétiques.

Bien que ce soit des exigences mécaniques, esthétiques et de biocomptabilité qui ont conduit à l'élaboration de ce matériau et non la bionique, il est amusant de constater que, comme la dentine, il est constitué de l'association intime entre la matière organique et la matière minérale.

Ce composite pour prothèse fixe est le premier matériau qui, utilisé seul, présente un aspect esthétique en possédant des caractéristiques aussi élevées.

Les biomatériaux de l'an 2000 :

Ce terme désigne tous les matériaux biologiquement compatibles, implantés dans l'organisme humain, à titre temporaire ou définitif. Dérivés du secteur industriel ou militaire, ces biomatériaux constituent un vaste potentiel de développement et une approche pratiquement révolutionnaire dans le domaine de la recherche appliquée au dentaire (matériaux de comblement, implants, etc.)

La CFAO :

Il s'agit d'un procédé de visualisation, de conception et de fabrication assistées par ordinateur de prothèse dentaire. Pionnière dans ce domaine, la France est en passe de commercialiser ce système dit « système Duret », du nom de son inventeur.

Ce procédé permet au chirurgien-dentiste d'optimiser ses compétences. Cette technique d'avant-garde, encore aujourd'hui réservée à quelques-uns, révolutionnera demain certains soins prothétiques. Une lecture optique des dents est effectuée à l'aide d'une caméra. La prothèse est créée sur un écran d'ordinateur et corrigée par le praticien. Un robot réalise ensuite la prothèse en une séance avec un nouveau matériau.

Le laboratoire SPAD introduira sur le marché ce matériau nouveau, particulièrement performant pour la réalisation de ces prothèses (ARISTEE).

Avantages pour le patient : gain de temps et fiabilité des calculs informatiques, pose de prothèse fixe possible dans la journée.

Les systèmes experts médicaux :

Ces systèmes dits d'intelligence artificielle sont appelés à se multiplier dans les années à venir en cabinet dentaire. Cette autre technique informatique offre des logiciels permettant des aides de toute nature : diagnostic, évaluation des résultats, épidémiologie et, par extension, pédagogie active. Un système *Ortho Profeel* pour l'orthopédie dento faciale sera disponible dès 1989.

Les chirurgiens-dentistes restent encore et avant tout des cliniciens au service de la santé dentaire de leurs patients, tentant d'intégrer les bienfaits de ces progrès technologiques.

Conscients de l'importance que constitue une politique de recherche, les pouvoirs publics ont engagé onze programmes prioritaires de recherche nationaux, dont sept concernent la profession dentaire :

– Numéros 1 et 2, sucres de substitution non cariogènes.

– Numéro 3, génie biologique et médical.

– Numéro 5, conception de produits.

– Numéro 6, informatique.

– Numéro 9, matériaux nouveaux : composites, céramiques, supraconducteurs.

– Numéro 11, recherche et développement.

Ces programmes ont représenté un effort de financement de 930 millions en 1988. Le GBM dentaire (génie-biomédical dentaire) a une place d'avenir dans ce dispositif. Lors du congrès de l'Association dentaire française en 1978, Alain Minc disait déjà : « *Les progrès de la recherche donneront les moyens de maîtriser l'avenir et le développement de la chirurgie dentaire.* »

PATRICK APPERTET.

La chirurgie dentaire, profession médicale

De par sa formation, son champ d'action, son statut juridique et l'incidence socio-économique de son activité, le chirurgien-dentiste exerce une profession médicale. Sa pratique l'amène dans des domaines très variés et il prend, tour à tour, l'aspect d'un médecin, d'un éducateur, d'un chirurgien, d'un sculpteur, d'un coloriste, etc.

A l'issue de la première année du premier cycle des études médicales, un concours commun ouvre l'accès aux facultés de médecine et aux facultés de chirurgie-dentaire. Le nombre d'étudiants susceptibles d'être inscrits en deuxième année de chirurgie-dentaire a été considérablement diminué par des décisions ministérielles successives. Il sera passé, pour la France entière, de 1882 en 1977 à 850 en 1989. De ce fait, souvent, seuls les mieux classés sont en mesure de choisir l'odontologie.

Actuellement, cinq années d'études permettent d'assurer la formation technologique hautement spécialisée et l'enseignement scientifique et médical indispensables. L'activité hospitalière, au sein de centres de soins et de traitement dentaires intégrés dans les centres hospitalo-universitaires, complète les études cliniques au cours des deux dernières années.

Le doctorat en chirurgie dentaire sanctionne, après soutenance d'une thèse, ce cursus universitaire.

A ce cursus de cinq années peut s'ajouter un cycle de quatre années à temps partiel qui conduit à la spécialisation en orthopédie dento-faciale ou orthodontie.

Le domaine du chirurgien-dentiste est défini, au titre des professions médicales, par le code de la santé publique. Il concerne le traitement des maladies des dents, de la bouche et des maxillaires.

Ce champ d'activité place le chirurgien-dentiste au contact de l'ensemble de la réalité clinique. La dent est un organe dont la vascularisation, l'innervation et le fonctionnement sont en corrélation avec toute la physiologie. L'état bucco-dentaire reflète souvent l'état général de l'individu. Inversement, les maladies et le traitement que les dents peuvent subir entraînent des répercussions sur tout l'organisme.

Les soins de la dent (obturations, traitements des racines, etc.) évitent des manifestations locales importantes (douleurs violentes, abcès, fièvres), qui peuvent avoir des conséquences régionales (œdème) et des complications infectieuses à distance quelquefois graves comme l'endocardite.

Les interventions chirurgicales (extractions, curetages, plasties, implants, etc.) retentissent sur l'état général et nécessitent de connaître le « terrain » et les traitements suivis pour d'autres maladies (diabète, cardio-vasculaire, etc.). De plus, au cours de ces différents traitements, des médicaments, notamment des anesthésiques, des antibiotiques et des analgésiques, sont employés ou prescrits.

La dent fait partie intégrante du très complexe système manducateur qui comprend la mastication, la déglutition et la phonation. Sa restauration par des traitements prothétiques qui respectent la tolérance des tissus de soutien, la gencive, l'os et les dents restantes, permet un fonctionnement normal des arcades dentaires dont le dérèglement provoque des troubles douloureux importants, au niveau de l'articulation des « mâchoires » ou à distance.

La prise en charge psychologique de ces malades, qui perçoivent mal la perte de leurs dents et tendent, de ce fait, à rejeter la prothèse, est déterminante.

Les chirurgiens-dentistes se sont attachés depuis longtemps à la mise en œuvre de moyens de prévention qui s'ajoutent à l'éducation sanitaire bucco-dentaire. Des soins particuliers rendant étanche la surface des dents, la prescription de médicaments fluorés et le contrôle de la consommation des aliments sucrés permettent d'abaisser très sensiblement le nombre des caries.

La profession dentaire est organisée sur le même modèle que la médecine. Un Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes est chargé, en plus de certaines tâches administratives, de veiller au respect de la morale professionnelle et des règles déontologiques. La responsabilité médicale et l'obligation de moyens qui en découle s'imposent au chirurgien-dentiste. Il doit à son patient des soins *attentifs, consciencieux et conformes* aux données acquises de la science.

L'évolution actuelle de la demande de soins va renforcer l'aspect médical de l'acte dentaire. L'aspiration à une conservation « permanente » des dents sur les arcades, la valeur attachée à leur aspect esthétique, nécessitent l'usage de thérapeutiques moins mutilantes, plus sophistiquées, plus médicales que chirurgicales. Des techniques nouvelles permettent des interventions respectueuses des exigences biologiques : l'apparition de matériaux « esthétiques », collables et suffisamment solides pour éviter l'utilisation limitée controversée, mais encore souvent indispensable, des métaux, l'usage du laser, le perfectionnement des implants, la perspective de préparations assistées par ordinateur, la possibilité d'examiner instantanément des images radiographiques considérablement améliorées, sont autant de progrès qui permettent d'augmenter la précision et la qualité des actes tout en les rendant moins agressifs.

Mais ce ne sont que des techniques qui doivent être soumises au jugement du praticien, conscient des données médicales et du bien-fondé de leurs applications et de leur adaptation à chaque cas particulier.

GEORGES COURCELLE.

La prévention : un exemple à suivre

En 1964, l'Organisation mondiale de la santé, après une enquête menée dans neuf pays européens dont la France, lança un véritable cri d'alarme.

Les affections bucco-dentaires frappant les populations, notamment scolaires, venaient de prendre place parmi les grands fléaux qui menacent la santé des individus sur toute la surface du globe.

Parmi ces affections, la plus connue est la carie dentaire, mais elle n'est pas la seule. Il convient de lui ajouter les malpositions ou malocclusions dentaires, nuisant à l'esthétique et au fonctionnel, et les atteintes des tissus de soutien de la dent qui entraînent trop souvent la perte précoce de l'organe dentaire.

C'est la profession dentaire, composée, rappelons-le, à 90 % de praticiens exerçant à titre libéral, qui releva le défi. En 1966, elle se dota d'un organisme, l'Union française pour la santé bucco-dentaire (UFSBD), auquel elle confia le soin de « *susciter, animer, coordonner tous les efforts entrepris en faveur de la santé bucco-dentaire, en particulier étudier, réaliser et mettre en œuvre tous les moyens de détection et de prévention des affections bucco-dentaires* ».

Définissant la prevention bucco-dentaire comme un triptyque : l'éducation sanitaire, le dépistage systématique et précoce, et la prophylaxie, – la profession dentaire se mit à l'œuvre.

Pendant une première décennie, tous les efforts se portèrent sur l'éducation à la santé, tant il est vrai qu'il « vaut mieux prévenir que guérir ». Imaginant et réalisant un matériel pédagogique adapté sans cesse aux groupes cibles prioritaires, faisant appel au concours bénévole de plus de 10 000 praticiens, l'UFSBD créa une conscience de prévention aussi bien dans la population qu'au sein de la profession elle-même, jusque-là essentiellement vouée à des tâches curatives.

Chaque année plus d'un million de scolaires reçoivent une leçon d'éducation à la santé dentaire, ponctuée par la remise d'une trousse, quand les moyens le permettent, mais toujours illustrée par la démonstration d'un brossage efficace.

Selon le récent sondage IPSOS-ADF, ces leçons portent leurs fruits puisque « *plus d'un Français sur deux se lave les dents plusieurs fois par jour, 35 % des Français changent de brosse à dents une fois tous les trois mois et plus d'un tiers d'entre eux consultent au moins une fois par an un chirurgien-dentiste à titre préventif* ».

A partir de 1975, l'UFSBD s'attaqua au deuxième volet du triptyque de prévention, à savoir le dépistage. Créant dans chaque département des centres fixes ou mobiles de prévention, définissant les différents types de dépistage (de motivation, statistique ou épidémiologique), la profession se dota peu à peu des instruments indispensables à la connaissance de l'état de santé bucco-dentaire de la population et de son évolution.

Ainsi la France apporta à son tour une réponse positive à la demande exprimée en 1974 par l'OMS de voir se constituer dans tous les pays des équipes d'épidémiologistes des affections bucco-dentaires pour mieux cerner les besoins et faire progresser la santé dentaire dans le cadre de son objectif : « la santé pour tous en l'an 2000. »

Dans le domaine de la prophylaxie enfin, la profession milita pour que soit réalisée en France la première expérience de prophylaxie de masse de la carie dentaire, par l'introduction du sel de table fluoré à 250 mg, et autorisée l'utilisation de sucres de substitution, moins cariogènes que les sucres raffinés utilisés habituellement dans la biscuiterie et les produits diététiques. Ce fut chose faite par une série d'arrêtés, en novembre 1985, qui se matérialisa à partir de 1987.

Il a paru surprenant qu'une profession libérale puisse dépenser tant d'énergie pour minimiser voire tarir les besoins. Elle l'a fait en pleine connaissance de cause, persuadée que la prévention constituerait un élément déterminant dans la lutte pour une meilleure maîtrise des dépenses de santé.

Il est à noter dans ce domaine que la progression des dépenses bucco-dentaires a été constamment la plus faible des dépenses de l'assurance maladie.

Ceci confirme cela et constitue bien *un exemple à suivre.*

NOËL BONNET.

Aujourd'hui la CFAO : une réalité

Jamais jusqu'à aujourd'hui un système de conception et de fabrication assistées par ordinateur (CFAO) n'avait été appliquée avec succès à cette infime partie humaine et complexe qu'est la dent.

C'est l'aboutissement de quinze années de recherches et d'une collaboration entre un industriel et un chercheur, le docteur François Duret, qui *permit d'atteindre ce résultat.*

Avant la fin de l'année, des équipements de présérie de ce système de CFAO dentaire français unique au monde équiperont des cabinets dentaires.

Ce canevas de techniques de points mis au service des praticiens apporte une évolution fondamentale dans l'exercice de la profession dentaire.

Pour en comprendre l'intérêt : la prise d'empreinte optique tridimensionnelle remplace l'empreinte par pâte traditionnelle. Sur un écran graphique, associé à un ordinateur, l'image de dents, lues par sonde optique, apparaît sous forme modélisée.

Autrement dit, un modèle réel est remplacé par un modèle virtuel constitué de milliers de points qui reliés entre eux constituent les volumes en trois dimensions de la dent. Un logiciel de conception assistée par ordinateur construit la prothèse à partir des éléments saisis en bouche.

Enfin, une micro-fraiseuse taille la couronne dans un nouveau matériau « ARISTEE » très proche de la dent naturelle, développé spécialement pour cette application par le laboratoire SPAD.

Hennson International à Vienne (38), filiale du groupe industriel lyonnais Holding Hennequin, prépare activement le lancement commercial du produit sur le marché français pour la fin 1988 et crée ses filiales américaines et allemandes.

Qualité, précision, économie : une petite révolution de « palais » en perspective ! Objectif : plusieurs centaines de millions de francs de chiffre d'affaires et une centaine de salariés d'ici à trois ans.

Les chirurgiens-dentistes et l'aide au tiers-monde

- 1 chirurgien-dentiste pour 1 500 habitants en France.

- 1 chirurgien-dentiste pour 1 million d'habitants dans de nombreux pays du tiers-monde.

Ce seul constat interdit pour longtemps toute velléité de créer des structures de distribution de soins calquées sur celles des pays industrialisés.

Parents pauvres d'une politique de santé (lorsqu'elle existe !) qui doit affronter en même temps tous les domaines, la santé bucco-dentaire n'est pas considérée comme prioritaire par les autorités gouvernementales de la plupart des pays du tiers-monde.

Un programme ambitieux mais respectueux des autorités des différents Etats se met en place à l'initiative de l'Organisation mondiale de la santé et de la Fédération dentaire internationale. L'Association dentaire française y joue un rôle de premier plan.

– Faire prendre conscience aux autorités sanitaires de l'importance de la santé bucco-dentaire tant pour la santé générale que pour l'économie ;

– fournir l'aide nécessaire en épidémiologie, en estimation des besoins, en méthodes de prévention et en prophylaxie ;

– concourir à la formation de personnels de santé autochtones sans vouloir imposer nos normes, nos méthodes, nos praticiens.

Divers organismes français contribuent d'ores et déjà à ouvrir cette voie et à rendre possible cette auto-prise en charge de la santé bucco-dentaire dans les pays en voie de développement.

C'est le cas, notamment, de l'Aide odontologique internationale qui, du Cambodge au Burkina-Faso, s'est attelée à des missions de longue durée, seules à même de fournir par la formation de personnels une amélioration qui ne soit pas un feu de paille, éteint dès le départ des intervenants étrangers.

– Former des éducateurs car la prévention est l'arme la plus efficace pour ces pays afin d'enrayer l'inflation des infections carieuses, conséquence de changements d'habitudes alimentaires ;

– former des personnels à même d'assurer les soins primaires ;

– concevoir des matériels dont l'utilisation et la maintenance sont compatibles avec les possibilités des pays auxquels ils sont destinés.

Voici, sans être exhaustif, trois des missions prioritaires définies, à la lumière d'une expérience déjà solide par l'**Aide odontologique internationale**. Ces missions prioritaires sont devenues aujourd'hui celles de la **Fédération dentaire internationale** et de l'**Organisation mondiale de la santé**.



Sports

FOOTBALL : la Yougoslavie bat la France 3-2

Rien n'est perdu

Après avoir battu la France 3-2, samedi 19 novembre à Belgrade, la Yougoslavie est favorite du groupe 5 de la zone européenne des éliminatoires de la Coupe du monde 1990 de football. La deuxième place qualificative pour ce Mondial devrait se jouer entre l'Ecosse et la France, qui doivent précisément se rencontrer le 8 mars prochain à Glasgow.

Pour avoir mathématiquement l'assurance d'aller en Italie dans deux ans, la sélection de Michel Platini, qui compte trois points après trois matches, devrait en marquer douze, c'est-à-dire gagner ses trois prochains matches à domicile contre la Yougoslavie, l'Ecosse et Chypre, puis obtenir une victoire et un match nul lors des deux rencontres à l'extérieur contre l'Ecosse et la Norvège.

Cet objectif, qui paraissait inaccessible après le match nul de Chypre, ne semblait plus irréaliste après la prestation des Bleus à Belgrade. Menant deux fois au score avant d'être battu logiquement, ils ont connu une réussite et manifesté une combativité qu'ils semblaient avoir perdue depuis 1986. Cette ambition retrouvée est sans doute le premier point à mettre au crédit du nouveau sélectionneur.

BELGRADE
de notre envoyé spécial

« C'était quand même mieux que la dernière fois, non ? On a failli réussir un hold-up. » La pointe d'accent du Sud-Ouest dissimule la déception d'Alain Roche. Le jeune libero des Girondins de Bordeaux, reconverti pour l'occasion en stoppeur, aura vécu la seule défaite de la sélection nationale en 1988. Pour sa première apparition sous le maillot frappé du coq. Tout comme l'attaquant du Paris-Saint-Germain, Christian Perez.

Michel Platini n'a pas réussi de miracle en trois semaines passées à la tête de la sélection nationale. Belgrade reste une ville à conquérir pour l'équipe de France, qui n'y a encore jamais gagné.

Mais s'il est un terrain où la France avait le droit de perdre, c'est bien celui du Partizan de Belgrade, dont les tribunes avaient été désertées. Deux matches de Coupe d'Europe avaient vidé les porte-monnaie, déjà mis à mal par une inflation galopante. Et, ce samedi, dans la capitale de la Serbie, les gens se sentaient bien plus concernés par l'énorme manifestation du matin à propos des problèmes du Kosovo que par le match du soir (*le Monde* daté 20-21 novembre).

Les douze mille personnes qui avaient bravé la tentation de la retransmission télévisée ont eu de quoi s'enflammer. Plus précisément, d'enflammer leurs journaux pour saluer leurs représentants avec des torches de fortune. En deux matches, contre l'Ecosse puis contre la France, ces derniers ont clairement établi leur statut de favoris, dans ce groupe de qualification pour la Coupe du monde. Même si Ivica Osim, sélectionneur yougoslave et ancien joueur à Sedan, Strasbourg et Valenciennes, ne tient pas trop à cette étiquette : *« Dans ce groupe, tout le monde peut gagner à l'extérieur, même Chypre pourrait encore prendre un point à quelqu'un. »*

Fausse modestie ? Ivica Osim veut simplement préserver ses joueurs d'un excès de confiance. *« Le Yougoslave est fragile mentalement. Il s'enflamme très vite quand tout va bien et s'effondre si cela ne marche pas. »* Contre les Français, ces joueurs ont démontré des progrès en ce domaine. Deux fois menés à la marque, ils ont repris le dessus pour remporter la plus méritée des victoires et également protéger leur sélectionneur, qui après le second but français se demandait comment il allait sortir de ce stade.

En revanche, les Yougoslaves n'ont pas perdu leur deuxième défaut : le manque de rigueur. Le but réussi d'entrée de match par Christian Perez, suite à une grossière erreur de l'arrière Stanojkovic, est tout un symbole.

Pour le reste, la sélection d'Osim présente les qualités de ses devancières. Le football yougoslave ressemble par son jeu vif, créatif, au football français. Ce qui donne parfois lieu à des rencontres très musclées, comme si chaque équipe redoutait par-dessus tout que l'autre ne s'exprime mieux qu'elle, dans le même registre.

Le carré magique

Les deux sélections nationales aujourd'hui sont en devenir. Mais la Yougoslavie tente de maîtriser son inspiration pour ne pas la gâcher par des erreurs défensives. *« Quand on parle de qualification, il est difficile de penser beau jeu »*, déclare Osim. La française, essaie de retrouver son audace et son esprit d'initiative perdus dans le champ de ruines laissé par le départ des anciens, Platini, Rocheteau, Bossis, Giresse.

Pour mener à bien leur mission, les deux sélectionneurs ne disposent pas des mêmes atouts. Osim possède une brochette de joueurs exceptionnels et, notamment, un milieu de terrain qui n'est pas sans rappeler le carré magique que formaient Fernandez, Tigana, Giresse et Platini il y a quelques années. Mehmed Bazdarevic sait mieux que personne conserver ou faire fructifier un ballon. Srecko Katanec, en plus de son activité, joue dans la surface comme les meilleurs avant-centres anglais en prenant de la tête les trois quarts des ballons aériens. Dragan Stojkovick étoile montante du football yougoslave, a laissé Manuel Amoros, le capitaine français, sans réaction à plusieurs reprises. Enfin, il y a Safet Susic, dont c'était, à l'image de Tigana dans l'autre camp, le retour en sélection après quatre ans d'absence. Le meneur de jeu du Paris-Saint-Germain, tout récemment naturalisé français, a rayonné sur le match. Il a donné le premier but à Spasic, marqué lui-même le second et participé au troisième. Ce dernier a été marqué par Stojkovic sur un centre de Savicevic entré en cours de partie et dont Platini se contentera de dire : *« Heureusement, il n'a joué qu'un quart d'heure. »*

Pendant que la Yougoslavie se partage entre ses cinq patrons, la France en cherche toujours un. Michel Platini a beau féliciter Jean Tigana pour le rôle de catalyseur qu'il a tenu et pour lequel il l'a sorti de sa retraite internationale, le Bordelais n'a pas pleinement convaincu. Tout simplement, parce qu'il n'est pas, et n'a jamais été, un véritable créateur de jeu. Jean-Marc Ferreri, qu'on attendait dans ce rôle, semble payer physiquement un début de saison particulièrement réussi.

L'équipe de Michel Platini aura cependant fait illusion. Ballottée en première période, à l'image de Basile Boli qui ne savait plus comment arrêter Zlatko Vujovic, elle a su exploiter avec un réalisme qu'on lui a rarement connu ses maigres occasions de but. Après avoir, d'entrée, profité d'une erreur défensive, Christian Perez, révélation française du match,offrit le deuxième but à Frank Sauzée d'un centre en retrait superbe d'intelligence.

La France a effectivement failli *« réussir un hold-up »* ; mais, juste au moment où elle retrouvait une partie de son allant offensif – elle n'avait plus marqué deux buts dans un même match hors de France depuis le Mundial 1986 – elle s'est relâchée en défense. *« Nous avions pour consigne de maintenir les Yougoslaves le plus loin possible de notre but. Nous l'avons fait, sauf quand nous étions menés à la marque. Nous ne savions plus alors quelle attitude adopter. Nous manquions encore d'expérience à ce niveau »*, expliquait Alain Roche.

Lorsqu'il avait pris ses fonctions, Michel Platini avait annoncé que sa formation adopterait un *« style platinien »*, sans préciser s'il s'agissait du Platini à panache de l'équipe de France, ou bien du Platini à calculette de la Juventus de Turin. A Belgrade, la France devait s'inspirer du second. Mais le sélectionneur est tenu de composer avec le matériel dont il dispose. *« Je voulais jouer avec une charnière centrale, à l'anglaise. Mais mes joueurs étant encore jeunes pour ce schéma, j'ai préféré utiliser un libero classique derrière deux stoppeurs. »* Le résultat n'a pas été totalement concluant.

Généreux dans l'effort

La Juventus de Turin a-t-elle perdu sous le règne de Michel Platini un match dans lequel elle ait mené deux fois au score ? Le sélectionneur national apprend son nouveau métier. Il doit maintenant prouver que sa sélection peut prendre des responsabilités et diriger la manœuvre, au contraire de ce qu'elle a fait en Yougoslavie. Osim est plutôt optimiste : *« La France m'a surpris car elle a essayé de construire son football. Compte tenu des changements qu'elle a connus, je crois qu'elle pourra jouer encore mieux quand elle aura pris confiance en elle. »*

Même si le nouvel état d'esprit des sélectionnés, plus enthousiastes, plus généreux dans l'effort, est déjà un progrès, on attend une équipe capable de prendre le jeu à son compte en Ecosse en mars prochain, et dans les mois qui suivront. Au Royaume-Uni, la rencontre sera capitale pour la qualification. Et il faudra montrer autre chose qu'une certaine faculté à profiter des erreurs de l'adversaire ou de l'arbitre. L'équipe de France d'Henri Michel avait prouvé, en obtenant un match nul à Moscou (1 à 1) à l'automne 1987, qu'elle était capable du même opportunisme.

THIERRY CERINATO.

Bambuck supporter

Formules de politesse, poignées de mains, Roger Bambuck prend congé du ministre yougoslave et de l'ambassadeur de France qui lui ont tenu compagnie durant le voyage éclair qu'il a effectué samedi soir à Belgrade. Il s'engouffre dans le biréacteur du GLAM qui doit le ramener à Villacoublay, à minuit. Et en se laissant tomber sur son siège, il s'exclame : *« Merde, merde et merde ! »* Comme n'importe qui l'aurait dit en se tapant les doigts avec un marteau, en se renversant du café sur le pantalon, ou en apprenant une mauvaise nouvelle.

Dans l'avion, Roger Bambuck n'est plus un ministre en représentation, obligé à une réserve toute protocolaire. Il est simple supporter. Il peste contre le résultat d'un match perdu après avoir été presque gagné, il résume en trois mots crus une déception cuisante. *« Ils étaient tous très abattus, ils sont passés près de l'exploit et ils ne s'expliquaient pas comment ils ont perdu le contrôle. Ils y croyaient tous vraiment »*, rapporte-t-il de son bref passage dans les vestiaires après la défaite. Qui n'a pas cru que le miracle allait se produire, que l'« effet Platini » allait opérer, que sur cette morne pelouse yougoslave, cinquante-six ans d'échec national allaient être effacés, bref, qu'après le lamentable match nul de Chypre, le onze tricolore était en train d'entamer une marche triomphale vers la qualification pour la Coupe du Monde 1990 ?

Orgueil retrouvé

Dans l'avion qui ramène le secrétaire d'Etat à Paris, tout le monde y a cru, quand, contre la logique du match, contre le cours du jeu, contre toute morale, Franck Sauzée a inscrit le second but français. Alors on refait la partie comme on refait le monde, avec des *« si »*. Si Basile Boli avait été plus à son affaire dans le contre-emploi qui lui a été confié, si le juge de touche avait vu le ballon transmis par Savicevic à Stojkovic passer d'abord en sortie de but, si un défenseur était entré sur le terrain au lieu de Bravo, si la pelouse avait été en meilleur état, si quatre-vingt-dix minutes n'en avaient fait que soixante-quinze...

Mais la défaite a bel et bien été consommé, après l'égalisation par Safet Susic. Et Bernard Pivot, qui est du voyage, s'en amuse malgré tout : *« C'est le troisième but français puisque Susic a, désormais, un passeport français. »* L'animateur d'« Apostrophes » voit d'ailleur d'autres paradoxes dans ce match : *« Nous avons perdu en seconde période en jouant bien alors que nous avions terminé la première mi-temps sur un score d'égalité en jouant mal. »*

Reste donc l'échec qui contraint la sélection nationale à effectuer désormais un parcours sans faute. Et Roger Bambuck, le supporter qui n'a pas encore fait le tri de toutes ses émotions, redevient le membre du gouvernement qui négocie avec la Fédération de football, qui lui demande des comptes : *« Cette équipe a retrouvé un certain orgueil, c'est incontestable, elle a refusé le fatalisme de la défaite. Il lui manque un leader, une personnalité qui aurait sur le terrain le rayonnement de Platini naguère. Pourtant il y a suffisamment de bons joueurs en France pour obtenir la qualification à cette Coupe du monde sans cela. On ne peut accepter qu'une fédération de cette importantce envisage de participer à un mondial au titre de la nation organisatrice, même si cela a été le cas pour le championnat d'Europe des nations. L'ennui, c'est que, au lieu d'avoir examiné les problèmes à froid, on les a traités à chaud, dans un climat de dramatisation qui n'est bon pour personne. »*

En fait, Roger Bambuck est plus inquiet que déçu. Il craint un retour de flamme de l'opinion publique ou, plus précisément, de la presse contre Michel Platini, qui a trop été présenté comme le « sauveur » : *« Va-t-il se faire descendre ? »*, demande l'ancien champion de sprint, qui connaît bien ces sautes d'humeur des commentateurs à l'égard des vedettes. Pour avoir respiré sur les stades le même air que l'ancien capitaine des bleus, celui des victoires et des gloires éphémères, le secrétaire d'Etat a peut-être mieux compris que quiconque les tourments du sélectionneur avant et pendant la rencontre. Leurs positions respectives ne sont après tout pas tellement différentes : ni l'un ni l'autre ne peuvent dire avec certitude qu'ils seront à leur poste en mars prochain pour le match qu'il faudra impérativement gagner cette fois contre l'Ecosse. Roger Bambuck en plaisante comme pour exorciser le mauvais sort.

ALAIN GIRAUDO.

Les résultats

Athlétisme

MARATHON FÉMININ DE TOKYO

La Française Maria Lelut s'est classée troisième du marathon féminin de Tokyo, en courant la distance en 2 h 32 min 53 s.

Equitation

CSIO de Toronto

Le cavalier français Philippe Rozier, qui montait Jival Malezan, *a terminé troisième du Grand Prix de Toronto, samedi 19 novembre, épreuve remportée par le Canadien Mario Deslauriers sur* Asterix.

Hockey sur glace

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Nationale 1-A

Tours b. Mont Blanc	8-2
Grenoble b. Briançon	3-2
Villard-de-Lans b. Amiens	5-4
Rouen b. Bordeaux	9-6
Français Volants b. Gap	4-3

Classement. – 1. Français Volants, 23 pts ; 2. Rouen, 22 ; 3. Briançon, 21 ; 4. Amiens, 20.

Rugby

CHAMPIONNAT DE FRANCE

L'équipe de Biarritz, qui s'est inclinée 12 à 15 face à Cognac, dimanche 20 novembre, n'évoluera plus avec l'élite française pour la fin de la saison. Les équipes qualifiées pour les poules du groupe « A » n'auront donc pas la chance de rencontrer les Biarrots : Serge Blanco, Pascal Ondarts et Jean Condom, lors des matches aller qui commenceront le 4 décembre.

Poule 1. – Agen, Toulouse, Dax, Bourgoin, Montchanin, Villeneuve, Cognac, Montferrand.

Poule 2. – Tarbes, Bègles-Bordeaux, Le Creusot, Perpignan, Nîmes, Blagnac, Lourdes, Bagnères.

Poule 3. – Toulon, Brive, Mont-de-Marsan, Bayonne, Bergerac, Colomiers, Graulhet, Aurillac.

Poule 4. – Narbonne, Racing, Grenoble, Béziers, Boucau, Villefranche, Nice, Hagetmau.

TENNIS : la victoire de Gabriela Sabatini à New-York

Un Masters très convoité

L'Argentine Gabriela Sabatini a remporté le Masters féminin de tennis en battant en finale l'Américaine Pam Shriver (7-5, 6-2, 6-2), le dimanche 20 novembre, au Madison Square Garden de New-York. Cette ultime épreuve féminine de la saison, dotée de 1 million de dollars, aura été celle des surprises avec les éliminations en quart de finale des « anciennes », les Américaines Martina Navratilova et Christ Evert, battues respectivement par Helena Sukova et par Pam Shriver, et surtout par la défaite en demi-finale de la tenante du titre, l'Allemande de l'Ouest Steffi Graf. Grippée, la championne olympique, auteur cette saison du grand chelem, a été stoppée par Pam Shriver (6-3, 7-6), après une série de quarante-six matches sans défaites. Le double est revenu à Martina Navratilova et Pam Shriver, victorieuses en finale des Soviétiques Natalia Zvereva et Larisa Savchenko (6-3, 6-4).

Mercredi 30 novembre, ce sera au tour des joueurs de disputer leur Masters au Madison Square Garden. En marge des rencontres, de nouvelles réunions devraient permettre de préciser la réorganisation du circuit masculin sous le contrôle des joueurs en 1990. Ces perspectives suscitent de nouvelles ambitions. Ainsi le Roumain Ion Tiriac, organisateur du récent Stuttgart Classic, un tounoi exhibition à huit joueurs, espère profiter de l'exceptionnelle richesse du tennis en RFA pour faire de son épreuve l'ultime sommet de la saison.

En RFA, tout est allé très vite. Avant la première victoire de Boris Becker à Wimbledon, en 1985, le tennis allemand était déjà aisé. Les clubs privés attiraient des pros du circuit du Grand Prix pour de longs week-ends bien rémunérés. Et l'argent des sponsors coulait à flots. Mais ce tennis « pantouflait ».

L'avènement Becker, suivi très vite du phénomène Graf, a fait exploser le marché. Sur le plan commercial, les ventes de matériel ont épousé la courbe fortement montante de Boris et de Steffi. L'audimat allemand a enregistré pour la première participation de Becker au Masters un taux d'écoute (49 %) qui avoisinait le record pour une retransmission sportive. Explosion de stars, ventes, audience. Il ne manque qu'un élément : un grand tournoi organisé sur le sol ouest-allemand.

« La fédération ouest-allemande compte deux millions de joueurs. Elle est la plus grande et la plus riche d'Europe, explique Ion Tiriac. *Mais elle n'a qu'un seul tournoi super-série, celui d'Hambourg. Sans doute ne s'est-elle pas montrée suffisamment agressive. Elle mérite un tournoi du Grand Chelem. »*

Ex-joueur, ex-coach de Nastase, Panatta, Vilas et Leconte, Ion Tiriac est surtout devenu aujourd'hui l'homme d'affaires de Boris Becker. Ce qui lui donne une position de force sur le marché allemand. Une puissance encore affirmée par l'amateurisme de la Fédération ouest-allemande et la lenteur administrative du circuit officiel.

Prise de court et dépassée par un boom dont elle maîtrisait mal l'exploitation, la Fédération engagea Tiriac comme conseiller, notamment pour la mise sur pied et la promotion de la finale de la Coupe Davis entre la RFA et la Suède, à Munich en 1986. Le Roumain s'en acqitta si bien que, de ponctuel, son rôle devint permanent. Il semblait donc naturel pour l'ambitieuse municipalité de Stuttgart, qui espère poser sa candidature comme ville olympique pour l'année 2 004, de faire appel à Tiriac pour créer un réel événement tennistique.

Depuis plusieurs années, Tiriac plaide la cause du tennis allemand et réclame pour lui un créneau supplémentaire dans le calendrier du Grand Prix. Pour cela, Tiriac s'orienta vers la logique pure et dure des lois du marché libre, là où il est très à l'aise.

« J'étais parfaitement prêt à mettre 1,5 million de dollars sur la table pour un tournoi officiel, dit-il. *Si jamais quelqu'un offrait autant, j'aurais proposé 1,7 million. C'est alors le plus fort qui gagne. »*

Aléas de fin de saison

Depuis de nombreuses années, le Roumain remplit le rôle de promoteur de l'Open d'Autriche à Kitzbühel. Il monte aussi les exhibitions de Becker en RFA (quatre par an), et espère lancer un tournoi féminin en Allemagne de l'Ouest l'année prochaine. A Stuttgart, Tiriac a joué de malchance. Les refus de Wilander et d'Edberg, au repos, laissaient encore un très beau tableau pour partager le million de dollars, des garanties et – post scriptum financier – les 350 000 dollars de prix. Mais au dernier moment, André Agassi, évoquant une blessure à la main, se retira. A Stockholm, Boris Becker remporta le titre sur une jambe. Deux jours plus tard, à Stuttgart, la « cheville ouvrière » du tournoi était emplâtrée. Boris se retira donc à son tour.

Les aléas de fin de saison frappaient ainsi indifféremment le tournoi de Bercy, avec un million de dollars sur la table, et le tournoi exhibition de Stuttgart, avec autant d'argent en dessous.

Tristement atteintes d'un mal commun cette année, ces deux compétitions ne partageront pas forcément un destin commun dans deux ans. D'officieux, Stuttgart espère devenir officiel. Les bruits de couloir et de vestiaires sont moins optimistes quant à l'avenir de Bercy.

MARC BALADE.

JUDO : Coupe d'Europe des clubs

Premier titre pour le Racing

Le Racing Club de France a remporté samedi 19 novembre, à Paris, sa première Coupe d'Europe des clubs champions, succédant à l'US Orléans. Le Racing s'est imposé par quatre victoires à une devant les Allemands de l'Ouest de Wolfsburg, après avoir emporté, samedi 12 novembre, le match aller 5 à 1.

Les individualités les plus brillantes ne font pas toujours les meilleures équipes. Une affirmation vérifiée en judo, où, depuis sa création en 1946, la section du Racing Club de France courait en vain après la finale de la Coupe d'Europe des clubs champions, malgré la présence dans ses rangs de l'élite française.

Les plus grands champions des vingt dernières années – les Feist, Mounier, Coche, Rougé, Sanchis ou Parisi – ont glané sous les couleurs ciel et blanc sept médailles olympiques depuis l'introduction du judo aux Jeux de 1972, soit plus de la moitié des médailles françaises. *« Mais lors des épreuves par équipe, tous ces champions combattaient individuellement, sans esprit collectif*, estime Serge Feist, aujourd'hui entraîneur du Racing, mais aussi entraîneur national. *L'équipe qui a remporté la Coupe d'Europe ce week-end n'était pas la plus forte que le RCF ait présentée, mais elle possédait une grande force morale, une cohésion profonde. »*

Le Racing prend donc la succession de l'US Orléans, détentrice de la Coupe d'Europe depuis trois années. En vérité, le club parisien revient de très loin. Demi-finaliste des championnats de France la saison dernière, il ne doit sa participation à la Coupe d'Europe qu'au fait que pour la première fois deux clubs par pays étaient sélectionnés. Orléans étant qualifié d'office en tant que tenant du titre, c'est le tirage au sort qui a désigné le deuxième postulant. Le hasard qui a permis aux racingmen de porter haut leurs couleurs, alors que le club Lagny, lui-aussi, demi-finaliste des derniers championnats de France, prétendait au même privilège.

Chance et prestige, le RCF a attiré ces derniers mois deux champions olympiques venus renforcer l'encadrement. Le britannique Niel Adams, aujourd'hui reparti au pays pour raison familiale (son épouse ne supportait pas la vie parisienne) est remplacé par le double champion olympique autrichien, Peter Seisenbacher, attendu au printemps prochain. Côté féminin, la belge Ingrid Berghmans, la plus grande combattante de sa génération, est venue se préparer aux Jeux de Séoul aux côtés de Brigitte Deydier, elle-aussi membre du club de la rue Eblé. Conquise, Berghmans, a pris cette saison une licence au Racing.

« Nous ne cherchons pourtant pas à recruter des grands noms, insiste le président de la section, Bernard Nicolas. *Mais les champions viennent d'eux-mêmes à nous, et je défie quiconque de prouver que nous avons été les débaucher. Nous possédons une véritable école de judo qui sert de transition à des jeunes décelés en province avant de s'élancer dans le grand bain de l'Institut national des sports, l'INSEP. »*

Le Racing cumule les atouts, y compris celui de bénéficier de l'appui d'un groupe important de commanditaires (Racing Olympique). Un argument qui peut être déterminant pour les sportifs soucieux de leur reconversion et de plus en plus attentifs aux liens de leur club avec le monde économique.

GILLES VAN KOTE.

Débuts de la pianiste soviétique Lilya Zilberstein

Sur les traces de Richter

Avec un calme impérial et des moyens techniques exceptionnels, cette jeune femme de vingt-trois ans entre dans la compétition internationale. Deutsche Grammophon l'a déjà engagée dans son écurie.

Avec les musiciens de l'Est, cela se passe toujours un peu comme cela. On reçoit une mauvaise cassette, un disque crachotant, de ceux qu'on édite là-bas. « *Ecoute-moi ça, une technique superbe, une puissance, un legato... grand, très grand.* » Quand l'artiste débarque, quand on l'entend vraiment sans les mensonges ou les imperfections de l'enregistrement, il arrive que l'on déchante... ou que l'on dorme. Avec Lilya Zilberstein, cela n'a pas été le cas.

Cette pianiste soviétique affronte aujourd'hui un Paris maussade. Une semaine auparavant, elle entrait comme en pays conquis dans la prestigieuse Tonhalle de Zurich. Pour cette inconnue, la petite salle lambrissée était pleine. Et personne, après les *Scènes d'enfants*, la *Première Sonate* de Schumann et les *Treize Préludes* de Rachmaninov redonnés lundi soir 21 novembre à Paris, n'allait s'enfuir pendant les trois « bis », dont *Reflets dans l'eau* de Debussy.

C'est alors que notre admiration s'est teintée d'enthousiasme. Technique bétonnée, soit. Poids, équilibre marmoréens du toucher, c'est vrai. Legatos coulés comme jetés battus parfaits, en effet. Mais, pour Debussy, il faut, outre la puissance, la transparence, le rêve, l'éclat, les reflets. Et tout cela y était.

Certains pianistes soviétiques ont cette supériorité de l'extrême variété des moyens et des intérêts. Le prototype en serait Richter dans *les Tableaux d'une exposition*, de Moussorgski (un vieil enregistrement « live » Philips — dans l'*Appassionata*, de Beethoven (toujours « live » chez JVC) et, côté rêve, immatérielle fluidité, dans la *Sonate en si bémol*, de Schubert (Chant du monde) ou dans le second livre des *Préludes*, de Debussy (Vox).

A ces pianistes, il semble que, dès l'enseignement, toutes les bases émotives et techniques, tous les registres sonores et expressifs, aient été fournis. Ainsi une longue carrière peut s'édifier qui ne donne jamais (c'est le cas de Richter) l'impression de se répéter.

On peut penser que Lilya Zilberstein sera de ces pianistes-là. Son capital doigts est déjà magistralement constitué. Elle a désormais toute liberté, et beaucoup de temps devant elle, pour l'exploiter.

A la fois spectaculaire et intériorisée, sa manière de jouer reflète en tout cas une personnalité granitique qui, à l'interview, se laisse difficilement percer. Que pense-t-elle d'un système qui, comme dans son pays, n'ouvre de carrière à l'étranger qu'aux lauréats des concours internationaux ; autant dire aux rescapés d'une draconienne sélection ?

« *Ce système*, répond-elle, *m'a toujours accompagnée, je l'ai dans la tête, je vois mal par quel autre système il pourrait être remplacé. Si je n'avais pas remporté le concours Busoni en 1987, il est certain que que je ne serais pas à Zurich aujourd'hui. C'est grâce à ce concours que j'ai rencontré l'imprésario qui organise mes tournées. Pendant les épreuves, en Italie, les responsables des festivals de Bergame et de Brescia m'ont remarquée et m'ont demandé de travailler les* Préludes *de Rachmaninov, qui n'étaient pas à mon répertoire à l'époque. Ensuite, Deutsche Gramophon m'a prise sous contrat d'exclusivité. Et pour elle, je viens d'enregistrer mon premier disque, avec ces mêmes* Préludes, *et la* Première Sonate, *de Chostakovitch.*

— Ce disque et sa marque prestigieuse vont-ils aider votre carrière en URSS ?

— Je n'ai jamais vu un seul enregistrement Deutsche Grammophon chez nous. Le mien, si les accords internationaux restent ce qu'ils sont, n'y sera jamais distribué. Ce sera comme s'il n'existait pas. En revanche, beaucoup d'artistes font carrière en URSS sans jamais jouer à l'étranger. Seuls, les prix internationaux leur apportent invitations et opportunités. Moi-même, j'ai remporté plusieurs prix en Russie, puis le diplôme de toutes les Républiques réunies : le Gosconcert ne m'a jamais fait inviter à l'étranger *(lire encadré)*. C'est comme ça, on ne se demande même pas pourquoi.

— Comment les interprètes accèdent-ils à ces miraculeux concours ?

— Les organisateurs de chaque compétition envoient leurs dépliants à notre bureau des concours internationaux, département du Gosconcert à Moscou. Ce bureau organise des auditions dans toutes les grandes villes soviétiques. Un jury de solistes et de professeurs désigne les lauréats. Pour le concours Busoni que j'ai remporté, trois autres de nos pianistes avaient aussi été sélectionnés. La compétition comprend quatre épreuves successives, dont une avec orchestre. Ces épreuves, nous les avons tous les quatre entièrement simulées devant notre jury avant de partir en Italie. Nous passons, de cette façon, deux fois de suite chaque concours, une fois chez nous, une fois à l'étranger.

— Existe-t-il un grand pianiste soviétique qui ne se soit pas fait connaître dans un concours ?

— Je n'en connais qu'un seul. Sviatoslav Richter a eu la chance de naître dans une famille riche, et de commencer sa carrière tout de suite après la guerre, à une époque où les concours étaient moins nombreux qu'aujourd'hui. Une carrière comme la sienne n'est plus possible.

— A quel âge avez-vous commencé ?

— A cinq ans et demi. Je n'ai jamais aimé la virtuosité pour elle-même mais c'est vrai que les difficultés techniques ne m'ont jamais paru insurmontables. J'ai eu la chance de travailler avec Alexander Sats à l'Institut Gnessine (1).

» Il s'intéresse à la pensée profonde des compositeurs et parle fort peu de technique pianistique. Quand j'ai travaillé avec lui les *Scènes d'enfants et la sonate*, il m'a apporté des textes de Schumann, il m'a lu des poèmes. J'espère que tous les professeurs de piano sont comme lui.

— N'aimeriez-vous pas travailler maintenant avec un professeur français ?

— Il est très difficile pour nous de travailler à l'étranger, et je ne connais pas de professeur français. Je sais que Marguerite Long a siégé au jury d'un concours Tchaïkovski, j'ai entendu son enregistrement du *Concerto en sol de Ravel*, je n'ai pas trouvé cela si mal.

» Une fois, j'ai vu un disque, édité en Tchécoslovaquie, d'œuvres de Messiaen jouées par Yvonne Loriod. Et j'ai un ami qui jouera les *Vingt Regards de l'enfant Jésus* fin novembre à Moscou. La partition est introuvable chez nous, quelqu'un a dû la lui offrir.

— N'aimeriez-vous pas jouer les sonates de Boulez ?

— Je n'ai jamais entendu parler de ces sonates. »

Propos recueillis par
ANNE REY.

(1) L'équivalent de notre Ecole normale de musique, mais d'un niveau aussi élevé que celui du Conservatoire Tchaïkovski. Les enfants y sont formés dès l'âge de sept ans.

★ Ce lundi 21, salle Gaveau, 20 h 30.


ODETTE WEILL

Avantages et désagréments du monopole d'Etat

La carrière d'un interprète soviétique est balisée par deux institutions. Le Gosconcert, qui dépend du ministère de la culture, décide de ses tournées (éventuellement à la demande d'un impresario étranger) et négocie ses cachets. Le Kniga, organisme responsable de l'ensemble des relations internationales, sert d'intermédiaire dès qu'un disque est édité à l'Ouest.

Cet organisme délègue à Melodia (label unique d'Etat pour toute l'édition discographique dans les républiques soviétiques) le droit d'exploitation de l'enregistrement dans l'ensemble des pays de l'Est. On peut trouver en URSS, sous étiquette Melodia, des œuvres de Grieg enregistrées en Finlande, il y a quinze ans, par Guilels pour Deutsche Grammophon. Leur mauvaise qualité technique s'explique par le fait que la bande originale, publiée à l'Ouest, a été copiée pour être exploitée en URSS mais surtout par le caractère rudimentaire de la gravure et du pressage locaux.

Des enregistrements originaux sous label d'origine (le récital d'Horowitz à Moscou chez DG, par exemple) passent parfois par petits lots en contrebande. Malgré leur coût très élevé (les disques Melodia sont à l'inverse plutôt bon marché), ils s'arrachent en quelques minutes, y compris sur disque compact, bien que ce support n'ait pas d'existence officielle en URSS. L'Union soviétique est sur ce point en retard sur certains de ses alliés : une première usine de disques laser vient de s'ouvrir en Tchécoslovaquie. Une autre devrait s'installer en Hongrie.

Pour les tournées des musiciens hors de leur pays, le système soviétique est évidemment très différent du nôtre. Un interprète français engagé par un organisateur de concerts reçoit directement de celui-ci un cachet (net d'impôt quand il joue en dehors de son foyer fiscal). Dix pour cent de la somme sont reversés par l'artiste à son impresario (même si ce dernier n'a rien fait pour décrocher l'engagement concerné).

Pour obtenir la participation d'artistes soviétiques, un organisateur étranger doit s'adresser au Gosconcert. Officiellement, cet organisme retient la moitié du cachet de l'artiste (celui-ci étant souvent salarié du gouvernement et continuant à recevoir son traitement quand il est en déplacement).

En fait, un accord est passé au préalable entre le Gosconcert et l'artiste ; son contenu n'en est jamais communiqué au payeur étranger. Le Gosconcert peut donc faire monter les prix en fonction de la notoriété de l'invité, et ne reverser à ce dernier, avec son accord, qu'un pourcentage dérisoire (10 % éventuellement). Quand l'organisateur a la chance d'avoir eu vent de ce tarif secret, il se trouve en position d'exiger du Gosconcert un contrat au taux initial de 50/50.

Beaucoup de musiciens (comme le chef d'orchestre Guennadi Rojdestvenski) se sont plaints dans la presse de ce système arbitraire. L'ancien directeur du Gosconcert, Oleg Smolenski, un fonctionnaire du ministère de la culture, a été envoyé en mission à *Cuba et remplacé en janvier* dernier par Vladimir Pantchenko. Longtemps premier secrétaire de l'Union des compositeurs, réputé pour sa forte personnalité, celui-ci doit désormais « renverser la vapeur » en faveur de l'artiste et limiter la corruption intérieure. Encore faudra-t-il que l'esprit de ses réformes arrive jusqu'aux services culturels des ambassades soviétiques à l'étranger, autres « passages obligés » aux lenteurs parfois inexpliquées.

A. R.

Claude Nougaro primé deux fois aux quatrièmes Victoires de la musique

Présidées par le ministre de la culture et de la communication, sponsorisées par Coca-Cola, présentées en direct samedi 19 novembre sur TF1, par Patrick Sabatier, les Victoires de la musique, quatrièmes du nom, ont tenté encore une fois sans succès de célébrer la difficile union de la musique classique, de la création authentique et du showbiz. La cérémonie de la remise des prix s'est ouverte de façon significative par un hommage au meilleur vendeur d'albums de l'année (France Gall avec 546 000 exemplaires) et à la meilleure « locomotive » en tournée (Johnny Hallyday).

C'est néanmoins Claude Nougaro qui fut le grand vainqueur de la soirée puisqu'il fut sacré meilleur artiste masculin et que son dernier disque, *Nougayork*, fut désigné comme meilleur album de l'année. Mylène Farmer reçut quant à elle le trophée de la meilleure artiste féminine 1988, Michel Jonasz celui du meilleur spectacle musical, Maxime le Forestier celui du meilleur titre, avec *Né quelque part*. Du côté des espoirs à confirmer figuraient Patricia Kass (révélation féminine) et Florent Pagny (révélation masculine).

Outre le Malien Mory Kante (album francophone de l'année) et les Antillais de Kassav (meilleur groupe), la musique du film *le Grand Bleu* a également été primée.

Pour le côté classique, seul le pianiste Jean-Philippe Collard s'était dérangé pour repartir meilleur soliste 1988. Les autres prix sont allés à Barbara Hendricks (meilleure artiste lyrique), à l'Orchestre national de France (meilleur enregistrement) et à Pierre Henry (catégorie musique contemporaine, pour sa *Dixième Symphonie de Beethoven* électro-acoustique).

Le pianiste de jazz Michel Petrucciani avait, quant à lui, quitté le concert qu'il donnait à Nevers pour venir chercher son trophée. La vraie victoire des Victoires de la musique.

A. R.

Culture

VARIÉTÉS

Ingrid Caven à l'Athénée

Rêve de Piaf

Quand Ingrid Caven se glisse dans la lumière, martelant : « Je ne regrette rien », l'ambiguïté s'installe : elle a gagné.

Blonde sirène en fourreau noir Saint Laurent, Ingrid Caven est à l'Athénée, le théâtre où, il y a dix ans, elle aurait dû jouer *l'Aigle à deux têtes*. Le spectacle n'a pas pu aboutir. Pierre Bergé était alors directeur. Du coup, il a produit le premier spectacle Caven au Pigall's. Il produit également celui-ci.

Caven chante Piaf. Uniquement des chansons d'amour, quelques-unes en allemand, quelques-unes légendaires – *l'Hymne à l'amour, C'est peut-être ça*, – la plupart presque inconnues – *Jérusalem, Don't cry*, – qui célèbrent les tempêtes de la passion, les instants fulgurants des rencontres sans lendemain. Quand elle était enfant, Caven a appris à connaître Piaf par la voix – à l'époque, le sens des paroles françaises lui échappait. « *Une voix fascinante, ample, généreuse, qui me parlait de bonheur et de vie.* » Ce n'est pas faux, la voix de Piaf survit à Piaf.

« *D'ailleurs, étant donné ce que je suis, et ce que je parais, puis-je chanter la pauvre fille misérable dans les bistrots de matelots ?* » Ingrid Caven, c'est certain, même dans les situations les plus dures, et bien qu'elle soit physiquement si menue et fragile, n'aura jamais l'air d'une victime. Elle interprète son rêve de Piaf, avec la distance qui est sa manière de penser.

Ingrid Caven n'a jamais compris ce que veut dire « premier degré ». Elle a besoin d'histoires simples, pour les pervertir. Et puis, comme Piaf, elle vit sans filet, et peut chanter *J'en ai tant vu, tant connu...* Enfin, il y a la voix, pas celle de Piaf, bien sûr. Mais une de ces voix d'âme en révolte qui au-delà des mots transmettent des bonheurs, des fureurs.

Ingrid Caven a demandé les arrangements musicaux à Peer Raben, compagnon des premiers temps à la fin des années 60, temps de l'Anti-Théâtre de Fassbinder, qu'il n'a jamais quitté. Il a aussi écrit la musique pour la *Lulu* de Peter Zadek, présentée dernièrement au Festival d'automne. Ingrid l'appelle « *le chêne* » parce que, au milieu de cette bande survoltée, il a toujours représenté le calme et la raison. Mais il possède le même sens des détournements et des décalages.

Quand le rideau se lève, la scène est faiblement éclairée par des colonnes de lumière – les éclairages sont de Renato Berta. Les musiciens, en habit, semblent des fantômes entre apparition et disparition. Puis arrivent, l'un après l'autre, le saxo, le violon, le pianiste... En tout, ils sont neuf. Ils jouent d'abord un morceau dont l'accentuation rappelle Kurt Weill, où, par instant, surgissent en points de repère des fragments de thèmes très connus. C'est exactement l'esprit de ce qui va se passer pendant quatre-vingts minutes.

Ingrid Caven commence par enchaîner les chansons sans laisser le temps d'applaudir, et quand, enfin, elle ménage une pose, les bravos retenus éclatent triomphalement... C'est dangereux, d'autant plus que les orthodoxes de Piaf risquent l'infarctus. Le danger est son domaine. Elle a besoin de conquérir.

Cavent fait sourire avec *Venise barcarolle*, fait frisonner avec *C'est peut-être çà*. Un étrange portrait wharolien de Piaf est projeté avec des éclairages variables... Et si c'était le portrait de Caven ? Dans le programme, une série de photos de Piaf, en petite robe noire, une croix au cou, montre la science, la précision des gestes, leur sophistication. Ceux de Caven ne sont pas les mêmes, et pourtant... Peut-être ont-ils en commun d'être dirigés en quelque sorte par les modulations de la voix, comme les gestes des cantatrices ou des tragédiennes.

On croit que Caven est allée jusqu'au bout, mais il y a le final, *les Trois Cloches*, avec une chorale de petits garçons. Une merveille d'hommage après quatre-vingts minutes ensorcelées. Le regard tombe sur la couverture du programme qui représente l'enseigne du Pigall's, peu de temps après la dernière du show « Ingrid Caven chante », le « c » a disparu... Ingrid Caven hante.

COLETTE GODARD.

★ Athénée, 21 heures.

JAZZ

Jackie McLean au Magnetic Terrace

Le son du ténor à l'alto

New-yorkais, styliste, moteur discret des deux révolutions, celle des boppers (années 40) et celle du free (années 60), Jackie McLean a développé un son d'alto qu'on reconnaît les yeux fermés.

Dialogue entre Jackie McLean, artiste, altiste, et Ben Sidran, chanteur, écrivain qui s'inquiète, dans *Jazz Magazine*, des jeunes musiciens qui n'ont plus conscience de leur son : « *Tous les altistes et les saxophonistes ténors commerciaux jouent maintenant dans le style de King Curtis et David Sanborn. C'est bien, mais il y a tant d'autres façons d'exprimer la musique. Nous sommes en train de perdre quelque chose de précieux.* »

Le son de Jackie McLean, un des plus identifiables, tendu, nerveux, ample et profond, est d'abord le fruit de l'ignorance et du malentendu. Son premier saxophone lui fut offert, pour ses quatorze ans, par son parrain. C'était un soprano droit, argenté. Or, le gamin rêvait d'un saxophone doré aux formes courbes. Il ne savait pas la différence entre alto et ténor.

Résultat : pour ses quinze ans, sa mère lui offre un alto, alors que ses musiciens préférés – Lester Young surtout – sont des ténors. Il l'ignorait, bien sûr. Il ne les voyait pas. Il les entendait. Il les imaginait. Et voilà comment, à quinze ans, on se retrouve contraint de retrouver le son du ténor à l'alto. Il en reste forcément des traces, question de formes et d'imaginaire : un son inimitable, par exemple.

Jusqu'en 1946, Jackie McLean a ainsi vécu dans la confusion. Même dans son quartier natal, à New-York, du côté de la 158ᵉ Rue et de Saint-Nicolas, il croise les musiciens sans avoir la moindre idée de leur importance. Ce sont des voisins, des amis, des copains. On lui présente Bud Powell... Il n'y croit que lorsque celui-ci se met au piano. « *Là j'ai su que c'était Bud.* » En 1946, il voit Parker pour la première fois « *et j'ai compris : c'était ce que j'attendais* ». Voir, savoir : fin du deuxième acte...

Comme il est mineur, il reste sur le trottoir de la 52ᵉ Rue. Ça lui suffit largement. Il prend le métro, se joint à des bandes, organise ses vendredis et ses samedis juste pour voir entrer et sortir les musiciens. Plus tard, il devient l'ami de Bird. Ils ont un saxophone pour deux. On ne leur ouvre pas toujours la porte des clubs. Un soir, ils se font jeter de l'Open Door. Comme avec les autres musiciens qu'il fascine, Bird est désespéré de se voir suivi par Jackie McLean, ressemblé à ce point, la drogue comprise. Une nuit, clochards célestes, Parker dans son ivresse le supplie de renoncer à cet excès de fidélité, se tourne, se penche, et exige qu'il lui flanque un coup de pied : l'autre s'exécute, mollement, à contre-cœur. Avec le sentiment d'un crime risible.

Heureusement, le son est là, tranchant, impérieux, totalement différent de celui de Parker. McLean le perfectionne auprès de Miles Davis. Comme avec tous ceux qu'il rencontre, depuis Sonny Rollins, son ami d'enfance, McLean écoute. Il n'a aucune ambition personnelle.

En 1959 et 1960, « *off-Broadway* », il interprète *The Connection* (une poignée de musiciens attendent leur « contact » dans un appartement en parlant et en jouant librement). La pièce de Jack Gelber frappe les esprits. Le film qu'en tire Shirley Clarke encore plus. Comme une parole s'ouvre, comme un son se libère, imaginaire, douleurs et rires compris. Avec Cecil Taylor et Mingus, il développe une souplesse de formes et d'esthétique déjà pressentie dans ses disques de la fin des années 50.

Jackie McLean est ainsi l'un des inventeurs du free-jazz. Mais il n'en fait pas d'histoires : il préfère se consacrer à la réflexion, à la pédagogie et à l'action culturelle. Il travaille à Hartford, dans le Connecticut, enseigne à la Hart School of Music et fonde The Artist's Collective. Il regrette la vie d'artiste, mais l'héroïne et la misère le dégoûtent. Il sait que la drogue a été introduite à la fin de la guerre dans les communautés pauvres. Il ne sait pas exactement pourquoi. Il préfère un livre. Il s'occupe des gosses, pour que les coups de pied au cul ne se perdent pas trop. Il est de ces musiciens qui n'ont plus aucune chance aux Etats-Unis. Alors, de temps en temps, il vient en Europe et au Japon où l'on a gardé une vraie tendresse pour lui.

FRANCIS MARMANDE.

★. Du 22 au 26 novembre, 22 heures, au Magnetic Terrace, avec Walter Davis (piano), Pierre Michelot (basse) et Art Taylor (drums). Tél. : 42-26-36-44.

VENTES

Collection Tzara : préemptions massives

« *Il faut construire une vente aux enchères comme l'on monte une mayonnaise* », a dit Mᵉ Loudmer. De toute évidence, sa recette dimanche à l'hôtel des ventes de Drouot était la bonne. On y vendait quatre-vingt-un tableaux, dessins et sculptures, dont vingt-six judicieusement placés et qui provenaient de la collection de Tristan Tzara. Après une période d'« échauffement » pendant laquelle un pastel de Degas, *Après le bain*, fut adjugé près de trois millions de francs, le coup d'envoi de la dispersion des œuvres de Tzara fut donné par *Miroir collage*, de Schwitters. Il atteignit – premier grand choc – 2 100 000 F, soit plus du double de son estimation la plus élevée.

Le bonheur de son tout nouveau propriétaire fut de courte durée. Le temps d'une préemption. Le ton était donné. Le dessin *Printemps géographique*, de Chirico, s'envola à plus d'un million de francs. Il était estimé à 300 000 F.

Quant aux gravures botaniques de Max Ernst, elles triplèrent toutes trois leurs estimations pour atteindre chacune 500 000 F. *Deux Jeunes Filles nues*, du même, fut acheté pour 5 200 000 F par un collectionneur français. Un peu avant, *Tête d'homme* et *le violon*, de Picasso, partaient respectivement pour 11 200 000 F et 9 700 000 F, vraisemblablement en direction des Etats-Unis.

Mais la vedette de cette dispersion fut incontestablement Jean Arp. Sept de ses œuvres étaient proposées. Deux dessins à l'encre de Chine furent préemptés respectivement à 350 000 F et 380 000 F. Une petite statue en bronze de 1960, *Torse fruit*, fut adjugée 685 000 F. Elle était évaluée à 200 000 F. Puis tout se déroula très vite. *Trousse de naufragé* (1920) atteignit en l'espace de quelques secondes 1 600 000 F pour être finalement préempté.

Même scénario, quoique plus spectaculaire, pour *Trousse d'un da* de la même époque, qui fut adjugé pour près de 3 millions de francs. Il fut préempté à son tour sous les applaudissements du public. Le musée de Strasbourg était, dit-on, sur les rangs. Citons enfin une toile de Robert Delaunay (près de 1,5 million de francs) et un tableau du Douanier-Rousseau adjugé pour 3 200 000 F, qui clôturait la collection Tzara. Les Américains et les Européens ont été les maîtres du jeu tandis que les Japonais se faisaient très discrets.

Le produit total de la vente s'est élevé à plus de 103 millions de francs, dont près de la moitié pour la collection Tristan Tzara proprement dite.

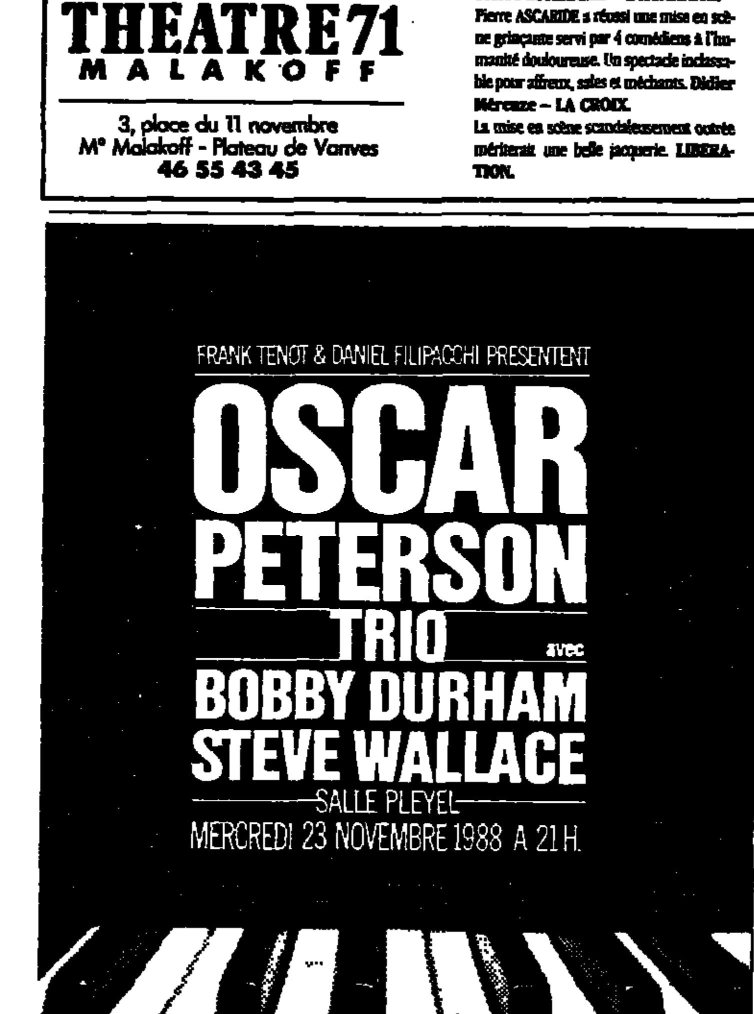
ALICE SEDAR.

La polémique sur l'Opéra Bastille

Jack Lang : confiance totale à Pierre Bergé

Le ministre de la culture, invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », a précisé, à propos de l'Opéra Bastille et de la polémique qui s'est élevée entre Patrice Chéreau et Pierre Bergé, que ce dernier avait « *la confiance totale du président de la République et du gouvernement. C'est lui qui tient la barre de l'Opéra Bastille. Il la tient fermement et avec beaucoup de talent* ». Jack Lang a annoncé que Pierre Bergé « *rendrait public d'ici quelque temps le nouvel organigramme de l'Opéra* ». Quant à la controverse sur la rémunération de son directeur musical, Daniel Barenboïm, trouvée « faramineuse » par M. Juppé, Jack Lang s'est étonné de la réflexion de l'ancien ministre du budget : « *C'est ce dernier qui a apposé sa signature sur ce contrat.* » « *Je crois savoir*, a-t-il ajouté, *que celui-ci était accompagné d'une lette de M. Juppé lui-même comportant toute une série de références à des dispositions fiscales.* »







Culture

CALENDRIER

Classique

Pennetier et les Nielsen à la radio. – Magnifique programme inscrit dans la série des « Feuillets d'Orphée » (soirée de musique de chambre composée par Didier Alluard pour France-Culture). Par le pianiste Jean-Claude Pennetier, le quintette à vent Nielsen et un ensemble de cordes successivement : *le Quintette pour vents et piano*, de Mozart, *les Dix Pièces pour quintette à vent*, de Ligeti et *le Concertino*, de Janacek. Entrée libre.

★ Mercredi 23 novembre, Studio 106 de la Maison de la radio, 20 h 30. Tél. : 42-30-22-22.

***Enumérations*, d'Aperghis à Bagnolet.** – C'est un spectacle total. Cela a la fragilité d'un espace mental, concrétisé par une maison en papier. C'est peut-être ce que Georges Aperghis avec une dizaine de complices (dont Jean-Pierre Drouet) a fait de plus insolite et de plus beau. C'est une reprise mais *Enumérations* n'avait été jusqu'alors donné qu'en régions.

★ Du 24 novembre au 18 décembre, Atelier théâtre et musique (ATEM), Bagnolet (les jeudis, vendredis, samedis, 21 heures, les dimanches, 17 heures). Tél. : 43-64-77-18.

Gestes en tout genre à Bobigny. – Trois jours encore d'un régime inattendu à Bobigny : au croisement de la musique, de la danse et de l'improvisation, Carolyn Carlson avec Joachim Kühn au piano dans *Dark* (le 25 novembre, à 21 heures), puis *Free* acvec la clarinette de Michel Portal (le 26 novembre, à 21 heures). Les sœurs Labèque enfin dans leur propre transcription de *West Side Story*, de Bernstein pour deux claviers et percussions (avec Trilok Gurtu et Jean-Pierre Drouet (le 27 novembre, à 16 heures).

★ Du 25 au 27 novembre, Maison de la culture. Tél. : 48-30-60-56.

Mintz et Dutoit à Pleyel. – Un grand soliste et un grand chef pour cette édition de Prestige de la musique : par l'Orchestre national dirigé par Charles Dutoit, le prélude de *Khovanchtchina*, de Moussorgski, la *Fantastique*, de Berlioz. Et Shlomo Mintz de surcroît dans le *Premier Concerto pour violon*, de Prokofiev.

★ Vendredi 25, 20 h 30. Tél. : 45-63-88-73.

Messiaen fêté aux Champs-Elysées. – Dirigé par Pierre Boulez à la tête de l'Intercontemporain, avec Yvonne Loriod au piano, un programme d'hommage disparate et intéressant : des *Oiseaux exotiques* d'il y a plus de trente ans, pour piano, percussion et une formation de vents à *Un vitrail et des oiseaux*, commande de l'Intercontemporain créée pour l'occasion.

★ Samedi 26, 20 h 30. Tél. : 47-20-36-37.

Estrella pour l'Argentine des enfants. – C'est au village de Vinara qu'est né le pianiste argentin Miguel Angel Estrella. C'est en pensant à ses souches qu'il jouera Mozart, Chopin et Fauré, dans le cadre d'un récital de l'association de bienfaisance Musique espérance dont il est le fondateur-président. La recette recueillie cet après-midi-là sera adressée aux notables de Vinara contre leur promesse de construire une école de musique pour débutants. Cela nous coûtera seulement 100 F à 70 F, si l'on est adulte, et 50 F si l'on est étudiant.

★ Dimanche 27, Théâtre André-Malraux, de Gagny, 16 heures.

Jazz

Lee Konitz et Michel Graillier. – L'altiste au son épuré, inventeur de formes (*Birth of the Cool* avec Miles Davis, en 1949), amateur de formules rares, du solo au nonette en passant par toutes les transformations du duo, Lee Konitz est de passage à Paris. Quatre soirs de club en duo avec Michel Graillier, pianiste et compagnon de Chet Baker.

★ Du 21 au 24 novembre, Petit Opportun, 23 h 30. Tél. : 42-36-01-36.

Joe Zawinul à Eysines. – Il a inventé un jeu de claviers, des mélodies à la pelle, un style qui est partout, une bonne moitié de *Weather Report*. Il a fait connaître des musiciens. On le dit de personnalité forte. Joe Zawinul à la tête de son nouveau groupe, Joe Zawinul Sindicate. En première partie : Philippe Petit, guitariste, en duo avec un prince de la contrebasse, Miroslav Vitous.

★ Jeudi 24, Eysines, 21 heures. Tél. : 56-28-57-14.

Chicago Blues Festival à Marseille. – Jimmy « Fats Fingers » Dawkins et Luther Johnson sont, entre autres, au programme de cette tournée du Chicago Blues Festival. Affiche robuste. Déroulement sans fioritures.

★ Vendredi 25, Espace Julien, 21 heures. Tél. : 91-47-09-64.

Rock

Huey Lewis : dernier rebelle. – Dernière et farouche image de la contestation rock américaine, Huey Lewis célèbre cette année le dixième anniversaire de sa carrière avec son groupe : les News.

★ Vendredi 25, Bercy, 20 heures. Tél. : 43-42-01-23.

Bryan Ferry toujours. – Champion de l'humour décapant, Bryan Ferry s'est illustré dans les années 70 avec Roxy Music, l'un des groupes anglais les plus créatifs. Il poursuit tranquillement son aventure.

★ Mardi 22, Grand Rex, 20 h 30. Tél. : 42-36-83-93.

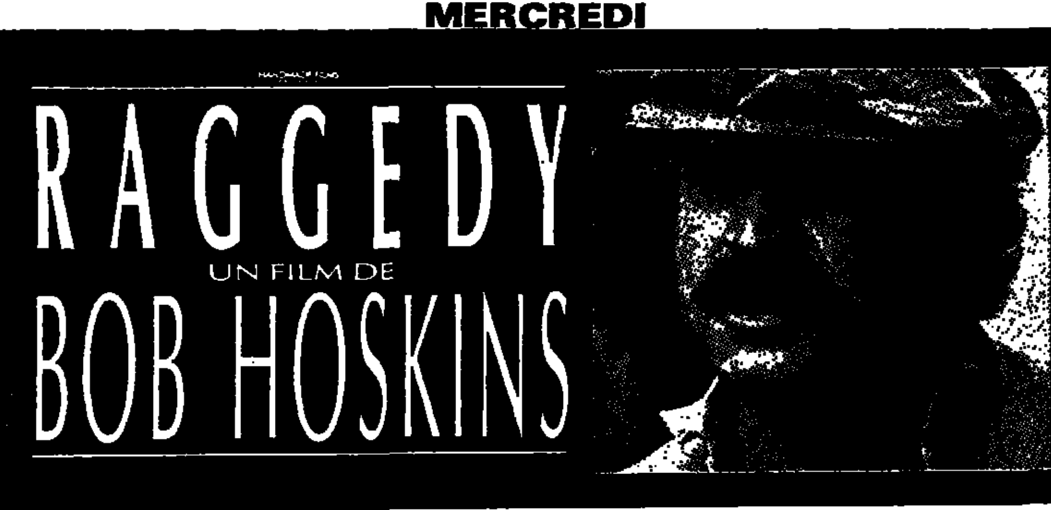
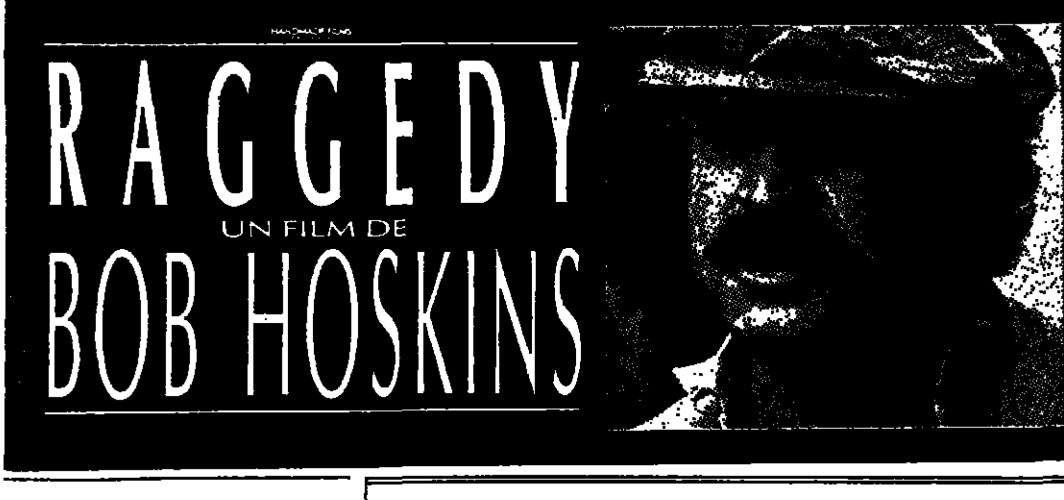
L'orchestre-minute de Patrice Fontanarosa

Vous êtes amateur ? Vous rêvez de jouer dans un véritable orchestre ? Vous n'avez jamais pu réaliser votre rêve ? Le Centre de pratique instrumentale d'Ile-de-France a déclaré à votre intention le dimanche 27 novembre « grande journée de rencontres des musiciens amateurs ».

Patrice Fontanarosa, violoniste et chef d'orchestre à ses heures, invite à cette occasion tous les volontaires (violonistes, altistes, violoncellistes, contrebassistes non professionnels) à former sous sa direction un orchestre-minute, afin de travailler ensemble, sans audition préalable, et donc sans sélection, le premier mouvement de *la Petite Musique de nuit* de Mozart et *Trois Chansons* de Ravel, dans une transcription pour cordes.

Rendez-vous à 11 heures au conservatoire municipal Hector-Berlioz du dixième arrondissement de Paris, 6, rue Pierre-Bullet, métro Château-d'Eau ou Gare-de-l'Est. Les participants auront toute la journée pour se connaître et, sait-on jamais, pour constituer à leur propre usage de petits ensembles de musique de chambre.

★ Rens. : 42-85-45-28.

Communication

Entendue par la commission des affaires culturelles

Mme Catherine Tasca défend le projet de loi sur l'audiovisuel

Présentant son projet de loi sur l'audiovisuel devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale jeudi 17 novembre, Mme Catherine Tasca, ministre délégué chargée de la communication, a observé que les modifications apportées par le Sénat sont *« globalement en contradiction avec les objectifs et la cohérence du texte initial »*.

Parmi les apports « positifs », Mme Tasca a toutefois relevé la clarification du système des sanctions, la confirmation de la création de comités techniques pour l'appréciation des candidatures aux fréquences radiophoniques, la possibilité pour le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de recourir à des injonctions envers le secteur public. Elle s'est également déclarée favorable à la réintroduction, prévue par le Sénat, de la délégation parlementaire de l'audiovisuel, qui permettra d'*« instaurer un véritable dialogue entre le CSA et les pouvoirs publics »*.

Mme Tasca a en revanche souhaité que, au terme de la procédure parlementaire, *« les objectifs majeurs du projet initial soient sauvegardés »*, en particulier au sujet de la composition du CSA : le Sénat a prévu en effet l'élection de trois des neuf membres du CSA par les grands corps de l'Etat (Cour des comptes, Conseil d'Etat, Cour de cassation), ce qui n'est pas selon Mme Tasca de nature à *« renforcer l'indépendance de cette autorité, mais fait au contraire courir le risque d'une politisation en créant un climat de campagne électorale dans ces grands corps »*.

M. Michel Péricard (RPR, Yvelines) comme M. Michel Pelchat (UDF, Essonne) ont estimé que la désignation, par le président de la République, du président du CSA *« présente des inconvénients, eu égard à l'objectif d'indépendance politique »* du Conseil, M. Péricard a ajouté que *« l'éventualité d'une désignation par tirage au sort ne devait pas être*, a priori, *écartée »*. Il a de plus souligné que la stricte application du critère *« professionnel »* dans le choix des futurs membres du CSA aurait *« inopportunément »* empêché la nomination de Mme Tasca à la CNCL...

P. R.-D.

M. Vernes prédit une « réinversion » des équilibres d'Havas

Dans un entretien accordé au magazine *Stratégies*, M. Jean-Marc Vernes, proche du RPR et actionnaire d'Havas, estime que *« le pouvoir a été heureux de rééquilibrer le capital d'Havas »*. Mais il ajoute aussitôt : *« Les choses évolueront et vous verrez les équilibres se réinverser un jour avec le retour aux avants-postes d'une majorité dont je suis issu. »* M. Vernes, qui n'a pas accepté l'entrée de la BNP dans le nouveau « noyau stable » d'Havas dirigé par M. André Rousselet, espère toutefois que cette polémique se règlera en douceur, par l'entrée au conseil d'administration du PDG de la BNP, mais à titre personnel.

Egalement actionnaire de la 5, M. Vernes ne *« croit pas que le gouvernement a réellement l'intention de bouleverser l'avenir de cette chaîne »* et *« espère que la 5 parviendra à équilibrer ses comptes en 1990, car on imagine mal une société de télévision perdre chaque année entre 700 millions et 1 milliard de francs, comme cela a été le cas cette année »*.

Cinq des six quotidiens nationaux dans un même groupe

Fusion dans la presse néerlandaise

AMSTERDAM
de notre correspondant

Cinq des six quotidiens nationaux néerlandais devraient bientôt être contrôlés par une même société. Deux grands groupes de presse du pays, la Nederlandse Dagblad Unie (NDU, Union de quotidiens néerlandais), de Rotterdam, et la Perscombinatie, ont en effet annoncé leur intention de fusionner. Les réactions des milieux politiques et journalistiques sont mitigées : ensemble, les journaux contrôlés par ces deux groupes ont un tirage de 1,3 million d'exemplaires et atteindront un chiffre d'affaires d'environ 700 millions de florins (plus de 2,1 milliards de francs).

Préoccupé par ce quasi-monopole sur le marché des quotidiens, le principal syndicat de journalistes a laissé entendre que la formation d'un groupe de presse de cette ampleur ira à l'encontre d'une prochaine loi sur le cumul des titres dans les médias. Les rédactions en chef des deux quotidiens de la NDU – le populaire *Algemeen Dagblad* et le prestigieux quotidien d'opinion *NRC-Handelsblad* – ont exprimé leurs réserves quant à la sauvegarde de l'identité particulière de chacun des titres concernés.

La NDU appartient au grand groupe d'édition Elsevier, en troisième position aux Pays-Bas. Etat de chose qui n'est pas pour plaire à nombre de journalistes des deux quotidiens, car Elsevier s'est montré sensible aux avances récentes du magnat de la presse britannique M. Robert Maxwell. Le Perscombinatie, groupe plus modeste que la NDU, édite trois quotidiens nationaux d'opinion. Deux sont des « canards boiteux », *Het Parool d'Amsterdam* (centre gauche) et le journal protestant *Trouw*. En revanche, le quotidien de gauche *De Volkskrant* est le fleuron du groupe, et ses excellents résultats commerciaux ont permis de financer les efforts de redressement des deux autres.

Reste que la taille du nouveau groupe, qui emploierait plus de trois mille salariés, suscite des inquiétudes. Au Parlement, des membres des plus grands partis (socialistes et chrétiens-démocrates) ont exigé l'élaboration rapide de normes légales afin de garantir le pluralisme de la presse.

Seul le plus grand quotidien du pays, *De Telegraaf*, avec ses plus de sept cent mille exemplaires, n'est pas concerné par la fusion. La direction de ce journal, conservateur et populaire, s'est refusée à tout commentaire sur la fièvre des fusions chez ses concurrents.

RENÉ TER STEEGE.

Disney sur TF1 dès janvier prochain

Après FR 3, ce sera au tour de TF 1 de diffuser trois heures de programmes Disney par semaine, à partir de janvier prochain. L'accord, signé jeudi 17 novembre après plusieurs mois de négociations et dont le coût n'a pas été révélé, prévoit aussi la réalisation d'une émission de soixante-quinze minutes le week-end (le club Disney) destinée à un large public familial. La chanteuse Dorothée, déjà chargée de la programmation des programmes pour la jeunesse sur TF 1, aura également la responsabilité de la programmation des nouvelles émissions.

« Il ne s'agit pas pour la Une s'un simple accord avec un fournisseur de programmes, a précisé M. Etienne Mougeotte, directeur d'antenne de TF 1. *Mais bien d'une collaboration avec une grande compagnie qui représente un label de qualité. »*

● **Un accord Reuters-NBC-Visnews.** – L'agence britannique Reuters a cédé à la chaîne de télévision américaine NBC une partie de ses parts dans l'agence d'information Visnews, afin, explique-t-elle, de *« créer une nouvelle force dans l'information télévisée internationale »*. La transaction, qui s'est faite pour la somme de 10 millions de dollars (60 millions de francs), laisse à Reuters 51 % du capital de Visnews, le reste étant détenu à 37,75 % par NBC, et à 11,25 % par la BBC.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

LA FROUSSE. Potinière (42-61-44-16). 20 h 35.

ALBERTINE EN CINQ TEMPS. Studio des Champs-Élysées (47-23-35-10). 20 h 30.

MADE IN BRITAIN. Saint-Denis. Th. Gérard-Philipe (42-43-17-17) 21 h.

VERT, PETIT POIS... TENDRE. Saint-Denis. Th. Gérard-Philipe (42-43-17-17). 18 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Salle Richelieu. ◇ Le Legs suivi par le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30.

COMÉDIE-FRANÇAISE AUDITORIUM DE LA GALERIE COLBERT (40-15-00-15). L'Héritier de village (Récitations) : 18 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

L'ESPACE EUROPÉEN (42-93-69-68). La Face cachée d'Orion : 20 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Valardy : 20 h 15. ◇ Eric Blanc : 22 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Mort à crédit : 21 h 30. Théâtre rouge. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. Pour un oui, pour un non : 21 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). Le Grand Invité : 20 h 30.

MARIE STUART (45-08-17-80). La Ténèbre : 20 h 30.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Le Minotaure : 19 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (46-07-49-93). L'éléphant est tombé : 21 h.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). ◇ Le Plaisir de la musique Rencontres du Palais Royal : 20 h 30.

POTINIÈRE (42-61-44-16). La Frousse : 20 h 45.

STUDIO DES ARTS-HÉBERTOT (42-27-40-27). Marie, un matin : 19 h et 20 h 30.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). ◇ Albertine en cinq temps : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle II. ◇ La Meute : 19 h. ◇ L'Etranger : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Riffoin dans les labours : 21 h.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35). Les Kinkas : 20 h 30. William corps et âme : 22 h 15.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84). Salle I. Areu = MC 2 : 20 h 15. Les Epis noirs : 21 h 30. Laurent Violet : 22 h 30. Salle II. Les Sacrés Monstres : 20 h 15. Bernadette, calme-toi ! : 21 h 30.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11). Tiens, voilà deux boudins : 20 h 15. Mangeuses d'hommes : 21 h 30. Jeanine Truchot a disparu : 22 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Nouveau Spectacle de Smaïn : 20 h 15.

EDGAR III (43-20-85-11). My name is Lolita : 20 h 15. Super Mathieu ! : 21 h 30.

Région parisienne

GENNEVILLIERS (SALLE YOURI GAGARINE) (47-90-35-07). Hérodias : 20 h 45.

NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE SAINT-PIERRE) (47-45-75-80). ◇ Les Fourberies de Scapin : 14 h 30.

SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD PHILIPE) (42-43-17-17). Salle G. Robard. Le Désespoir tout blanc : 21 h. Salle J.-M. Serreau. ◇ Made in Britain : 21 h. Salle Le Terrier. ◇ Vert, petit pois... tendre : 18 h 30.

VILLEJUIF (THÉATRE ROMAIN ROLLAND) (47-26-15-02). Le Café : 20 h 30.

cinéma

Cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

Relâche.

CENTRE POMPIDOU GRAND FOYER

Vidéodanse : 200 vidéos en non stop, un panorama de la danse contemporaine depuis dix ans. Jusqu'au 21 novembre, tous les jours de 14 h à 21 h - gratuit.

SALLE GARANCE.
CENTRE GEORGES POMPIDOU
(42-78-37-29)

Le Cinéma georgien : le Voyage à Sopot (1980, v.o. s.t.f.), de Nana Djordjadze, Ma Grand-Mère (1929, v.o. version russe, trad. simultanée), de Konstantin Mikaberidze, 14 h 30 ; Iris Iberika (1982, v.o. s.t.f.), de Guiorgui Tchkonia, Légendes vivantes (1977-1978, v.o. s.t.f.), de Nodar Managadzé, 17 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS
(40-26-34-30)

Relâche.

Les exclusivités

A BOUT DE COURSE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

L'AMATEUR (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

AUX FRONTIÈRES DE L'AUBE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; v.f. : Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Images, 18e (45-22-47-94).

BIG (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

BIRD (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

BLACK MIC MAC 2 (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE CHEMIN DU SERPENT (Su., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

CHUCK BERRY, HAIL HAIL ROCK'N ROLL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

CLASSIFIED PEOPLE (Fr., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA COMMISSAIRE (Sov., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA COULEUR DU VENT (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

CROCODILE DUNDEE II (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LA DERNIÈRE TENTATION DU CHRIST (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

DROLE D'ENDROIT POUR UNE RENCONTRE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

L'ÉTUDIANTE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

GOOD MORNING VIETNAM (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LE HASARD (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

HOTEL TERMINUS (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA LECTRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA MAIN DROITE DU DIABLE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

Lundi 21 novembre

LA MAISON DE JADE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

MIDNIGHT RUN (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LES MODERNES (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MON AMI LE TRAITRE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

MORT A L'ARRIVÉE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LA NUIT BENGALI (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

ONIMARU (Jap., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

L'OURS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PASCALI'S ISLAND (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

PATTY HEARST (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

PELLE LE CONQUÉRANT (Dan., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

PETITE REVANCHE (vénézuelien, v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

PIÈGE DE CRISTAL (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE PIGEON EST DE RETOUR (It., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

QUELQUES JOURS AVEC MOI (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

QUI VEUT LA PEAU DE ROGER RABBIT ? (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Trois Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

RAMBO III (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE REPAS DU DRAGON (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES RUES DE MON ENFANCE (Dan., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SALAAM BOMBAY ! (indo-Fr., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

SANS FIN (Pol., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

STORMY MONDAY (Brit.-A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TROIS SŒURS (It.-Fr.-All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

UN MONDE A PART (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

UN PRINCE A NEW YORK (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

UNE AFFAIRE DE FEMMES (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

Les grandes reprises

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES AMANTS DU CAPRICORNE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

L'ANNÉE DERNIÈRE A MARIENBAD (Fr.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES AVENTURES DE BERNARD ET BIANCA (A., v.f.) : TEP, 20e (43-64-80-80).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LES BELLES DE NUIT (Fr.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

BIENVENUE MR CHANCE (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

BIRDY (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

BUNNY LAKE A DISPARU (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

CARMEN (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

COBRA VERDE (All., v.f.) : Club, 9e.

CRUISING (**) (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LA DÉESSE (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

EASY LIVING (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

FELLINI ROMA (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LA FEMME ET LE PANTIN (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

LES GUERRIERS DU FUTUR (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

L'IMPOSSIBLE M. BÉBÉ (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

IRMA LA DOUCE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JULES CÉSAR (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

JULES ET JIM (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

KGB CONTRE CIA (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE LIVRE DE LA JUNGLE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA LOI DES SEIGNEURS (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

MORT A VENISE (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ŒUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PAROLE DE FLIC (*) (Fr.) : Club, 9e.

PARTITION INACHEVÉE POUR PIANO MÉCANIQUE (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES QUATRE CENTS COUPS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

QUELQUES JOURS DE LA VIE D'OBLOMOV (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LA RELIGIEUSE (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

THE MANCHURIAN CANDIDATE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TIREZ SUR LE PIANISTE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

TO BE OR NOT TO BE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

TONNERRES LOINTAINS (Ind., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

TWIST AND SHOUT (Dan., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

ZELIG (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES FILMS NOUVEAUX

DILAN. Film suisse-turc-allemand d'Erden Kiral, v.o. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DISTANT VOICES. Film britannique de Terence Davies, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

DUO A TROIS. Film américain de Ron Shelton, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

NOTES POUR DEBUSSY. Film français de Jean-Patrick Lebel : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE PALANQUIN DES LARMES. Film franco-canadien-chinois de Jacques Dorfmann, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PAYSAGE DANS LE BROUILLARD. Film grec de Théo Angelopoulos, v.o. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

LES PORTES TOURNANTES. Film canadien de Francis Mankiewicz : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LES SURPRISES DE L'AMOUR. Film français de Caroline Chomienne : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

PARIS EN VISITES

MARDI 22 NOVEMBRE

« Exposition Cézanne », 13 heures, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (P.-Y. Jaslet).

« Les impressionnistes au Musée d'Orsay », 13 h 30, 1, rue de Bellechasse, sous l'éléphant (M. Pohyer).

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 14 h 30, boulevard de Ménilmontant, face à la rue de la Roquette (V. de Langlade).

« Le palais de justice en activité », 14 h 30, devant les grilles (C. Merle).

« Marie-Antoinette à la Conciergerie », 14 h 30, métro Cité (C.-A. Messer).

« Musée Renault », 14 h 50, 27, rue des Abondances, à Boulogne-Billancourt (Art pour tous).

« Basilique de Saint-Denis », 15 h 30, portail (Paris et son histoire).

Paris-Musées

« Architecture et décors 1900 », 14 h 30, Petit Palais, avenue Winston-Churchill.

« Les Delaunay et la scène parisienne », 14 h 30, 11, avenue du Président-Wilson (Musée d'art moderne).

« Zadkine (1890-1967), atelier et œuvre », 14 h 30, 100 *bis*, rue d'Assas (Musée Zadkine).

« Balzac et la révolution française », 14 h 30, 47, rue Raynouard (Maison de Balzac).

MONUMENTS HISTORIQUES

« La Renaissance : de Saint-Eustache à la fontaine des Innocents », 14 h 30, 2, rue du Jour (marches de l'église).

« L'île de la Cité », 15 heures, angle du pont de l'Archevêché et du quai de la Tournelle.

« Collections du Musée de la police », 15 heures, 1 *bis*, rue des Carmes.

CONFÉRENCES

3, rue Rousselet, 10 h 30 : « Cézanne, recherches plastiques et résurgences baroques » ; 19 heures : « Le moyen âge chinois » (Arcus).

11, avenue du Président-Wilson (petit auditorium), 14 h 30 : « Le Blave Reiter (Kandinsky, Feininger) », par M.-A. Staiter (Musée d'art moderne).

9 *bis*, avenue d'Iéna, 14 h 30 et 18 h 30 : « Le premier art celtique. Hallstatt. D'Autriche à la Bourgogne », par O. Boucher (Antiquité vivante).

Salle Chaillot-Galliera, 28, avenue George-V, 15 heures : « Peinture, d'Eve à la duchesse d'Albe, de la Vierge Marie à Bethsabée » (Paris et son histoire).

3, rue de Lisbonne, 17 h 30 : « Le legs des Gaulois à la France du vingtième siècle », par P.-M. Duval (Société historique des huitième et dix-septième arrondissements).

78, boulevard Malesherbes, 19 h 30 : « La peur, la colère, le chagrin », par le docteur J. Donnars (L'Homme et la connaissance).

36, rue des Bourdonnais, 20 heures : « Chiffres et emblèmes numériques chinois », par C. Javary (Espace Chine).

Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt, 20 h 30 : « La nouvelle génétique et les maladies génétiques », par Jean Rosa (Dialogues INSERM-Palais de la découverte).

27, rue Pierre-Nicole, 20 h 30 : « Hypnose et auto-hypnose, tradition et chamanisme », par D. Kiepher (La maison du soleil. Tél. : 43-31-65-88).

68, rue Daguerre, 20 h 30 : « Les mythes grecs au présent, Arès et l'affirmation de soi », par F. Schwarz ; 20 h 30 : « Les mythes de la création dans les religions du monde, le déluge », par L. Winckler (Nouvelle Acropole).

Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 21 novembre

TF 1

20.40 Feuilleton : Le rêve californien. De Dick Lowry, d'après le roman de David Nevin. Avec Richard Chamberlain, Alice Krige (2e épisode). **22.15 Magazine : Chocs.** Sommaire : Les héros ; Les témoins témoignent ; Planète express ; Héros d'hier. **23.15 Journal et Météo. 23.35 Magazine : Minuit sport. 0.35 Série : Drôles d'histoires. 1.00 Feuilleton : Symphorien. 1.25 Magazine : Chocs. 2.15 Documentaire : Histoires naturelles. 4.30 Musique. 4.40 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Série : Drôles d'histoires.**

A 2

▶ **20.35 Magazine : La marche du siècle.** Emission de Jean-Marie Cavada et Jean-Pierre Bertrand. Thème : « Les Français et leur sexualité : vingt ans après 68, où en est-on ? » Invités : docteur Gilbert Tortjmann, sexologue ; docteur Jacques Waynberg, sexologue ; docteur Willie Pasini, psychanaliste ; docteur Madeleine Tayan-Lintzer, gynécologue à Kremlin-Bicêtre ; Ysabelle Lacamp, écrivain ; Daniel Carlin, réalisateur ; docteur André Bejin, sexologue ; Macha Béranger, de France-Inter. **22.10 Flash d'informations. 22.15 Cinéma : Une parisienne** ■ Film français de Michel Boisrond (1957). Avec Brigitte Bardot, Charles Boyer, Henri Vidal, André Luguet. **23.40 Informations : 24 heures sur la 2. 0.05 Magazine : Du côté de chez Fred** (rediff.).

FR 3

20.30 Cinéma : Eaux profondes ■■ Film français de Michel Deville (1981). Avec Isabelle Huppert, Jean-Louis Trintignant, Jean-Luc Moreau, Robin Renucci. **22.10 Journal et Météo. 22.35 Magazine : Océaniques.** De Pierre-André Boutang. Débat sur l'URSS. Invités : Jacques Amalric, chef du service politique étrangère au *Monde* ; Jacques Baynac, écrivain ; Antonin Liehm, directeur de *Lettre internationale* ; Youri Roubinski, premier conseiller de l'ambassade d'URSS à Paris. **23.30 Musiques, musique.** Schubert : Sonate opus 143 en la mineur, par Mikhaïl Rudy, piano. **23.50 Série : Patch rock.** Un vrai pêcheur. **0.50 Espace 3 : Cinq minutes pour convaincre** (rediff.).

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : la Cavale impossible □ Film américain de Stephen Gyllenhall (1968). Avec Tatum O'Neal, Irène Cara, Nicholas Campbell. **21.55 Flash d'informations. 22.00 Magazine : Bohagolfoot.** A 22.00, documentaire : Napoli corner, Maradona ; à 22.50, boxe ; à 23.20, football américain. **23.55 Cinéma : Apology** ■ Film américano-canadien de Robert Bierman (1986). Avec Lesley Ann Warren, Peter Weller, John Glover. **1.30 Téléfilm : Gros cœurs.** De Pierre Joassin, avec Bernard Le Coq, Fanny Cottençon, Ronny Coutteure.

LA 5

20.30 Les accords du diable : L'auberge de la vengeance. Téléfilm de Lamberto Bava, avec Gioia Scola, David Brandon. **22.25 Les accords du diable.** Les rubriques du magazine. **22.40 Série : Le voyageur. 23.10 Capitaine Furillo** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 Capitaine Furillo** (suite). **0.25 L'inspecteur Derrick** (rediff.). **1.25 Miss** (rediff.). **2.20 Journal de la nuit. 2.25 L'adieu aux as** (rediff.). **3.20 Vive la vie !** (rediff.). **3.25 Voisin, voisine** (rediff.). **5.35 Feuilleton : Le clan Beaulieu.**

M 6

20.35 Téléfilm : Charlie Cobb, détective. De Richard Michaels, avec Clu Culager, Ralph Bellamy. **22.15 Série : Le Saint. 23.10 Magazine : Club 6.** De Pierre Bouteiller. **0.10 Journal. 0.20 Magazine : Jazz 6.** De Philippe Adler. **0.50 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les Mohicans de Paris** (16e épisode). **2.15 Le dessous du ciel** (16e épisode). **2.30 Docteur Erika Werner** (2e épisode). **3.25 Les télécréateurs. 4.20 Docteur Erika Werner** (rediff.). **5.15 Les Mohicans de Paris** (rediff.). **5.30 Le dessous du ciel** (rediff.). **5.45 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le grand débat. La vérité importune. **21.30 Dramatique.** Des trous dans la glace, d'Anne Barbey. **22.40 Côte d'amour. 0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les fantômes.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Renseignements sur Apollon. Concert de l'UER (en direct de la radio de Bruxelles) : Divertissement pour flûtes, trompettes et timbales en ut majeur, K. 188, de Mozart ; Notturno pour instruments à vent en ut majeur, op. 34, de Spohr ; Partita en fa majeur, de Rosetti ; Fantaisie pour orchestre, op. 91, de Beethoven, par l'ensemble Octophoros. A 22.30, Concerto vocal : Suor Angelica (« Senza mamma »), de Puccini ; Lucia di Lammermoor (« Ardon gli incensi »), de Donizetti, par l'Orchestre de la RAI de Milan. A 22.50, Les enregistrements d'Ignaz Friedmann. A 23.07, Los esclavos felices, ouverture, d'Arriaga, par l'English Chamber Orchestra, dir. Jésus Lopez-Cobos. A 23.27, Aleko, opéra en un acte de Rachmaninov, par l'Orchestre de Plovdiv, dir. Russlan Raychev. **0.30 Dossiers.** Autour de Michel Lambert.

Mardi 22 novembre

TF 1

14.30 Téléfilm : La Reverdie. De Philippe Condroyer, avec Nadine Alari (2e partie). **15.55 Variétés : La chance aux chansons. 16.30 Jeu : Ordinacœur. 16.50 Club Dorothée après-midi.** Les attaquantes ; Juliette ; Le jeu de l'ABC. **17.50 Série : Chips. 18.40 Avis de recherche. 18.55 Feuilleton : Santa-Barbara. 19.25 Jeu : La roue de la fortune. 20.00 Journal, Météo et Tapis vert. 20.40 Cinéma : le Complexe du kangourou** ■ Film français de Pierre Jolivet (1986). Avec Roland Giraud, Clémentine Célarié, Zabou. **22.15 Magazine : Ciel mon mardi !** Présenté par Christophe Dechavanne. *Vite, vite, l'animateur est pressé mais les sujets sont pointus et les enquêtes rigolotes.* **23.35 Journal, Bourse et Météo. 23.55 Magazine : Livres en tête.** De Joseph Poli et Jacques Duquesne. **0.05 Série : Drôles d'histoires. 0.30 Feuilleton : Symphorien. 0.55 Documentaire : Constant Permecke. 2.25 Documentaire : Histoires naturelles. 4.10 Musique. 4.15 Documentaire : Histoires naturelles. 6.00 Série : Drôles d'histoires.**

A 2

14.30 Magazine : Bonjour la télé. Présenté par Pierre Tchernia et Frédéric Mitterrand. Les compagnons de Baal. **16.05 Flash d'informations. 16.10 Magazine : Du côté de chez Fred.** De Frédéric Mitterrand. Spécial Michèle Morgan. **17.10 Flash d'informations. 17.15 Magazine : Graffitis 5-15.** Présenté par Groucho et Chico. La panthère rose ; La petite merveille. **17.50 Série : Mac Gyver.** L'anniversaire. **18.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.** D'Armand Jammot, présenté par Patrice Laffont. **19.10 Actualités régionales. 19.30 Flash d'informations. 19.35 Plaisir de rire : Tel père, tel fils.** Avec Jacques Balutin. **20.00 Journal. 20.30 Météo. 20.35 Cinéma : le Débutant** ■ Film français de Daniel Janneau (1986). Avec Francis Perrin, Christiane Jean, Dominique Lavanant, Jean-Claude Brialy. **22.05 Flash d'informations. 22.10 Magazine : Stars à la barre.** De Catherine Barma et Thierry Ardisson, présenté par Roger Zabel. Thème : « L'intolérance ». Polémique autour du film de Scorsese *la Dernière Tentation du Christ.* **23.30 Informations : 24 heures sur la 2. 23.55 Magazine : Strophes.** De Bernard Pivot. **0.10 Magazine : Du côté de chez Fred** (rediff.).

FR 3

14.30 Feuilleton : D'Artagnan amoureux. 15.27 Flash d'informations. 15.30 Magazine : Télé-Caroline. Présenté par Caroline Tresca. Sommaire : Télécœur ; Attractions ; Top sixties ; Télé chic, télé choc ; Papy, Mamy ; Viens faire un tour... billon ; Le jeu de la séduction ; Variétés. **17.00 Flash d'informations. 17.05 Dessins animés.** Petit ours brun ; Les gaffeurs ; Diplodo (*Dernière alerte*). **17.15 Série : Tom Sawyer. 17.40 The Muppets show. 18.05 Magazine : Drevet vend la mèche.** Présenté par Patrice Drevet. **18.30 Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers. **19.00 Le 19-20 de l'information.** De 19.10 à 19.30, le journal de la région. **19.53 Dessin animé : Il était une fois la vie.** La respiration. **20.05 Jeu : La classe.** Présentés par Fabrice. **20.30 INC.** ▶ **20.35 Cinéma : Possession** ■■ Film franco-allemand d'Andrzej Zulawski (1980). Avec Isabelle Adjani, Sam Neill. **22.40 Journal. 23.05 Cinéma : Mort un dimanche de pluie** ■ Film franco-suisse de Joël Santoni (1986). Avec Nicole Garcia, Dominique Lavanant, Jean-Pierre Bacri, Jean-Pierre Bisson. **0.50 Musiques, musique.** Farnaby Gilles : Francies, toys and dreams, par le Stockholm Chamber Brass. **1.00 Documentaire : Look.** De Pascaline Cuvelier. **1.55 Espace 3 : Cinq minutes pour convaincre** (rediff.).

CANAL PLUS

15.50 Cinéma : le Fantôme de la liberté ■■ Film français de Luis Bunuel (1974). Avec Jean-Claude Brialy, Michaël Lonsdale, Michel Piccoli. **17.35 Cabou Cadin.** Kissy fur ; COPS ; Le piaf ; Virgul. **18.30 Dessins animés : Ça cartoon.** Présentés par Philippe Dana. **18.45 Flash d'informations. 18.49 Top 50.** Présenté par Marc Toesca. **19.30 Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Philippe Gildas. Invitée : Mathilda May. **20.30 Cinéma : la Malédiction de la panthère rose** □ Film américain de Blake Edwards (1978). Avec Peter Sellers, Herbert Lom, Robert Webber. **22.10 Flash d'informations. 22.15 Cinéma : Maladie d'amour** □ Film français de Jacques Deray (1987). Avec Nastassja Kinski, Jean-Hugues Anglade, Michel Piccoli, Jean-Claude Brialy. **0.05 Cinéma : le Décaméron** ■ Film italien de Pier Paolo Pasolini (1971). Avec Franco Citti, Ninetto Davoli, Pier Paolo Pasolini (v.o.). **1.55 Série : Bergerac.**

LA 5

14.45 Série : Bonanza. 15.45 Série : Capitaine Furillo. De 17.00 à 18.55 *Dessins animés.* **17.00 Karine, l'aventure du Nouveau Monde. 17.25 Vas-y, Julie ! 17.50 Laura ou la passion du théâtre. 18.15 Olive et Tom, champions du foot. 18.55 Journal images. 19.00 Jeu : La porte magique. 19.30 Boulevard Bouvard. 20.00 Journal. 20.30 Cinéma : le Jeu de la mort** □ Film chinois (Hongkong), de Robert Clouse (1978). Avec Bruce Lee, Karim Abdull Jabarr. **22.20 Série : Le retour de Mike Hammer. 23.10 Capitaine Furillo** (rediff.). **0.00 Journal de minuit. 0.05 Capitaine Furillo** (suite). **0.25 L'inspecteur Derrick** (rediff.). **1.25 Miss** (rediff.). **2.00 L'adieu aux as** (rediff.). **2.50 Journal de la nuit. 2.55 Vive la vie !** (rediff.). **3.10 Voisin, voisine** (rediff.). **4.10 Feuilleton : Le clan Beaulieu. 4.35 Voisin, voisine.**

M 6

14.25 Le dessous du ciel (rediff.). **14.40 Jeu : Plein les baffles. 15.05 Jeu : Clip combat. 16.05 Jeu : Quizz cœur. 16.50 Hit, hit, hit, hourra ! 17.05 Série : Hawaï police d'Etat. 18.05 Série : Daktari. 19.00 Série : Les routes du paradis. 19.54 Six minutes d'informations. 20.00 Série : Cosby show. 20.35 Téléfilm : Le tribunal de la peur.** De Lamont Johnson. **22.20 Série : Le Saint. 23.15 Magazine : Adventure.** Sommaire : Kayak extrême ; Headache ; Pascal Budin. **23.40 Journal. 23.50 Tennis.** Tournoi féminin Virginia Slims. **0.50 Musique : Boulevard des clips. 2.00 Les Mohicans de Paris** (17e épisode). **2.15 Le dessous du ciel** (17e épisode). **2.30 Les télécréateurs. 3.20 Documentaire : Le monde sauvage. 3.55 Les télécréateurs. 4.50 Documentaire : Le monde sauvage. 5.15 Les Mohicans de Paris** (rediff.). **5.30 Le dessous du ciel** (rediff.). **5.45 Musique : Boulevard des clips.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. Les scientifiques sur la route des Vikings ; Dossier : Voyage en Arctique ou le mécénat scientifique. **21.30 Grand angle.** Le Caire mégalope (rediff. du 5 novembre). **22.40 Nuits magnétiques.** L'intelligence artificielle. 1. Qu'est-ce que c'est ? Le robot maître du monde. **0.05 Du jour au lendemain. 0.50 Musique : Coda.** Les fantômes.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. (donné le 18 novembre salle Pleyel) : Khamma, de Debussy ; Coalescences pour clarinette et double orchestre, de Tessier ; Variations chorales sur le cantique de Noël pour chœur et orchestre, de Bach, et Symphonie des psaumes pour chœur et orchestre, de Stravinski, par l'Orchestre national de France et le Chœur de Radio-France, dir. Karl Rickenbacher ; sol. H. Moser, clarinette. **23.07 Club d'archives.** Charles Munch, vingt ans déjà. Escales, d'Ibert ; Concerto pour violon et orchestre n° 1 en sol mineur, op. 26, de Bruch ; Fantaisies symphoniques, de Martini ; Symphonie n° 6, de Piston, par l'Orchestre symphonique de Boston, dir. Charles Munch ; sol. Yehudi Menuhin, violon.

Audience TV du 20 novembre 1988 (BAROMÈTRE LE MONDE/SOFRES-NIELSEN)

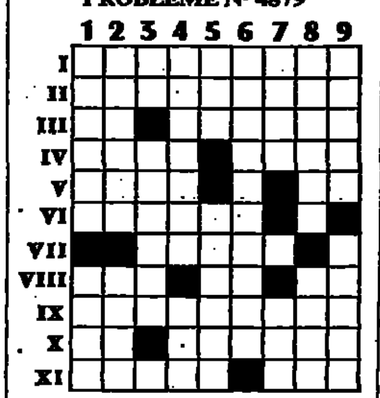
Audience instantanée, France entière 1 point = 193 000 foyers

HORAIRE	FOYERS AYANT REGARDÉ LA TV (en %)	TF1	A2	FR3	CANAL +	LA 5	M6
19 h 22	57.4	7 sur 7 20.6	Stade 2 14.9	Lady Blue 11.8	Police academy 3.3	Si c'était... 4.4	Studio 22 2.2
19 h 45	61.3	7 sur 7 21.5	Maguy 17.4	Lady Blue 11.5	Ça cartoon 3.0	Si c'était... 5.7	Studio 22 1.9
20 h 16	70.1	Journal 23.3	Journal 19.5	Benny Hill 16.8	Ça cartoon 4.6	Journal 4.4	Oncle Bill 2.4
20 h 55	71.5	Une femme... 26.3	Le clan 21.1	Garcia Lorca 2.0	Maladie d'amour 2.9	Un flic... 11.7	La légion 7.1
22 h 8	58.5	Une femme... 23.8	Générique fin 10.2	Journal 2.6	Maladie d'amour 2.6	Un flic... 11.7	La légion 7.8
22 h 44	26.1	Sport dimanche 7.7	Musiques cœur 6.1	Ciné minuit 3.0	Bunuel 1.0	L'enfer devoir 5.9	L'imprécateur 2.4

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4879



HORIZONTALEMENT

I. Doivent travailler même pour une bouchée de pain. – II. Qui peut crever. – III. Un peu de tapage. Bien fermé. – IV. Vit sur un grand pied. Circulait en Espagne. – V. Une famille de peintres. En face. – VI. Fait moins plaisir qu'un bouquet. – VII. Un poète de la Bible. – VIII. Objet de méditations. Va avec tout. Article. – IX. Objet d'étude pour Descartes. – X. Participe. Evoque une « belle » retraite. – XI. Donner le jour. Une partie du Tessin.

VERTICALEMENT

1. Gâché par celui qui ne sale pas assez. Légume qu'on trouve en Angleterre. – 2. Qu'on peut facilement retourner. Un vieil ennui. – 3. Pour désigner. Mot indiquant qu'on n'accorde aucun délai. – 4. Mises à la hauteur. S'oppose à la force. – 5. Jamais autrefois. Un sportif qui peut se déplacer en courant. – 6. Peuvent indiquer qu'on va bientôt déménager. – 7. Un bruit inquiétant. Un point. – 8. Serré de près. Une province sous Auguste. – 9. Peut permettre d'exprimer des regrets. Grandes quantités.

Solution du problème n° 4878

Horizontalement

I. Poitrine. Marins. – II. Lumière. Si. Aloi. – III. Aa. Goret. – IV. Tait. Dynamisme. – V. Situation. Boue. – VI. Nègrepont. – VII. Moyenne. Sou. Sa. – VIII. Enamouré. Utiles. – IX. Bin. Entresols. – X. Salicorne. – XI. Oie. Sillons. – XII. Ne. Curé. Gill. As. – XIII. Guerre. Intaille. – XIV. Elie. Iode. Geôle. – XV. Sentence. Fériés.

Verticalement

1. Plats. Mensonges. – 2. Ou. Ai. On. Aïeule. – 3. Impitoyable. Ein. – 4. Ti. Tu. Emoi. Crêt. – 5. Réa. Annonceur. – 6. Ira. Tenu. Rein. – 7. Ne. Digérer. Oc. – 8. Gyor. Enns. Ide. – 9. Sonnés. Teigne. – 10. Mira. Pour. Lit. 11. Embouteillage. – 12. Ration. Is. Olier. – 13. Il. Sut. Loin. Loi. – 14. Norme. Sel. Salle. – 15. Si. Passe. Sées.

GUY BROUTY.

● **Création de l'Association pour la promotion du patrimoine d'Antony.** – L'Association pour la promotion du patrimoine d'Antony (APPA) vient d'être créée (JO du 5 mai 1988). Elle va engager une action de sauvegarde et de promotion des monuments et des sites les plus intéressants de la ville.

★ **APPA, siège social : 17, rue Marcel-Cerdan, 92160 Antony. Tél. : 42-37-91-11.**

JOURNAL OFFICIEL

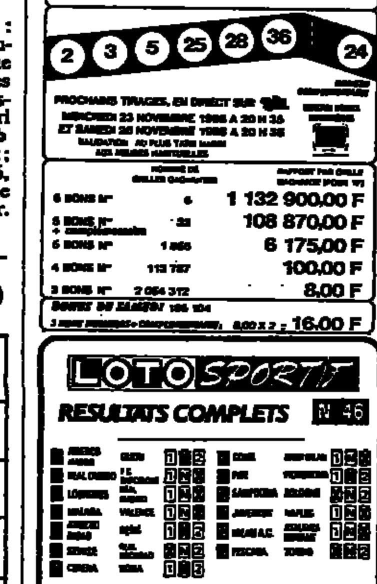
Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 19 novembre 1988 :

UN DÉCRET

● N° 88-1049 du 18 novembre 1988 relatif au retrait des terres arables.

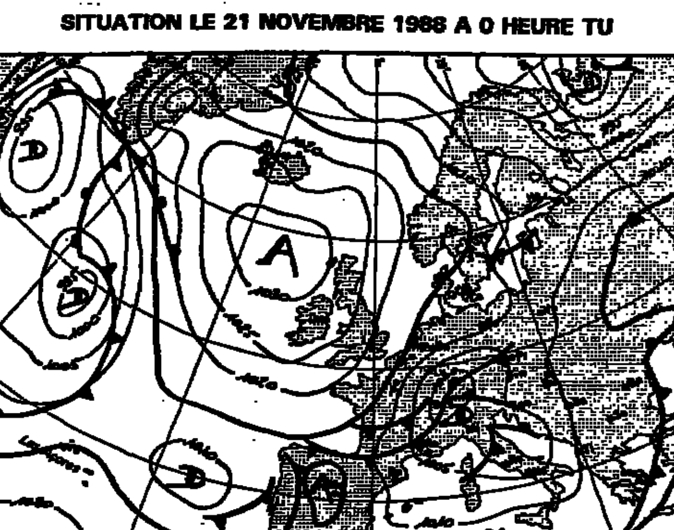
UN ARRÊTÉ

● Du 18 novembre 1988 relatif au montant de l'aide versée par hectare de terre retiré.

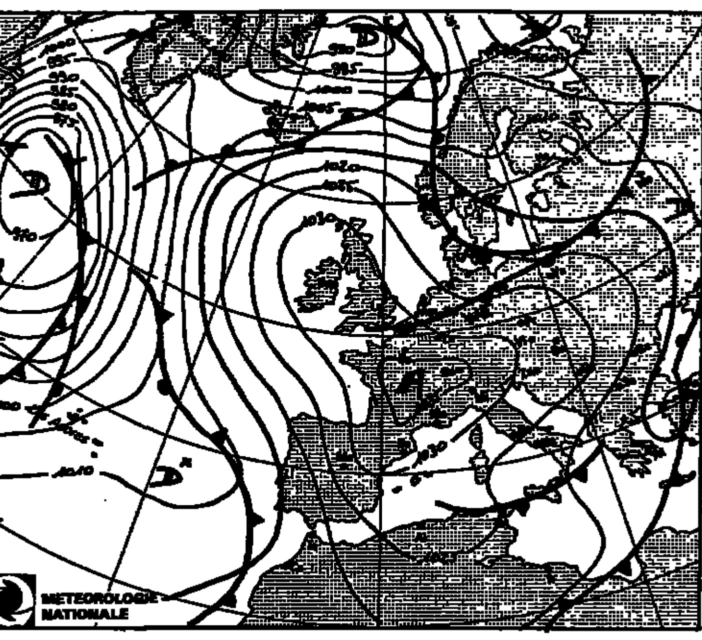


MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21 NOVEMBRE 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 23 NOVEMBRE A 12 HEURES TU

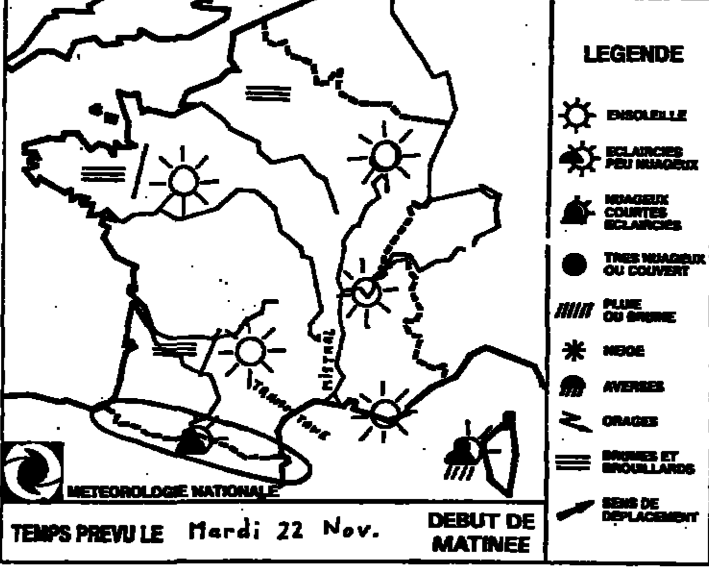


Evolution probable du temps en France entre le lundi 21 novembre à 0 heure et le mardi 22 novembre à 24 heures.

Le champ de pressions sera en hausse sur la France, et le courant de nord se ralentira, apportant un temps sec mais encore très froid. En cours de journée, le ciel se couvrira sur l'extrême nord du pays, tandis que l'instabilité persistera sur la Corse.

Mardi : sur les Pyrénées, le ciel restera nuageux. En Corse, les périodes ensoleillées alterneront avec des passages très nuageuses. Elles seront sous forme de neige à partir de 1 000 mètres d'altitude. Partout ailleurs, le soleil régnera dès le matin. Toutefois, on pourra observer au lever du jour des bancs de brouillards du Pas-de-Calais à la Bretagne et jusqu'au Pays basque. Ces brouillards pourront être givrants en s'éloignant des côtes. Puis la journée sera très ensoleillée mais froide, sauf sur le Nord-Picardie, où le ciel se couvrira l'après-midi avec quelques gouttes de pluie mêlées à des flocons de neige. La sensation de froid sera accentuée dans le Midi méditerranéen, où mistral et tramontane souffleront (60 km/h en vent moyen dans les Bouches-du-Rhône).

Le thermomètre marquera au lever du jour 0 à – 3 °C du Pas-de-Calais à la Bretagne, 2 à 4 °C de la Bretagne aux Pyrénées, 0 à – ? °C sur le pourtour méditerranéen, – 2 à + 6 °C en Corse, mais seulement 6 à – 10 °C sur tout le reste du pays. L'après-midi, le mercure atteindra – 2 à + 2 °C dans l'Est, 2 à 8 °C ailleurs du Nord au Sud.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 20-11-1988 à 6 heures TU et le 21-11-1988 à 6 heures TU — le 21-11-1988

Ville	Max	Min	Temps
FRANCE			
AJACCIO	15	10	A
BIARRITZ	15	4	P
BORDEAUX	10	1	D
BOURGES	7	–1	B
BREST	11	3	D
CAEN	8	1	*
CHERBOURG	10	4	D
CLERMONT-FERR.	7	0	N
DIJON	6	–1	*
GRENOBLE St-M-H	7	3	P
LILLE	2	–3	D
LIMOGES	5	–1	*
LYON	7	2	*
MARSEILLE-MAR.	12	6	P
NANCY	5	–3	*
NANTES	12	2	D
NICE	16	7	D
PARIS-MONTS.	6	0	D
PAU	15	2	P
PERPIGNAN	16	6	A
RENNES	12	2	D
ST-ETIENNE	7	0	C
STRASBOURG	6	–1	*
TOURS	9	–1	D
TOULOUSE	10	3	P
POINTE-A-PITRE	31	21	A
ÉTRANGER			
ALGER	21	9	O
AMSTERDAM	7	–3	D
ATHÈNES	18	15	P
BANGKOK	29	22	C
BARCELONE	14	5	N
BELGRADE	4	–3	*
BERLIN	0	–4	D
BRUXELLES	4	–3	D
LE CAIRE	21	9	D
COPENHAGUE	2	–7	D
DAKAR	36	20	D
DELHI	27	13	D
DJERBA	19	11	D
GENÈVE	6	1	*
HONGKONG	22	18	D
ISTANBUL	14	11	P
JÉRUSALEM	14	6	D
LISBONNE	17	13	P
LONDRES	6	0	D
LOS ANGELES	20	7	D
LUXEMBOURG	2	–5	N
MADRID	9	1	B
MARRAKECH	23	13	D
MEXICO	24	9	B
MILAN	7	3	P
MONTRÉAL	3	0	P
MOSCOU	–7	–14	C
NAIROBI	25	16	P
NEW-YORK	18	6	O
OSLO	0	–11	D
PALMA-DE-MAL.	20	5	D
PÉKIN	13	0	D
RIO-DE-JANEIRO	39	25	O
ROME	16	14	N
SINGAPOUR	26	23	A
STOCKHOLM	–6	–16	D
SYDNEY	26	18	N
TOKYO	9	5	D
TUNIS	22	11	D
VARSOVIE	0	–6	C
VENISE	7	2	B
VIENNE	6	–1	O

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Médecine

A la demande de l'ordre des médecins

L'activité thérapeutique des centres du Patriarche va être « évaluée »

« La médecine et la drogue » : tel était le thème du vingtième congrès de l'Union nationale pour l'avenir de la médecine (UNAM) qui a eu lieu à Paris le samedi 19 novembre. La « vedette » de cette réunion fut incontestablement M. Lucien Engelmajer, le fondateur des centres de prise en charge pour toxicomanes du Patriarche (*le Monde* des 2 et 11 novembre). Se déclarant « *profondément blessé* » par l'attitude des pouvoirs publics et de la presse à son égard, M. Engelmajer a une nouvelle fois menacé « *d'abandonner la lutte contre la toxicomanie en France* ». « *Après plus de vingt ans d'expérience et plus de trente mille jeunes soignés dans mes centres, voilà que le ministre de la santé ordonne une huitième enquête de l'IGAS* (...). *On parle de secte et, moi, je réponds que 2 % seulement des jeunes toxicomanes qui me sont adressés restent plus d'un an dans mes centres. Qui peut en dire autant ?* »

M. Engelmajer a, d'autre part, annoncé la tenue à Nice, les 25 et 26 janvier, des deuxièmes Journées d'infectiologie organisées par sa fondation et le Patriarche. On retrouve dans le comité scientifique de ce colloque les noms des professeurs Armengaud (Toulouse), Chermann (Marseille), Dellamonica (Nice), Gastaud (Marseille) et Lang (Strasbourg).

Le docteur Louis René, le président du conseil national de l'ordre des médecins, qui participait au congrès de l'UNAM, a annoncé qu'une évaluation « *objective* » de l'activité de ces centres s'imposait « *d'urgence* ». Il rappelle dans le point de vue qu'on lira ci-dessous les principes éthiques qui s'imposent à tout médecin ayant à traiter un toxicomane.

POINT DE VUE

Obligation éthique

par le docteur Louis René
président du conseil national de l'ordre des médecins

PROBLÈME de santé publique, la toxicomanie devient d'autant plus dramatique que la proportion de toxicomanes intraveineux infectés par le virus du SIDA, le VIH, est infiniment plus élevée que dans le reste de la population.

Devant une telle situation, certains succombent à la tentation de l'efficacité à n'importe quel prix. Envisager, voire accepter, dans l'affolement, des mesures extrêmes, à première vue partiellement satisfaisantes, comporte un risque majeur : aboutir à miner les fondements mêmes de notre civilisation.

Rappeler quelques principes simples à respecter par tout projet thérapeutique, par tout médecin, est sans doute s'exposer à l'incompréhension des « réalistes » utilitaristes. Est-ce une raison pour ne pas préciser avec fermeté les principes — il en est quatre essentiels — qui doivent être observés, quoiqu'il arrive, lorsque le médecin se trouve face à un toxicomane ?

● Soigner avec la même conscience tout malade, quels que soient sa condition, sa nationalité, sa religion, sa réputation et les sentiments qu'il lui inspire. Cette règle de conduite fait écho à la phrase de Pasteur : « *Je ne te demande ni ta race, ni ta religion ni tes origines mais quelle est ta souffrance.* »

● Ne pas entreprendre ou poursuivre des soins, ni formuler des prescriptions dans un domaine qui dépasse sa compétence et ses possibilités, même si l'on est animé par une certaine générosité. Il existe des cas navrants de médecins dont la bonne volonté naïve n'a pu pallier l'ignorance et les ont amenés à se rendre complices d'un toxicomane, tout en aggravant sa situation.

● Observer tout particulièrement ces principes devant une personne privée, d'une façon ou d'une autre, de sa liberté. La France s'enorgueillit d'avoir été le premier pays à inscrire dans des règles déontologiques qu'un médecin ne peut, même par sa seule présence, directement ou indirectement, favoriser ou cautionner une atteinte à la dignité d'une personne privée de liberté.

● Ne pas oublier que le médecin est au service de l'individu et de la santé publique. « *Ces deux principes sont à la fois nobles et sages* », comme le dit Jean Bernard. « *Il est plus facile,* ajoute-t-il, *de les énoncer que de les accorder. Cet accord est cependant nécessaire* ».

Etre au service de l'individu, qu'est-ce, sinon le reconnaître comme une personne ? La distinction entre les personnes et les choses est un des principes fondamentaux de notre droit et de notre conception de l'humanisme. Une personne ne peut être exploitée ni réduite en servitude. Parce qu'il le considère comme un être humain, le médecin ne peut traiter le malade ou le toxicomane comme un être inférieur, ne peut voir en lui une chose, ne peut l'utiliser sans son consentement. Une personne se définit par l'indivisibilité du corps et de l'esprit, qui doivent être respectés l'un et l'autre.

Etre au service de la santé publique, c'est prêter son concours aux campagnes entreprises par les autorités compétentes en vue de la protection de la santé, notamment en apprenant aux patients les règles d'hygiène et de prophylaxie.

Enfin, autre obligation morale : l'évaluation des techniques utilisées pour libérer les toxicomanes de leur dépendance. Devant la diversité des attitudes thérapeutiques, il devient nécessaire d'entreprendre et de mener à bien une évaluation objective et méthodologiquement indiscutable. Cette action, qui doit être ressentie comme une obligation éthique et non comme une contrainte, ne saurait se limiter à un aspect statistique, mais doit prendre en compte les résultats obtenus sur le plan somatique, psychologique, humain et social (dans le cadre d'une éventuelle réinsertion).

Il est urgent d'aboutir ainsi à une information honnête et loyale, sans arrière-pensée de publicité personnelle ni d'ambitions politiques.

Le Carnet du Monde

Naissances

— Monique et Martial ROBIN, et leurs enfants, Hélène et Guillaume, sont heureux d'annoncer la naissance de

Charles,

le 14 novembre 1988, à Chambéry.

— Madeleine et Daniel SCHNEIDERMANN, et Pierre, ont la joie d'annoncer la naissance de

Nicolas.

Nice, le 18 novembre 1988.

Mariages

— Marie-Agnès HENRY, et Claude LABRAM,

sont heureux de faire part de leur mariage, le 8 novembre 1988

16, rue de Courtisols,
Saint-Etienne-au-Temple,
51000 Châlons-sur-Marne.

Décès

— Mme Denis Charpentier,
Vincent et Cédric,
M. et Mme André Charpentier,
M. et Mme André Camain
et leurs enfants,
Mme Hélène Charpentier,
Mme Roger Urbanoge,
Mme Paul Houtteman,
M. Jean-Pierre Dagory,
Les familles Chauffard, Leroy, Houtteman, Beliah et Chiaffi,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Denis CHARPENTIER,

leur époux, père, fils, frère, oncle, neveu, gendre, parent et ami,

survenu le 17 novembre 1988, dans sa quarante et unième année.

La crémation aura lieu le mercredi 23 novembre 1988, à 15 h 30, en la grande salle du crématorium du Père-Lachaise où l'on se réunira.

Prière de n'apporter ni fleurs ni couronnes.

18, avenue Drouot,
93250 Villemonble.

— Il a plu au Seigneur de rappeler à Lui

Michèle DE PAU,
née Pointeau,

après dix années de lutte contre la maladie.

De la part de
Claude De Pau,
Alexandra et Guillaume De Pau,
Pierre-Marc Pointeau,
Victoria De Pau,
ses époux, enfants, père, belle-mère,
Toute la famille
Et ses nombreux amis.

La cérémonie religieuse sera célébrée en sa paroisse Saint-François, 9, rue de Mouzaïa, Paris-19e, le mardi 22 novembre 1988, à 8 h 30, où l'on se retrouvera.

Ni fleurs ni couronnes.

Pour que le bien triomphe un jour du mal, les dons à la Fondation Curie, 26, rue d'Ulm, sont les bienvenus.

76, boulevard Sérurier,
75019 Paris.

— *Le président*
Et les membres du conseil d'administration de l'Association des amis de l'Ecole nationale de la santé publique, ont le regret de faire part du décès de

M. Georges DESMOTTES,
ancien professeur,
chef de la section
Sciences et techniques sociales
à l'Ecole nationale de la santé publique,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre de la Santé publique,
survenu à Caen, le 13 novembre 1988.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le mercredi 16 novembre, en l'église Saint-Jean de Caen.

Caen.
Rennes,
avenue du Professeur-Léon-Bernard.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Jean Favier,
son épouse,
François et Valérie,
Anne, Pierre-Alain,
ses enfants,
M. Roger Favier,
son père,
Mme Jeanne Loison,
sa belle-mère,
Les familles Favier, Perron, Besse, Giraud, Planeix et Laborde,

ont la douleur de faire part du décès subit de

Jean FAVIER,

survenu à l'âge de cinquante-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 22 novembre 1988, à 16 heures, en l'église de Boussy-Saint-Antoine (Essonne), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille à Boussy-Saint-Antoine.

15, rue du Besly,
91800 Boussy-Saint-Antoine.
23, rue de la Rivaudière,
44800 Saint-Herblain.

— Mme Adrienne Duchemin,
docteur en chirurgie dentaire,
M. Philippe Duchemin,
professeur, ancien assistant de faculté à Paris,

ont la douleur de faire part du décès de leur sœur

Jacqueline DUCHEMIN,
ancienne élève
de l'Ecole normale de la rue d'Ulm,
agrégée de l'Université,
ancien professeur
au lycée Fénelon, à Paris,
ancien professeur
aux facultés de Poitiers et de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
auteur de nombreux articles
et d'ouvrages sur le grec ancien
et les mythologies orientales
notamment *l'Agon dans la tragédie grecque, le Mythe de Prométhée, Pindare*
et passim.

La cérémonie religieuse sera célébrée dans l'intimité, en la chapelle du funérarium de Bayonne, le mercredi 23 novembre, à 16 h 15.

18, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.
14, avenue Foch,
64100 Bayonne.

— Bernadette Haïlé-Fida,
Sarah et Yudith,
ont la douleur d'annoncer le décès de

HAILÉ-FIDA,

survenu en 1980, lors de sa détention dans les prisons politiques éthiopiennes.

« *Lorsque l'oppression croît, beaucoup perdent courage, mais son courage, à lui, augmente.* »
(B. Brecht.)

BP 11,
91701 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex.

— M. Paul Josse,
Le docteur Catherine Josse
et ses enfants,
M. et Mme François Josse
et leurs enfants,
Mlle Isabelle Josse,
M. et Mme Philippe Josse,
Mme Pierre Josse,
Mme René Bouffandeau,

ont la douleur de faire part du décès subit de

Mme Paul JOSSE,
née Janine Bouffandeau,

leur épouse, mère, grand-mère, belle-fille et nièce,

survenu le 17 novembre 1988, dans sa soixante-troisième année.

La messe sera célébrée le mardi 22 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Buc (Yvelines).

L'inhumation aura lieu à Saintes.

875, rue Louis-Blériot,
78530 Buc.

— M. Ngongo-Essomba,
M. Martin Ngongo,
M. Henri Ngongo,
Mlle Isis-Valérie Ngongo,
M. Martin Ngongo junior,
Mlle Marie-Thérèse Etoundi,
M. et Mme Marollau
et leurs enfants,
M. et Mme Paleressompoule
et leurs enfants,
Mme Valérie Ngongo-Mbede
et ses enfants,
Mme Godeberthe Ngongo-Ottou
et ses enfants,
M. et Mme Obonfegue
et leurs enfants,
M. et Mme Dieudonné Oyono
et leurs enfants,
M. et Mme François Ottou
et leurs enfants,
Mme Juliette Ngongo,
M. et Mme François Xavier Tchoungui
et leurs enfants,
M. et Mme Henri Balla
et leurs enfants,
Et toute les familles parentes,
Alliées et amies,
ont la douleur de faire part du décès de

Antoine-Toussaint NGONGO-OTTOU,
avocat,
survenu à Neuilly le 13 novembre 1988.

L'inhumation aura lieu à Akono (Cameroun), dans la propriété familiale.

— La direction des Musées de France,
La Réunion des musées nationaux,
La direction du Musée du Louvre,
ont le regret de faire part du décès, le 17 novembre 1988, de

M. Pierre QUONIAM,
inspecteur général honoraire
des Musées de France,
ancien directeur du Musée du Louvre,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
commandeur des Arts et Lettres.

Anniversaires

— Le 21 novembre 1985

Me René Georges ETIENNE

nous quittait.

Que ceux qui ont connu, aimé et estimé le résistant, l'ami ou simplement l'homme pour les idées qu'il défendait aient une pensée pour lui.

— Le 20 novembre 1976

Jacques LE FOYER
ECP 22 B

nous quittait.

Sa famille,
Ses amis,
n'oublient pas.

— 22 novembre 1983.

Ses fidèles pensent à

Marie-Christine PLANAUD-DOUBLIER,

dont la brève et courageuse existence, vouée tout entière à la musique, s'achevait en la fête de sainte Cécile.

Dans le souvenir de son père, l'aspirant

Christian PLANAUD,
(† Indochine 1947).

Messes anniversaires

— A la mémoire de

Guy MADIOT,

une messe sera célébrée le vendredi 25 novembre 1988, à 19 heures, en l'église Notre-Dame-du-Travail, 26, rue Guilleminot, Paris-15e.

Communications diverses

— En raison des perturbations intervenues dans la distribution du courrier, l'Association des ingénieurs diplômés de l'Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs confirme que son traditionnel dîner annuel se tiendra le vendredi 25 novembre, à 19 h 30, à l'Institut français du pétrole.

Contacter pour inscription Mme Benites Morales au 47-32-36-92.

— Assemblée générale ordinaire et extraordinaire, le 2 décembre 1988, à 9 h 30, et le 16 décembre 1988, à 10 heures, au Paris-Hilton-Hôtel (salons Orsay), 18, avenue de Suffren, Paris-15e (métro Bir-Hakeim).

Si vous n'avez pas reçu les documents concernant ces assemblées, nous vous demandons de vous présenter le jour de ces réunions avec les références précises de votre contrat.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de l'IRICASE, 25, rue de Paradis, Paris-10e. Tél. : (1) 40-22-37-04.

Soutenances de thèses

— Université Paris-I, le jeudi 10 novembre, Mlle Emmanuelle Stavraki *a soutenu* : « La convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé : une convention du droit international humanitaire ».

— Université Paris-IV, le vendredi 18 novembre, à 14 h 30, salle des actes, centre administratif, Mme Olinda Kleiman, née Antunes-Coelho, *a soutenu* : « Richesse et pauvreté dans l'œuvre de Gil Vicente : Expression et interprétation ».

— Université Paris-I, le vendredi 18 novembre, à 14 h 30, salle 308, entrée, 1, rue Victor-Cousin, galerie J.-B. Dumas, M. Martin Vanier *a soutenu* : « Troyes, capitale de la maille. Une ville industrielle en crise ».

— Université Paris-IV, le mardi 22 novembre, à 9 heures, salle d'épigraphie grecque, 16, rue de la Sorbonne, Mme Michèle Trannoy, née Costelloni : « Le royaume de Mauretanie (25 av. J.-C.-40 ap. J.-C.). L'expérience d'un protectorat en Méditerranée occidentale ».

— Université Paris-IV, le mardi 22 novembre, à 14 h 30, salle 405, CIEF, escalier G, 3e étage, M. Jin Soo Kim : « Le traitement des adjectifs qualificatifs dans les dictionnaires bilingues (français-coréen) ».

Mort de l'écrivain Jean-Noël Gurgand

L'écrivain Jean-Noël Gurgand est mort vendredi 18 novembre à Mortcerf, en Seine-et-Marne. Il était âgé de cinquante-deux ans.

[Etudiant en pharmacie devenu journaliste, Jean-Noël Gurgand travaille d'abord pour *France-Observateur*. Reporter, ensuite, à *l'Express*, il part en Israël « couvrir » la guerre de six jours (1967). Il quitte le journalisme en 1973, après un passage au *Point* comme rédacteur en chef technique. De son expérience du conflit israélo-arabe il rendra compte dans *Israël, la mort en face*, écrit avec Jacques Derogy (Laffont, 1974).

Mais ce sont surtout les nombreux livres qu'il écrit avec Pierre Barret (lui-même décédé le 18 octobre) qui le feront connaître du public. Citons *le Templier de Jérusalem, Si je t'oublie, Jérusalem, Priez pour nous à Compostelle* et, cette année, *le Printemps de Paris*. Enquêtes historiques minutieuses, appuyées sur une documentation solide, ces livres, tout en restant fidèles à l'histoire, ne dédaignent ni la poésie ni le lyrisme.

Parmi les livres que Jean-Noël Gurgand écrivit seul, signalons celui sur la vie et les traditions des Compagnons du Tour de France au XIXe siècle, *Ils voyageaient la France* (Hachette-Littérature, 1980). Ce livre reçut la Bourse Goncourt du récit historique. — P. Ke.]

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

L'étau des

Le Monde
ECONOMIE

ÉTATS-UNIS, D'UN PRÉSIDENT A L'AUTRE

L'explosion des LBO

Quand les « managers » rachètent leurs entreprises et accroissent un endettement déjà très lourd

« *LA vogue des « Leveraged Buy Outs » ? Certains disent que ce sera pour le système financier américain l'équivalent de ce que furent la dette de l'Amérique latine ou la déconfiture immobilière texane. Beaucoup d'intervenants se font du souci..., mais oublient tout quand ils considèrent les profits potentiels à court terme de telles opérations.* »

Ce banquier new-yorkais, rencontré fin octobre alors que la bataille pour le contrôle de RJR-Nabisco tournait à l'aigre, reconnaît – à condition de ne pas être nommé – que « *bien sûr nous finançons des LBO... il faut en être. Notre direction ne comprendrait pas que nous restions à l'écart* ».

Trois jours plus tard, le président de la Federal Reserve, Alan Greenspan, rendait publique une lettre où il avertissait les banques « *qu'elles devraient s'assurer de toutes les conséquences des aléas économiques et financiers sur les prêts de LBO* ». En clair, les autorités monétaires tiraient la sonnette d'alarme, face à la croissance incroyable de ce nouveau jeu.

Un passage obligé

Aux Etats-Unis, en effet, la somme totale consacrée aux LBO est passée de 13 milliards de dollars en 1985 à 38 milliards de dollars en 1987, où deux cent cinquante-neuf « buyouts » ont eu lieu. Durant les seules deux premières semaines de septembre, quelque 13 milliards de dollars ont été engagés dans de telles opérations.

Le problème essentiel lié à l'explosion des « leveraged buyouts » tient en un mot : endettement. Si les autorités monétaires, certains économistes américains et même quelques financiers mettent en cause cette dernière mode capitaliste c'est qu'ils ont en tête le formidable endettement des entreprises aux Etats-Unis.

De 586 milliards de dollars en 1976 le total de la dette des entreprises non financières est passé à 1 800 milliards de dollars en 1987. Les firmes ont emprunté pour lancer des OPA, pour racheter leurs actions en Bourse (afin d'en soutenir le cours ou pour « *boucler leur capital* ») et maintenant pour s'engager dans de coûteux LBO.

Pour certains secteurs le « leveraged buyout » est devenu un véritable passage obligé. C'est le cas par exemple des loueurs de voitures : en 1986 Budget était vendu 205 millions de dollars, National 459 millions et en 1987 Avis, dont les « *managers* » étaient lassés d'avoir changé quatre fois de propriétaire en quatre ans, se rachetait de la même façon pour 750 millions de dollars..., plus un milliard de dollars de dette.



Au départ le système du LBO passait d'ailleurs pour être une réponse raisonnable à la vague des OPA. Pour se défendre contre ces attaques quoi de mieux en effet que de racheter en Bourse toutes les actions d'une société et les mettre entre les mains des cadres et de consultants amis. Mais cette nouvelle mode n'a guère freiné celle des OPA hostiles proprement dites.

Le record enregistré en 1986 (247 milliards de dollars investis) est battu : plus de 300 milliards en 1987 et 233 milliards au premier semestre 1988. Presque aucune grosse entreprise n'est dorénavant à l'abri d'une telle initiative : l'OPA de Philip Morris sur Kraft (13,5 milliards de dollars) l'a montré, comme celle encore en cours de Grand Metropolitan sur Pillsbury (5,3 milliards de dollars). Ce dernier cas illustre bien les limites de la stratégie de LBO « défensives ».

Les dirigeants de Pillsbury ont envisagé quelque temps de lancer un « buyout » sur leurs propres actions, mais n'ont pu mener à bien ce projet : si leur firme était suffisamment affaiblie pour être victime d'une OPA, elle l'était trop pour supporter l'énorme dette qu'un LBO sur ses titres aurait entraînée. Les dirigeants de la firme de Minneapolis se sont donc rabattus sur une autre éventualité – qui illustre bien une conséquence des OPA, – la vente de leur division Burger King qui dégagerait suffisamment de liquide pour satisfaire les actionnaires et les « fidéliser » en leur versant des dividendes exceptionnels.

En dehors de cet aspect purement défensif, les raisons qui expliquent la vague des LBO sont au nombre de trois. La première a trait à la nouvelle législation fiscale américaine qui permet de déduire les intérêts payés pour le service d'une dette de « leveraged buyout » (alors que les dividendes versés ne sont pas déductibles).

La seconde tient à la relative sous-évaluation par la Bourse de certaines sociétés, notamment dans le secteur agro-alimentaire : la valeur « à la casse » d'un groupe étant bien supérieure à sa valeur boursière, il est tentant de s'endetter pour racheter ses propres actions et de vendre ensuite certaines filiales à leur vraie valeur pour assurer les remboursements (notons que dans ce cas, les conséquences pour le groupe sont proches de celles d'une OPA où le raider « se paye » sur des actifs revendus immédiatement).

La troisième raison – de fond celle-là – qui a conduit à multiplier les LBO relève de la conjoncture brillante que connaissent les Etats-Unis. En période d'expansion, on peut davantage anticiper un accroissement des marges permettant – ici aussi – de rembourser plus facilement la dette contractée au moment du LBO.

Les tenants de cette méthode ajoutent que lorsque des cadres ont racheté les titres de leur firme ils ont alors l'impression de détenir réellement le pouvoir. Ils sont plus créatifs, plus rapides (il faut faire des profits à court terme) et aussi plus prudents dans l'utilisation des fonds de la société puisque celle-ci est lourdement endettée.

Des catastrophes en chaîne

L'inquiétude de certains milieux financiers américains provient du fait que tous ces points peuvent être facilement inversés, ce qui conduirait à des catastrophes en chaîne. Le propre d'un loi fiscale, par exemple, est qu'elle est aisément amendable ; les avantages consentis aux firmes emprunteuses pourraient, par simple vote du Congrès, être abrogés.

Les démocrates à cet égard ne sont pas les seuls à accuser OPA et LBO de désorganiser l'économie américaine et de fragiliser les entreprises. Le sénateur républicain Robert Dole (concurrent malheureux de George Bush et président de son groupe au Sénat) a menacé les amateurs de LBO, le 9 novembre dernier, de revoir la législation fiscale sur la déductibilité des frais financiers.

Ce genre de menace à deux effets à court terme : elle fait chuter Wall Street et accélérer le rythme des LBO... pour en réaliser le plus possible avant la loi.

de Chicago
DIDIER POURQUERY.

(Lire la suite page 23.)

L'effet de levier

LE « leveraged buyout », comme son nom l'indique, repose entièrement sur l'effet de levier. De la même façon que, sur les marchés à terme des matières premières, l'on peut acheter de gros « contrats » en apportant peu de liquide et en empruntant beaucoup..., il s'agit dans le LBO d'acheter des actifs industriels avec l'argent des autres dans l'espoir que la valeur desdits actifs augmentera suffisamment pour rembourser et empocher un confortable profit.

Dans un LBO, les « managers » d'une firme cotée en achètent les actions en accroissant considérablement son endettement à court terme. Avec leurs « conseillers » (les spécialistes en LBO), ils contrôlent alors la firme en apportant en général 10 %, ou moins, de sa valeur et en empruntant le reste.

Les acteurs de ce jeu peuvent être regroupés en trois catégories : les « managers » de la société qui souhaitent l'acheter, les « conseillers » (KKR, Morgan Stanley, Forstmann Little...) et les investisseurs. Ces derniers sont de trois types : ceux qui placent leurs dollars dans le « fonds de LBO » lancé par le « conseiller » (fonds de pension les plus divers : des caisses de retraite des Etats ou de Harvard, jusqu'à... l'Armée du salut !) ; les banques qui financent la dette ; et des acheteurs de dettes « intermédiaires » (les célèbres « junk bonds ») qui peuvent être dans certains cas des compagnies d'assurance.

L'étau des taux d'intérêt

Toute manipulation à la hausse comme à la baisse semble contrarier la stratégie de réduction des déséquilibres

par SERGE FEDERBUSCH (*)

PRÉOCCUPATION des marchés financiers. En affirmant, dès le lendemain de l'élection de George Bush, que le dollar devrait être dévalué d'au moins 15 à 20 % au cours des trois prochaines années, Martin Feldstein, l'ancien chef des conseillers économiques du président Reagan, à qui l'on prête également une influence sur le nouvel élu, y a contribué.

Le dollar est tombé à son plus bas niveau depuis dix mois, et l'indice Dow Jones a cédé plus de 47 points en une journée, revenant sous la barre des 2 100 points. Parallèlement, le rendement de l'emprunt à 30 ans du Trésor américain passait au-dessus de 9 %, témoignant de la nécessité d'augmenter les taux servis pour attirer les investisseurs étrangers.

Au lendemain de la publication des résultats commerciaux de septembre, la baisse du dollar et du Dow Jones se poursuivent, l'indice des valeurs américaines perdant au total près de cent points depuis les élections. La probabilité d'une nouvelle hausse des taux d'intérêt a alors été évoquée par Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale.

Les Américains ont pu ainsi constater que les enchaînements qui ont provoqué le krach d'octobre 1987 n'ont pas disparu. La perspective d'une baisse du dollar provoque une perte de confiance accélérée dans le billet vert, ce qui oblige les autorités à augmenter les taux d'intérêt. Les actions des entreprises américaines souffrent alors à la fois d'être des actifs libellés en dollars et de la concurrence des taux du marché obligataire.

En fin de compte, on aboutit à un alourdissement de la charge de la dette opposé à l'objectif souhaité. Cette charge imposait déjà aux Américains des remboursements de 20 milliards de dollars en 1987, qui passeront à près de 50 milliards en 1990. Au premier trimestre 1988, l'amélioration des échanges commerciaux a été complètement neutralisée par l'augmentation des intérêts servis.

Désormais, toute manipulation des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse, semble en fait contrarier la stratégie gradualiste de résorption des déséquilibres commerciaux mise au point par les dirigeants des principaux pays industrialisés au lendemain du krach. En effet, les Américains ne peuvent sortir de leurs difficultés que de deux manières : en augmentant leurs exportations ou en diminuant leurs importations.

Des limites vite atteintes

L'amélioration des exportations américaines passe par la baisse du dollar comme l'expérience de ces trois dernières années l'a montré. Martin Feldstein est donc fondé, dans l'absolu, à la souhaiter. Mais, en pratique, cette politique atteint vite ses limites. A supposer que les autres pays s'y prêtent, cette baisse du dollar implique une baisse du niveau des taux d'intérêt américains en comparaison des taux pratiqués à l'étranger. Sinon, la demande de dollars va rester soutenue.

Or cette réduction des taux d'intérêt à pour effet de doper la consommation intérieure et les importations, lesquelles sont restées à un niveau élevé entre 1985 et 1987 quand les Américains cherchaient justement à faire baisser leurs taux. Cela explique en partie la lenteur du rétablissement des échanges commerciaux malgré la forte baisse du dollar à l'époque.

De toute façon, cette politique ne peut pas être suivie très longtemps. En raison de la quantité de dollars en circulation, il y a un danger de fuite devant le billet vert si les taux servis ne sont pas attractifs. La nécessité de refinancer la dette interdit à moyen terme une baisse vraiment significative des taux d'intérêt. Ce qui explique la remontée des taux consentie par les autorités américaines dès le début de l'année et la hausse du dollar qui l'a suivie jusqu'à il y a un mois.

On en vient donc au second moyen du redressement qui consiste en une réduction de la consommation pour faire fléchir les importations. Le président Bush est hostile à la hausse des impôts, et le Congrès démocrate est réticent face à la proposition, il est vrai assez floue, de « gel flexible » des dépenses publiques formulée par le candidat républicain lors de sa campagne.

L'instrument le moins douloureux de la réduction de la consommation semble donc être une hausse des taux d'intérêt, qui renchérit le coût du crédit. Mais cette hausse aboutit au maintien du dollar à un niveau trop élevé. Les Américains risquent de perdre en exportations ce qu'ils pourraient gagner par la réduction de leurs importations.

L'évolution récente des échanges internationaux laisse en effet entrevoir les limites de cette politique. Depuis quelques mois, les effets de la remontée des taux d'intérêt américains et du dollar jusqu'en septembre 1988 se font sentir. Le déficit américain semble connaître une évolution en dents de scie. Il a atteint 13,3 milliards de dollars en juin, 9,5 en juillet, 12,2 en août et 10,5 en septembre. Mais ces fluctuations se situent toutes à un niveau trop élevé.

Par ailleurs, les résultats commerciaux japonais et allemands, qui sont connus plus rapidement que les chiffres américains, ne sont pas réconfortants. La remontée des exportations japonaises en octobre et l'annonce récente d'un surplus record des échanges commerciaux allemands pour le même mois (38 milliards de francs) augurent mal de l'évolution des échanges américains.

Enfin et surtout, la hausse des taux aux Etats-Unis provoque un afflux de capitaux extérieurs. Cela permet aux Américains de trouver des financements et favorise le maintien d'un niveau de consommation élevé. Tel est, en effet, le coeur du problème actuel. Les taux d'intérêt sont des prix très administrés que les autorités américaines fixent à un niveau élevé pour défendre le dollar ou, demain, limiter la consommation. Mais les liquidités empruntables ne disparaissent pas pour autant.

Les prêteurs trouvent leur compte à la hausse des taux et les emprunteurs ne se trouvent confrontés à aucun rationnement du crédit. Dès lors qu'il leur semble possible et nécessaire de continuer à s'endetter, ils le font malgré la hausse des taux. Il y a donc sur le plan monétaire un effet-quantité qui contrarie l'effet-prix attendu du relèvement des taux, en raison de la forte liquidité du système financier.

(Lire la suite page 23.)

(*) Chercheur à l'université de Paris-I.

Le déficit de l'équipement

Les importations de matériel ont doublé en quatre ans et le manque de compétitivité est très général

par JEAN LEMPÉRIÈRE (*)

LES exportations progressent. Le déficit commercial tend globalement à se réduire. Selon de multiples indices, les résultats industriels continuent de s'améliorer. Mais nulle part les performances des industries ne constituent le seul facteur : leur capacité à satisfaire la demande, leurs rapports avec l'environnement international, la pénétration du marché par les produits étrangers sont évidemment décisifs.

Les options stratégiques des grands groupes relatives à la localisation de la production de secteurs-clés tels que l'équipement industriel seront à ce sujet déterminantes. Mais ces choix s'inscrivent dans une politique d'ensemble et leur renversement complet semble peu vraisemblable. Le rapport sur les perspectives de l'industrie américaine en 1988 conduit d'ailleurs à une appréciation nuancée des progrès constatés. Pour l'essentiel, ses commentaires sur la situation de deux cent dix-neuf branches d'activité face à la concurrence demeurent très actuels.

L'amélioration globale est certes indéniable. A la fin de 1988, l'ensemble de l'industrie travaille à 87 % de ses capacités. Le taux de croissance réelle prévu, proche de 4 %, est dépassé. 82 % des branches industrielles sont en expansion, ce qui n'était pas arrivé depuis dix ans, alors que ce pourcentage était inférieur à 40 % en 1980-1982. Pour l'ensemble des branches, le taux de croissance moyen dépasse largement la moyenne des quinze années précédentes.

L'un des aspects les plus positifs est peut-être la tendance vers une croissance plus homogène à laquelle participent un plus grand nombre de secteurs. Pour la quatrième année consécutive, l'écart se réduit entre les taux de progression des branches les plus dynamiques et le recul des secteurs en déclin, ce qui est le signe d'une stabilisation ou d'un rétablissement des situations les moins bonnes comme d'un ralentissement des progrès les plus spectaculaires.

La croissance serait moins inégale. De nouveaux investissements et des restructurations permettant un certain redressement des branches défavorisées, le divorce entre secteurs de pointe et secteurs traditionnels devient moins sensible.

De nombreux secteurs travaillant à la limite de leur capacité accroissent leurs achats de matériel, ce qui pèse sur la balance commerciale. Cette modernisation et cet élargissement de l'appareil de production ne signifient pas pourtant le retour rapide et automatique à l'équilibre des échanges. Il est peu vraisemblable que de ce fait le déficit commercial disparaisse en 1989 ni dans les années suivantes, alors que les Etats-Unis subissent les conséquences d'une nouvelle répartition de la production.

Une dépendance nouvelle

Les achats d'équipement industriel correspondent certes à des investissements productifs dont les effets se feront sentir et se constatent dès à présent. Mais leur progression n'est pas nouvelle, étant de l'ordre de 20 % par an depuis 1984. Dans les importations des Etats-Unis, la part de l'équipement industriel (tous biens de consommation exclus) était passée de 12,5 % en 1980 à plus de 18 % en 1984. Elle se maintient depuis lors à ce niveau.

Avec ces importations croissantes dans des secteurs où les Etats-Unis ont été si longtemps les fournisseurs incontestés du monde entier, l'une des principales sources de revenus se trouve remplacée par une dépendance nouvelle très lourde. On aurait tort de la juger provisoire, étant donnés le dynamisme des concurrents, la qualité inégale des productions nationales et enfin la stratégie des grandes entreprises américaines. Celles-ci *« ont déplacé un grand nombre d'industries d'équipement à l'extérieur. De là, elles approvisionnent les marchés mondiaux y compris les Etats-Unis, ce qui réduit les exportations et accroît les importations »*.

« Aucun changement de tendance n'est attendu dans un avenir proche... Pour de nombreux produits les importations continueront sans doute à prendre une part croissante du marché intérieur. » A lire ce commentaire du rapport américain sur l'équipement industriel général, l'amélioration récente, dans ce secteur tout au moins, n'aboutira que difficilement à un équilibre. Le ton est le même pour l'ensemble des équipements spécialisés.

Le progrès des exportations, très sensible depuis deux ans, a stoppé une détérioration spectaculaire des taux de couverture, mais le simple rétablissement de l'équilibre semble lointain. Les ventes globales d'équipement, qui dépassaient les achats de plus de 60 % en 1981, leur sont inférieures de 23 % pour les six premiers mois de 1988.

Après un véritable effondrement, le taux de couverture, tombant de 164 % à 70 % entre 1981 et 1987 (77 % pour le premier semestre 1988), les échanges sont devenus déficitaires pour les sept grands secteurs d'équipement, y compris l'informatique. Les bénéfices sur les échanges d'ordinateurs ne couvraient pas les pertes enregistrées sur les semi-conducteurs. En 1988, malgré une certaine amélioration, le déficit aura sans doute encore dépassé 20 milliards de dollars.

Certes le matériel grand public, depuis longtemps source d'un déficit considérable, pèse d'un grand poids. Le fait est bien connu. En 1987-1988 pourtant, la production en reprise bat ses records pour les appareils et équipements de radio-TV par exemple, et contribue à réduire ce déficit.

La rapide détérioration

Mais l'équipement industriel est devenu, lui aussi, déficitaire en 1986. Cette détérioration très rapide est d'autant plus frappante que la position américaine était restée longtemps incontestée et qu'aucune catégorie de matériels n'y a échappé entièrement *(cf. tableau)*. Pour l'ensemble de l'équipement industriel les ventes, plus de deux fois supérieures aux importations en 1981, leur étaient inférieures de 8 % en 1987...

Alors que les importations d'équipement industriel ont doublé en quatre ans et atteignent un niveau record pour pratiquement toutes les catégories, près de la moitié des exportations de ce secteur sont concentrées sur cinq catégories de produits dont les échanges demeurent nettemment bénéficiaires. Mais si les vente de ces matériels sont parfois supérieures de moitié aux importations, elles l'étaient trois ou quatre fois en 1981...

Toutefois les échanges extérieurs donnent une image partielle et déformée des spécialisations et dépendances réelles, surtout dans le cas des Etats-Unis, premier producteur et premier marché mondial. La part des exportations dans la production et la pénétration étrangère dans la consommation intérieure traduisent mieux les rapports de l'industrie avec l'environnement international.

Indice significatif d'un manque de compétitivité très général : pour presque toutes les catégories de matériel la part des exportations dans la production continuait de diminuer en 1987, parfois après une réduction de moitié (matériel de construction, équipements pour chaleur ou froid), et les matériels étrangers doublaient en quelques années la part prise sur le marché américain (plus de moitié de la demande de machines textiles et même de machines-outils en 1988). Il serait urgent pour les Etats-Unis de renverser cette double évolution dont la conjonction a vite amenuisé les bénéfices des secteurs les mieux placés et créé de nouveaux déficits dans des industries à forte production.

Le maintien indéfini de la position hégémonique des Etats-Unis, largement due aux circonstances particulières de la seconde guerre mondiale, était certes difficilement concevable devant les progrès continus de leurs concurrents directs et l'irruption des nouveaux pays industriels. En prenant l'initiative d'étendre largement leur production hors des frontières, les grandes entreprises américaines se sont d'ailleurs placées pour profiter ce cette nouvelle répartition de la production.

Cependant la dégradation si rapide et si générale de la position des Etats-Unis dans un secteur où se concrétise la puissance industrielle est un dangereux symptôme. Pour que le rééquilibrage de la production mondiale ne corresponde pas à un réel déclin de l'économie américaine, un renouvellement de l'appareil de production ne suffira pas si les chefs d'entreprise ne montrent pas plus de confiance dans le matériel national et si les filiales des sociétés continuent à lui préférer des équipements étrangers...

(*) Conseiller commercial, associé au CNRS.

Le tournant

(taux de couverture en pourcentage)

	1981	1983	1985	1987
Total	203	143	112	91
Matériel électrique	216	143	94	87
Matériel non électrique	202	144	115	92
dont Pétrolier, minier, de construction	322	429	197	146
Pompes, compresseurs	222	238	138	113
Machines-outils	123	85	57	62
Mesure et contrôle	433	335	232	168
Autres équipements	194	131	94	75
Ordinateurs, périphériques	443	193	163	117
Semi-conducteurs	73	67	65	70
Télécommunications	91	64	64	57
Autres équipements de bureau	94	78	47	41
Médical et scientifique	299	206	150	136

(*Source :* Survey of current business).

BALISE

Les vingt principaux pays industriels

Encore en tête

	Production industrielle	
	En milliards de dollars	en % PIB
Etats-Unis (1)	1 391	31
URSS * (2)	1 013	43
Japon (3)	790	41
Allemagne Fédérale (4)	352	40
Royaume-Uni (7)	254	43
France (5)	243	34
Italie (6)	233	39
Chine (9)	147	46
Canada (10)	140	36
RDA * (8)	125	67
Brésil (12)	123	39
Espagne (11)	86	37
Inde (15)	70	29
Australie (13)	60	34
Pays-Bas (14)	59	34
Mexique (16)	58	39
Corée (17)	47	42
Suède (19)	46	35
Arabie saoudite (20)	41	50
Suisse (18)	41	30

Sources : Banque mondiale pour 1987-Institut autrichien de statistiques pour 1986 (il n'est pas tenu compte des amortissements et du secteur tertiaire dans le calcul du PIB des pays de l'Est). Entre parenthèses, résultat de 1980.

Ce tableau, établi par François Bostnavaron, de la documentation du service économique, permet d'apprécier le poids industriel des principaux pays du monde, les statistiques relatives aux pays de l'Est étant toutefois à utiliser avec précaution. Même si le secteur tertiaire – celui des services – prend de plus en plus d'importance, la présence d'un socle secondaire reste essentielle dans la plupart de ces pays. Dans le classement, qui, malgré des corrections, subit les variations des taux de change, les Etats-Unis restent encore en tête, malgré la progression du Japon.

BIBLIOGRAPHIE

« Pacific America », de Jacqueline Grapin

Des coups de projecteur

Voici un livre utile pour tout savoir, ou en tout cas comprendre, le maximum des Etats-Unis à l'aube d'une nouvelle présidence. Jacqueline Grapin, qui nous avait déjà raconté la première puissance du monde au début de l'ère Reagan et à mi-parcours (*Forteresse America*, en 1984), nous propose cette fois, avec *Pacific America*, non plus une étude, mais *« un éclairage arbitraire »* sur ce qu'elle appelle *« la dérive du continent américain »*.

Pourtant, et malgré le titre, il ne s'agit pas de la dérive si souvent décrite vers l'Ouest, la Californie et le Pacifique. L'auteur estime que cette image n'est plus exacte, car maintenant *« c'est l'Ouest qui marche vers les Américains comme une vague de retour »*. L'un de ses plus intéressants chapitres, consacré à la démographie, montre de manière frappante la montée des Asiatiques et des Hispaniques, des *« bruns »*, qui seront bientôt plus nombreux que les Noirs et surtout l'extraordinaire réussite des premiers.

Les anciens ou nouveaux émigrants japonais, coréens et vietnamiens dépassent déjà l'Américain blanc par le revenu moyen et trustent de manière accélérée les diplômes des plus prestigieuses universités. Sans parler bien entendu des investisseurs du Japon proprement dit, avec leurs milliards de dollars d'exédent.

Plus que les théories foisonnantes des « think tank » américains, abondamment citées par l'auteur, plus que certains barbarismes à la mode du genre *« Amerripponica »*, on retiendra au fil des pages une masse de faits, chiffres et anecdotes autrement éclairants sur les réalités américaines. Savait-on que le premier lobby actuellement à l'œuvre aux Etats-Unis n'est pas le groupe de pression israélien, comme on le croit souvent, mais le lobby japonais ? Que le nombre des conseillers américains dans le tiers-monde, qui était égal à celui des Soviétiques en 1980, lui est aujourd'hui trente fois inférieur ? Que Reagan, bien avant d'être élu président en 1980, avait été reçu en France par François Mitterrand, mais pas par Valéry Giscard d'Estaing ? Que le Congrès américain emploie 32000 personnes, contre un millier aux Communes britanniques, la « mère » des Parlements ?

Bien sûr, on aurait aimé en savoir encore plus sur le fonctionnement de ce Congrès, sur les raisons pour lesquelles il vote sans broncher une aide massive aux moudjahidins d'Afghanistan, alors qu'il refuse de payer le dixième des mêmes sommes aux « contras » du Nicaragua, pourtant beaucoup plus proches de l'Amérique par la géographie et la culture. Mais on ne peut tout demander. Et ces *« coups de projecteur »* de Jacqueline Grapin sont hautement instructifs.

MICHEL TATU.

★ Plon, 232 pages, 100 F.

« La grande panne de la technologie américaine » de Jean-Claude Derian

Muscle ou graisse ?

JEAN-CLAUDE DERIAN n'est pas le plus mal placé pour parler des déboires ou des chances de la technologie américaine. A la tête de la mission scientifique de l'ambassade de France aux Etats-Unis, il a regardé vivre sur le terrain, pendant trois ans, les universités, les « petits génies » de la Silicon Valley, les « durs » du Pentagone, les « têtes d'œuf » de la NASA, les « gros bras » de l'informatique et des télécommunications.

Il a vu aussi les Japonais attaquer de front et emporter quelques redoutes qui paraissaient bien défendues, les déboires des Américains dans l'espace, le monstre Boeing désagréablement chatouillé par Airbus, etc. Alors ? *« La grande panne de la technologie américaine »*, comme le souligne le titre de son livre, sans point d'interrogation ?

Ce n'est pas parce que Discovery a effacé l'échec de Challenger que les Américains peuvent bomber le torse dans tous les domaines de la high-tech. Depuis un certain temps déjà, on pouvait déceler les signes d'un affaiblissement de la puissance industrielle des Etats-Unis et se demander s'ils n'allaient pas devenir... une nouvelle Angleterre. J.-C. Derian observe ce déclin : l'économie se fonde de plus en plus sur les services, le pays est le plus endetté du monde, la « nouvelle frontière » de la technologie paraît toujours reculer du fait de la montée en puissance du Japon.

Pourquoi cette mutation ? Notre auteur l'explique par un divorce entre les deux cultures de la technologie américaine : l'innovation farouchement libérale et les créations « abritées » des programmes militaires et spatiaux. Cela dit, J.-C. Derian ne s'enfonce pas dans le pessimisme trop voyant du titre de son ouvrage.

A y regarder de plus près, les Etats-Unis ont su aussi rajeunir des pans entiers de leur industrie, faire tomber la graisse et jaillir le muscle. Ils vivraient une phase d'adaptation à un monde radicalement nouveau pour eux, celui de la culture technologique « exposée ». Le projet Senatech représente, par exemple, comme au Japon, un modèle performant dans lequel les firmes d'un même secteur – les semi-conducteurs – ont constitué, avec le soutien de l'Etat, un pool de ressources pour le développement des nouvelles techniques de fabrication.

« Il ne faut pas confondre l'aide et l'abri », écrit J.-C. Derian. Une leçon que devrait bien méditer l'Europe, et surtout la France.

PIERRE DROUIN.

★ Albin Michel, 352 pages, 120 F.

D'UN PRÉSIDENT A L'AUTRE

L'étau des taux d'intérêt

(Suite de la page 21.)

En définitive, le rétrécissement de la gamme des interventions publiques autour de la politique des taux d'intérêt ne laisse aux gouvernements qu'un instrument difficile à manipuler et qui comporte de nombreux effets pervers.

Qui plus est, même si le président et le Congrès se mettaient d'accord sur un programme plus offensif visant à obtenir le redressement du commerce extérieur américain par la restriction des dépenses publiques ou la hausse des impôts, la mécanique des taux d'intérêt contrarierait toujours leurs efforts. En effet, la diminution des emprunts publics favoriserait une détente des taux d'intérêt qui permettrait aux ménages américains de continuer à emprunter. Et ce d'autant plus que la hausse de leurs impôts les inciterait à s'endetter pour continuer à consommer.

Les risques de récession

Quant à l'hypothèse d'une forte hausse des impôts couplée avec celle, délibérément imposée par les pouvoirs publics et dissuasive pour les emprunteurs, des taux d'intérêt, sa brutalité comporte des risques de récession tels que les décideurs publics ont, avec sagesse, refusé jusqu'à présent d'y avoir recours. En effet, les pays prêteurs tirent une part importante de leurs revenus de la consommation des pays emprunteurs.

Ainsi, l'excédent commercial nippon dans le secteur manufacturier était, ces dernières années, réalisé pour plus de 40 % aux Etats-Unis. Une réduction sensible de la consommation américaine pourrait provoquer une crise de solvabilité généralisée. De plus, différents facteurs incitent déjà les Japonais à réduire leurs prêts aux Américains et imposent la prudence aux pouvoirs publics, l'activité économique internationale étant loin de se limiter à un échange entre le Japon et les Etats-Unis.

Les Japonais ont besoin de leurs capitaux pour faire face à la concurrence de pays tiers, d'autant que certains de ces pays, notamment parmi les quatre « dragons », ont une politique de change qui colle le plus possible au dollar. Si ce dernier se déprécie, ils peuvent ainsi continuer d'exporter vers les Etats-Unis aisément, d'autant plus que le Japon finance la consommation américaine et qu'il voit le yen s'apprécier. Il y a donc des risques pour que les prêteurs soient victimes de leur bonne volonté, risques dont ils ont une claire conscience et qu'ils tenteront de conjurer.

Toutes ces incertitudes provoquent désormais un mouvement lent de hausse des taux d'intérêt qui durcit les conditions de rentabilisation des investissements physiques. Et cette hausse complique l'ensemble des dossiers sur lesquels travaillent les responsables gouvernementaux à travers le monde. C'est le cas notamment de l'intégration financière européenne.

Les Allemands sont beaucoup moins sensibles aux effets néfastes de la hausse des taux que les Français et les Britanniques. Ils sont, en effet, dans une position de prêteurs structurels de capitaux et voient sans déplaisir le dollar se maintenir à un niveau élevé, alors que les mécanismes du SME empêchent une dévalorisation des monnaies de leurs concurrents européens. Ils n'ont donc pas intérêt à forcer la marche vers une politique monétaire commune qui pourrait leur être moins favorable que le statu quo.

La dette extérieure américaine ne représente encore qu'une somme de 13 000 francs par ménage, ce qui ne justifie pas une discipline drastique qui, au surplus, serait un remède pire que le mal. Le problème actuel consiste donc à maintenir la croissance sans provoquer de fuite devant les monnaies faibles. L'émission de devises fortes par les pays excédentaires risquerait de favoriser cette fuite. Tout comme le protectionnisme indiscriminé ou un quelconque système de taxation des opérations financières pourraient provoquer la contraction des échanges internationaux.

Un pouvoir monétaire

La voie à suivre passe sans doute par la constitution progressive de pouvoirs monétaires de nature étatique au profit d'un organisme international. Ainsi, l'augmentation sensible du montant des liquidités qu'est autorisé à créer le FMI, couplée à l'accroissement des quotas versés par les Etats à l'occasion de leur neuvième révision, comme le souhaite le directeur général du Fonds, pourrait permettre de financer des projets associant les entreprises de différents pays au moyen de prêts bonifiés libellés en DTS. Elle aurait pour effet de mettre à la disposition des agents endettés des moyens de paiement acceptables par tous.

L'alourdissement de la charge de remboursement en cas de baisse du cours de leur monnaie nationale serait atténué par la bonification du prêt. Et les pays aujourd'hui excédentaires pourraient rapatrier une partie de leurs capitaux pour financer leur croissance sans asphyxier leurs clients.

Ces idées ont peu de chance d'être entendues dans l'immédiat. Mais l'existence de mécanismes permettant de réduire le niveau des taux d'intérêt réels pourrait se révéler indispensable demain si la hausse de ces taux se poursuivait.

SERGE FEDERBUSCH.

L'explosion des LBO

(Suite de la page 21.)

De même, si les taux d'intérêts montent, la charge de ces énormes dettes en sera alourdie... et si la croissance économique faiblit il sera plus difficile de dégager des marges suffisantes pour rembourser. Car le propre d'un dispositif de « leverage » est qu'il suppose que l'entreprise une fois rachetée produise un cash-flow confortable.

On touche là un problème de fond des LBO. Chaque acteur a en effet intérêt à ce que l'entreprise rembourse sa dette au plus vite et donc qu'elle vende certains actifs et coupe dans des budgets non stratégiques à court terme. La recherche et le développement sont les premiers à souffrir de ce phénomène, ce qui n'est jamais bon pour la compétitivité à long terme des firmes.

Il faut également insister sur l'un des enseignements de la faillite, l'été dernier, d'une célèbre firme rachetée par LBO, Revco, qui, malgré tous les efforts de ses dirigeants, n'a pas dégagé les marges nécessaires à la bonne conclusion de l'opération, laissant les créanciers dans l'embarras. Un LBO s'appuie en effet sur une bonne analyse du développement potentiel de la firme.

Si les prévisions sont fausses (ou faussées) tout l'édifice s'écroule. Les critiques du système font d'ailleurs remarquer que cet édifice est fort compliqué, avec ses trois niveaux d'endettement, ce qui le rend d'autant plus sensible. Cependant, les financiers qui restent sereins face à ces diverses menaces ont une bonne raison de le faire : le marché des LBO est une bonne affaire pour tout le monde.

L'ensemble des commissions et honoraires à percevoir dans l'affaire RJR Nabisco atteint le chiffre record de 500 millions de dollars et comprend les commissions des « conseillers », celles des banques, des revendeurs de « junk bonds » et les honoraires des divers consultants. Les prêts bancaires de LBO sont consentis à environ 1,5 point au-dessus du *prime rate*, les « junk bonds » rapportent jusqu'à 15 % et les investisseurs dans le fonds de LBO peuvent toucher de 35 % à 40 % de leur mise en plus-value.

On comprend mieux pourquoi les très sages fonds de pension américains affluent sur ce marché qui, il y a peu, avait encore mauvaise réputation. Les managers-propriétaires, pour leur part, peuvent tripler leur mise initiale s'ils décident, une fois les dettes remboursées, de réintroduire leur société en Bourse.

Ces convergences d'intérêts bien compris et l'importance des sommes en jeu poussent donc certains économistes à penser que les autorités politiques et monétaires ne tueront pas de sitôt cette poule aux œufs d'or. Reste que, si les entreprises victimes d'OPA ou bénéficiant d'un LBO se retrouvent à terme plus compétitives et plus concentrées sur leur métier de base, l'énormité de leur endettement continue d'inquiéter les observateurs.

De plus, ces opérations géantes ponctionnent sérieusement les marchés obligataires, rendant le financement des investissements de croissance moins aisé. Des investisseurs institutionnels comme Metropolitan Life et ITT Insurance se plaignent de l'impact négatif d'un surcroît d'endettement de firmes comme RJR Nabisco sur la qualité de leurs obligations ordinaires,

« *L'évaluation des entreprises est également complètement faussée par la vague des rachats,* commente un analyste financier de Chicago. *Auparavant, nous raisonnions surtout en terme de bénéfices nets prévisionnels ; aujourd'hui, nous commençons par voir ce que vaudrait la firme si on la revendait par appartements... et combien de cash-flow elle peut dégager pour rembourser ses dettes.* »

« *Sears Roebuck par exemple, dont on dit régulièrement qu'il pourrait être la cible d'une opération de rachat, ne nous donne pas de souci. Non pas à cause de sa taille de premier mondial de la distribution..., mais parce qu'il ne produit pas un cash-flow suffisant pour financer son propre achat !* »

de Chicago
DIDIER POURQUERY.

La chronique de Paul Fabra

Les nouveaux Mexicains

ON commence à y voir un peu plus clair dans les raisons qui pourraient expliquer le gonflement, qui a pris de court le gouvernement et la plupart de ses experts, du volume des affaires. Ces rentrées fiscales plus abondantes qu'il n'était prévu et dont la révélation a gêné les grands airs de rigueur du pouvoir, ce regain d'optimisme des industriels redécouvrant soudain les vertus de l'investissement, quelle pouvait bien en être l'origine ?

Un phénomène en particulier inquiétait : la forte reprise de la consommation ouvrant tout d'un coup des perspectives de débouchés insoupçonnées aux fabricants et aux prestataires de services. On avait du mal à concilier les statistiques faisant état d'une croissance de 6 % sur ce chapitre avec l'imperceptible progression des revenus salariaux en termes de pouvoir d'achat. Pour sortir de la contradiction, on ne trouvait guère que la métaphore défraîchie du bas de laine à laquelle les conjoncturistes et les comptables nationaux ne dédaignent pas, à l'occasion, de recourir : les Français, pour satisfaire leurs besoins ou leur appétit de consommation, « puisent » dans leur épargne. Le hic, comme on l'a déjà récemment observé dans ces colonnes, est que cette remarque, loin d'amorcer un raisonnement, n'est qu'une savante lapalissade, si une telle chose existe. Le taux d'épargne en effet se calcule sur la portion du revenu qui reste disponible une fois qu'on en a déduit les dépenses de consommation.

On serait sans doute plus près de la réalité en comparant la situation française à la situation britannique, mieux connue, y compris en France, que la première, et cela pour la bonne raison suivante : dans les pays anglo-saxons, le débat est à la fois plus ouvert et plus intense. Les économistes, officiels ou privés, y sont prompts à mettre en relief les nouveaux courants et à lancer des hypothèses (souvent présentées bien sûr comme des certitudes) sur leurs causes. Dans une récente chronique (intitulée « A quel saint se vouer ? »), je rappelais les discussions qui ont actuellement lieu de l'autre côté de la Manche sur le rôle de la consommation et surtout du crédit à la consommation dans le boom économique.

Or les chiffres dont on dispose dans les deux pays ne sont pas très éloignés les uns des autres. Les crédits à la consommation ont doublé en Grande-Bretagne en l'espace de cinq ans. En France, il ont, à partir il est vrai d'une base de départ plus basse, bondi encore plus vite, passant de 108,6 milliards de francs en 1984 à 245,1 milliards en 1987, une progression que la suppression de l'encadrement du crédit il y a deux ans a bien sûr beaucoup favorisée. Les banquiers français, qui se frottent les mains de cette évolution, citent à l'envi les statistiques selon lesquelles la proportion par rapport aux revenus disponibles ne serait encore en France que de 6 % contre 13 % en Grande-Bretagne (15 % en Allemagne et 23 % aux Etats-Unis). Les chiffres ne sont pas entièrement comparables, comme le reconnaissent les auteurs de ces calculs. Il est parfois plus éclairant de s'appuyer sur les grandeurs en valeur absolue, dédaignées par les experts parce qu'elles sont très simples. Aux 245 milliards enregistrés en France correspondent en Grande-Bretagne (dont la population est très légèrement supérieure) 37 milliards de livres sterling, soit, au taux de change actuel, quelque 390 milliards de francs.

Derrière ces chiffres se profilent des deux côtés du Channel les changements qui ont depuis quelques années marqué profondément la distribution — rien à voir avec le verbe distribuer — du crédit bancaire. Outre d'abord la place plus grande occupée par la clientèle des particuliers — confondus, il est vrai, dans la plupart des statistiques avec les chefs d'entreprises individuelles, — le trait le plus caractéristique en est l'extraordinaire essor du crédit personnel. Par définition, celui-ci n'est plus lié à l'achat à tempérament de tel ou tel objet (une voiture par exemple) ou de tel service (un voyage aux Caraïbes...). Tant et si bien que les établissements de crédit spécialisés dans ce genre d'activité sont aujourd'hui concurrencés, et durement concurrencés, par l'ensemble des banques commerciales. L'imagination bancaire s'en donne à cœur joie pour offrir de nouvelles facilités aux candidats emprunteurs.

Fini le temps où vous et moi étions par une banque considérés avant tout comme des apporteurs éventuels de fonds, autrement dit des déposants — le « Votre argent nous intéresse » de célèbre mémoire. Cet aspect n'est évidemment pas oublié puisque la collecte des dépôts à vue continue à fournir aux banques une ressource d'autant plus appréciée qu'elle est gratuite hors les frais de gestion attachés à l'utilisation de ces dépôts, paiements par chèques, virements, etc. Mais il n'est plus qu'une des deux dimensions sous lesquelles la banque considère les membres d'un ménage. Selon la conception traditionnelle, le client particulier était normalement un créancier de la banque. Si mon compte cessait d'être créditeur, le banquier voyait le plus souvent dans ce passage « au rouge » comme un signal d'alarme. Il s'en inquiétait et y mettait bon ordre, au besoin en fermant le compte.

UNE étape nouvelle dans le démarchage a été franchie depuis lors. La banque ne s'intéresse plus seulement à l'argent que vous avez dans votre caisse, celui dans lequel on puise, selon l'inénarrable expression ; elle voit plus loin, elle s'intéresse à la suite de votre vie professionnelle dont le bon déroulement probable lui donne une certitude suffisante quant à votre capacité à lui verser indéfiniment des intérêts élevés. La formule moyenne est à peu près la suivante : un crédit renouvelable de 12 000 à 60 000 F. On s'attend que le client soit plus ou moins en permanence à découvert de 30 % à 60 % environ de cette somme. On lui impose un remboursement mensuel minime, de l'ordre du trente-cinquième de la somme utilisée. Il est tacitement entendu que le client serait virtuellement capable de rembourser en l'espace de dix-huit mois. Dans les grandes banques, 15 % de la clientèle bénéficient déjà de ce système et la plupart d'entre elles espèrent l'étendre à quelque 35 % des titulaires de comptes.

Jusqu'en 1982, les grandes banques se disputaient la clientèle des Etats d'Amérique latine et de leurs dépendances en leur offrant des formules de prêt de plus en plus sophistiquées. Au début, il s'agissait de financer tel ou tel barrage ou telle ou telle usine. On passa vite au crédit de trésorerie passe-partout. Cette source de profit est aujourd'hui tarie. Les nouveaux Mexicains sont les particuliers des pays développés. Les banques n'ont pas nécessairement perdu au change. La nouvelle clientèle pourrait être sûre, à condition naturellement que la conjoncture continue à s'y prêter. Une rechute dans le chômage et une diminution du pouvoir d'achat des cadres ne pourraient que conduire à de graves déboires.

La recherche active, voire frénétique, de la clientèle privée est encore la conséquence d'un autre processus de substitution. Beaucoup d'entreprises ont reconstitué leurs marges : elles font moins appel au financement extérieur et, quand elles y ont recours, elles émettent de plus en plus des titres sur le marché — billets de trésorerie pour les plus grandes, etc. — au lieu de solliciter un crédit de leur banque. Celle-ci cesse en quelque sorte d'être l'intermédiaire obligé, d'où le nom de « désintermédiation » pour désigner cette évolution.

CES différentes analogies conduisent à faire la suggestion suivante, inspirée du concept de « marchéisation », forgé pour représenter la tendance à se référer de plus en plus aux conditions du marché. Pour définir le taux d'intérêt attaché au prêt personnel, on devrait s'exprimer comme on le fait sur le marché international, où on dit qu'une banque prête au Brésil ou à l'Argentine au taux du Libor (le taux interbancaire à Londres), plus un certain pourcentage s'échelonnant en général entre 1 % et 2 %. Le taux d'un crédit de trésorerie à un particulier est l'addition du taux du marché monétaire (7 % à 8 %) et de celui qui correspond au « produit net bancaire » pour ce genre d'opérations, soit actuellement entre 6 % et 9 %, d'où un taux pour le client qui varie entre environ 13,5 % et 16 %. Le « produit net bancaire » tend à se confondre avec le profit pur et simple pour les banques commerciales car elles imputent sur d'autres postes une partie des frais de gestion. D'où la tentation de se rattraper sur les cartes de crédit...

Comme son nom l'indique, le crédit à la personne n'est pas anonyme comme l'est le crédit à la bagnole. Sociologiquement, l'évolution en cours consacre le triomphe du cadre. C'est à lui qu'on offre des facilités pour augmenter son pouvoir d'achat. Aussi le crédit n'est pas nécessairement consacré à la consommation. Les sondages montrent qu'il est parfois employé à l'acquisition de produits d'épargne : actions, obligations, SICAV, etc.

Concluons sur une autre remarque de caractère plus général. Il était admis, notamment en France, que le crédit bancaire supplée régulièrement à l'insuffisance du fonds de roulement des entreprises. Au tour des ménages de connaître la même situation, du moins pour les ménages offrant des « promesses ». Une situation qui est en somme à l'inverse de la rigueur telle que l'a décrite Michel Rocard : aujourd'hui le bon temps et demain on paiera. Et si le boom actuel était tout bonnement, comme tous ceux qui l'ont précédé, un boom du crédit ?

LE XXXe ANNIVERSAIRE DU PLAN RUEFF

« Les Français vont crier... et après ? »

Les conditions d'un nouvel assainissement sont réunies mais il manque l'autorité du général de Gaulle

par CHRISTIAN BORROMÉE (*)

SI l'on évoque le plan Rueff de 1958, on imagine une œuvre proche de la perfection, qui n'avait pu faire l'objet que d'un consensus unanime. A regarder les choses de près, une image différente apparaît. Jacques Rueff, l'initiateur du plan, eut d'abord le plus grand mal à faire admettre la nécessité d'une remise en ordre globale de notre économie.

Les réticences vis-à-vis de l'idée d'un plan global furent si vives qu'un pan entier de l'économie demeura hors du champ d'étude : le crédit. « *En matière de crédit, je m'étais heurté à une interdiction absolue* », écrira Jacques Rueff.

Une fois le rapport remis, une opposition quasi unanime des ministres du général de Gaulle se manifesta. Maurice Couve de Murville a pu souligner que « *tout le monde, à très peu d'exceptions près, était contre ce plan à l'intérieur du gouvernement* ».

La haute administration, les syndicats de toute nature, s'opposèrent au plan, en le dénigrant ou en plaidant son inefficacité supposée. L'Institut de science économique appliquée de François Perroux publia une étude, sous la plume de François Walter, qui se terminait par ce jugement : le rapport Rueff « *est seulement un texte politique et il est improbable que ses auteurs lui aient attribué une valeur scientifique. Certainement il n'en a point* ».

Jean-Marcel Jeanneney rapporte que, alors qu'il recevait les représentants du patronat quand il était ministre de l'industrie, ils lui indiquèrent, au sujet de l'ouverture des frontières que prévoyait le plan, qu'« *ils ne voulaient pas gêner le gouvernement* », mais que « *ce que nous faisions était stupide et ne pouvait qu'échouer* ».

Lors des auditions du comité, un haut fonctionnaire des finances répondit qu'il ne croyait pas aux techniques du marché. Puis à la question : « *Mais alors que faudrait-il faire ?* », il répondit : « *Que voulez-vous, le sort de la France sera peut-être celui du Portugal...* » C'était bien, suivant l'expression de Jacques Rueff, « *l'universel abandon du temps présent* ».

Jacques Rueff est invité à participer au conseil interministériel qui prend connaissance du plan le 26 décembre 1958. « *Je n'oublierai jamais*, écrira-t-il, *l'atmosphère tragique de cette réunion. Je fus appelé à présenter une vue d'ensemble du projet. En parlant, je lisais dans les yeux de plusieurs ministres, parmi les plus importants, une hostilité profonde à l'égard de mes propositions.* »

Le lendemain, 27 décembre, de Gaulle reçoit plusieurs lettres de démission de ministres. Au plus important d'entre eux, il fait tenir un mot s'achevant par : « *Je vous demande donc d'être présent au conseil des ministres* ». Ils s'y trouveront tous et, sous l'autorité du général, le conseil approuvera l'ensemble du plan en moins d'une demi-heure.

Cohérent et ambitieux

Qu'y avait-il donc dans ce plan si décrié et comment le général fut-il convaincu qu'il fallait se battre pour sa mise en œuvre ? Le plan doit permettre, en premier lieu, l'entrée de la France dans le Marché commun. En 1957, a écrit Maurice Couve de Murville, Guy Mollet, alors président du conseil, « *m'avait dit d'un ton quelque peu négligent que le Marché commun n'avait guère d'intérêt et que d'ailleurs on ne le mettrait probablement jamais en application... Ainsi, en mai-juin 1958, le gouvernement de Pierre Pflimlin (...) avait fait savoir à nos cinq partenaires (...) qu'on ne pratiquerait pas, au 1er janvier 1959, la libération des échanges prévue par le traité de Rome (...)* ».

Il faut donc libérer les échanges extérieurs pour tenir notre parole, comme il faut libérer les prix et supprimer les indexations pour redonner vie aux entreprises et souplesse à l'économie. Il faut aussi réduire les subventions pour permettre au budget, hors investissements, d'être équilibré. De nombreuses exonérations fiscales sont supprimées et les droits sur les alcools augmentés.

A ces grandes lignes s'ajoute la clé de voûte du plan : les recommandations relatives au cours de change de la monnaie, qui feront l'objet d'une lettre secrète. Grâce à l'élimination des subventions à l'exportation et au rétablissement de l'équilibre budgétaire, l'ajustement du cours du franc, qui comportera « *une marge de sécurité* », permettra au plan de remplir ses objectifs.

Avant de lancer définitivement l'opération, de Gaulle interroge Jacques Rueff, qui lui répond : « *Je vous affirme, mon général, que le plan, s'il est intégralement appliqué, rétablira en très peu de semaines l'équilibre de notre balance des paiements. De cela, je suis absolument sûr ; j'accepte que l'opinion que vous aurez de moi à l'avenir dépende entièrement du résultat obtenu.* »

Charles de Gaulle adoptera le projet et écrira : « *Du point de vue technique, je m'en remets dans l'ensemble aux spécialistes... Mais c'est ce que le projet a de cohérent et d'ardent, en même temps que d'audacieux et d'ambitieux qui me convainc.* »

Le miracle se produit. Il participe à la fois de la logique de l'ensemble, de l'autorité du général comme de la cohésion de l'équipe de Roger Goetze, conseiller à l'Elysée pour les affaires financières.

La nature même du plan de 1958 en fait quelque chose d'irréductible et d'un esprit diamétralement opposé à tout ce qui a pu être entrepris par ailleurs de 1945 à nos jours. Ce plan tourne le dos à la fois aux « *politiques d'austérité* » dont Jacques Rueff était l'adversaire acharné, aux politiques de la « *comptabilité nationale* », comme au monétarisme qui prétend diriger l'économie en contraignant l'émission monétaire.

L'essentiel, pour Jacques Rueff, est que de faux droits ne s'introduisent pas dans l'économie et que la banque centrale ne monétise pas de fausses créances. Mais les positions du chancelier de l'Institut effaroucheront le monde officiel, et Wilfrid Baumgartner, gouverneur de la Banque de France, écrira à Jacques Rueff : « *Vous me paraissez sous le régime de l'inexactitude de la position de la question* », en réponse à l'envoi du discours sur le crédit.

Dès 1958, Jacques Rueff est un « *rebelle* » dont l'establishment, contraint d'accepter certaines de ses solutions, parvient à limiter l'influence en gardant le crédit à l'écart de la compétence du Comité de 1958, comme de celui qui lui succédera en 1959, le Comité Rueff-Armand.

Aujourd'hui, en cette fin de 1988, la France se retrouve à un an et trois ans d'échéances européennes de grande importance, notamment celle de la libre circulation monétaire. Le déficit budgétaire demeure élevé et notre monnaie souffre d'une surévaluation semblable à celle de 1958, avec ses conséquences sur les taux d'intérêt et l'emploi.

Notre fiscalité, anachronique vis-à-vis des entreprises, inéquitable à l'égard des hommes, dirigée contre l'investissement et la famille, est en outre mise en lambeaux par les exemptions et les déductions, ainsi que par le mélange inextricable de proportionnalité et de progressivité, sans parler de l'introduction récente de la régressivité.

Les conditions techniques d'un nouveau plan d'assainissement global sont réunies. Mais les mesures qui découleraient d'un nouveau plan global pourraient-elles être mises en œuvre ? L'opinion les comprendrait-elle ? Les tenants des pouvoirs économiques et financiers ne les neutraliseraient-ils pas ? Et quel pouvoir politique serait assez fort pour répondre comme le général de Gaulle : « *Les Français vont crier... eh bien, monsieur Goetze, et après ?* »

(*) Membre de l'Institut Charles-de-Gaulle.



Le Monde, point de rencontre des grandes ambitions.

Mécanique "high tech"

DIRECTEUR DE DEPARTEMENT

Cette PME de Strasbourg, diversifiée dans ses activités et bien **implantée** sur ses marchés dans le domaine des biens d'équipement industriels, souhaite donner une impulsion nouvelle à l'un de ses départements spécialisé dans la **mécanique de haute technologie.**

Sous l'autorité du directeur général, le candidat devra d'abord **optimiser l'organisation de l'unité de fabrication de mécanique** (usinage et montage) d'une centaine de personnes, largement informatisée et équipée de MOCN, puis prendre en charge complètement la fonction de direction, consistant à **coordonner** et à **animer** les services d'étude, de vente et de fabrication, et à optimiser les résultats du département.

Nous souhaitons rencontrer un candidat âgé d'au moins 32 ans, de **formation supérieure** (Ecole d'ingénieurs mécaniciens ou de commerce, idéalement double formation technique et de management-gestion). Une expérience d'au moins 3 ans de **conduite de projets, de personnes et de budgets en milieu industriel**, de préférence en contexte mécanique, est requise. La pratique de l'**anglais** est demandée.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle, sous la référence M 30/1409 H à :

EGOR REGION EST
18, rue Auguste Lamey - 67000 STRASBOURG

EGOR

PARIS BORDEAUX LILLE LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE - BELGIQUE DANMARK DEUTSCHLAND ESPANA ITALIA PORTUGAL UNITED KINGDOM BRASIL

Entreprise française de haute technologie à vocation mondiale, nous réalisons 20 milliards de F de chiffre d'affaires. Notre direction de la Stratégie a pour mission de préparer les décisions stratégiques du groupe et de s'assurer de leur mise en œuvre. Elle recherche un

Consultant planification stratégique

haute technologie

Au sein du secteur organisant la prise en compte des orientations et des stratégies arrêtées par la direction générale, il a pour mission
– d'assister les directions des unités opérationnelles pour la mise en œuvre du système de planification,
– de participer à l'élaboration de solutions dans les cas d'arbitrage,
– d'effectuer le reporting des situations constatées sur le terrain.

Nous souhaitons confier ce poste à un cadre confirmé de formation supérieure complétée d'un cycle de marketing de type MBA. Son degré d'expertise et ses qualités relationnelles se sont déjà exercés au cours de missions dans les domaines Planification-Marketing avec passage éventuel en cabinet de conseil anglo-saxon.

MDa.

***Michel DHEUR**, notre conseil, étudiera avec soin et en toute confidentialité les dossiers (lettre manuscrite, C.V. et photo) que vous lui adresserez sous la référence 8811.220 au cabinet M.D.A. – 104, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris.*

Conseil en ressources humaines.

Plain Champs

CAISSE D'EPARGNE ECUREUIL DE FOIX

DIRECTEUR GENERAL H./F.

Celui que nous recherchons exerce depuis plusieurs années des responsabilités à haut niveau dans un établissement financier de taille au moins équivalente (30 personnes).

A de réelles qualités d'organisateur et de meneur d'hommes, il ajoute le sens de l'autorité.

Outre la connaissance du marché des particuliers, sa connaissance du marché des entreprises est un atout.

Sa formation supérieure est naturellement en rapport avec les métiers de la banque.

Il peut se libérer rapidement.

La rémunération est calculée suivant le barème et les modalités définis par le centre national des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (240 à 300 KF).

Le poste pourra évoluer rapidement vers la responsabilité d'une entité plus grande, composée de l'ensemble des Caisses d'Epargne du département.

GROUPE CRP

Merci d'adresser votre dossier de candidature avant le 5.12.88 à l'attention de Norbert GIMENEZ - C.R.P.

5, rue du Prieuré. B.P. 39.
31012 TOULOUSE Cedex. Télécopieur : 61 22 08 43

COMMUNICO



C'est l'opportunité offerte par notre Société (qui bénéficie d'une excellente notoriété) à un jeune ingénieur (Mines, T.P., A.M.) ayant une première expérience de 2 à 3 ans dans un service de production et désireux de prendre des responsabilités élargies.

Rattaché à notre Directeur de Production, il dirigera 2 à 3 équipes d'une dizaine de personnes. Ses principales fonctions concerneront l'établissement du programme de production, la réalisation des objectifs tant quantitatifs que qualitatifs, la recherche des améliorations (méthodes d'exploitation, procédés de fabrication, stockage et expéditions, sécurité), l'animation du personnel, la gestion du matériel. C'est un poste opérationnel nécessitant des qualités de décideur, de gestionnaire et d'animateur. Une réussite à ce poste conduira nécessairement son titulaire vers une évolution de carrière significative. Le site se trouve dans une très belle région en bordure de la Côte d'Opale.

Des conditions intéressantes de rémunération seront proposées au candidat retenu.

Merci de faire parvenir votre candidature sous réf. 2410 à notre Conseil qui vous garantit une totale confidentialité.

HAY MANAGEMENT CONSULTANTS
50, BD GAL-DE-GAULLE - 59100 ROUBAIX

Le Monde
DIRIGEANTS

Président Directeur Général
Je recherche mon successeur

Je suis Président de FRANCEXPA depuis 21 ans.
Dans 18 mois, je pars. Le Conseil d'Administration m'a chargé de trouver et de mettre en place mon successeur.
Nous disposons de cette période, vous, pour vous préparer à me remplacer, moi pour vous y aider.
Commençons donc tout de suite.
FRANCEXPA, c'est la première affaire française spécialisée dans l'exportation et le négoce international de produits laitiers. Une PME superbe avec un actionnariat confiant et participatif (dont une société de traiding international, des industriels français performants du secteur privé et coopératif), une équipe de vrais professionnels à l'écoute permanente des marchés français, communautaires et mondiaux, 7 filiales aux endroits stratégiques de la planète, un réseau efficace d'agents, deux usines de transformation et, disons-le, une très belle réputation ! Plus, bien entendu, les joies quotidiennes de la concurrence, de la réglementation, des variations du $,... J'aurai tout le temps plus tard de vous expliquer les détails, de vous présenter les hommes, de vous faire rencontrer nos amis.
Sachez seulement encore que notre métier demande beaucoup de disponibilité personnelle, donc des sacrifices. Rappelez-vous, car ceci vous l'avez déjà vécu, que choisir de diriger, c'est affaire de tempérament. Pour le reste... Quand le Conseil m'a fait confiance, je venais du textile et sortais de Saint-Cyr ! Pour être clair, je pense que pour tenir ce poste aujourd'hui il faut, impérativement et en vrac, connaître l'export, parler au moins l'Anglais et sans doute l'Espagnol, avoir 40 ans, une formation commerciale supérieure et avoir exercé des responsabilités de gestion et d'animation en première ligne.
Je vous apprendrai FRANCEXPA et attends votre compétence pour imaginer l'avenir et pour gagner.
SEFOP nous connait depuis 20 ans, confiez lui donc votre dossier et posez lui toutes vos questions. je vous en remercie.
Réf FR 1127 M.

SEFOP
11 rue des Pyramides, 75001 Paris.

MEMBRE DE SYNTEC

Une importante BANQUE DE MARCHES
recherche son

Directeur Commercial & Marketing

Paris
Rapportant au Directeur Général, et Membre du Comité de Direction de la Banque, son rôle sera d'animer une équipe de 20 personnes tournée vers la commercialisation des produits de la Banque. Il proposera la statégie, les objectifs et les plans d'action relatifs à son activité, en assurera la mise en oeuvre et participera à la définition des orientations stratégiques de la Banque.
A 35/45 ans, de formation supérieure solide, vous avez dirigé une équipe chargée des relations avec les grandes entreprises dans une grande banque française ou une filiale de banque étrangère en France et avez une bonne connaissance de la Banque d'Affaires et de la Banque de Marchés.
Vous souhaitez prendre une place importante dans l'équipe dirigeante d'une banque performante.
La rémunération comprenant une partie variable et un stock-option sera fonction de votre expérience et de vos performances.
Contacter Yves Boissonnat au (1) 42.89.30.03 ou adresser CV + photo + n° tél + rémunération actuelle à **Michael Page Banking**, 10 rue Jean Goujon, 75008 PARIS, sous réf. YB252MO.

MP
Michael Page Banking
Spécialiste en recrutement Bancaire
Paris.Lyon.Londres.Amsterdam.Bruxelles.New-York.Sydney

L.B.W.

Constructeur Matériel Travaux Publics
TOURAINE

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Vous avez environ 40 ans et votre diplôme d'ingénieur vous a permis de vous affirmer dans la technique.

Votre goût pour les contacts vous a donné l'opportunité d'accéder à un poste de commercial.

Vos connaissances en milieu Travaux Publics, Travaux Routiers Carrières... seront un réel atout pour accéder à ce poste évolutif où vous négocierez à haut niveau.

Anglais indispensable.
Statut Cadre - Voiture fournie - Fixe important + intéressement
Déplacements France et Etranger.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 146 à :



8 à 12, rue du Dr Herpin 37000 TOURS.

Vous voulez agir réellement chez un grand équipementier...

... Société industrielle, fournisseur de l'industrie automobile européenne - C.A. 700 MF en croissance - investit dans les hommes pour assurer son développement.

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

parfaitement bilingue Français/Anglais

Ingénieur de formation, bon technicien, vous aimez les contacts et vous avez une expérience d'au moins 5 ans en technique ou en technico-commercial.

Vous aurez pour mission :
- d'animer les chargés d'affaires
- prendre en responsabilité les études et propositions
- mener les contacts au niveau des études et des achats jusqu'à la conclusion des affaires.

Le poste est basé à l'Ouest de Paris.

Adresser C.V., photo, indication de situation actuelle et une lettre manuscrite de motivation en indiquant la référence 75862 à PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 PARIS qui transmettra en toute discrétion.

Important Bureau d'Etudes en AMENAGEMENT
et en URBANISME recherche pour son Siège à Paris

ingénieurs
TRANSPORTS ET CIRCULATION

Diplômé d'une **Grande Ecole (Ponts, Mines, Arts et Métiers, Travaux Publics...)**

Il aura la responsabilité d'études concernant :
• L'organisation générale des réseaux de voirie et de transports en commun, en liaison avec l'évolution de l'urbanisation et les contraintes de l'environnement.
• La conception des aménagements routiers, compte-tenu des problèmes d'insertion et d'exploitation des infrastructures.

Ce poste nécessite le sens du concret, une expérience réussie d'au moins 5 ans dans l'Administration ou un Bureau d'Etudes et implique des contacts à haut niveau.

Envoyer lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 7197 à ORGANISATION ET PUBLICITE - 2, rue Marengo 75001 PARIS, qui transmettra.

Économie

SOMMAIRE

■ Pechiney s'associe à EDF pour construire à Dunkerque une usine d'aluminium et annonce l'achat de la société américaine American Can pour devenir le numéro un mondial de l'emballage *(lire ci-dessous)*. ■ L'opposition entre l'Irak et l'Iran paralyse les discussions des membres de l'OPEP réunis à Vienne *(lire page 29)*. ■ Le ministère de l'industrie confirme, après enquête, que la France a continué à importer du charbon sud-africain malgré l'embargo *(lire page 29)*. ■ Dans un entretien au *Monde*, le président de Marceau Investissements, M. Georges Pébereau, confirme que la Compagnie du Midi fait partie de son tour de table dans son affrontement avec la Société générale *(lire page 28)*.

Pechiney crée une usine à Dunkerque et rachète une société d'emballage américaine

Le groupe Pechiney a annoncé, lundi 21 novembre, qu'il allait installer, avec l'aide d'EDF une usine d'aluminium à Dunkerque. Il a également fait part de sa décision d'acquérir la société d'emballage américaine American Can, devenant ainsi le numéro un mondial de l'emballage. Ces décisions avaient été en partie dévoilées par le premier ministre, qui, au cours du week-end, avait déclaré s'attendre pour lundi à une décision de cette nature. M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, avait dès dimanche soir confirmé l'information selon laquelle le groupe Pechiney était bien le groupe concerné.

L'arrivée de Jean Gandois à la tête de Pechiney avait laissé planer un doute sur l'avenir du producteur d'aluminium. Certains se demandaient même si le groupe nationalisé resterait ancré sur son métier de base. L'annonce, le 21 novembre, de la construction d'une nouvelle série d'électrolyse à Dunkerque devrait les rassurer.

Une annonce d'autant plus réconfortante qu'elle marque une « relocalisation » de l'industrie sur le territoire national alors qu'il semblait acquis que compétitivité rimait avec délocalisation. Au début de la décennie prochaine, sans cet investissement, Pechiney ne devait plus avoir qu'une capacité de 120 000 tonnes en France (contre 327 000 tonnes actuellement). Mais cette reconquête n'a été possible que grâce à un accord inédit avec EDF, producteur national d'électricité, dont Pechiney est un des principaux clients. Car beaucoup, dans l'industrie de l'aluminium, dépend du prix de l'énergie, et les patrons successifs de Pechiney étaient tous partis en croisade pour obtenir un prix bas du kilowattheure, condition de leur maintien dans l'Hexagone.

Délaissant une politique strictement tarifaire, EDF entre dans une logique de partenariat en prenant 49 % (contre 51 % pour Pechiney) de la société qui exploitera la nouvelle unité d'une capacité de 200 000 tonnes (d'un coût de 5 milliards de francs) qui entrera en service à Dunkerque en 1991 et créera mille emplois, dont six cent vingt directs. Jusqu'en 1997, EDF mettra à profit ses excédents de courant pour permettre à Pechiney de bénéficier d'un courant bon marché (de l'ordre de 6 centimes le kilowattheure), en échange d'une rémunération minimale garantie par le producteur d'aluminium. Au-delà, et jusqu'en 2010, Pechiney verra le prix du courant retrouver un niveau « normal » (de l'ordre de 15 centimes), EDF devant, quant à elle, se lancer dans de nouveaux programmes d'investissement. En fonction de l'évolution du marché de l'aluminium, EDF espère alors percevoir, en sus de la rémunération garantie, sa part des bénéfices. D'autant que Pechiney devrait, à cette époque, avoir remboursé les emprunts contractés pour cette usine. Celle-ci sera, par ailleurs, la propriété d'une société – distincte de la société d'exploitation – dans laquelle Pechiney devrait détenir le tiers du capital aux côtés de différents investisseurs.

Jean Bergougnoux, directeur général d'EDF, espère que ce nouveau mode de relation donnera des idées à d'autres industriels français ou étrangers pour envisager, sinon anticiper, de grands projets d'investissements dans l'Hexagone.

Mais un investissement peut en cacher un autre. Jean Gandois souhaitait, en effet, développer le chiffre d'affaires de son groupe en aval dans la transformation, et tout particulièrement dans l'emballage. Son objectif : voir la filiale spécialisée dans ce secteur, Cebal, doubler son chiffre d'affaires en trois ans. L'acquisition d'American Can *(voir encadré)* lui fait réaliser une progression spectaculaire et lui assure la place de numéro un mondial, enviée dans le mouvement de concentration qui agite actuellement le secteur. Pechiney supplante ainsi d'un coup le groupe issu du rapprochement du français Carnaud avec le britannique Metal Box.

Enfin, le financement de cette expansion, qui nécessite 5 milliards de francs pour l'investissement national et quelque 6 milliards de francs pour l'international, éclaire d'un jour nouveau la réponse apportée aux besoins en fonds propres des entreprises encore nationalisées. Avec le retour des socialistes au pouvoir en mai dernier, beaucoup avaient dénoncé l'entrave que constituerait pour les groupes publics l'arrêt des privatisations engagées par le gouvernement de M. Chirac. Les pouvoirs publics, en laissant Pechiney créer une filiale qui pourra être cotée en Bourse, font preuve de pragmatisme. Pechiney restera nationalisée (il n'est pas exclu que la société bénéficie d'une dotation en capital de 1 milliard de francs), ce qui ne l'empêchera pas pour autant de drainer des capitaux privés. Une belle illustration de la société d'économie mixte chère à M. François Mitterrand !

C. B.

Le numéro trois mondial de l'aluminium

Pechiney, nationalisé en 1982, est le numéro trois mondial de l'aluminium. De 1982 à 1985, le groupe a dû subir, sous la houlette de George Besse, une profonde opération chirurgicale qui s'est traduite notamment par la sortie du secteur chimie (Ugine Kuhlmann) et des réductions drastiques de capacité dans l'aluminium en France. Après 451 millions de francs de pertes en 1986, Pechiney a enfin recueilli les fruits de ses efforts en 1987 : son patron, M. Jean Gandois, a pu afficher un résultat net consolidé de 729 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 38,95 milliards de francs. Pour cette année, le groupe espérait, en avril, réaliser des profits en hausse de 50 % (*le Monde* du 27 avril). De fait, les résultats du premier semestre montrent un bénéfice de 744 millions de francs pour un chiffre d'affaires consolidé de 24,4 milliards.

Sa branche emballage, autour de Cebal et de ses seize filiales, réalisait l'an passé un chiffre d'affaires de 3,25 milliards de francs pour six mille quatre cents salariés, avec vingt-huit usines, dont la moitié en France.

American Can, numéro deux mondial de l'emballage

Avec 25 milliards de francs de chiffre d'affaires et 25 000 salariés, American Can est le numéro deux mondial de l'emballage derrière le japonais Toyo Seikan (29,4 milliards de francs de chiffre d'affaires). Racheté en 1986 par Triangle Industries qui a fusionné en 1987 avec National Can, l'entreprise est le premier producteur mondial de boîtes de boisson (25 % du marché mondial), le premier producteur d'emballage plastique multicouches, le deuxième de boîtes alimentaires.

Les leçons d'un brillant élève

QUEL brillant élève ce Pechiney, jusque-là discret – et un peu terne – producteur nationalisé d'aluminium ! Réussir à la fois à être patriote en construisant une usine en France, à devenir le numéro un mondial de l'emballage en acquérant une société américaine, numéro deux du secteur, et à respecter le gel des privatisations édicté par le président de la République tout en finançant son expansion par appel aux capitaux privés, c'est une belle prouesse individuelle. C'est aussi, et le ministre de l'industrie, Roger Fauroux, qui a apporté son soutien à Jean Gandois, président de Pechiney, ne manquait pas de le souligner, le signe du renouveau des entreprises françaises. Ce renouveau est marqué à la fois par un investissement industriel sur leur territoire qui ne vise plus seulement la productivité mais reprend le chemin des augmentations de capacité, par l'acquisition d'une taille internationale avec une implantation accrue sur le marché nord-américain et par une volonté pragmatique de laisser des entreprises publiques mener leur expansion comme n'importe quelle entreprise, dussent-elles pour cela pratiquer une « privatisation camouflée ».

En décidant la construction d'une usine d'électrolyse à Dunkerque, Pechiney met un terme au déclin de l'aluminium en France. Le redressement du groupe, engagé en 1983 par son PDG Georges Besse, avait jusque-là été synonyme de réduction de capacité sur le territoire national. Handicapé par des prix de revient trop élevés dans l'Hexagone, liés au coût de l'électricité, Pechiney avait programmé une fermeture progressive de ses usines françaises, préférant investir dans les pays à énergie bon marché : l'Australie, grâce à son charbon, ou le Canada, avec ses ressources hydrauliques. Seule l'unité de Saint-Jean-de-Maurienne avait été modernisée et serait restée l'unique usine de Pechiney en France pour la prochaine décennie après l'extinction, pour cause de vieillesse, de Noguères et Rioupéroux. Maigre palmarès pour un secteur qui fait partie des points forts de l'industrie française, et où Pechiney se classe numéro trois mondial, derrière Alcan et Alcoa.

Investir en France

Revigorante pour l'aluminium, la décision de Pechiney l'est aussi pour l'ensemble des entreprises françaises. Après Saint-Gobain, qui a entrepris la construction d'une usine de verre plat dans l'Isère, elle prouve que l'on peut investir dans de nouvelles capacités de production en France, et que le déclin industriel n'est pas une fatalité.

Marque-t-elle ainsi le début d'une nouvelle ère, au moment même où certaines entreprises françaises se laissent gagner par le virus pour les joutes boursières – OPA et rachats en tout genre – qui font les beaux jours des financiers outre-Atlantique ? Il faut l'espérer.

D'autant que cette décision met en lumière deux éléments positifs : le nouveau type de relations établies par EDF avec un industriel gros consommateur d'énergie, et le renouveau d'une région, le Nord, longtemps sinistrée avec la crise du textile, de la sidérurgie, des chantiers navals, etc.

Exemple de renouveau des entreprises françaises, Pechiney l'est aussi par son développement international, avec le rachat de la société américaine d'emballage, American Can. Les firmes françaises ont souffert, pendant de nombreuses années, de leur taille étriquée, limitée bien souvent aux frontières. Les difficultés financières qu'elles ont traversées depuis la fin de la décennie 70 n'avaient fait qu'aggraver la situation. Leur redressement réussi et le retour aux bénéfices accompli, les principaux groupes français – parmi lesquels la plupart des entreprises publiques – sont repartis depuis peu à l'assaut des marchés étrangers, et notamment du premier d'entre eux, le marché nord-américain.

Sauvé de la faillite

Les politiques de cession et de désinvestissement pratiquées par les groupes américains, parfois dans des branches entières, ont multiplié, à point nommé, les occasions pour les entreprises françaises de s'implanter outre-Atlantique. Après Thomson, rachetant de l'électronique grand public de General Electric, Bull reprenant Honeywell, Rhône-Poulenc acquérant l'agrochimie d'Union Carbide, etc., Pechiney en donne aujourd'hui une nouvelle illustration.

L'expansion de Pechiney est d'autant plus spectaculaire que son redressement fut lent et chaotique – après une amélioration, de 1982 à 1985, 1986 devait marquer une rechute. Pechiney était, il est vrai, l'un des plus malades des groupes nationalisés en 1982, alors qu'il supportait encore le fardeau de ses aciers et de sa chimie. Autant dire que son statut d'entreprise publique l'a sauvé de la faillite.

Un statut qui n'entrave cependant pas aujourd'hui son développement. Ce n'est pas là le moindre des enseignements des opérations annoncées par Jean Gandois. Pour financer son acquisition américaine, Pechiney aurait pu se tourner vers son actionnaire public. Mais rigueur budgétaire oblige, les dotations en capital sont modestes. Restait le recours aux capitaux privés. Mais comment, alors, satisfaire au précepte mitterrandien énoncé avant l'élection présidentielle de mai 1988 : *« ni privatisation ni nationalisation »* ?

En créant Pechiney International, filiale à laquelle il apporte ses meilleurs actifs – l'Australie, le Canada, la filiale américaine Howmet, l'emballage – et qu'il introduira en Bourse, Jean Gandois tourne la difficulté. La société mère reste nationalisée, c'est la filiale qui fera appel aux capitaux privés. Les formes sont respectées, à défaut du fond. Car, qu'on le veuille ou non, il s'agit bien là d'une amorce de privatisation. Ceux qui auraient douté du « pragmatisme » des pouvoirs publics, trouvent là une réponse.

CLAIRE BLANDIN.

Dunkerque premier port français pour les minerais

Dunkerque (dont le maire est M. Claude Prouvoyeur, sénateur RPR et le président de la Communauté urbaine, M. Albert Denvers, député PS), et où l'actuel ministre des transports, M. Michel Delebarre, cherche activement à renforcer son implantation politique, est l'un des principaux ports autonomes. Son trafic total a atteint 32,3 millions de tonnes en 1987, et devrait dépasser 34 millions cette année. Surtout, c'est – grâce aux installations modernes de la partie ouest accessible aux navires de 180 000 tonnes – le premier port français pour les trafics de minerais et de charbons à l'importation (12,8 millions de tonnes l'an dernier).

La région de Dunkerque fait l'objet, depuis quelques années, d'une sollicitude particulière des pouvoirs publics et des collectivés locales. Outre les subventions directes aux entreprises qui investissent, le gouvernement de M. Chirac y a créé une « zone d'entreprise », où les sociétés qui installent des usines sont exonérées de l'impôt sur les bénéfices pendant dix ans. Depuis un an et demi, on y a enregistré la venue de grands groupes internationaux.

L'usine Péchiney s'installerait sur un terrain de 80 hectares appartenant au port autonome dans le port ouest, au fond du « bassin de l'Atlantique ». Pour le port, cet investissement situé à la fois sur les communes de Loon-Plage et de Gravelines générerait un trafic annuel de 500 000 tonnes à l'importation.

F. G.

Election des délégués consulaires

Les chambres de commerce, trait d'union entre l'Etat et les entreprises

Quelque un million sept cent mille Français étaient appelés le 21 novembre à se rendre aux urnes. Mais il s'agit de citoyens et d'élections bien spécifiques puisque l'enjeu du scrutin consiste à renouveler les membres des chambres de commerce et d'industrie.

Aux termes des lois des 9 avril 1898 et 16 juillet 1987 et du décret du 28 mars 1988 qui fixent le régime, les attributions et l'organisation de ces établissements publics que sont les chambres, leurs membres sont élus pour six ans et renouvelables pour moitié tous les trois ans. Le même jour, dans un scrutin séparé, les électeurs représentent les trois secteurs économiques de l'industrie, du commerce et des services, désignent les délégués consulaires, au nombre de vingt-deux mille, chargés d'une double fonction : représenter les chambres au niveau du canton et participer à l'élection des juges des tribunaux de commerce.

Cette année, on dénombre 4 438 membres titulaires dont 2 013 pour la catégorie des industries, 1 580 pour le commerce et 845 pour les services. La loi prévoit un réajustement de la part respective de chaque secteur tous les douze ans, mais aucun des trois ne doit dépasser 50 % du total des sièges. On opère alors un renouvellement total des sièges.

Ce sera le cas cette année dans quelques chambres, y compris la plus importante, celle de Paris, qui couvre, outre la capitale, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Les 64 postes à pourvoir se répartissent entre 20 pour le commerce, 21 pour l'industrie, 23 pour les services, alors que, en 1985, les chiffres étaient respectivement de 22, 28 et 16.

Dans la majorité des circonscriptions des CCI, une liste unique est en lice, mais, ici ou là, pour des questions de rivalités personnelles le plus souvent, deux listes voire trois se disputent les suffrages. C'est le cas dans une trentaine de chambres, par exemple à Nancy où postule l'ancien ministre de l'agriculture, M. François Guillaume, ou à Nîmes ou encore à Foix.

Les chambres de commerce apparaissent très souvent comme des partenaires (ou alors des concurrentes) des collectivités locales dans les départements ou les régions pour tout ce qui touche à l'aménagement du territoire. Leur mission est triple :

– Consultation et représentation dans de nombreux organismes ou commissions officielles ;

– Création et gestion de services ou d'équipements : parcs d'exposition, centres de formation, écoles techniques, aménagement de zones industrielles, exploitation d'aéroports, entrepôts, équipements sportifs ou touristiques. Elles gèrent des ports maritimes (par exemple : Boulogne ou Sète) ou fluviaux ;

– Promotion des entreprises par la recherche d'investisseurs, les transferts de technologie, les missions d'aide à l'exportation. Elles ont vocation à être auprès des pouvoirs publics un interlocuteur privilégié et elles sont souvent concessionnaires des services publics.

14 milliards de budget

Au total fortes de vingt et un mille collaborateurs permanents les chambres, dont on retrouve l'équivalent en Espagne, en RFA, aux Pays-Bas (mais pas en Grande-Bretagne où les entreprises sont représentées par des associations de droit privé), gèrent des budgets de l'ordre de 14 milliards de francs au total. Le tiers de leurs recettes provient d'un impôt, la taxe additionnelle à la taxe professionnelle, le reste étant fourni par les recettes de scolarité, les redevances perçues dans les ports ou les aéroports, la vente de biens et services et les emprunts toujours soumis – y compris pour des sommes modiques – à la tutelle de l'Etat.

La grande question qui se posait était de savoir quel serait le taux de participation des chefs d'entreprise à une consultation traditionnellement marquée par une abstention considérable. La conjonction de la crise de représentativité que traversent tous les corps intermédiaires et les perturbations des PTT, qui ont occasionné des retards dans l'envoi des listes et des bulletins, faisait craindre le pire aux dirigeants de l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (APCCI). La demande présentée au gouvernement de reporter les élections à une date ultérieure, vu les circonstances, n'a pas été acceptée. « *Il faut voter*, a lancé M. Pierre Netter, président de l'APCCI à ses mandants. *Ce faisant, vous confortez l'audience de l'institution consulaire auprès des pouvoirs publics. Ainsi, vous facilitez grandement la mission prioritaire qui nous attend pour les prochaines années, qui est de veiller en permanence à ce que, dans l'inéluctable harmonisation des politiques fiscale, économique et sociale des douze pays du Marché commun, les intérêts légitimes de ces entreprises soient bien pris en compte.* »

MM. Roger Fauroux et François Doubin, les deux ministres de tutelle, lui ont fait écho en appuyant : « *Chaque jour, l'Etat prend des dispositions qui influent sur la vie de votre entreprise ou de votre commerce. Aujourd'hui, plus que jamais, vous devez donc être entendus, exprimer vos besoins vitaux et ceux de votre secteur d'activité. Les chambres de commerce sont les interlocuteurs privilégiés des pouvoirs publics dans ce domaine.* »

FRANÇOIS GROSRICHARD.


INITIATIVES ET COMPÉTITIVITÉ
EUROPE 92
J'ADHERE !
aux Clubs Initiatives et Compétitivité
NORMES/ CERTIFICATION/ESSAIS
Raymond H. LEVY, PDG de RENAULT: «La normalisation crée une discipline d'esprit qui améliore l'efficacité des hommes et la compétitivité de l'entreprise».
Antoine GUICHARD, Associé Gérant CASINO: «Normes, essais, certification apportent beaucoup au dialogue entre producteurs, distributeurs, et consommateurs».
Jean-Louis BEFFA, PDG de SAINT-GOBAIN: «Les dirigeants doivent s'impliquer personnellement dans une stratégie de normalisation qui engage toute l'entreprise».
CHEFS D'ENTREPRISE, ADHEREZ AUX CLUBS «INITIATIVES ET COMPETITIVITE»
ETRE MEMBRE D'UN CLUB C'EST
DEMANDE D'INFORMATION
à adresser à l'AFNOR
Tour Europe Cedex 7
92080 Paris La Défense
NOM
FONCTION
ENTREPRISE
ADRESSE
TEL
Souhaite recevoir une plaquette d'information sur les clubs «Initiatives et Compétitivité»
Secrétariat Général des Clubs «Initiatives et Compétitivité»
AFNOR Tour Europe Cedex 7, 92080 Paris La Défense
Tel : 42 91 58 58 Télécopie : 42 91 56 56

Économie

BANQUES

L'offensive sur la Société générale : un entretien avec M. Georges Pébereau

« Notre participation est le premier acte d'une véritable privatisation »

(Suite de la première page.)

– Avez-vous, alors, été chargé par les pouvoirs publics, comme M. Rousselet chez Havas, d'une restructuration du capital ?

– Pas le moins du monde. Je ne suis investi d'aucune mission de la part des pouvoirs publics, non plus qu'aucun de mes associés.

– On vous soupçonne de mener une opération au service d'intérêts politiques déterminés.

– Croire que mes partenaires et moi-même puissions être les instruments d'un parti politique est une véritable absurdité. Voyez-vous des hommes ayant l'expérience et le passé de François Dalle [*NDLR* : l'ex-patron de L'Oréal], Gustave Leven [le président de Source Perrier] ou Jean-Louis Descours [le président de Chaussures André] se prêter à une opération politique ? Ils sont des industriels qui ont bâti leurs entreprises de leurs mains. Jamais aucun d'entre eux n'a mélangé la politique et les affaires. Ils sont non seulement des capitalistes, mais des capitalistes personnels que l'on voit mal participer à une opération de « nationalisation rampante ».

– Outre les propos plutôt sympathiques de M. Bérégovoy à l'égard de votre initiative, il y a aussi la présence à vos côtés du groupe industriel nationalisé Thomson et surtout de la Caisse des dépôts ?

– En ce qui concerne Thomson, la banque du groupe d'Alain Gomez nous a accordé un prêt participatif de 300 millions de francs. Mais est-ce que chaque fois que la BNP ou la Banexi accorde un prêt, on va parler de renationalisation ?

» Pour la Caisse des dépôts, je ne vois pas en quoi sa présence peut nuire à notre opération. Quelles sont les entreprises privées françaises, même parmi les plus grandes et les plus anciennement cotées à la Bourse, qui n'ont pas une fraction notable de leur capital détenue par des institutions à capitaux publics ? Dans le noyau stable initial de la Société générale elle-même, la part détenue par les institutions publiques était proche de la moitié. Les structures financières de notre pays sont ainsi. Quant à la Caisse des dépôts, elle est pour moi un partenaire naturel. Elle était entrée – à hauteur de 20 % à l'époque – dans le capital de Marceau et cela avec le plein accord du gouvernement. Aujourd'hui, elle a investi 1 milliard de francs dans la SIGP, la société qui a pris la participation dans la banque. Elle est en dessous de la minorité de blocage. Je pense qu'il s'agit là d'un faux débat pour ce qui nous concerne.

– Pour certains analystes financiers étrangers, il s'agit pourtant bel et bien d'une « renationalisation rampante » ?

– Sans vouloir manier le paradoxe, je crois au contraire que notre prise de participation est peut-être le premier acte – ou du moins le second – d'une véritable privatisation de la Société générale. Nationalisée pendant plus de quarante ans, la banque a été privatisée en 1987. Mais – et c'est peut-être normal – cette privatisation a été menée par le gouvernement. Les mandataires sociaux, les administrateurs, les actionnaires du noyau stable, Marceau Investissements compris, tous ont été désignés par l'Etat.

» Prendre aujourd'hui 10 % par le jeu normal du marché provoque des réactions démesurées. Une telle opération apparaîtrait comme anodine dans la plupart des grands pays capitalistes. Mais, en terme d'économie de marché, ce premier acte engage un processus au niveau de l'actionnariat et du fonctionnement de la banque dont je suis convaincu qu'il sera bénéfique pour tous.

» Désormais, la qualité d'un actionnaire s'appréciera davantage à ce qu'il peut apporter à l'entreprise en terme de complémentarités qu'il s'agisse d'un assureur ou d'un banquier européen et non pas aux sympathies politiques supposées de ses dirigeants ou au caractère public ou privé de son propre actionnariat.

– En ce qui concerne vos partenaires, il a, une nouvelle fois, fallu une fuite pour que soit révélé le dernier inconnu. Derrière la banque d'affaires anglaise Kleinwort Benson se cachait donc la Compagnie du Midi, de M. Bernard Pagézy ?

– La Compagnie du Midi nous a effectivement indiqué qu'elle est en mesure d'acquérir la participation de Kleinwort Benson dans le capital de la SIGP *[NDLR : 400 millions de francs sur un total de 3,1 milliards]*. Conformément à nos engagements, nous allons donc consulter la Banque de France sur ce changement d'actionnaire.

– Alors que vous ne les aviez pas informés au préalable de votre projet, certains actionnaires de Marceau Investissements envisageraient de vous abandonner. Est-ce exact ?

– Non. Les membres de mon conseil d'administration, que j'ai réuni, mercredi dernier, ont unanimement approuvé la stratégie que je leur ai exposée et qui est fondée sur la recherche prioritaire d'une coopération entre les deux groupes.

Blakmann

– Les dirigeants actuels de la Société générale s'opposent à la présence d'un « actionnaire de référence » dans leur capital, craignant qu'il ne fasse perdre à la banque son indispensable indépendance. Qu'en pensez-vous ?

– Je n'ai pas, pour ma part, une claire vision de la notion d'« actionnaire de référence » qui est chère à Carlo De Benedetti. Parlons simplement de la présence d'un actionnaire important au sein du capital d'une grande banque universelle. C'est un vrai débat et si j'ai déposé, très tôt, à la Banque de France une demande d'autorisation pour pouvoir franchir le seuil de 10 % alors que, vous le savez, je n'ai pas l'intention d'aller dans l'immédiat très au-delà, c'était précisément pour que ce débat ait lieu. Il a eu lieu puisque ce fut l'un des principaux thèmes abordés lors de l'instruction de notre dossier. Il a été tranché par la décision du comité des établissements de crédit.

» Je crois que si un industriel pris individuellement possède une part significative du capital d'une grande banque, cela peut être un handicap commercial. Au contraire, je pense qu'il peut être sain et utile pour une grande banque d'avoir dans son capital un ensemble d'industriels qui ne possèdent chacun, en consolidé, qu'une toute petite fraction du capital et qui s'intéressent ensemble au développement de la banque, non pour les retombées directes sur leur propre entreprise, mais sur l'ensemble de l'économie.

» Le fait que les industriels réunis au sein de la SIGP s'intéressent au développement de la Société générale comme actionnaires, qu'ils participent au dialogue avec elle, qu'ils souhaitent l'aider à devenir dans le domaine de la banque universelle un véritable leader mondial comme L'Oréal et Perrier, par exemple, le sont dans leurs domaines respectifs, tout cela me semble positif pour la banque. Je ne sais pas si nous avons créé un précédent, mais je ne serais pas étonné si nous faisions école.

– Vous avez obtenu l'autorisation de franchir le seuil des 10 % dans le capital de la banque. Où en êtes-vous ? Combien avez-vous investi ?

– Notre intention est de franchir ce seuil sans aller très au-delà pour l'instant. Notre investissement pour la prise de participation de la SIGP tourne autour de 2,5 milliards de francs.

– Un prix d'achat moyen de l'action de 470 F, alors que le titre vaut actuellement 530 F environ ?

– Je vous dirai simplement que notre prix moyen d'achat comporte une prime très raisonnable par rapport au prix auquel nous avions acheté notre participation de 0,5 % dans le cadre du noyau stable de la banque, à l'été 1987.

« Privilégier les négociations »

– Vous êtes-vous engagé, devant vos actionnaires, à ne pas prendre plus de 11 % du capital de la banque ?

– Dans ce domaine, je n'ai pris d'engagement d'aucune nature. J'ai simplement informé les membres de mon conseil des intentions de la SIGP. Il n'y a pas de seuil, il n'y a pas d'autorisation, il n'y a pas de préalable. Notre intention est de privilégier les négociations qui s'engagent, de rechercher des coopérations entre nos deux groupes.

– Qu'est-ce qu'un actionnaire qui a 10 % du capital d'une entreprise peut demander ? La place du président ? Un poste d'administrateur ?

– Nous ne demandons rien et, bien entendu, pas la place de M. Viénot. Nous pensons qu'en investissant 2,5 milliards de francs nous avons manifesté notre confiance dans la Société générale. Nous considérons que cet investissement, tant par les conditions financières dans lesquelles il a été réalisé que par les perspectives stratégiques qu'il ouvre, est en soi intéressant. La banque a maintenant un nouvel actionnaire important. Il y a peut-être des choses à faire en commun dans l'intérêt de la banque et de cet actionnaire.

– Est-ce que vous négocieriez avec un actionnaire qui a 10 % du capital de Marceau Investissements ?

– Bien sûr ; nous considérons notre actionnariat comme une force. Nos actionnaires sont nos partenaires privilégiés qui nous permettent à la fois de démultiplier notre action et de la rendre plus efficace. Nous nouons avec eux des relations de coopération dans de nombreux domaines, comme par exemple avec Perrier aux Etats-Unis, et d'autres encore.

– Quelles sont vos exigences dans la négociation avec la Société générale ?

– Nous n'avons aucune exigence. Je n'ai pas l'habitude de déflorer une négociation qui s'engage.

– Pour faciliter les discussions, seriez-vous prêt à accepter de réduire votre participation dans le capital de la banque ?

– Je vous l'ai dit, ni mes actionnaires ni moi-même ne sommes des spécialistes de la spéculation à court terme. Nous avons d'autre part une démarche stratégique ordonnée et donc peu propice aux aller et retour. Un capitaliste ne peut pas dire « jamais ». Mais il serait bien surprenant que nous réduisions notre participation.

– Vous aviez déclaré que si vous n'arriviez pas à négocier avec M. Viénot, alors vous discuteriez avec les actionnaires de la banque ?

– Pour moi, les actionnaires et le management sont un tout dans une entreprise. Nous avons des contacts à la fois avec les actionnaires publics et privés et avec la direction de la Société générale. Nous privilégions la négociation avec le management car c'est autour de lui que devraient normalement s'organiser les relations entre actionnaires. »

Propos recueillis par
ERIK IZRAELEWICZ.

La Caisse des dépôts et les AGF restent les deux principaux actionnaires de la banque

La Société générale a publié, lundi 21 novembre dans la matinée, un communiqué dans lequel elle précise qu'« *à ce jour, si l'on excepte les divers intérêts regroupés au sein de la SIGP et l'autocontrôle détenu par Genefinance, les deux actionnaires les plus importants de la Société générale sont la Caisse des dépôts et consignations et les AGF, qui détiennent chacune une participation directe d'environ 4 %* ».

D'apparence anodine, ce communiqué est en fait une réponse aux rumeurs alimentées par les alliés de M. Pébereau au cours des derniers jours. Pour sa défense, M. Marc Viénot, le président de la Société générale a cherché à faire entrer dans son capital plusieurs grandes entreprises industrielles privées. Cinq grandes sociétés (on parle de Michelin, Peugeot, Ciments Lafarge entre autres) auraient acquis environ et au total 10 % des titres de la banque.

Chez certains alliés de M. Pébereau, on laissait cependant entendre que des achats nouveaux pourraient être réalisés au cas où il se confirmerait que les deux actionnaires étrangers importants de la Société générale, assureur britannique Commercial Union ainsi que le japonais Meiji Life approcheraient chacun les 5 % du capital de la banque. La Caisse des dépôts, en particulier, envisagerait dans une telle hypothèse de reprendre ses achats, au nom de la défense des intérêts nationaux. En fait, la banque dément cette rumeur. Elle ajoute que si le conseil d'administration du 16 novembre a décidé de nommer administrateur de la banque la société japonaise Meiji Life en remplacement de M. Decaux, la proposition avait été acceptée dès juillet 1988. Elle ne pouvait devenir effective qu'« *une fois recueillis les accords des autorités japonaises* ».

FINANCES

Au Sénat

M. Bérégovoy plaide pour l'innovation financière

Le Sénat, samedi 19 novembre, a commencé – sans le terminer – l'examen en première lecture et après déclaration d'urgence, du projet sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et relatif aux fonds communs de créances.

Ce texte a fait l'objet d'une mini partie de bras de fer entre le gouvernement et **M. Etienne Dailly** (gauche dém. Seine-et-Marne). Ce dernier, rapporteur initial de la commission des lois, a laissé cette tâche à son président de commission, M. Jacques Larché (RI, Seine-et-Marne). M. Dailly, estimant que le projet gouvernemental méritait une réflexion approfondie et nécessitait une profonde refonte, avait souhaité disposer de plus de temps que ne lui en laissait l'inscription à l'ordre du jour, décidée par le gouvernement. Ce dernier avait certes repoussé du 14 au 19, la date du débat, mais le délai n'a pas paru suffisant à M. Dailly.

Le projet présenté par **M. Pierre Bérégovoy**, ministre d'Etat, de l'économie, des finances et du budget comporte deux volets : une réforme du régime des OPCVM, pour les insérer dans la concurrence européenne dans le cadre de la directive du 20 décembre 1985, et une innovation financière consistant à la création de nouvelles entités, les fonds communs de créances, c'est-à-dire la formule de « *titrisation des créances* » (le chapitre consacré à ce second volet n'a pas été encore examiné par les sénateurs). Pour le ministre de l'économie, ces deux aspects concourent à une politique globale visant à encourager l'innovation financière, à accroître la concurrence, à maintenir et même à renforcer la sécurité des marchés.

L'internationalisation du marché français

Pour les OPCVM, le grand marché européen s'ouvrira le 1er octobre 1989. A cette date, la commercialisation des produits de ces organismes sera libre dans les Etats de la Communauté. Pour la France, l'enjeu est de taille : avec quelque 600 milliards de francs d'actifs gérés par les SICAV et les FCP, les organismes français de gestion collective se situent au troisième rang mondial et représentent la moitié des actifs totaux gérés sous cette forme au plan européen.

L'objectif de M. Bérégovoy concernant ce texte est triple : procéder à une refonte des lois existantes de façon à unifier, c'est-à-dire rapprocher les règles applicables aux SICAV et aux FCP et à simplifier en laissant au décret et aux statuts le soin d'adopter la loi « *à des réalités économiques et financières* (...) *très mouvantes* ». La deuxième touche à la liberté : le ministre a préféré que le détail des règles financières, incorporé en 1979 dans la loi, soit renvoyé au décret. Enfin, le texte renforce la protection de l'épargne, et pour ce faire, précise les responsabilités de la COB (Commission des opérations de Bourse).

Les communistes se sont opposés en vain à ce projet en défendant une question préalable (dont l'adoption aurait équivalu à un rejet). Pour **M. Robert Vizet** (Essonne), les dispositions proposées renforcent « *l'internationalisation* » du marché français au risque de le rendre « *encore plus vulnérable* ». En revanche, l'opposition majoritaire au Palais du Luxembourg, n'a pas contesté la nécessité de ce texte... tout en le jugeant « *imparfait* ». Au nom de l'amélioration indispensable, la commission des lois a donc rédigé de nombreux amendements que, en séance, son rapporteur a parfois modifiés, voire retirés en raison des objections faites par le gouvernement.

A. Ch.

ÉTRANGER

Aux Etats-Unis

Les partisans d'un alourdissement de l'impôt montent au créneau

Henry Kaufman, l'influent économiste de Wall Street, a enfoncé le clou, dimanche 20 novembre. A ses yeux, une hausse rapide de 20 milliards de dollars (120 milliards de francs) d'impôts est nécessaire pour prouver la volonté du gouvernement de lutter contre les déficits et éloigner les risques d'une glissade persistante du dollar comme d'une hausse des taux d'intérêt. Cet appel, repris le même jour par un parlementaire démocrate, intervient juste après la publication, samedi 19 novembre, d'un rapport du Bureau général des comptes (GAO), cette Cour des comptes américaine, dont la conclusion était très claire : des revenus supplémentaires « *constituent une part inévitable de toute stratégie réaliste de réduction du déficit* » budgétaire.

Selon les experts du Bureau, contrôlé par le Congrès, une augmentation de 30 milliards de dollars par an des revenus de l'Etat fédéral peut être obtenue par une légère hausse de l'impôt sur le revenu. L'introduction d'une taxe à la valeur ajoutée (TVA) de 5 % appliquée à l'échelle nationale sur la plupart des biens de consommation et des services – à l'exception de l'alimentation, du logement et des frais médicaux – permettrait d'engranger 67 milliards de dollars supplémentaire par an.

Estimant irréaliste le « *gel flexible* » des dépenses défendu par George Bush avant d'être élu président, les auteurs du rapport estiment qu'il n'existe pas de « *solution rapide ou sans douleur* » pour réduire un déficit qui a atteint 150 milliards de dollars durant l'exercice terminé le 30 septembre dernier.

La polémique ne fait que commencer alors qu'on attendait de connaître, lundi 21 novembre, le nouveau directeur du budget et le président des conseillers économiques de la Maison Blanche. Les noms de Richard Darman, un proche de James Baker, secrétaire d'Etat pour le budget, et de Michael Boskin, professeur d'économie de Stanford, pour le second poste, circulaient avec insistance.

Économie

ÉNERGIE

L'opposition entre l'Irak et l'Iran paralyse les travaux de l'OPEP à Vienne

Le président de l'OPEP, M. Rilwanu Lukman, ministre nigérian du pétrole, a ouvert, lundi 21 novembre, la conférence ordinaire de l'Organisation par un appel à la sagesse. « *Si nous ne signons pas un accord à treize, j'ai peur que nous n'assistions à une nouvelle érosion des prix du pétrole à notre détriment* », a-t-il déclaré. Il a énuméré les nombreux problèmes qui divisent l'Organisation au premier rang desquels « *l'impasse existant entre deux pays fondateurs à propos de l'allocation de leur quota* ». Il a souligné l'importance du défi qui se pose à l'Organisation et a poursuivi : « *Il est de notre intérêt mutuel de maximiser les bénéfices tirés du pétrole brut, et si cela implique d'accepter des compromis sur quelques-uns de nos principes fondamentaux pour le bien commun, je crois que le sacrifice ne sera pas trop grand.* » A l'issue d'une très courte réunion, les ministres ont suspendu leurs débats jusqu'au mercredi 23 novembre.

VIENNE
de notre envoyée spéciale

Quatre mois après l'arrêt des combats, les relents de la guerre entre l'Iran et l'Irak continuent de paralyser l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui tentent de mettre en place un nouveau système de contrôle de la production afin d'arrêter la chute des prix du brut.

Plusieurs semaines d'intenses négociations multilatérales et quatre jours de tractations byzantines en comité restreint, à Vienne, pour préparer la conférence ordinaire qui s'est ouverte lundi 21 novembre n'ont servi à rien. Comme à Madrid il y a un mois, le cartel n'a pas réussi à combler le fossé qui sépare les deux ennemis, et qui constitue le préalable indispensable à tout nouvel accord à treize.

Le problème sur lequel bute l'organisation depuis l'été est simple : il lui faut désormais réintégrer l'Irak, exclu du système depuis plus de deux ans en raison de la guerre. Mais, pour accepter de se plier à la discipline commune, seule capable de redresser le marché mondial, l'Irak pose une condition : obtenir un quota de production égal à celui de l'Iran.

Une condition jugée inacceptable par Téhéran qui, historiquement, a toujours bénéficié au sein de l'organisation d'une part de production supérieure à celle de son ennemi, et pour qui cette concession apparaîtrait comme une nouvelle et cuisante défaite politique. « *Je n'accepterai aucune parité de quotas* », a répété le ministre iranien du pétrole dimanche soir, ruinant ainsi les espoirs de tous les ministres qui, quatre jours durant, avaient essayé d'infléchir la position iranienne.

Bien que l'histoire de l'OPEP soit émaillée de coups de théâtre, le blocage paraît difficile à surmonter. « *Il faudrait un miracle...* », soupirait un responsable de l'organisation, démentant les propos du secrétaire général, le Dr Subroto, qui le samedi 19 novembre avait tenté de convaincre la presse que tout espoir n'était pas perdu : « *De nombreuses approches ont été tentées pour essayer de combler le fossé qui sépare toujours les principaux acteurs* », aurait-il assuré, soulignant le climat de « *franchise* » qui régnait. « *Il y a de bonnes chances qu'un accord puisse être trouvé.* »

L'Iran, plus isolé que jamais, ressent amèrement les pressions qui s'exercent sur lui. Car derrière l'Irak, lui aussi arc-bouté sur sa position, tous les Etats arabes du Golfe (Arabie saoudite, *Koweït, Emirats arabes unis, Qatar*) ont adopté une attitude de défi. « *C'est à prendre ou à laisser* », disent en substance les anciens alliés de Bagdad, qui n'ont pas hésité depuis l'été à noyer le marché en poussant leur production au plus haut depuis trois ans et posent désormais la parité demandée par l'Irak comme préalable à toute discussion.

Pour qu'un nouvel accord permettant de contrôler la production, et donc de stabiliser les cours, puisse être *conclu entre les treize pays, il faut* donc que l'Iran cède... ou que l'Irak et ses alliés acceptent de mettre de l'eau dans leur vin. Une hypothèse de moins en moins probable à mesure que les jours passent et que s'épuisent les multiples solutions de compromis suggérées par les autres pays membres de l'organisation comme le Nigeria, l'Indonésie, le Venezuela ou l'Algérie, otages malgré eux des querelles politiques du Golfe.

En attendant un improbable accord, tous les membres de la communauté pétrolière internationale, compagnies, négociants, producteurs non OPEP, accourus à Vienne suivre les négociations, s'inquiètent, persuadés qu'en cas de nouvel échec les prix du brut tomberont cette fois en dessous de 10 dollars.

VÉRONIQUE MAURUS.

Les centres Leclerc pourront ouvrir des stations-service sur autoroute

Le ministre de l'industrie, M. Roger Fauroux, a annoncé le 20 novembre que les centres Leclerc seraient autorisés à ouvrir une station-service sur autoroute. Le site choisi pour cette première implantation est l'A-26, entre Troyes et Dijon. D'autres stations autoroutières à l'enseigne Leclerc devraient être cré4es par la suite.

Le gouvernement confirme ainsi sa volonté de mettre fin au monopole des compagnies pétrolières pour la distribution de carburant sur les autoroutes. Les centres Leclerc s'engagent à baisser les prix de 20 à 30 centimes par litre.

En dépit de l'embargo décidé il y a trois ans

La France continue d'importer du charbon d'Afrique du Sud

Une enquête administrative du ministère de l'industrie le confirme : la France importe encore du charbon d'Afrique du Sud, malgré l'« embargo » décidé fin 1985 par M. Laurent Fabius, alors premier ministre. Et ce, de deux façons. La première, *780 000 tonnes en 1987*, est « légale » si l'on peut dire, puisque les achats se font par l'intermédiaire d'avenants aux anciens contrats que M. Fabius n'avait pas formellement interdits. La seconde, illégale, s'effectue par maquillage, en transformant en australien le charbon d'origine sud-africaine.

Selon les services de M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie, ces dernières importations frauduleuses porteraient sur des volumes non prouvés mais estimés à 300 000 tonnes en 1986, 500 000 tonnes en 1987 et 150 000 tonnescette année.

L'enquête avait été engagée après la reprise, le 8 octobre dernier, par *le Monde* d'informations révélées par le quotidien flamand *De Morgen* et ensuite par *le Canard enchaîné* (19 octobre). Selon *De Morgen*, des navires arrivaient dans les ports belges porteurs de charbon sud-africain avec des licences en bonne et due forme, le royaume n'ayant pas décrété d'embargo. Les bordereaux de provenance étaient ensuite falsifiés en australiens et le charbon revendu à des importateurs français. C'est la croissance du tonnage exporté de Belgique en France – 81 000 tonnes en 1984, 337 000 en 1986 et 540 000 en 1987 – qui a mis la puce à l'oreille du gouvernement belge, qui a, lui aussi, ordonné une enquête.

Des rumeurs d'un tel trafic circulaient depuis longtemps dans les milieux charbonniers. A tel point que M. Alain Madelin, alors ministre de l'industrie, avait ordonné, en juin 1987 à l'organisme public de tutelle, l'ATIC (Association technique de l'importation charbonnière), de resserrer ses contrôles apparemment bien trop lâches. Cela fut fait progressivement : de la vérification des certificats d'origine, l'ATIC a procédé ensuite à des sondages sur place (comme le vin, un charbon est facilement identifiable grâce à quelques analyses). Aujourd'hui, le maquillage serait devenu « *pratiquement impossible* » et d'ailleurs les achats de charbon « australien » en Belgique seraient revenus de 82 000 tonnes par mois en 1987 à 26 000 tonnes par mois cette année.

Abusés ou complices

Les importateurs français ont-ils été abusés ou complices de ces maquillages ? L'enquête du ministère de l'industrie, qui n'est qu'administrative, n'a pas eu les moyens de le dire, sauf pour les gros (sidérurgistes, EDF...) mis hors de cause. On sait seulement qu'une tonne de charbon sud-africain peut valoir 25 dollars, contre 35 dollars en moyenne pour les autres provenances. Le trafic rapportait donc beaucoup. Aux Belges falsificateurs ? Bien sûr. A quelques importateurs français ? Probablement. Car il est difficile de croire, au vu des tonnages, qu'ils aient pu être autant dupés. D'ailleurs, l'ATIC a constaté parfois qu'une simple demande de précisions sur l'origine d'un arrivage « d'australien »... conduisait au soudain retrait du dossier par l'importateur.

Mais quelle peine encourent-ils ? Il n'est pas facile de répondre car rien n'est juridiquement clair dans cette affaire d'embargo. A commencer par la position du gouvernement Fabius. Le premier ministre avait déclaré, le 13 novembre 1985 à l'Assemblée nationale : « *A la suite de l'aggravation de la répression en Afrique du Sud* (...), *aujourd'hui se pose le problème du renouvellement des importants contrats charbonniers d'EDF et de CdF Energie avec l'Afrique du Sud. J'ai décidé de demander à ces établissements de ne pas renouveler leurs contrats.* » Mais aucun texte ne précisera ensuite la position gouvernementale.

En théorie, seuls EDF et CdF étaient empêchés d'importer. Mais les autres ? L'administration fut réduite à une complète exégèse, d'autant plus que la marge réelle de manœuvre de la France, engagée au sein de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) n'est pas du tout évidente. Quoiqu'il en soit, l'administration considère toujours que les avenants aux anciens contrats sont légaux, M. Fabius n'ayant parlé que de renouvellement. Le résultat n'est pas négligeable : les achats « légaux » sont revenus de 6,4 millions de tonnes en 1985 à 780 000 tonnes en 1987. Mais l'embargo ambigu permet tout de même à de grosses entreprises françaises, y compris des firmes nationalisées – par exemple, selon *le Canard enchaîné*, la Sollac, filiale de Sacilor, – d'importer encore du charbon du pays de l'apartheid.

ERIC LE BOUCHER.

Économie

SOCIAL

Des grèves affectent quelques centres de tri et le RER

Le climat social était marqué, lundi 21 novembre, par la persistance de plusieurs conflits locaux.

● **Aux PTT**, trois centres de tri étaient encore en grève : Amiens, Bastia et Lyon-Montrochet. Des perturbations étaient observées à Marseille, Bordeaux, Le Mans, Clermont-Ferrand et Laon. Les camionneurs des PTT poursuivent leur grève à Marseille, Toulouse et Bordeaux. Selon la direction de la poste, la situation était, en revanche, tout à fait normale à Paris et dans la région parisienne. Le 19 novembre, à Paris, plus d'une centaine de postiers, venant d'une quinzaine de centres de tri, ont constitué un comité national de liaison, estimant que *« la forte combativité actuelle, le ras-le-bol, laissaient un grand espace pour avancer vers la grève générale dans les mois à venir »*.

● **A la RATP**, le trafic n'était assuré qu'à 60 % sur les lignes A et B du RER, en raison de la poursuite du mouvement de grève dans les quatre ateliers d'entretien des trains (Boissy, Rueil, Montrouge et Massy). La circulation des autobus n'était assurée qu'à 90 %, en raison d'un mot d'ordre de grève, pour des motifs salariaux, de tous les syndicats. Le trafic est normal dans le métro.

● **A la SNCF**, des mouvements locaux provoquent quelques retards à Rouen (jusqu'au 21 novembre, 20 heures) et à Rennes (jusqu'au 23 novembre, 24 heures) pour des revendications sur le déroulement de carrière et les notations. A Paris-Saint-Lazare, une grève des agents de conduite CFDT provoque de légers retards.

AGRICULTURE

Hausse de 30 % des prix des vins aux Hospices de Beaune

Les prix des vins ont enregistré une augmentation moyenne de 30 %, dimanche 20 novembre, à la cent vingt-huitième vente annuelle des Hospices de Beaune. La hausse a été sensible pour les rouges (+ 34,5 %), tandis que les blancs, au contraire, régressaient de 8,5 %. Obtenus lors d'une manifestation exceptionnelle (la plus grande vente de charité du monde), ces prix, malgré leur niveau élevé en valeur absolue, reflètent assez fidèlement la tendance sur le marché bourguignon.

Le phénomène est logique : après un millésime 1987 médiocre, le millésime 1988, de l'avis unanime, sera « très grand », tout au moins pour les rouges : très charpentés, très tanniques, de longue garde, analogues, dit-on, à ceux de 1964, de glorieuse mémoire. De plus, ce qui ne gâte rien, la vendange a été abondante, très supérieure à celle de 1987 (aux Hospices, le nombre de pièces mises en vente a augmenté de 40 %).

Cette abondance, conjuguée avec une situation de stocks normale, aurait dû, théoriquement, calmer les ardeurs des acheteurs, mais, assurent-ils, *« le millésime 1988 est trop bon pour qu'on le laisse passer »*. De plus, la demande est générale sur les vins français, en raison d'une diminution des quantités en Italie et surtout en Espagne, sans oublier la Californie, affectée par la sécheresse.

A cette occasion, on note une diminution régulière des exportations de vins blancs vers les Etats-Unis, qui restent le premier marché pour le bourgogne en volume (29,4 %) et aussi en valeur, mais dont les importations ont chuté de 14 % en 1985, de 27 % en 1986 et de 20 % en 1987 : l'effet de la baisse du dollar.

En revanche, la Grande-Bretagne, deuxième marché, progresse très vivement (+ 32 %), suivie par l'Allemagne (+ 41 %) et le Japon (+ 43 %), nouveau consommateur qui achète tout de même 5 % des vins blancs bourguignons.

Pour les rouges, c'est la Suisse qui vient en tête, suivie par la Grande-Bretagne, en hausse là aussi (+ 26 %), tandis que les Etats-Unis, après une période de bouderie, reviennent à la charge (+ 8 %), avec 12,5 % du marché. Globalement, l'exportation marche bien, + 18 % pour les blancs et + 5 % pour les rouges, en volume : heureuse Bourgogne !

REPÈRES

Privatisation

L'Irak met en vente soixante-dix usines

Dans le cadre de son plan de privatisations, l'Irak a récemment mis en vente soixante-dix usines, a annoncé à la presse, dimanche 20 novembre, le sous-secrétaire d'Etat irakien au ministère de l'industrie, M. Adnan Jassem. Il s'agit essentiellement d'unités de production de textile et de matériaux de construction. Outre la liberté de création d'associations professionnelles et de syndicats, l'Irak a décidé, dans le cadre de cette politique de retour au privé lancée en janvier 1988, d'encourager les apports de capitaux arabes. Les investisseurs arabes peuvent acquérir jusqu'à 49 % d'entreprises irakiennes et sont protégés, par une législation, contre les dangers de nationalisation. – *(AFP.)*

Conjoncture

Rebond des exportations en RFA

La croissance économique retombera en 1989 à environ 2 % – contre 3,5 % attendus cette année – et sera à nouveau fondée sur les exportations, estime le conseil des experts du gouvernement ouest-allemand, plus connu sous le nom des « cinq sages ». Ces derniers estiment avoir sous-évalué l'expansion de l'activité économique cette année en raison de la dévaluation du mark vis-à-vis du dollar et de la baisse des cours du pétrole. Il y a douze mois, ils n'envisageaient qu'une croissance de 1,5 %. Mais ils s'inquiètent de voir à nouveau les exportations tendre vers une progression de 5 % en termes réels en 1989, alors que la hausse des importations pourrait se stabiliser entre 4,5 % et 6,5 %. Au total, l'excédent commercial ouest-allemand risque d'atteindre 134 milliards de marks (455,5 milliards de francs) en 1989 contre 123 milliards en 1988. Pour la première fois depuis 1985, la demande extérieure apporterait ainsi une contribution nette à la croissance. Aussi les « cinq sages » plaident-ils en faveur d'un effort de déréglementation pour soutenir la croissance intérieure et lutter contre un chômage qui risque de toucher encore 2,25 millions d'Allemands l'an prochain.

Production industrielle

Nouvelle progression en septembre en France

La production industrielle française continue à augmenter fortement. En septembre, elle a encore progressé de 0,6 % par rapport à août, selon les chiffres en données corrigées des variations saisonnières publiés vendredi 18 novembre par l'INSEE. En septembre, l'indice INSEE de la production industrielle en données corrigées des variations saisonnières (hors bâtiment) a atteint 110,2 (base 100 en 1980) contre 104,7 en septembre 1987. Sur les douze derniers mois, la production industrielle a augmenté de 5,25 % en septembre (contre 4,9 % en août).

Les secteurs affichant les progressions les plus importantes sont l'automobile et les biens d'équipement ménager, ainsi que l'énergie. Un seul secteur enregistre une baisse, celui des biens d'équipement professionnel. – *(AFP)*

Dette

Suspension des opérations de conversion brésiliennes

Le ministre brésilien des finances, M. Mailson da Nobrega, a décidé de suspendre pour six mois les opérations de conversion de dettes en investissements, a annoncé samedi 19 novembre, le directeur de la Fédération des industries de l'Etat de Sao Paulo, Roberto Della Manna. Selon ce dernier, il s'agit de limiter l'expansion de la masse monétaire et, par là même, les pressions inflationnistes, ces opérations de conversion aboutissant à créer de la monnaie. M. Della Manna a précisé que trois propositions étaient à l'étude : l'abandon provisoire des conversions, la limitation de la valeur des enchères ou l'augmentation des délais pour la libération des cruzados nécessaires à l'aboutissement des opérations de conversion.

Marchés financiers

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 28 décembre 1984	10 nov.	18 nov.
	–	–
Valeurs franç. à rev. variable	138,9	137,4
Valeurs industrielles	144,6	142,9
Valeurs étrangères	115,8	113,4
Pétroles-Energie	127,7	126,6
Chimie	131,3	128,4
Métallurgie, mécanique	151,6	153,7
Electricité, électronique	160	157,8
Bâtiment et matériaux	131	128,8
Ind. de consommat. non alim.	147,1	147,7
Agro-alimentaire	158,9	156,1
Distribution	134	135,5
Transports, loisirs, services	158,1	157,7
Assurances	139,4	139,7
Crédit banque	140,1	136,5
Sicomi	97,5	97,1
Immobilier et foncier	93,2	91,7
Investissement et portefeuille	140,5	138,4
Base 100 : 28 décembre 1984		
Valeurs franç. à revenu fixe	105,2	105,1
Emprunts d'Etat	106,3	106,2
Emprunts garantis et assimilés	104,7	104,6
Sociétés	105,2	104,9
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	3 403	3 386,3
Valeurs étrangères	3 867,3	3 777,4
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	491,2	486,8
Valeurs étrangères	521,8	511
Base 100 : 31 décembre 1980		
Indice des val. franç. à rev. fixe	121,5	121,4
Emprunt d'Etat	120,1	120
Emprunts garantis et assimilés	121,5	121,3
Sociétés	122,6	122,2
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	396,6	392,6
Produits de base	252	247,2
Construction	414,2	406,8
Biens d'équipement	291	289,5
Biens de consom. durables	504,6	508,8
Biens de consom. non durables	545,7	543,6
Biens de consom. alimentaires	591,4	582,2
Services	384,9	384,6
Sociétés financières	474,7	471
Sociétés de la zone franc exploitant principalement à l'étranger	404,1	394,6
Valeurs industrielles	389	385,2
BOURSES RÉGIONALES — Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	280,8	277,5

PARIS, 21 novembre ⬇

Repli

L'ambiance s'est quelque peu rafraîchie, lundi à la Bourse, où, dès l'ouverture, la tendance virait à la baisse dans un marché sans affaires. En repli de 0,44 % au cours des tout premiers échanges l'indicateur instantané cédait 0,75 % vers 14 h 30.

Cette baisse enregistrée le jour de la réponse des primes a un peu plus grignoté les gains accumulés durant le mois boursier qui s'achève mardi. Pour l'instant, le solde est positif de 1 % environ. L'évolution du dollar et des taux d'intérêt reste la grande préoccupation des milieux financiers. Pour l'heure, il n'y a rien de vraiment nouveau dans ce domaine, même si diverses personnalités américaines s'emploient depuis quelques jours à rassurer les marchés.

Les opérateurs français se gardent donc bien de prendre des initiatives malgré l'annonce de bonnes nouvelles : augmentation sensible de la production industrielle en France en septembre (+ 0,6 %) et construction par Pechiney d'une usine d'aluminium dans le Nord. Pechiney, qui a été nationalisé en 1982, va également racheter le numéro un de l'emballage métallique américain, American Can. Carnaud, qui cherche à prendre une place prépondérante sur le marché de l'emballage, a accusé le coup en Bourse, cédant 0,5 %. A noter que la cotation des certificats d'investissement privilégiés de Pechiney a été suspendue jusqu'à mardi.

Pour la première fois depuis sa création, le 9 novembre, le contrat sur indice CAC 40 a été négocié pour l'échéance janvier, par exemple, à un cours supérieur à l'indice de base. Pour les opérateurs, cette fermeté signifie que les investisseurs seraient plutôt optimistes pour les semaines à venir quant à l'évolution des valeurs françaises.

Eurotunnel a encore joué les vedettes lundi, gagnant plus de 5 % avec 872 000 titres échangés à 14 heures. Fermeté également de Penhoët et de Luchaire. A l'inverse, De Dietrich, Matra et Scoa ont cédé du terrain.

Le MATIF était bien orienté avec une hausse moyenne de 0,3 %.

La cotation des actions Piles Wonder a été suspendue dans l'attente de précisions de la société, qui, selon certaines rumeurs, serait rachetée par l'Américain Ucar. Suspension de cotation des Trois Quartiers et Olivetti – Logabax.

LONDRES

L'OMF élargit ses activités et son audience

OMF, le fameux marché électronique privé, va prochainement être doté de deux nouveaux instruments. La société a en effet déposé une demande d'agrément auprès du conseil des marchés à terme pour créer un contrat à terme sur BTAN (bons du Trésor à taux fixe et à intérêt annuel) notionnel de cinq ans, ainsi qu'une option à l'européenne sur indice OMF-50.

S'agissant du contrat sur BTAN, ce produit arrive à point nommé pour combler un vide, dont les professionnels se plaignaient amèrement. De fait, alors que le marché des BTAN s'est considérablement développé ces dernières années avec des encours dépassant 250 milliards de francs et des transactions journalières atteignant 2 milliards, aucun instrument n'existait permettant de gérer le risque du taux. La chambre de compensation des instruments financiers de Paris travaille sur un projet semblable, mais qui n'a pas encore abouti.

L'option à l'européenne répondra, elle aussi, à un besoin exprimé par les professionnels, dans la mesure où elle facilitera les opérations de couverture et l'assurance de portefeuille contre le risque du marché.

TOKYO, 21 novembre ⬆

Nouveau record

La Bourse de Tokyo continue à voler de record en record. Lundi, pour la septième fois consécutive, l'indice Nikkeï a atteint un nouveau sommet à 29 284,26 yens, après un gain de 104,06 points ou 0,36 %.

Depuis le 10 novembre, le marché japonais ne cesse de monter. Durant cette période, il vient de gagner 1 200 points, ce qui pourrait inciter les investisseurs à dégager très prochainement quelques bénéfices, prévoient toutefois certains professionnels.

Lundi, les achats ont surtout porté sur les titres liés à la consommation intérieure. Les valeurs sidérurgiques fortement capitalisées, celles de la construction navale et des assurances étaient également recherchées. En revanche, les titres du secteur électrique ont cédé du terrain.

VALEURS	Cours du 18 nov.	Cours du 21 nov.
Akaï	580	586
Bridgestone	1 280	1 300
Canon	1 320	1 310
Fuji Bank	3 300	3 390
Honda Motors	1 890	1 910
Matsushita Electric	2 370	2 380
Mitsubishi Heavy	995	1 000
Sony Corp.	6 310	6 280
Toyota Motors	2 540	2 530

FAITS ET RÉSULTATS

● **Métaleurop : Imétal va maintenir à 20 % sa participation.** – Le groupe Imétal annonce qu'il avait *« l'intention de se maintenir à un niveau de participation voisin »* de 20 % au sein de Métaleurop, groupe français de métaux non-ferreux (ex-Penarroya). Imétal, actionnaire de Métaleurop avec 24 %, continuera de ne pas intégrer Imétal dans ses comptes consolidés étant donné que le groupe ne devrait pas détenir durablement un pourcentage de participation supérieur à 20 %. A la suite de sa fusion, annoncée en avril dernier, avec les activités de métaux non-ferreux du groupe ouest-allemand Preussag, Penarroya a pris le nom de Métaleurop et compte pour principaux actionnaires Preussag (45 %) et Imétal.

● **Usinor-Sacilor va racheter douze emprunts obligataires.** – Le groupe sidérurgique nationalisé français Usinor-Sacilor annonce qu'il a *« l'intention de procéder à une offre publique de rachat portant sur douze de ses emprunts obligataires »*, cotés à Paris *« d'un montant nominal total de 2,4 milliards de francs »*. Ces emprunts avaient été souscrits au début des années 80 à des taux variant entre 11,5 % et 15 %. Usinor-Sacilor va maintenant pouvoir utiliser, pour financer l'opération, des lignes de crédits à court terme à moindre taux. A l'issue de l'opération, il restera encore à Usinor-Sacilor des emprunts obligataires d'un montant total situé entre 1,5 et 2 milliards de francs.

● **Bénéfice de 47,9 millions de marks pour les camions MAN.** – Le deuxième constructeur ouest-allemand de poids lourds, Man Nutzfahrzeuge GmbH (groupe MAN), a réalisé au cours de son exercice 1987-1988 (clos fin juin), un bénéfice net consolidé de 47,9 millions de marks (170 millions de francs). L'exercice 1986-1987 s'était traduit par une perte de 52,6 millions de marks du fait de la fermeture de l'usine de montage américaine et de difficultés rencontrées sur le marché turc. Le chiffre d'affaires de MAN Nutzfahrzeuge a atteint 3,9 milliards de marks pour la maison-mère (+ 9 %) et 4,5 milliards pour le groupe.

● **Trois Quartiers : parité d'échange « équitable ».** – Les experts désignés par le tribunal de commerce de Paris estiment que la parité de 36 actions Bouygues contre une action Trois Quartiers est *« équitable »* pour les actionnaires minoritaires du grand magasin du boulevard de la Madeleine. Le traité de fusion entre Bouygues et les Trois Quartiers, signé le 21 avril, avait été contesté devant les tribunaux par des actionnaires minoritaires, s'élevant contre le manque d'information et la parité proposée par Bouygues. Bouygues détient plus de 90 % du capital des Trois Quartiers après le rachat à Radar d'un bloc de contrôle de titres Trois Quartiers. Sur la base des 40 dernières séances de Bourse qui sert de référence au traité de fusion, l'action Bouygues ressort à 588 F donnant une parité d'échange de 21 168 F à l'action Bouygues, soit 9 % de mieux que l'estimation des experts.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	290	290	Int. Metal Service	....	501
Arnault & Associés	....	612	La Commande Electro.	313	313
Asystel	280	290	Le gd livre du mois	....	300
B.A.C.	350	350	Loca Investissement	285	289
B. Demachy & Assoc.	553	549	Locamic	....	155
B.I.C.M.	538	538	Metallurg. Minière	133 10	138 40 d
B.I.P.	....	699	Métrologie Internat.	500	493
Boiron	415	420	Métroservice	165	171 60
Bolloré Technologies	810	810	M.M.B.M.	618	615
Buitoni	1050	1050	Molex	206	210
Câbles de Lyon	1460	1465	Navale-Delmas	....	720
Calberson	695	700	Olivetti-Logabax	....	....
Cardif	857	857	Om. Gest.Fin.	....	345
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	285	P.F.A. S.A.	442	443
C.A.T.C.	138 50	134	Presbourg (C. In. & Fin.)	....	....
C.D.M.E.	1178	1178	Présence Assurance	419	431
C. Equip. Elect.	346	350	Publicat. Filipacchi	....	480
C.E.G.I.D.	740	738	Razel	749	749
C.E.G.E.P.	....	....	St-Gobain Emballage	....	1485
C.E.P.-Communication	1515	1511	St-Honoré Matignon	222	222
C.G.I. Informatique	986	990	S.C.G.P.M.	....	261
Ciments d'Origny	538	541	Segin	415	415
C.N.I.M.	....	412	Serra-Metra	465	....
Concept	248	246	S.E.P.	....	....
Conforama	....	842	S.E.P.R.	....	1235
Creeks	480 50	476	S.M.T.Goupil	....	285 10
Dalsa	169	165	Sodinforg	830	821
Dauphin	....	1090	Sopra	....	295
Devanlay	967	960	TF 1	310	300
Deville	635	610	Unilog	160	166 40
Dauphiné-Labbé	1000	1000	Union Financ. de Fr.	396 50	398
Editions Belfond	112	112			
Elysées Investiss.	24 50	24 10			
Finacor	233	225 10			
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	238	238			
Groupe Finault	363 90	363 50			
Guintoli	510	610			
I.C.C.	....	229			
IDIA	223	222			
I.G.F.	101	99 80			
IN2	185	182			

Marché des options négociables le 18 novembre 1988

Nombre de contrats : 8 483

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Décembre dernier	OPTIONS D'ACHAT Mars dernier	OPTIONS DE VENTE Décembre dernier	OPTIONS DE VENTE Mars dernier
Accor	560	5,10	23,10	–	–
CGE	360	41	53,50	3,20	13
Elf-Aquitaine	320	32	42	1,50	–
Lafarge-Coppée	1 300	80	–	10	30
Michelin	182	6	13,50	10	15
Midi	1 500	115	175	25	–
Paribas	480	14,80	34	27	–
Peugeot	1 100	140	185	6,90	26
Saint-Gobain	560	10	26	25	–
Société générale	520	26,50	51	26	51
Thomson-CSF	180	22	30	1,70	5,50

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 18 nov. 1988
Nombre de contrats : 48 108.

COURS	ÉCHÉANCES Déc. 88	ÉCHÉANCES Mars 89	ÉCHÉANCES Juin 89
Dernier	106,20	105,95	105,35
Précédent	106,10	105,80	105,20

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS D'ACHAT Mars 89	OPTIONS DE VENTE Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Mars 89
106	0,41	1,16	0,20	1,22

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,93 F ⬇

Après un très léger raffermissement vendredi, grâce à l'intervention des banques centrales, le dollar est en baisse, lundi matin à Paris, sur un marché calme et sans grande activité, à 5,9310 F contre 5,9460 F au fixing de vendredi et contre 5,9425 F à la clôture des échanges interbancaires de vendredi.

FRANCFORT	18 nov.	21 nov.
Dollar (en DM)	1,7374	1,7360
TOKYO	18 nov.	21 nov.
Dollar (en yens)	122,40	122,52

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (21 nov.)	7 3/4 - 7 5/8 %
New-York (18 nov.)	8 3/16 - 8 1/4 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31-12-87)

	17 nov.	18 nov.
Valeurs françaises	136,7	136,8
Valeurs étrangères	113,2	113,5
(Sbf, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	389,6	392,6
(Sbf, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 459,93	1 472,83
(OMF, base 100 : 31-12-81)		
Indice OMF 50	405,66	405,91

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

Industrielles	2 052,45	2 062,41

LONDRES (Indice « Financial Times »)

Industrielles	1 487,5	1 489
Mines d'or	178,3	176,2
Fonds d'Etat	87,94	88,21

TOKYO

	18 nov.	21 nov.
Nikkeï Dow Jones	29 180,20	29 284,26
Indice général	2 252,11	2 266,10

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –		DEUX MOIS Rep. + ou dép. –		SIX MOIS Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	5,9320	5,9350	– 40	– 25	– 120	– 95	– 280	– 200
$ can.	4,8740	4,8830	– 113	– 85	– 238	– 178	– 704	– 580
Yen (100)	4,8365	4,8430	+ 140	+ 180	+ 275	+ 315	+ 855	+ 965
DM	3,4160	3,4195	+ 83	+ 102	+ 164	+ 189	+ 503	+ 572
Florin	3,0300	3,0330	+ 60	+ 74	+ 128	+ 151	+ 393	+ 448
FB (100)	16,3010	16,3185	+ 47	+ 178	+ 163	+ 346	+ 695	+ 1100
FS	4,0670	4,0720	+ 115	+ 134	+ 229	+ 261	+ 745	+ 841
L (1 000)	4,5920	4,5980	– 155	– 108	– 308	– 254	– 828	– 681
£	10,7635	10,7750	– 357	– 312	– 720	– 658	– 2060	– 1870

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/4	8 1/2	8 1/2	8 5/8	9 1/16	9 3/16	9	9 1/8
DM	4 1/2	4 3/4	4 5/8	4 3/4	4 13/16	4 15/16	4 15/16	5 1/16
Florin	5 1/4	5 1/2	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 5/16	5 7/16
F.B. (100)	6 7/8	7 3/8	7	7 3/8	7 1/8	7 1/2	7 1/8	7 1/2
F.S.	5	5 1/4	4 1/4	4 3/8	4 1/4	4 3/8	4 1/4	4 3/8
L (1 000)	10 5/8	11 1/8	11 1/8	11 1/2	11 1/2	11 7/8	11 1/2	11 7/8
£	11 1/2	11 3/4	11 13/16	11 15/16	12	12 1/8	12 1/8	12 1/4
F. franç.	7 3/4	8	7 15/16	8 1/16	8 1/8	8 1/4	8 5/16	8 7/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 21 NOVEMBRE

Cours relevés à 14 h 52

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3640	C.N.E. 3% ★	3685	3642	3650	− 0 95
1052	B.N.P. T.P.	1048	1048	1048	....
1132	C.C.F. T.P.	1143	1145	1145	+ 0 17
1135	Créd. Lyon. T.P.	1080	1080	1080	....
1582	Renault T.P.	1363	1365	1365	+ 0 15
1620	Rhone-Poul. T.P.	1630	1640	1635	+ 0 31
1255	St-Gobain T.P.	1266	1269	1269	+ 0 24
1245	Thomson T.P.	1276	1274	1274	− 0 08
530	Accor	525	528	525	....
555	Air Liquide	538	533	531	− 1 30
2330	Alcatel ★	2420	2412	2400	− 0 83
1420	Als. Superm.	1495	1460	1460	− 2 34
320	A.L.S.P.I.	315	318	315	....
365	Alsthom ★	377	386	379 50	+ 0 66
2140	Arjom. Prioux ★	2320	2320	2315	− 0 22
580	Aussedat-Rey ★	580	582	569	− 1 90
1090	Aux. Entrepr. ★	1043	1041	1041	− 0 19
650	Av. Dassault ★	625	623	626	+ 0 16
415	BAFIP ★	377	380	376	− 0 27
285	Bail-Equipem. ★	290 10	295	292	+ 0 65
825	Bail Investiss.	865	866	866	+ 0 12
320	B.N.P. C.I. ★	300	300	300	....
490	Cie Bancaire ★	482	480	478	− 0 83
475	Bazar H.-V.	550	545	548	− 0 36
515	Béghin-Say ★	521	516	511	− 1 92
1120	Berger (Ma)	895	940	940	+ 5 03
820	Bic ★	815	818	820	+ 0 61
2250	B.I.S.	2197	2200	2160	− 1 68
2780	Bongrain S.A. ★	2770	2770	2750	− 0 72
630	Bouygues ★	577	576	567	− 1 73
67	B.P. France ★	63 90	63 50	63 50	− 0 63
5680	B.S.N. ★	5700	5650	5650	− 0 88
600	Canal Plus	570	565	561	− 1 58
2330	Cap Gem. S. ★	2300	2300	2280	− 0 87
460	Carnaud ★	522	520	518	− 0 77
2710	Carrefour ★	2850	2800	2809	− 1 44
166	Casino	179	179 50	176 50	− 1 40
115	Casino A.D.P.	119 90	119	119 90	....
....	Castor. Dab. Inv.	834	834	834	....
1100	C.C.M.C.	1067	1040	1040	− 2 53
650	Cetelem	624	615	630	+ 0 96
400	Cerus ★	385 10	390	391 80	+ 1 74
1740	C.F.A.O. ★	1848	1806	1805	− 2 38
360	C.G.E.	392 90	390 50	390 50	− 0 61
1200	C.G.I.P. ★	1270	1270	1255	− 1 18
1220	Chargeurs S.A ★	1238	1240	1226	− 0 97
1090	Ciments franç. ★	1086	1073	1071	− 1 29
475	Club Méditerr. ★	512	500	498	− 2 73
166	Codetel ★	185	175	178 10	− 3 73
295	Cofimeg	350	350	348 50	− 0 43
630	Colas ★	648	650	650	+ 0 31
215	Compt. Entrepr.	229 10	225	224 10	− 2 18
750	Compt. Mod. ★	778	758	772	− 0 77
760	Créd. Foncier ★	914	901	903	− 1 20
435	C. F. Internat. ★	453 10	455	453	− 0 02
140	C.C.F.	168 70	168	167	− 1 01
515	Cr. Lyon. (CI) ★	473 10	470	470 10	− 0 63

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
880	Crédit Nat. ★	897	898	894	− 0 33
625	CSEE (exSign.) ★	580	588	588	− 2 07
425	Crouzet ★	477 90	470	466 10	− 2 47
2840	Damart S.A. ★	3300	3300	3270	− 0 91
1720	De Dietrich	1727	1700	1650	− 4 46
198	Dév. P.d.C. (Li)	218	219 90	219 90	+ 0 87
440	D.M.C.	427	429 90	428	+ 0 23
355	Drouot Assur. ★	355	350	351	− 1 13
2400	Docks France ★	2585	2583	2541	− 1 70
780	Dumez ★	720	722	714	− 0 83
1470	Eaux (Gén.)	1525	1510	1504	− 1 38
1630	Ecco ★	1620	1620	1619	− 0 06
875	Electrofinanc. ★	874	861	870	− 0 46
425	El. S. Dassault	406	404	415	+ 2 22
335	Elf-Aquitaine	349 50	345	347	− 0 72
285	— (certific.) ★	304	299 50	299 50	− 1 48
930	Epeda-B-Faure ★	1220	1215	1220	....
2890	Essilor	3415	3400	3400	− 0 44
1690	Essilor Int. (DP)	1800	1787	1750	− 2 78
275	Esso S.A.F. ★	266	266	267	+ 0 38
1460	Eurafrance	1477	1489	1503	+ 1 76
1340	Eurocom ★	1380	1385	1378	− 0 14
2200	Euromarché	2250	2240	2236	− 0 62
570	Europe nº 1 ★	612	620	610	− 0 33
36	Eurotunnel ★	42 70	43 35	44 90	+ 5 16
1180	Exor ★	1240	1238	1229	− 0 89
1010	Facom	1125	1112	1109	− 1 42
965	Fichet-Bauche	977	995	994	+ 1 74
196	Finextel ★	200	200	198	− 1
152	Fives-Lille ★	156	156 20	155	− 0 64
1420	Fromageries Bel	1479	1450	1440	− 2 64
1120	Gal. Lafayette ★	1297	1310	1272	− 1 93
370	Gascogne	425	425	425	....
1500	Gaz et Eaux	1690	1651	1655	− 2 07
465	Géophysique ★	411	422 90	419 50	+ 2 07
545	Gerland	533	532	532	− 0 19
3070	Groupe Cité ★	3260	3275	3250	− 0 31
705	GTM-Entrepose	798	808	799	+ 0 13
710	Guyenne-Gas. ★	741	735	735	− 0 81
256	Hachette ★	260 10	261 30	261	+ 0 35
695	Havas ★	704	705	691	− 1 85
550	Hénin (La)	577	568	571	− 1 04
1130	Hutchinson ★	1190	1201	1215	+ 2 10
270	Imétal ★	264 80	263 20	262	− 1 06
305	Imm. Plaine-M.	321	320	329	+ 2 48
370	Ingénico ★	349	349	345 10	− 1 12
4730	Inst. Mérieux	5340	5360	5250	− 1 69
536	Interbail ★	543	543	540	− 0 55
1140	Intertechnique	1295	1261	1279	− 1 24
980	J. Lefebvre	971	950	969	− 0 21
895	Labinal ★	890	882	890	....
1480	Lab. Bellon	1535	1530	1528	− 0 46
1380	Lafarge-Coppée	1352	1355	1351	− 0 07
1180	Lebon ★	1205	1181	1195	− 0 83

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3080	Legrand ★	3240	3252	3221	− 0 59
2400	Legrand (DP) ★	2470	2460	2445	− 1 01
950	Leroy-Somer ★	991	978	971	− 2 02
2090	Lesieur	2090	2090	2050	− 1 91
680	Locabail Immob.	713	715	701	− 1 68
385	Locafrance ★	404	396 10	409	+ 1 24
850	Locindus	859	856	852	− 0 81
355	Luchaire	290	290	297 50	+ 2 58
3150	L.V.M.H. ★	3176	3155	3151	− 0 79
1480	Lyonn. Eaux ★	1474	1465	1451	− 1 56
58	Mais. Phénix	61	59 20	59	− 3 28
205	Majorette (Ly)	207	207	207	....
360	Mar. Wendel ★	369 80	367 50	367 10	− 0 73
198	Matra ★	227	225 10	218	− 3 96
3090	Merlin-Gerin ★	3301	3290	3270	− 0 94
177	Michelin	175 10	175 10	175	− 0 06
1630	Midi (Cie)	1570	1570	1575	+ 0 32
177	Midland Bk SA ★	185 10	182 80	183	− 1 13
475	Min. Salsig. (Ma)	454	421	421	− 7 27
82	M.M. Penarroya	86 50	86 50	86	− 0 58
112	Moulinex	106	105	102 60	− 3 21
1230	Navig. Mixte ★	1220	1200	1190	− 2 46
129	Nord-Est ★	125 90	124	123 70	− 1 75
376	Nordon (Ny)	380	388	388	+ 2 11
485	Nouvelles Gal.	611	608	602	− 1 47
770	Occid. (Gén.) ★	739	737	730	− 1 22
1370	Omn.F.Paris	1421	1418	1420	− 0 07
345	Olida-Caby ★	387	398	393	+ 1 55
3630	Oréal (L')	3870	3836	3831	− 1 01
455	Paribas	461	458	456	− 1 08
415	Paris-Réesc. ★	418	426	422 90	+ 1 17
1060	Pechelbronn ★	1105	1101	1087	− 1 63
415	Penhoet	372	380 50	388	+ 4 30
1230	Pernod-Ricard ★	1189	1192	1184	− 0 42
1170	Peugeot S.A.	1223	1220	1212	− 0 90
585	Poliet ★	572	568	563	− 1 57
1090	Prétabail Sic.	1085	1076	1077	− 0 74
725	Primagaz	690	680	687	− 0 43
600	Printemps ★	570	579	570	....
2140	Promodès	2510	2500	2500	− 0 40
585	Radiotechn. ★	655	648	654	− 0 15
63	Raff. D. Total ★	70	67 80	69	− 1 43
3110	Redoute (La) ★	3040	3100	3070	+ 0 99
340	Rober financière	323	320	320	− 0 93
1340	Roussel-Uclaf ★	1285	1298	1290	+ 0 39
895	R.-Uclaf-CNI ★	834	865	833	− 0 12
3400	R. Impériale (Ly)	3350	3345	3345	− 0 15
185	Sade	170	170	170	....
1640	Sagem ★	1625	1625	1625	....
590	Saint-Gobain	540	535	535	− 0 93
1020	St-Louis ★	1038	1037	1037	− 0 10
1810	Salomon	2000	2000	1999	− 0 05
680	Salvepar	670	670	670	....
820	Sanofi ★	780	785	780	....

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
760	S.A.T. ★	807	804	800	− 0 87
255	Saul.-Chât. (S) ★	279	273	273	− 2 15
1040	Saupiquet (Na)	1030	1000	1000	− 2 91
480	Schneider ★	555	550	550	− 0 90
53	S.C.O.A.	49 70	48 50	48 50	− 2 41
670	S.C.R.E.G. ★	651	651	651	....
830	Seb ★	796	796	776	− 2 61
390	Sefimeg ★	438	435	431 50	− 1 48
1350	S.F.I.M.	1350	1352	1370	+ 1 48
....	S.G.E.	171	170	168 90	− 1 23
690	Silic	721	725	733	+ 1 66
460	Simco-U.P.H. ★	540	540	540	....
1080	Skis Rossignol	1215	1215	1206	− 0 74
900	Sligos ★	872	899	862	− 1 15
510	Société Générale	522	525	526	+ 0 77
140	Sodecco	140	138	138	− 1 43
169	Sodero (Na)	168 50	169	169	+ 0 30
2850	Sodexho ★	2922	2997	2949	+ 0 92
112	Sogenal (Ny)	107	106	106	− 0 93
280	Sogerap	288	283	283	− 1 74
2150	Somm-Allib. ★	2255	2260	2255	....
1170	Source Perrier ★	1323	1318	1305	− 1 36
675	Sovac ★	654	653	667	+ 1 99
425	Spie-Batignol. ★	445	437	445 80	+ 0 18
700	Strafor ★	760	751	750	− 1 32
305	Suez	312 50	314 50	310	− 0 80
390	Synthelabo ★	388	388	388	....
....	Talcs Luzenac ★	1240	1249	1240	....
4400	Tél. Elect.	4250	4198	4198	− 1 22
184	Thomson-C.S.F.	200	199	200 50	+ 0 25
315	Total (CFP) ★	315	310 20	312	− 0 95
72	— (certific.)	72	73 60	71 80	− 0 28
1020	T.R.T. ★	1135	1130	1120	− 1 32
370	U.F.B.-Locab. ★	375	365	367	− 2 13
825	U.I.C. ★	847	850	851	+ 0 47
600	U.I.F. ★	555	560	558	+ 0 54
800	U.I.S.	829	829	830	+ 0 12
169	U.C.B. ★	171	169	170 50	− 0 29
700	Unibail	710	702	700	− 1 41
605	Valéo ★	603	603	599	− 0 66
210	Vallourec ★	250	246 10	241 50	− 3 40
360	Via Banque	368	370	368	....
700	Elf-Gabon ★	676	675	674	− 0 30
134	Amax Inc.	135 20	135 80	135 80	+ 0 44
175	Amer. Express	159 50	158 50	158 50	− 0 63
169	Amer. Teleph.	163	162 10	162 10	− 0 55
91	Anglo Amer. C.	94 50	92	92	− 2 65
425	Amgold	421	421	421	....
960	BASF (Akt)	926	933	933	+ 0 76
1060	Bayer	1015	1030	1030	+ 1 48
77	Buffelsfont.	79 90	79 30	79 30	− 0 75
183	Chase Manh.	164 20	165 50	165 50	+ 0 79
103	Echo Bay Mines	91	89 90	89 90	− 1 21
73	De Beers	63 90	62 40	62 40	− 2 35

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1830	Deutsche Bank	1755	1759	1750	− 0 28
1020	Dresdner Bank	1006	997	997	+ 0 31
64	Driefontein Cal	53 10	52	52 05	− 1 98
510	Du Pont-Nem.	478	476	476	− 0 42
285	Eastman Kodak	264 50	263 50	262 80	− 0 64
29	East Rand	28 10	27 60	27 60	− 1 78
255	Electrolux	254	259	259	+ 1 97
305	Ericsson	308	311 20	311 20	+ 1 04
275	Exxon Corp.	247 80	251	251	+ 1 29
320	Ford Motors	295	294 20	294 20	− 0 27
48	Freegold	49 30	47 80	47 20	− 4 26
87	Gencor	90	89 60	90	....
270	Gén. Electr.	256	258 10	257 50	+ 0 59
695	Gén. Belgique	688	688	688	....
470	Gen. Motors	472	480	480	+ 1 69
133	Goldfields	128 50	127 60	127 60	− 0 70
50	Gd Metropolitain	48 40	48 50	48 40	....
39	Harmony	37 20	36 20	36 20	− 2 69
72	Hitachi	75	73 10	73 90	− 1 47
1050	Hoechst Akt.	1026	1033	1035	+ 0 88
113	Imp. Chemical	107 80	107 60	107 60	− 0 19
750	IBM	688	689	686	− 0 29
320	ITT	284 20	290 10	290 10	+ 2 08
193	Ito-Yokado	196 80	196	197 20	+ 0 20
306	Mac Donald's	277	272 50	272 50	− 1 62
115	Matsushita	113 80	113 90	113 90	+ 0 09
360	Merck	328 50	329	329	+ 0 15
380	Minnesota M.	356 50	355 60	355 60	− 0 25
275	Mobil Corp.	251	....	....	....
220	Morgan J.P.	207 10	205 50	205 50	− 0 77
35800	Nestlé	29800	27400	26500	− 7 99
1390	Nixdorf	1280	1256	1256	− 1 88
94	Norsk Hydro	90 90	89 10	90 50	− 0 44
125	Ofsil	125 10	123	123	− 1 68
2100	Petrofina	2020	2065	2070	+ 2 48
585	Philip Morris	546	549	549	+ 0 56
90	Philips	93 30	92 50	92 50	− 0 86
83	Placer Dome	76 60	75 80	75 80	− 1 04
330	Quilmès	377 60	377 50	377 50	− 0 03
400	Randfontein	420	412 50	412 50	− 1 79
690	Royal Dutch	673	663	663	− 1 49
48	Rio Tinto Zinc	47 60	47 60	47 60	....
39	Saat. & Saatchi	38 80	38 55	38 55	− 0 64
45	St Helena Co	46 05	46 40	46 30	+ 0 54
210	Schlumberger	198 20	195 80	195 10	− 1 56
108	Shell transp.	104 30	104 10	104 10	− 0 19
1650	Siemens A.G.	1620	1630	1636	+ 0 99
300	Sony	301 90	301 90	302	+ 0 03
49	Telefonica	46 40	46 20	46 20	− 0 43
198	T.D.K.	203	199 50	199 50	− 1 72
48	Toshiba Corp.	49 30	48 65	48 65	− 1 32
360	Unilever	340	340	338	− 0 59
255	Unit. Techn.	229 90	233 50	233 50	+ 1 61
420	Vaal Reefs	416 90	400 30	400 30	− 3 98
345	Volvo	333	335 50	335	+ 0 60
164	West Deep	164	160 20	160 20	− 2 32
355	Xerox Corp.	328	324	324	− 1 22
186	Yamanouchi	189	191 10	191 10	+ 1 11
2 15	Zambia Corp.	2 17	2 11	2 11	− 2 76

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	126 01	4 388
9,80 % 78/93	103 04	3 544
10,80 % 79/94	105 80	2 308
13,25 % 80/90	104 70	6 208
13,80 % 81/89	100 78	11 728
16,20 % 82/90	108 40	13 854
16 % juin 82	110 84	7 233
14,60 % fév. 83	112 41	10 930
13,40 % déc. 83	119 50	12 302
12,20 % oct. 84	112 06	1 471
11 % fév. 85	113 55	8 236
10,26 % mars 86	108 01	7 140
ORT 12,75 % 83	1992	..
OAT 10 % 2000	107 27	4 877
OAT 9,90 % 1997	108 48	9 305
OAT 9,80 % 1996	106 86	7 928
Ch. France 3 %	....	..
CNB Bques janv. 82	103 01	3 614
CNB Paribas	102 94	3 614
CNB Suez	102 95	3 614
CNI janv. 82	103 03	3 614
PTT 11,20% 85	111 40	9 970
CFF 10,30% 86	105 25	7 750
CNE 11,50% 85	108 90	4 849
CNT 9% 86	100	6 060
CRH 10,90% déc. 85	110 10	8 765
C.N.C.A. T.P.	1050 40	..
Drouot Ass. Obl. conv.	2580	252
Métrologie I. 6% 6/7	....	8 310

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté. Fin.)	....	1890
A.G.F. (St Cent.)	....	600
Applic. Hydraul.	....	755
Arbel	504	501
Astorg	205	200
Avenir Publicité	820	825
Bain C. Monaco	341	335
Banque Hypoth. Eur.	380	387
Béghin-Say (C.I.)	361 50	362
Blanzy-Ouest	600	600
B.N.P. Intercontin.	242	242
Bénédictine	6100	6060
Bon-Marché	....	1000
B.T.P.	....	117
Calif	628	629
Cambodge	....	618
C.A.M.E.	139	137
Carbone-Lorraine	680	680
Case-Poclain	32 50	33 80
C.E.G.Frig.	....	535
Centen. Blanzy	....	1630
Centrest (Ny)	208 50	209
Cerabati	....	151
Champex (Ny)	160 10	160 10
C.I.C. (Financ. de)	....	168 20
C.I. Maritime	....	695
Ciram (B)	2010	....
Clause	....	....
Cofradel (Ly)	1150	1150
Cogifi	....	362
Comiphos	....	339
Cie Industrielle	....	2961
Comp. Lyon-Alem.	....	430
Concorde (La)	....	775
C.M.P.	15	15
Créd. Gén. Ind.	525	530
Cr. Universel (Cie)	....	570
Créditel	....	149
Darblay S.A.	....	625
Degremont	248 80	242
Delalande S.A.	1400	1397
Delmas-Vielj. (Fin.)	....	1898
Didot-Bottin	....	895
Eaux Bass. Vichy	....	996
Eaux Vittel	2370	2400
E.C.I.A.	1450	1450
Electro-Banque	....	315
Elf-Antargaz	730	730
E.L.M. Leblanc	....	611
Enelfi-Bretagne	....	326
Entrepôts Paris	....	462
Epargne (B)	3980	4100 d
Europ. Accumul.	....	80
Europe Soulre Indust.	130	130
Eternit	2550	2580
Finalens	220	222
FIPP	425	425
Frac	1090	1100
Foncière (Cie)	430	430
Fonc. Lyonnaise	430	432
Foncina	....	450 10
Forinter	1105	1105
Fougerolle	....	366
France I.A.R.D.	274	283
France (La)	6110	6000
From. Paul Renard	....	899
GAN	....	766
G.F.I.I.	308	309
Gaumont	649	645
Gévelot	....	900
Gr. Fin. Constr.	....	400
Gde Moul. Paris	....	510
Groupe Victoire	769	779
G. Transp. Ind.	688	685
Haribo-Ricqlès-Zan	....	228 60
Immindest	....	....
Immobail	383	383
Immobanque	....	685
Immob. Marseille	....	6380
Immofice	457	454
Invest. (Sté Cent.)	840	818
Jaeger	208	207
Lafitte-Bail	451	450
Lambert Frères	....	337 50
Lille-Bonnières	....	....
Loca-Expansion	....	255
Locafinancière	....	353 70
Locatel	....	570
Louis Vuitton	674	680
Louvre (Sté)	2370	2275
Lucia	1360	1360
Machines Bull	....	90
Magasins Uniprix	169	167 50
Magnant S.A.	111	111
Maritimes Part.	....	391
Métal Déployé	432	440
Mors	....	150
Navig. (Nat. de)	....	95 10
Nozal	270	278
Optorg	390	406
Oréal (L') C.I.	2100	2100
Origny-Desvroise	1301	1305
Palais Nouveauté	....	659
Paluel Marmont	....	681
Parfinance	201 10	200 90
Paribas-CIP	400 10	405 10
Paris France	249 90	244
Paris-Orléans	....	228
Partenba	....	330
Patern. Risq. Div.	1245	1250
Pathé-Cinéma	....	....
Pechiney (cert. inv.)	277	....
Piles Wonder	1400	....
Piper-Heidsieck	2249	1795
P.L.M.	....	177
Porcher	....	500
Promodès	....	....
Providence S.A.	....	....
Publicis	....	3526
Rhône-Poul. (c. inv.)	447	445
Rochefortaise S.A.	....	830
Rochette-Cenpa	69 10	71 90
Rosario (Fin.)	750	730
Roudière	206 40	192
Rougier et Fils	172 60	180 d
Sacer	550	572
SAFAA	326 10	339 10
Safic-Alcan	800	925
SAFT	....	1525
Saga	....	216
Salins du Midi	495	499
Santa-Fé	143 50	146 20
Satam	....	80 20
Savoisienne (M)	222 50	222 50
SCAC	456	465
Senelle Maubeuge	....	406
S.E.P. (M)	160	158
Sicli	....	377
Sicotel	....	300
Sennor (Li)	....	....
Sinvim	285 90	283
Siph (Plant. Hévéas)	....	335
Sofal financière	....	1969
Sofical	....	880
Soflo	600	600
Soficomi	....	750
S.O.F.I.P. (M)	175 80	182 80 d
Sofragi	1100	1100
Sopagri	170	172
Soudure Autog.	551	569
Sovabail	....	608
Suez (Fin. de)-CIP	229	225
Stami	....	810
Taittinger	2850	2870
Testut-Aequitas	301	289
Tour Eiffel	....	365
Ufiner S.M.D.	....	666
Ugine A. Chat. Gueug.	265	285
U.A.P.	308	310
U.T.A.	2150	2190
Vicat	....	1730
Viniprix	....	1230
Virax	152	158 10
Waterman S.A.	....	650
Brass. du Maroc	132	132

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	620	....
Akzo	460	460
Alcan Alum	175	175 10
Algemene Bank	123 90	....
American Brands	301	300 20
Am. Petrofina	425	....
Arbed	586	....
Asturienne Mines	175	....
Banco de Santander	343	344 30
Bco Pop Espanol	465	465 10
Banque Ottomane	2000	....
B. Régl. Internat.	39950	39500
Br. Lambert	560	570
Canadian-Pacific	91 10	91 10
Chrysler corporation	143	....
CIR	25 10	25 20
Commerzbank	834	800
Dart. and Kraft	603	607
De Beers (port.)	....	....
Dow Chemical	485	501
Gén. Belgique	688	688
Gevaert	1220	....
Glaxo	118	117 80
Goodyear	292 10	293
Grace and Co	159	158
GTE corporation	259	....
Honeywell Inc.	366	360
I. C. Industries	182	....
Johannesburg	740	....
Kubota	42	43
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	45	....
Mineral-Ressourc.	68 90	68 30
Norande	107 10	107
Olivetti	25 70	24 80
Pakhoed Holding	260	....
Pfizer Inc.	319	319
Procter Gamble	463 10	480
Ricoh Cy Ltd	51 30	51 50
Rolinco	266	263
Robeco	280 20	279 20
Rodamco	472	470 80
Saipem	9 60	9 60
Sema Group	33	33
Shell fr. (port.)	....	....
S.K.F. Aktiebolag	328	327
Steel Cy of Can.	94	97 50
Squibb	397	....
Tenneco	295 10	285 50
Thorn EMI	69 50	70
Toray indust. inc	40	41
Vieille Montagne	1681	1600
Wagons-Lits	1150	....
West Rand	8 30	8 25

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Banque Hydro-Energie	266	....
Calciphos	175 50	175
Chambourcy (M.)	978	....
Cochery	261	....
Cogenbor	129 50	....
C. Occid. Forestière	180	....
Copamex	348 40	351
Gachot	62	62
Guy Degrenne	710	....
Hoogovens	170	....
Merlin Immobilier	240	240
Metrospervice (bons)	16	18 50 d
Nicolas	590	591
Particip. Perrier	353	....
Rémy et Associés	289	289
Rorento N.V.	183 90	183 80
Serv. Equip. Véh.	55 30	....
S.P.R.	491	....
Sté Lecteurs du Monde	530	541
Ullmer	380	....
Union Brasseries	136	....

SICAV (sélection) 18/11

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	905 83	883 74
Actifon	209 96	204 34
Actions France	473 95	456 82
Actions sélectionnées	563 19	542 83
Aedificandi	613 98	591 69
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1059 60	1033 76
A.G.F. 5000	580 89	566 72
A.G.F. ECU	1099 76	1088 87
A.G.F. Foncier	109 23	106 57
A.G.F. Interfonds	432 87	422 31
A.G.F. Invest	112 67	109 92
A.G.F. OBLIG.	1094 72	1089 27
A.G.F. Sécurité	10690 37	10690 37
Agfimo	606 79	591 99
Altefi	217 81	209 94
A.L.T.O.	188 48	181 67
Ameri-Gan	5343 28	5100 98
America-Valor	648 77	632 95
Amplitude	554 32	538 17
Arbitrages court terme	5595 32	5589 73
Associc	1192 16	1192 16
Atout Futur	317 91	307 46
Aurecic	1377 08	1336 95
Avenir C.I.C.	104 58	101 63
Axa Europe	116 60	113 22
Axa Investissements	113 69	108 53
Axa Valeurs Par	106 82	101 98
Bred Associations	2657 37	2649 42
Capital Plus	1736	1736
Cadan-Pierre	29	27 75
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptavalor	5123 09	5115 42
Compteasscie	112 87	109 58
Convenimmo	360 83	346 95
Credinter	484 75	470 63
Drouot-France	727 51	694 52
Drouot-Investiss.	971 10	927 06
Drouot-Sécurité	253 28	241 79
Drouot-Sélection	142 62	138 15
Ecuric	1208 07	1190 22
Ecureuil Monétaire	30971 80	30971 80
Ecureuil Privatisations	363 96	353 36
Energie	228 07	217 73
Eparcic	2810 55	2810 55
Epacourt Sicav	4284 81	4274 12
Epargne Associations	25272 54	25234 69
Epargne-Capital	8325 29	8242 86
Epargne Court-Terme	506 63	506 63
Epargne Croissance	1453 06	1414 17
Epargne-Industr.	76 65	73 17
Epargne Inter	585 92	570 24
Epargne-J	54862 39	54862 39
Epargne Long-Terme	179 48	174 68
Epargne Monde	1133 17	1102 84
Epargne Première	12020 17	11930 69
Epargne-Oblig.	199 70	194 36
Epargne-Quatre	1111 66	1081 91
Epargne-Unie	1208 02	1162 49
Epargne-Valeur	426 93	415 50
Eparoblig	1314 42	1311 90 ◆
Epsilon	1121 01	1109 91
Eurinvest Croissance	1183 07	1129 42 ◆
Eurinvest Rendement	1141 83	1090 05 ◆
Euracic	9345 94	9207 82
Eurodyn	1077 30	1041 88
Euro-Gan	5469 29	5221 28
Euro-Maif	26 41	26 02 ◆
Fecord Placement	61328 96	61328 96
Fincrd Valorisation	13918 45	13645 54
Fonsicav (div. par 10)	11134 95	11134 95
Fonciwal	258 69	250 55
France-Gan	6807 50	6498 81
France-Garantie	280 29	279 73
France-Investiss.	400 31	382 18
France-Obligations	457 18	452 65
Francic	407 82	385 94
Francic Pierre	103 58	100 57
Francic Régions	1042 17	1011 82
Fructi-Associations	28 03	28 03 ◆
Fructi-Epargne	28 23	27 54
Fructicapi	32 88	32 39
Fructicourt	111137 49	111137 49
Fructidor	244 44	240 83
Fructifrance	796 08	778 66
Fructimmo	27 46	26 79
Fructivar	4330 27	4319 47 ◆
Fructi ECU	581 06	572 46
Fructi-Première	11275 25	11108 62
Futuroblig	1131 28	1094 08
Gestilion	59654 35	59515 56
Gestion Associations	149 91	146 61
H.L.M. Monétaire	10104 18	10104 18
Horizon	1125 39	1092 61
Interoblig.	12213 27	11743 53
Intersélect France	463 20	449 71
Invest. net	15287 94	15257 43 ◆
Invest.Obligataire	18727 51	18690 13 ◆
Japacic	192 17	186 57
Jeune épargne	239 97	236 42
Laffitte-Amérique	231 30	220 81
Laffitte Europe	252 30	240 86
Laffitte-Expansion	272 10	259 76
Laffitte-France	321 37	306 80
Laffitte-Immobilière	246 99	235 79
Laffitte-Japon	388 16	370 56
Laffitte-Oblig.	145 55	138 95
Laffitte-Rend.	209 51	200 01
Laffitte-Tokyo	352 41	336 43
Latitude	5172 16	5164 41
Lion-Associations	11828 55	11828 55
Lion-Institutionnels	23981 88	23922 07
Lionplus	763 75	756 19
Lion Trésor	2102 94	2082 12
Livret Bourse Investiss.	465 72	452 16
Livret portefeuille	654 44	635 38
Méditerranée	170 22	162 50
Mondiale Investissem.	421 40	402 29
Monacic	5686 04	5686 04
Monedan	52672 77	52672 77
Moné J.	56470 63	56470 63 ◆
Morgan court terme	14519 79	14519 79
Mutuelle Unie Sél.	160 61	143 78
Natio.-Epargne	14147 87	14007 79
Natio.-Epargne Trésor	6416 04	6403 23
Natio.-Court terme	218287	218287
Natio.-Inter.	1231 60	1198 64
Natio.-Obligations	564 02	548 92
Natio.-Patrimoine	1398 15	1380 73
Natio.-Placements	67086 88	67086 88
Natio.-Revenu	1053 02	1042 59
Natio.-Sécurité	11751 25	11751 25
Natio.-Valeurs	722 81	703 46
Nippon-Gan	6099 27	5822 69
Nord-Sud Développ.	1218 57	1216 14 ◆
Normeil	13523 48	13258 31
Obli Association	125 60	124 36
Oblicic Régions	1075 44	1059 56
Obligations Convert.	429 75	410 26
Oblig. toutes catég.	159 28	154 27
Oblifion	1128 48	1117 31
Oblisécurité	10051 33	10051 33
Optimavalor	208 16	203 08
Oraction	1211 32	1171 49
Orvalor	5702 90	5496 77
Paribas Croissance	598 30	584 32
Paribas Epargne	16262 76	16230 29
Paribas France	97 44	94 60 ◆
Paribas Obligations	1012 12	997 16
Paribas Opportunités	114 17	110 94
Paribas Patrimoine	521 17	498 92 ◆
Paribas Revenu	94 04	93 11
Parnasse-Valor	1109 14	1108 03
Patrimoine Retraite	174 91	171 48
Pervalor	627 60	609 32
Phenix Placements	256 82	255 54
Pierre Investiss.	690 55	659 24
Placement A	996 73	996 73
Placement crt-terme	73442 82	73442 82
Placement J	58169 55	58169 55
Placement Premier	54988 32	54988 32
Plénitude	113 97	110 92
Première Obligations	10922 53	10900 73
Prévoyance Ecureuil	112 33	109 32
Priv'Association	22849 52	22849 52
Quartz	115 82	112 97
Quatre-quarts Retraite	1 09	1 06
Rentacic	164 98	162 54
Revenus Trimestriels	5520 02	5485 37
Revenu Vert	1183 88	1166 38
St-Honoré Assoc.	14598 72	14521 11
St-Honoré Bio-aliment.	776	740 81
St-Honoré Pacifique	551 75	526 73 ◆
St-Honoré P.M.E.	471 49	450 11
St-Honoré Réel	11825 85	11778 74
St-Honoré Rendement	11973 76	11914 19
St-Honoré Services	502 56	483 23
St-Honoré Technol.	753 04	718 89
St-Honoré Valor	12380 57	12380 57
Sécuricic	5552 73	5547 18
Sécuri Taux	10867 85	10867 85
Sélection Croissance	520 07	504 92
Scandan (Cardan BP)	724 59	713 88 c
Sicav-Associations	1441 34	1439 18
S.F.I. fr. et étr.	633 26	614 82
Sicav 5000	366 34	356 54
S.I.G.	777 35	741 76
Silvafrance	570 82	555 54
Silvam	413 98	402 90
Silvarente	213 54	211 43
Silvinter	424 86	413 49
S.N.I.	1149 82	1116 33
Sogepargne	351 91	339 19
Sogevar	988 47	953 19
Soginter	1373 08	1253 54
Soleil Investissement	498 67	467 47
Stratégie Actions	1101 36	1059
Stratégie Rendement	1141 16	1105 24
Technocic	1116 25	1083 74
Techno-Gan	6027 67	5754 34
Transcontinents	83 03	81 40
Trifon	5362 22	5289 23
U.A.P. Investiss.	403 95	389 35
U.A.P. moyen terme	107 25	103 37
Uni-Associations	116 28	116 28 ◆
Unifrance	498 78	481 72
Unifoncier	1240 09	1195 27
Uni-Garantie	1385 44	1358 25
Uni-Régions	2821 79	2719 80
Unirente	2367 48	2289 63
Univer	189 54	189 54 ◆
Univers-Actions	1116 70	1079 96
Univers-Obligations	1620 18	1586 91
Valorem	514 73	502 18
Valorg	1619 47	1617 85
Valrel	41483 59	41462 86
Vauban	23595 56	23571 96

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/11	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 948	5 931	5 680	6 180
ECU	7 082	7 079	....	....
Allemagne (100 DM)	341 840	341 730	331	351
Belgique (100 F)	16 312	16 310	15 650	16 650
Pays Bas (100 fl.)	303 190	303 060	293	313
Danemark (100 krd)	88 570	88 650	85	92
Norvège (100 k)	90 160	90 440	87	94
Grande-Bretagne (£ 1)	10 783	10 772	10 400	11 100
Grèce (100 drachmes)	4 119	4 113	3 700	4 400
Italie (1 000 lires)	4 595	4 598	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	407	406 790	394	416
Suède (100 krs)	97 900	97 980	94 500	101 500
Autriche (100 sch)	48 600	48 570	47 100	50 100
Espagne (100 pes.)	5 187	5 192	4 900	5 400
Portugal (100 esc.)	4 102	4 106	3 700	4 400
Canada ($ can 1)	4 816	4 887	4 700	5 100
Japon (100 yens)	4 839	4 846	4 690	4 910

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/11
Or fin (kilo en barre)	80600	80000
Or fin (en lingot)	80700	79800
Pièce française (20 fr)	465	468
Pièce française (10 fr)	368	.....
Pièce suisse (20 fr)	498	491
Pièce latine (20 fr)	484	468
Souverain	588	582
Pièce de 20 dollars	2680	2640
Pièce de 10 dollars	1350	1340
Pièce de 5 dollars	790	.....
Pièce de 50 pesos	3005	2995
Pièce de 10 florins	486	481
Or Londres	419.75	.....
Or Zurich	420	417
Or Hongkong	420 66	418 55
Argent Londres	.....	.....

c : coupon détaché — o : offert — * : droit détaché — d : demandé — ◆ : prix précédent — ★ : marché continu

Le Monde

Les prix littéraires

MÉDICIS : Christiane Rochefort pour « la Porte du fond »

Le prix Médicis 1988 a été attribué à Christiane Rochefort pour *la Porte du fond* (Grasset) au deuxième tour de scrutin par 6 voix contre 4 à Patrick Deville pour *Longue-vue* (Minuit) et 1 à Luc Lang pour *Voyage sur la ligne d'horizon* (Gallimard).

Tonique et revigorant

Ainsi les jurés du Médicis réitèrent l'« exploit » des Goncourt, en 1984, avec Marguerite Duras : donner leur prix – qui statutairement est censé être un prix de découverte – à un écrivain confirmé qu'on avait tout simplement omis de récompenser plus tôt. On peut s'étonner que l'auteur revigorant de *Repos du guerrier*, des *Petits Enfants du siècle*, des *Stances de Sophie* et de *Printemps au parking* notamment ait été constamment l'oubliée des lauriers de l'automne. Peut-être avait-elle l'ironie un peu trop violente, l'humour un peu trop noir et décapant, et le verbe un peu trop haut. Ce sont des choses que les hommes – majoritaires dans les jurys des prix littéraires – tolèrent mal de la part des femmes, quoi qu'ils en disent.

On ne va pas pour autant se plaindre de voir Christiane Rochefort enfin « découverte », et pour un roman à la fois noir et comique, scandaleux et pudique, qui traite d'un acte beaucoup plus répandu qu'on ne le dit, mais sur lequel la parole reste interdite : l'inceste entre père et fille.

La Porte du fond (Grasset) renoue avec la tradition de la « grande » Rochefort, celle qui, comme le dit Jacqueline Piatier (*le Monde* du 23 septembre) « *n'écrit pas des histoires à l'eau de rose, quand elle pose son œil bleu sur le monde qui nous entoure ou sur l'humaine condition. Elle y aperçoit des carnages de chair fraîche et d'illusions. Car c'est souvent de l'enfance qu'elle part pour en dire le malheur et en prendre la défense. Il y a quelque trente ans, pour son deuxième roman qui suivait l'éclatant succès du* Repos du guerrier, *elle avait jeté sa jeune héroïne dans l'univers des « grands ensembles » et la frénétique ronde des naissances que provoquaient les allocations familiales, la « Sécu » et notre société de consommation. C'est l'éclosion des* Petits Enfants du siècle, *un chef-d'œuvre.* »

A propos, si vous découvrez Christiane Rochefort, comme les jurés Médicis, avec *la Porte du fond*, il n'est pas trop tard pour réparer votre retard. Précipitez-vous sur *les Stances de Sophie*, par exemple. Vous verrez, c'est tonique, et « ça fait du bien ».

Jo. S.

● **MÉDICIS ÉTRANGER : Thomas Bernhard.** – Le prix Médicis étranger a été attribué à l'écrivain autrichien Thomas Bernhard pour *les Maîtres anciens* (Gallimard), un roman polémique sur l'art (*le Monde* du 23 septembre) au premier tour de scrutin par 6 voix contre 4 à Andrej Szczypozski pour *la Jolie Madame Seidenman* (Fallois), et une abstention.

● **MÉDICIS ESSAI : Giovanni Macchia.** – Le prix Médicis essai est revenu à l'auteur italien Giovanni Macchia pour *Paris en ruines* (Flammarion), une réflexion sur la littérature française – à laquelle Macchia a consacré sa vie (*le Monde* du 23 septembre), au premier tour de scrutin par 6 voix contre 2 à Serge Bramly pour *Léonard de Vinci* (Lattès), 2 à Claude Olievenstein pour *le Non-dit des émotions* (Odile Jacob) et une à Katharina von Bülow pour *l'Allemagne entre père et fils* (Grasset).

FEMINA : Alexandre Jardin pour « le Zèbre »

Le prix Femina 1988 a été attribué à Alexandre Jardin pour *le Zèbre* (Gallimard), au deuxième tour de scrutin, par 7 voix contre 2 à Jean-Noël Pancrazi pour *le Passage des princes* (Ramsay) et 2 à Christiane Rochefort pour *la Porte du fond* (Grasset).

Un vrai « pro »

En couronnant Alexandre Jardin, les dames du Femina récompensent le second roman, *le Zèbre* (Gallimard) d'un jeune homme (vingt-trois ans), qui est déjà un vrai « pro ». Alexandre Jardin a en effet un talent incomparable pour flairer ce qu'on attend d'un livre et d'un auteur de son âge par les temps qui courent. Il est beau, intelligent et subtil au point de savoir jouer l'enfant inculte parce que, désormais, ça « passe » mieux – à la télévision, bien sûr, où il avait affirmé tranquillement, en 1986, qu'il était « *trop petit* » pour lire Albert Cohen et qu'il « *essaierait dans dix ans* »... Bref, Alexandre Jardin sait fabriquer des livres et les vendre, montrant ainsi une belle précocité.

Ses deux essais ont été des coups de maître. Son éditeur a vendu quelque soixante-dix mille exemplaires de *Bille en tête* (prix du Premier Roman 1986), le récit des amours d'un adolescent avec une femme plus âgée. Son second roman, *le Zèbre*, aujourd'hui distingué, dépasse déjà les cent trente-cinq mille exemplaires (*le Monde* du 4 novembre). C'est l'histoire, allègrement menée, d'un notaire de province qui, après quinze ans de mariage, part à la reconquête de Camille, son épouse, et devient, en quelque sorte, l'amant de sa femme, allant un jour jusqu'à lui offrir des fleurs au milieu des mères qui attendent leurs enfants à la sortie du lycée : « *Elles avaient, il faut le reconnaître, des bobines à avoir des flatulences dans le lit conjugal et à ne jamais débroussailler les poils de leurs aisselles* », écrit Alexandre Jardin avec une exquise délicatesse.

Devant cette incontestable réussite, il n'y a qu'un mot : « bravo ! ». Mais voilà qu'imperceptiblement, du côté de son éditeur et de ceux qui, dans le milieu éditorial, aiment et soutiennent ce jeune homme si doué, on entend suggérer, sur le mode du « *ça plaît à beaucoup de lecteurs* », que ce succès devrait imposer à tous l'adhésion aux qualités d'imagination et de style d'Alexandre Jardin.

Eh bien, non. Même si *le Zèbre* est sacrément bien ficelé et si « *ça plaît* », on garde la liberté, contre la dictature des chiffres de vente – qui va bientôt devenir aussi pesante que celle de l'Audimat, – de ne pas être béat d'admiration devant cette histoire et cette manière conventionnelles à l'excès et de préférer, pour rester parmi les débutants et chez le même éditeur, Gallimard, Luc Lang avec son *Voyage sur la ligne d'horizon*, qui, sans doute, « plaît » à moins de gens, mais est porteur d'un univers et procède d'une réflexion sur la littérature et ce qu'elle a à dire – ou non – sur le monde.

JOSYANE SAVIGNEAU.

● **FEMINA ETRANGER : Amos Oz.** – Le prix Femina étranger récompense le romancier israélien Amos Oz pour *la Boîte noire* (Calmann-Lévy), un roman épistolaire sur les déchirements d'un couple (*le Monde* du 18 novembre), au deuxième tour de scrutin par 8 voix contre 3 à Rod Jones pour *Julia Paradise* (François Bourin).

● **SRI-LANKA : violences électorales, trente-deux morts.** – Au moins trente-deux personnes (six soldats indiens, dix-sept militants tamouls du LTTE et neuf victimes de militants cinghalais) ont été tuées à Sri-Lanka au cours de nouveaux incidents, a-t-on appris, dimanche 20 novembre, au lendemain des élections régionales qui se déroulaient dans le pays (*le Monde* daté 20-21 novembre). Le seul parti tamoul participant à ces élections, le Front révolutionnaire de libération du peuple de L'Eelam (EPRLF), a remporté la majorité des sièges du conseil autonome du Nord et de l'Est. – (*AFP.*)

La cote de M. Rocard selon BVA

Baisse des « satisfaits » hausse des « mécontents »

Le baromètre IFOP *Journal du dimanche*, publié par le *Journal du dimanche* du 20 novembre (1), indique que 49 % des personnes interrogées sont très satisfaites ou plutôt satisfaites de M. François Mitterrand « *comme président de la République* ». Ce chiffre est de 41 % pour M. Michel Rocard « *comme premier ministre* ». M. Mitterrand perd un point par rapport au même sondage en octobre, M. Rocard en perd trois.

Les plutôt mécontents et très mécontents sont 36 % pour M. Mitterrand (même résultat qu'en octobre) et 37 % pour M. Rocard (ils étaient 29 % en octobre), soit une augmentation de 8 points.

Dans le cas de M. Mitterrand, 15 % des personnes interrogées (contre 14 % en octobre) ne se prononcent pas. Ce chiffre est de 22 % (contre 27 % en octobre) pour M. Rocard.

(1) Sondage réalisé du 7 au 16 novembre auprès d'un échantillon de 1 702 personnes.

Sur le vif

Infortunée fortune

Je suis un peu mélanco, là, aujourd'hui. Je trouve ça triste, la mort de Christina Onassis. Elle va drôlement me manquer, la pauvre milliardaire qui me confortait dans l'idée que l'argent ne fait pas le bonheur. Une idée fausse, je sais, une idée reçue. Reçue cinq sur cinq par tous mes frères humains qui se donnent un mal de chien pour en palper un peu, rien qu'un peu : une pincée de fric et un soupçon d'extase. On est là comme des crétins : voyons voir, qu'est-ce qu'ils disent ce matin à la radio, qu'est-ce qu'ils marquent dans les journaux, question Sagittaire, Scorpion ou Gémeaux ? Est-ce que ça va être enfin mon jour de veine ?

Elle, la chance, elle l'incarnait. Et la malchance avec. Un père Ari qui l'adorait, une belle-mère Jacky qu'elle détestait. Des maris en veux-tu-en-voilà- j'en-veux-plus, dont un Sov avec un œil de verre qu'on disait manipulé par le KGB. Des kilos en moins, des kilos en trop. Des amis inamicaux, un empire flottant sur une mer de requins. Et des îles et des apparts et des châteaux et des yachts et des hélicos, prisons dorées d'où elle ne sortait qu'entre deux gardes du corps, menottes de chez Cartier aux poings.

Elle avait tout. Elle avait rien. Et ça, pour nous, c'était le pied. Demandez à mes confrères de la presse populaire qui s'ingénient, semaine après semaine, à nous apitoyer sur le calvaire d'une malheureuse maman désespérée par la conduite de ses enfants : la reine d'Angleterre. Ou d'une star boudinée par l'alcool, remodelée par la chirurgie et redéformée par la bouffe : Liz Taylor. Avec Christina, pas besoin de se casser le train. Une photo, une légende, et hop, les gogos mordaient à l'hameçon d'un leurre millénaire : l'Olympe est peuplé de statues aux pieds d'argile.

Et tourne la roue de la fortune infortunée. Ce rôle dévolu longtemps à la princesse Margaret, pourvu qu'il ne retombe pas sur la tête d'un pauvre petite fille riche de trois ans et demi, Athéna Onassis.

CLAUDE SARRAUTE.

Le décès de Christina Onassis

Héritière du célèbre armateur grec Aristote Onassis, Christina Onassis, trente-sept ans, est morte samedi 19 novembre dans une propriété située à 40 kilomètres de Buenos-Aires et appartenant à des amis chez lesquels elle séjournait. Une enquête et une autopsie ont été ordonnées par la justice argentine pour déterminer les causes exactes de ce décès, peut-être consécutif à un suicide ou provoqué par un abus d'anorexigènes, que la jeune femme utilisait régulièrement.

Tristesse d'or

Elle vécut trop riche et est morte trop jeune : cruelle épitaphe. La vie, la mort de Christina Onassis furent donc ainsi une tragédie grecque contemporaine qui, dans l'accumulation des excès, sera bien faite pour conforter le bon sens commun et rassurer la presse populaire de son pays sur la justesse de ses intuitions et de ses titres : « *Pauvre petite fille riches* ».

Christina Onassis avait tout pour être malheureuse, dans sa boulimique et insolvable quête du bonheur. Une vie pleine de trop. Trop de malheurs, trop de mariages, trop de divorces, trop de kilos, trop de caprices trop vite satisfaits, pour, au bout du compte, une solitude trop extrême.

D'elle, de la petite « Chryso miou », « *ma dorée* », comme l'appelait son père Aristote Onassis, on pourrait dire qu'elle naquit avec une cuillère d'or dans la bouche. « *Le petit Grec de Smyrne* », ce père, à la destinée et à la fortune fabuleuses, avait tout fait pour que l'enfant chérie ne manquât de rien. Et c'était déjà trop, cet art de ne manquer de rien, les poupées habillées par Dior, la danse des nurses, des gouvernantes, des précepteurs, les caprices satisfaits avant qu'exprimés. Car, parallèlement, un père, même omnipotent, même archi-milliardaire, peut tout acheter et tout empêcher, sauf le bonheur, sauf le malheur.

Le malheur sera omniprésent, très tôt, le divorce des parents, puis la mort de Tina Onassis, sa mère, elle-même fille d'armateur. La mort encore de son frère Alexandre, tué dans un accident d'avion en janvier 1973. La mort toujours, et ce parfum de malheur qui entoure le père, dans ses amours successifs, ces mariées en noir que furent les deux belles-mères successives, la Callas et Jackie Kennedy.

Christina Onassis a grandi, c'est-à-dire qu'elle est devenue l'« héritière » potentielle et une des locomotives de la « jet society ». Que devient-on, quand on est tout cela et que cela ne suffit pas, pour se désennuyer ? On épouse et on mange, on prend des maris et des kilos, et on passe son temps à quitter les uns et à perdre les autres. Toute l'existence adulte de Christina Onassis sera ainsi rythmée, entre quatre maris répudiés et cent régimes recommencés. Christina Onassis épouse, en effet, beaucoup et pour peu de temps, un peu comme elle s'offrait les œuvres d'art chez les antiquaires.

Elle se marie. En 1971 à un agent immobilier de Los Angeles, Joseph Bolker. Il a vingt-sept ans de plus qu'elle, des cheveux blancs et Aristote Onassis ne décolère pas qui parle de déshériter sa fille, pour s'être trompée de père. Il n'en a pas le temps, l'union ne durera que neuf mois.

Elle se marie encore, en 1975. Quatre mois après la mort d'Aristote Onassis, qui lui laisse, on ne sait trop combien, 1 milliard de dollars, 0,5 milliard, elle épouse Alexandre Andreadis, lui-même richissime héritier grec. Deuxième divorce.

Elle se marie toujours, en 1978. Mais dans des épousailles de mauvais roman contemporain, les noces rouges de Christina Onassis avec un citoyen soviétique, Sergueï Kausov, versé en son pays dans la marine marchande. Beaucoup y voient de sombres manœuvres du KGB, main basse sur l'empire Onassis. Christina, elle, y voit probablement autre chose, un fol dépaysement, la vraie vie dans un deux-pièces à Moscou. Le caprice passe vite, surtout dans les deux pièces moscovites. Troisième divorce.

Elle épouse enfin, en 1984, un Français cette fois, un ami d'enfance, Thierry Roussel, industriel, et l'union dure assez longtemps, jusqu'au divorce en 1987, pour que Christina Onassis ait un enfant, une fille, prénommée Athina comme sa grand-mère.

Ce bonheur, nouveau, aurait pu, dû suffire. Christina Onassis est, en 1988, immensément riche encore – 500 millions de dollars – même après de sombres démêlés avec le fisc grec. L'empire géré par les proches, par le clan, a survécu à la mort du fondateur, au désintérêt progressif de l'héritière pour les affaires. La flotte marchande Onassis – quarante pétroliers et cargos – existe encore. L'île de Skorpios, en mer Ionienne, propriété et cimetière Onassis, n'a pas quitté le patrimoine.

Christina Onassis est mère, et dit-on, folle amoureuse de cette enfant, de cette petite Athina, baptisée dans l'île de Skorpios, lors de fêtes somptueuses, et dont elle a obtenu, après le divorce, la garde.

Christina Onassis en 1988 passe sa vie à voyager avec sa fille dans une sorte de frénésie de vacances perpétuelles, de soleil, de plage, de recherche égoïste de bonheur.

C'est là, dans un country-club argentin, que le destin ou le désespoir l'attendaient.

PIERRE GEORGES.

Le numéro du « Monde » daté 20-21 novembre 1988 a été tiré à 512 868 exemplaires